ETUDE AGRICOLE
PAYS DE SAINT-MALO

Diagnostic

Avril 2014

Pays de Saint-Malo

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ILLE-ET-VILAINE

SOMMAIRE

Avant-propos p.1

Partie 1 – Contexte territorial et politique… **p.3 à 8**

1.1 Le Pays de Saint-Malo un territoire à l'interface de la terre et de la mer… p.3

1.2 Le contexte politique régional et départemental p.5

Partie 2 – Place de l'agriculture dans la gestion de l'espace… **p.9 à 26**

2.1 L'occupation de l'espace… p.9

2.2 L'évolution de la surface agricole… p.13

2.3 L'évolution de la consommation foncière… p.17

2.4 Le marché foncier… p.19

2.5 Le parcellaire et l'intercommunalité des terres… p.23

Partie 3 – Démographie et renouvellement dans les exploitations… **p.27 à 66**

3.1 Les exploitations agricoles – nombre et évolution… p.27

3.2 Le statut juridique et la taille des exploitations… p.33

3.3 Les emplois liés à l'agriculture… p.37

3.4 Les femmes en agriculture… p.43

3.5 L'emploi partagé et l'organisation collective du travail… p.45

3.6 L'âge des actifs… p.47

3.7 L'installation… p.51

3.8 La transmission des exploitations… p.55

3.9 La formation et les compétences des actifs… p.59

3.10 La santé en agriculture p.63

Partie 4 – Systèmes de productions et débouchés… **p.67 à 106**

4.1 Les sols, le climat et le potentiel agronomique des sols… p.63

4.2 Les productions animales et végétales à partir des OTEX… p.73

4.3 Les productions animales… p.77

4.4 La filière légumes… p.81

4.5 La Politique Agricole Commune… p.85

4.6 Les démarches qualité… p.89

4.7 L'économie de proximité et la diversification… p.93

4.8 Les industries agroalimentaires… p.97

4.9 Les acteurs au service de l'agriculture… p.101

4.10 La rémunération en agriculture… p.103

Partie 5 – Agriculture et gestion environnementale et paysagère du territoire… p.107 à 136

5.1 La qualité de l'eau… p.107

5.2 Les protections environnementales et paysagères… p.111

5.3 Les autres actions de l'agriculture en faveur de l'environnement… p.113

5.4 La consommation et les économies d'énergies… p.117

5.5 La production d'énergie… p.119

5.6 Le bocage – la préservation d'une ressource… p.123

5.7 La valorisation des co-produits et sous-produits issus de l'agriculture… p.129

5.8 La valorisation des co-produits issus des collectivités et entreprises… p.133

Partie 6 – Agriculture et rapport à la société… p.137 à 142

6.1 L'agriculture et sa vision extérieure… p.137

6.2 L'implication dans la vie locale… p.139

6.3 La triple performance… p.141

Définitions… p.143

Enjeux agricoles identifiés suite au diagnostic… p.147

Analyse des enjeux agricoles suite aux réunions intercommunales… p.158

Analyse cartographique des zones à enjeux de développement dans le SCoT… p.153

Avant-propos

Suite à une commande du Pays de Saint-Malo, une étude agricole a été réalisée sur l'ensemble des 5 EPCI que sont les territoires :

- de la Côte d'émeraude
- de Saint-Malo agglomération
- du Pays de Dol de Bretagne
- de la Baie du Mont St Michel
- de la Bretagne Romantique

Elle a été rédigée avec le souci d'aborder l'ensemble des questions qui concerne les activités de l'agriculture à la fois riche, plurielle et complexe.

Deux impératifs ont guidé son élaboration :

- la volonté de partager progressivement les données dans le cadre d'un comité de pilotage, afin d'en faciliter la compréhension et de suivre l'évolution des travaux.
- l'ambition partagée de faire de cette étude un diagnostic-support de travail en amont de l'élaboration du Scot.

En premier lieu, le diagnostic est proposé en six thématiques :

- Le contexte territorial et politique
- L'occupation de l'espace par l'agriculture
- Les structures agricoles et ses actifs
- Le poids de l'économie agricole et ses débouchés
- Les actions de l'agriculture en faveur de l'environnement
- Les représentations et implications de la profession

Chaque partie s'appuie sur un état des lieux avec un rappel des enjeux fonciers dès qu'un lien est possible.

Dans un second temps, les enjeux définis en réunions locales entre élus et agriculteurs sont présentés en thématiques avec des focus sur plusieurs secteurs du territoire.

Les pôles urbains et sites relais définis dans le SCoT, comme secteur à enjeux de développement sont ensuite détaillés avec les principaux chiffres sur le parcellaire agricole.

Enfin l'atlas cartographique, en annexe, qui constitue le document indissociable d'une lecture croisée et explicite de l'étude.

Pour faciliter le cheminement du lecteur, des thématiques numérotées permettent un repérage aisé dans le corps du diagnostic.

Des définitions sont précisées en bas de page ou rappelées en annexe.

Dans la suite du document, les intercommunalités sont parfois identifiées par abréviations ainsi : (une couleur est attribuée à chaque intercommunalité)

- *DOL pour la communauté de communes du Pays de Dol-de-Bretagne ;*
- *BR pour la communauté de communes de la Bretagne Romantique ;*
- *CE pour la communauté de communes de la Côte d'Emeraude ;*
- *BSM pour la communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel et des Portes de Bretagne ;*
- *SMA pour Saint-Malo Agglomération.*

PARTIE 1

Contexte territorial et politique

1.1 Le Pays de Saint-Malo, un territoire à l'interface de la terre et de la mer

Le Pays de Saint-Malo à la particularité de s'étendre sur deux départements, les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine. Il se compose de 5 intercommunalités qui regroupent 74 communes[1]. La majeure partie de son territoire est en Ille-et-Vilaine (70 communes) et il est le seul Pays de ce département à avoir une façade maritime et estuarienne.

Cette configuration en fait un territoire très diversifié, mêlant des activités agricoles et maritimes. Son territoire agricole est lui aussi singulier par la diversité des productions en place.
Pour comprendre l'environnement agricole du Pays, il convient de rappeler les principales données de comparaison entre le Pays, le département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne.

Chiffres clés du Pays

74 communes

5 intercommunalités

146,2 habitants/km² en 2011

(142,1 hbt/km² en 2006)

Un territoire d'élevage et de cultures

L'Ille-et-Vilaine est le premier département laitier français et le premier département producteur de veaux. Il occupe également respectivement la 3ème et 4ème place des départements pour la production de gros bovins et de viande porcine.

Le Pays de Saint-Malo se caractérise, comme le département, par une production laitière dominante. En revanche, il se différencie, dans sa partie nord, par des productions végétales : céréales et légumes.

[1] Depuis le 01/01/2014, les communes de Cardroc, St-Brieuc-des-Iffs et les Iffs ont rejoint la communauté de communes de la Bretagne Romantique.

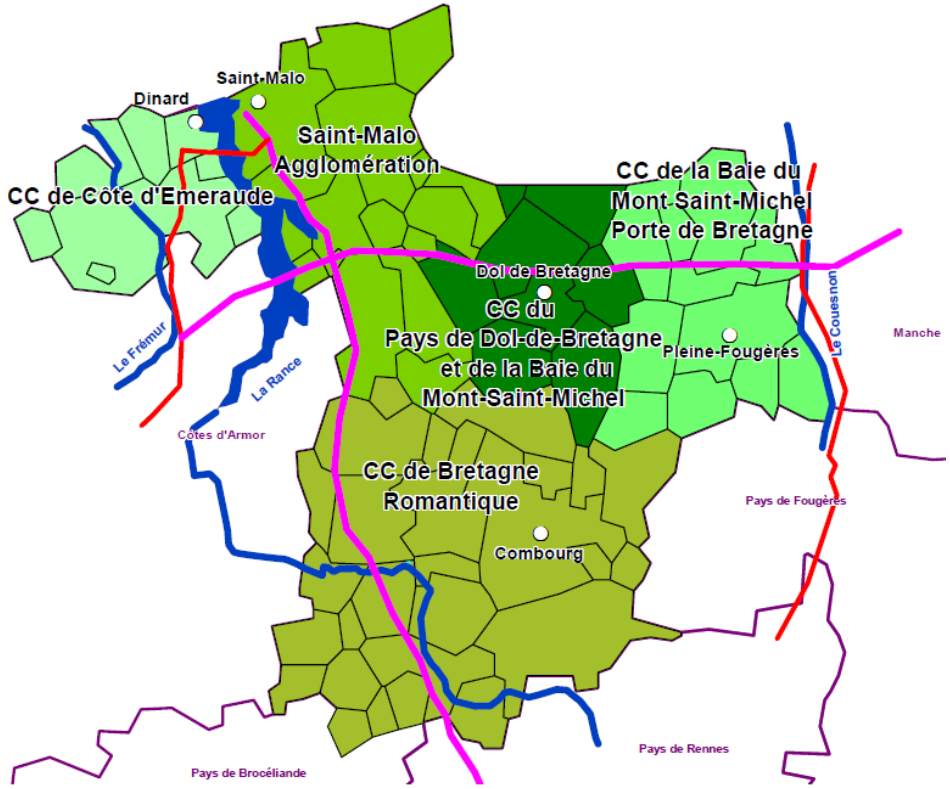

Un territoire qui accueille de la population

Le Pays accueille proportionnellement un peu plus de population par rapport à la superficie de son territoire, en comparaison avec l'Ille-et-Vilaine ou la Bretagne. Pour autant, la croissance de sa population est moins importante que celle observée à l'échelle départementale et régionale.

La surface agricole utile des exploitations est au contraire légèrement inférieure proportionnellement à la superficie occupée sur le département.

Evolution de la population et des surfaces agricoles sur le Pays, le Département et la Région

	Pays			Ille-et-Vilaine	Région
	Total	% du 35	% de la Région		
Population municipale en 2011[2]	**164 750**	16,5%	5,12%	996 439	3 2177 67
Evolution annuelle de la population depuis 2006	**+ 2,9%**	/	/	+ 5,4%	+ 4%
SAU des exploitations en 2010	**67 704**	15,1%	4,1%	446 381	1 638 228
Superficie du territoire en ha	**112 688**	15,7%[3]	4,1%	685 218	2 750 667

Evolution de la population par intercommunalité

	Population municipale 2011	Evolution annuelle de la population depuis 2006
BSM	**8 480**	7,3%
CE	**29 097**	4,2%
DOL	**14 476**	10,4%
BR	**33 000**	13%
SMA	**79 697**	-2,8%

L'évolution de la population sur la période observée entre 2006-2011 montre une disparité entre les 5 intercommunalités. L'agglomération malouine a perdu des habitants et ce sont les territoires les plus en retrait du littoral qui ont accueilli le plus de population.

Une terre d'emploi agricole

Le Pays de Saint-Malo accueille non seulement de la population mais il est également pourvoyeur de nombreux emplois agricoles. Plusieurs corps de métiers sont concernés, de l'exploitant agricole aux industries agro-alimentaires. En effet l'économie agricole locale est composée d'emplois directs dans la filière mais également de nombreux emplois indirects liés à l'activité.

Et le foncier agricole ?

La population augmente progressivement. Son accueil implique la création d'habitations, d'infrastructures et de services et donc la consommation de foncier agricole. Même si la baisse des surfaces agricoles ne peut pas être imputée seulement à la croissance démographique, cette dernière est importante dans les espaces les plus ruraux du territoire, et donc là où les espaces agricoles sont les plus denses. En effet, jusqu'ici le développement s'est plutôt déroulé en extension.

[2] Population municipale en vigueur au 1er janvier 2014, recensement 2011
[3] Ne sont pas pris en compte pour ce calcul les 4 communes du département des Côtes-d'Armor

1.2 Le contexte politique régional et départemental

Il s'agit là d'une présentation du contexte régional et départemental. Une explication plus particulière sur la politique agricole commune (PAC) et sa déclinaison sur le territoire est apportée en fin de partie 4.

Les politiques agricoles régionales

LE PLAN AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE REGIONAL (PAAR)

Validé en décembre 2010 par le Préfet de région Bretagne, ce projet trace des perspectives aux secteurs agricole et agroalimentaire bretons. D'importants moyens sont mobilisés pour répondre aux orientations suivantes :

- Inscrire durablement l'agriculture et l'agroalimentaire dans les grands enjeux de société ;
- Renforcer la compétitivité du secteur agricole ;
- Accroître la valeur ajoutée de la chaîne agroalimentaire ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs (État, collectivités, professionnels) afin d'anticiper les évolutions et l'adaptation du secteur agricole et agroalimentaire.

Ces quatre axes d'orientation sont déclinés en un plan d'actions dont la mise en œuvre fait l'objet d'évaluations régulières. Ainsi, l'évaluation rendue publique en février 2012 faisait état, par exemple :

- du traitement de 200 dossiers d'accompagnement des agriculteurs en difficulté ;
- de la réduction du délai d'instruction des dossiers administratifs, notamment en ce qui concerne les dossiers installations classées en élevage ;
- de la constitution d'un groupe régional de réflexion sur la PAC Post 2013 ;
- du renforcement des actions d'amélioration des conditions de travail dans le secteur agricole et agroalimentaire, en particulier pour limiter les Troubles Musculo squelettiques (TMS) ;
- de l'amélioration du parc bâtiment grâce aux aides pour la mise aux normes bien-être (667 projets aidés) et aux soutiens apportés à travers le plan de performance énergétique (507 dossiers et une aide globale de 5,9 M€) ;
- d'actions de développement de l'agriculture biologique, des filières qualité ont été encouragées (plus de 4% de la surface en bio).

"POUR UNE NOUVELLE ALLIANCE AGRICOLE EN BRETAGNE" (CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE)

La région Bretagne, à l'issue d'une consultation de la population organisée de décembre 2010 à juin 2011, a mis en avant des enjeux de long terme pour l'agriculture bretonne : l'évolution vers des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement, l'implication des territoires et de la population, la qualité des produits, l'amélioration des revenus des agriculteurs, l'installation et le maintien de l'emploi dans l'agriculture.

En conséquence, elle a choisi de réorganiser sa politique d'accompagnement agricole autour de six axes :

- Renforcer les actions d'aménagement rural et d'utilisation raisonnée du foncier ;
- Renouveler les générations dans l'agriculture ;
- Promouvoir une agronomie au service de la performance environnementale des exploitations ;
- Améliorer la viabilité des filières de production agricoles ;
- Développer le lien entre territoire et agriculture ;
- Former tout au long de la vie pour favoriser l'avenir de l'agriculture bretonne.

Ces six axes sont développés en un plan d'actions de 56 mesures. Parmi les actions particulièrement mises en avant, le Vice-Président du Conseil régional chargé de l'agriculture et l'agroalimentaire, Michel Morin, cite notamment le renforcement des aides à l'installation, y compris pour les porteurs de projet de plus de 40 ans, le Pass'Bio mis en place pour accompagner la conversion en agriculture biologique, le plan Biogaz dont l'objectif est d'accompagner les projets de méthanisation, ou encore des actions

pour une meilleure gestion du foncier et le développement de l'autonomie énergétique et protéinique dans les exploitations.

Les politiques agricoles départementales et le contrôle des structures

L'article L.313-1 du code rural prévoit que le Préfet du département élabore, après consultation de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA*), un projet agricole départemental (PAD*). Ce projet détermine les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation dans le département.

Le projet agricole départemental porte sur la période 2012-2014 en Ille-et-Vilaine. Il s'inscrit dans le cadre défini par le PAAR. Il s'accompagne d'un indicateur dénommé Excédent Brut d'Exploitation standard par unité de travail agricole (EBE standard/UTA). Cet indicateur permet de définir la dimension économique de l'exploitation, en fonction du cheptel détenu et des surfaces exploitées. Exprimé en €/actif, il permet de comparer les exploitations entre elles indépendamment de leurs productions. Cet indicateur est utilisé en tant que critère général pour l'attribution d'aides individuelles, de références de production ou encore de droits à aide. Il permet de comparer les candidatures concurrentes dans le cadre du contrôle des structures.

AMBITIONS ET OBJECTIFS DU PAD* D'ILLE-ET-VILAINE

Le PAD d'Ille-et-Vilaine défend quatre ambitions :

- promouvoir une agriculture basée sur l'élevage, acteur important de l'enjeu alimentaire à venir tant en terme de qualité que de quantité,
- développer une agriculture viable, rentable, qui procure un revenu décent et pérenne aux producteurs et s'appuie sur une répartition équitable de la valeur ajoutée,
- promouvoir une agriculture professionnelle maintenant ses actifs, créatrice d'emplois et exercée par des agriculteurs formés à la gestion d'entreprise,
- développer une agriculture innovante, diversifiée, s'appropriant les grands enjeux de la société et présente sur l'ensemble du territoire.

QUATRE ORIENTATIONS STRATEGIQUES TRADUISENT CES AMBITIONS :

- A - Développer des filières agricoles et agroalimentaires performantes, compétitives et pérennes,
  - qui répondent aux attentes des marchés de produits et services ;
  - qui associent dans une relation structurée, production et transformation et contribuent à dégager plus de valeur ajoutée ;
  - qui investissent dans la connaissance et l'innovation ;
  - qui développent de nouvelles compétences en intégrant les progrès et avancées technologiques, sociales, économiques et environnementales ;
  - qui participent aux défis environnementaux, énergétiques et climatiques.
- B - Promouvoir des comportements cohérents pour des chefs d'entreprise dynamiques,
  - en veille sur les marchés et réalisant leurs choix de production et / ou d'activité en conséquence ;
  - soucieux d'adapter leur projet d'entreprise et leurs moyens de production tout au long de leur carrière ;
  - se formant aux évolutions techniques, économiques, politiques, sociétales et réglementaires concernant le secteur agricole ;
  - partenaires actifs des filières agroalimentaires et des acteurs du territoire.
- C - Développer une agriculture attractive, rémunérant ses acteurs et leur offrant des conditions de vie et de travail en adéquation avec leur projet de vie,
  - qui installe et emploie des hommes et des femmes formés à leur métier et compétents;
  - qui veille à la solidité des projets dès l'installation et à la sécurisation des projets dans le temps du point de vue économique, juridique et environnemental.

- D - Développer une agriculture ancrée dans son territoire, qui anime un tissu social et préserve son environnement,
  - qui préserve le foncier agricole et la dynamique de ses espaces forestiers;
  - qui produit localement et qui contribue par ses activités, notamment d'élevage, à l'équilibre de l'emploi sur le territoire départemental ;
  - qui privilégie l'action collective et l'innovation dans l'organisation des exploitations ;
  - qui s'implique dans les projets et la gouvernance de son territoire ;
  - qui communique avec l'ensemble des citoyens et qui soit reconnue dans sa légitimité à contribuer pleinement au défi alimentaire.

LE CONTROLE DES STRUCTURES

Le contrôle des structures des exploitations agricoles s'applique à la mise en valeur des terres agricoles ou des ateliers de production hors sol au sein d'une exploitation agricole, quels que soient la forme ou le mode d'organisation juridique de celle-ci.

L'objectif prioritaire du contrôle des structures est de favoriser l'installation d'agriculteurs, y compris ceux engagés dans une démarche d'installation progressive. En outre, il vise :

- soit à **empêcher le démembrement** d'exploitations agricoles viables pouvant permettre l'installation d'un ou plusieurs agriculteurs,
- soit à **favoriser l'agrandissement des exploitations agricoles dont les dimensions, les références de production ou les droits à aide sont insuffisants** au regard des critères arrêtés dans le schéma directeur départemental des structures,
- soit à permettre **l'installation ou à conforter l'exploitation d'agriculteurs pluriactifs** partout où l'évolution démographique et les perspectives économiques le justifient.

Pour ce faire, les installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles sont soumises à autorisation dès lors notamment qu'elles excèdent une certaine dimension, qu'elles menacent l'activité d'une exploitation agricole existante, ou encore qu'elles sont le fait d'un candidat ne respectant pas les critères d'âge ou de qualification.

Enjeux agricoles - Partie 1

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
1.1	Une diversité des productions : - l'agriculture du territoire est moins fragile que dans les secteurs très spécialisés (une filière en difficulté ne remet pas en cause l'avenir agricole de l'ensemble de la zone) - l'image du territoire	Un bassin de consommation important car le territoire est attractif		Le développement de la construction nécessaire à l'accueil de la population (habitat, activité, infrastructures) sur les terres agricoles entraînant la perte de surfaces de production
1.2	Des politiques volontaristes à l'échelle régionale (installation, énergie, foncier…)		L'évolution des échelons administratifs (réforme territoriale) pourrait bouleverser cette politique locale d'encadrement et de soutien à l'activité	

PARTIE 2

Place de l’agriculture dans la gestion de l’espace

2.1 L'occupation de l'espace

Deux indicateurs pour identifier le caractère agricole du Pays de Saint-Malo

La SAUpac correspond aux surfaces déclarées annuellement par les agriculteurs pour prétendre aux aides européennes de la politique agricole commune. Seules les terres exploitées sur le territoire sont prises en compte, quelle que soit la localisation du siège de l'exploitation.

Chiffres clés du Pays

Surface agricole du Pays de Saint-Malo : 70 079 ha

Soit 62 % de la superficie du territoire

La SAUpac est à considérer comme un minimum. Toutes les surfaces à caractère agricole ne sont pas forcément déclarées à la PAC. Des usages non professionnels de terres agricoles peuvent être importants sur certains secteurs du territoire (*cf photo aérienne page suivante*). Elles n'apparaissent pas dans les surfaces de la SAUpac bien qu'elles aient pourtant un caractère agricole identifiable. Les informations sur la SAUpac sont transmises par l'Agence de Service et de Paiement.
Intérêt de la SAUpac : avoir une image de la surface agricole déclarée, même à une échelle locale.

La SAUe correspond à la surface agricole déclarée lors des recensements agricoles par les exploitants qui ont leur siège sur le territoire. Ils déclarent l'ensemble des surfaces qu'ils mettent en valeur y compris celles situées hors du territoire étudié. A l'inverse, elle n'intègre pas les surfaces mises en valeur sur le territoire par les exploitants ayant leur siège en dehors de celui-ci. Elle est connue pour les recensements nationaux agricoles réalisés en 2000 et 2010.
Intérêt de la SAUe : avoir une image de l'évolution des surfaces agricoles sur une échelle de temps assez longue (10 ans).

Nous retenons donc les deux indicateurs, SAUe et SAUpac car ils se complètent.

En effet, la SAUe va permettre d'avoir une analyse des tendances d'évolution de la surface agricole sur le Pays, contrairement à la SAUpac qui n'est connue que pour 2011.

Indicateurs[4]	Pays de Saint-Malo		Bretagne	
	Total	% du territoire	Total	% du territoire
SAUpac	70 079 ha	62 %		
SAUe	67 704 ha	60 %	1 551 324 ha	56 %
Evolution de la SAUe entre 2000 et 2010	**-5 129 ha (-7 %)**		-150 244 ha (-9 %)	

Cette différence de + 2 375 ha entre SAUpac et SAUe résulte du champ des données recensées puisque les déclarations PAC ne tiennent pas compte de la localisation des sièges d'exploitation contrairement au recensement agricole (SAUe). Elle signifie que les surfaces exploitées dans le Pays par des exploitations dont le siège est hors-Pays peuvent être importantes.

Répartition de l'occupation du territoire sur le Pays de Saint-Malo

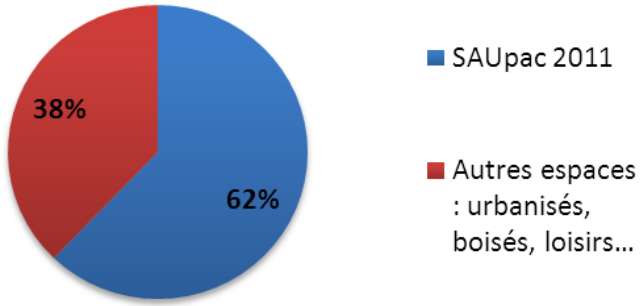

Ainsi, en 2011, 62 % de la superficie du territoire du Pays de Saint-Malo était déclarée à la PAC, c'est-à-dire mis en valeur pour une activité de production agricole.
Les 38 % restant correspondent à l'ensemble des autres usages du territoire, qu'ils soient des espaces naturels (bois, jardins,

[4] Pour plus de précisions sur les indicateurs retenus, se reporter à la fiche des définitions

parcellaire non déclaré à la PAC) ou des espaces artificialisés (tous types de constructions).

Les surfaces déclarées à la PAC en 2011, exemple à Saint-Briac-sur-Mer

Source : orthophoto 2011 et ASP pour PAC 2011

Les espaces littoraux sont particulièrement concernés par cette situation où des surfaces présentant un caractère agricole ne sont pas déclarées à la PAC.

L'évolution des aires d'influences des villes

L'analyse de l'évolution des aires d'influence des villes permet d'observer l'emprise croissante des plus grandes villes.

Sur le Pays de Saint-Malo, Saint-Malo, Rennes et Dinan sont les trois grandes aires d'influences identifiables.

Peu de communes sont isolées ou hors influence des pôles selon les dernières données (voir page suivante, à partir de la légende ci-contre).

De nombreux travailleurs viennent quotidiennement dans les pôles urbains qui constituent les centres d'activité économique, tout en résidant en périphérie.

Cette analyse illustre le développement de la périurbanisation, à travers les flux domicile-travail.

Le zonage en aires urbaines (selon les données du recensement de 1999)[5]

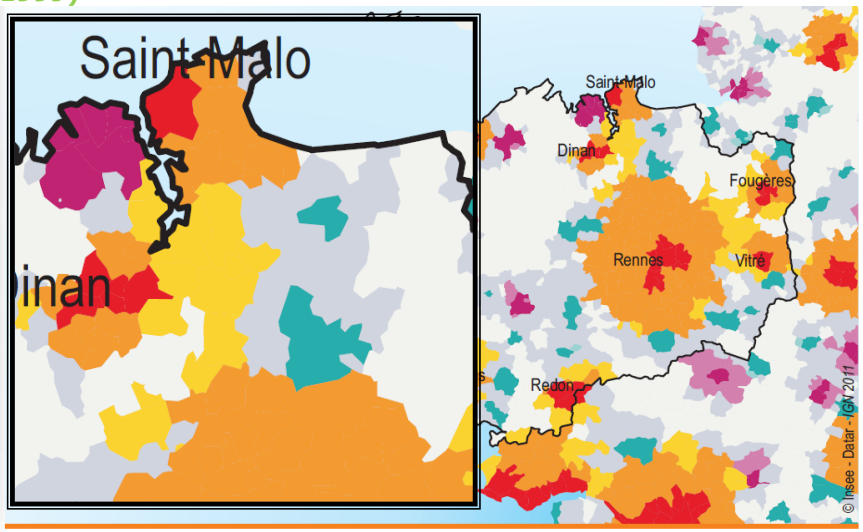

Source : Insee, recensement de la population 1999 - Zonage en aires urbaines 2010

La périurbanisation du territoire s'est accentuée entre les recensements de 1999 et 2008, sous la poussée de l'influence rennaise par le sud et de Saint-Malo par le nord. Les aires urbaines de ces deux pôles se rejoignent presque en 2008.

Combourg était un petit pôle qui est maintenant fondu dans l'aire d'influence rennaise.

Seul Dol-de-Bretagne a conservé son statut de petit pôle.

L'Est du territoire du Pays de Saint-Malo est moins dynamique, il échappe aux grandes aires d'influences mais les communes les plus à l'est qui étaient jusqu'ici isolées sont pour la plupart devenues des communes multipolarisées.

[5] Source INSEE Bretagne, OCTANT Analyse n°23 – Octobre 2011

Le zonage en aires urbaines (selon les données du recensement de 2008)[6]

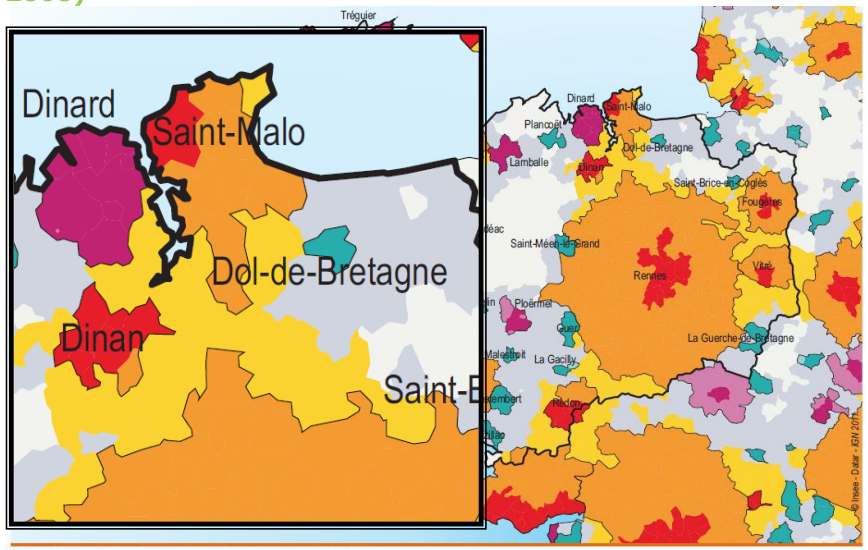

Source : Insee, recensement de la population 2008 - Zonage en aires urbaines 2010

[6] Source INSEE Bretagne, OCTANT Analyse n°23 – Octobre 2011

2.2 L'évolution de la surface agricole

Les deux indicateurs (SAUpac et SAUe) sont utilisés pour apprécier l'évolution des surfaces agricoles.

Chiffres clés du Pays

- 7 % de SAUe en 10 ans

5 intercommunalités

146,2 habitants/km² en 2011

(142,1 hbt/km² en 2006)

Entre les recensements agricoles de 1988 et 2010, les surfaces mises en valeur par les exploitations du Pays de St-Malo ont diminué de 10 346 hectares, soit une baisse de plus de 13 %, ce qui revient à une perte annuelle de plus de 470 ha.
Cette tendance s'est accentuée entre 2000 et 2010, avec une baisse de 7 % sur 10 ans, contre 7 % sur 12 ans entre 1988 et 2000.
Ainsi la diminution a été plus rapide sur la dernière décennie.

10 346 ha en 22 ans =
470 ha/an
ou 7 exploitations professionnelles par an
ou 3.5x la commune de Pleurtuit

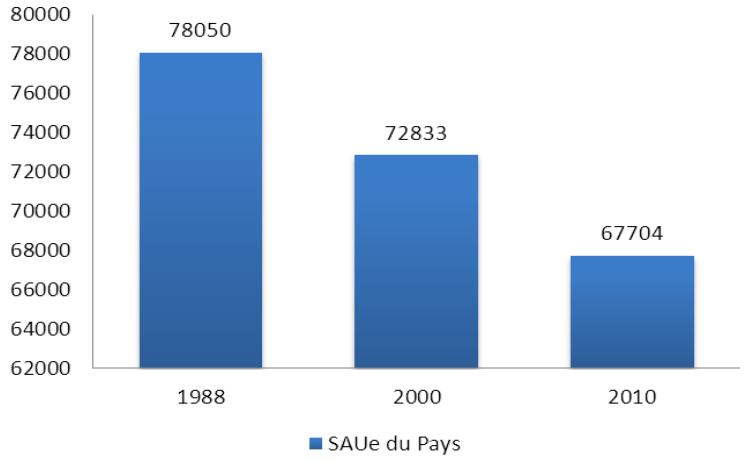

Source : Agreste 2010 pour SAUe

Une répartition inégale des surfaces agricoles entre territoires

La répartition de la SAUpac par intercommunalité en 2011
(entre parenthèse, la superficie du territoire intercommunal sur la superficie totale du Pays de Saint-Malo)

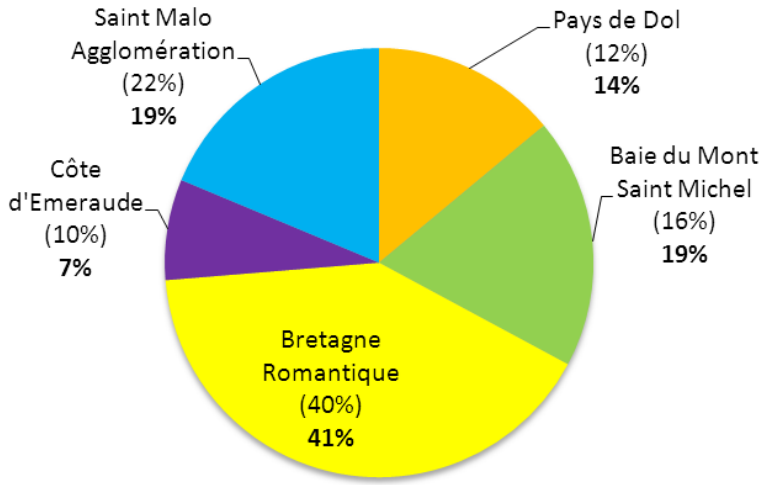

Source : ASP pour SAUpac 2011

Lecture du graphique :
La communauté de communes de la Baie du Mont Saint-Michel représente 16 % de la superficie totale du Pays mais elle concentre 19 % des surfaces agricoles du Pays déclarées à la PAC.

Les intercommunalités littorales à l'Ouest du Pays ont une superficie agricole proportionnellement inférieure à la taille de leur territoire.

Pour chaque intercommunalité, la part occupée par les surfaces agricoles en 2011

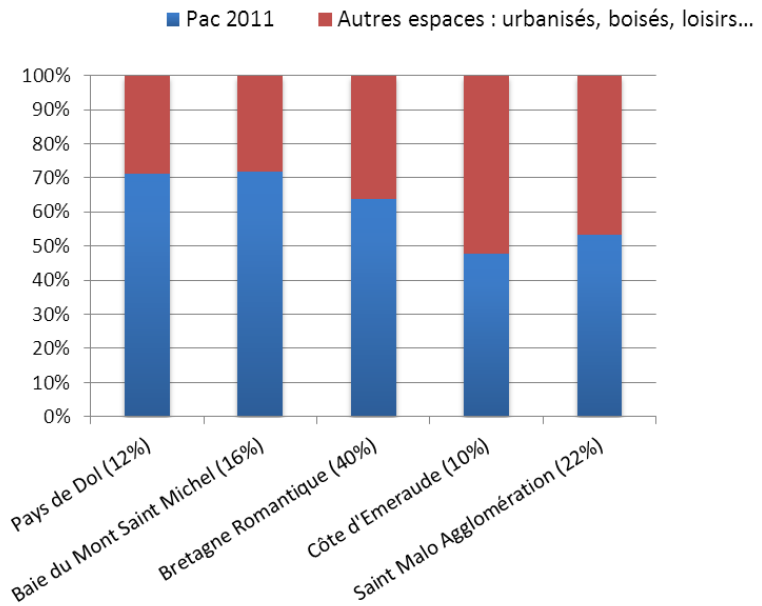

Source : ASP pour SAUpac 2011

Selon les intercommunalités, la SAUpac représente une part plus ou moins importante du territoire. Elle ne représente que **48 % de la superficie de la communauté de communes de la Côte d'Emeraude**, contre **72 % de la superficie de la communauté de communes de la Baie du Mont Saint-Michel**.

Une évolution différente des surfaces agricoles

L'évolution de la SAU des exploitations par intercommunalité entre 1988 et 2010

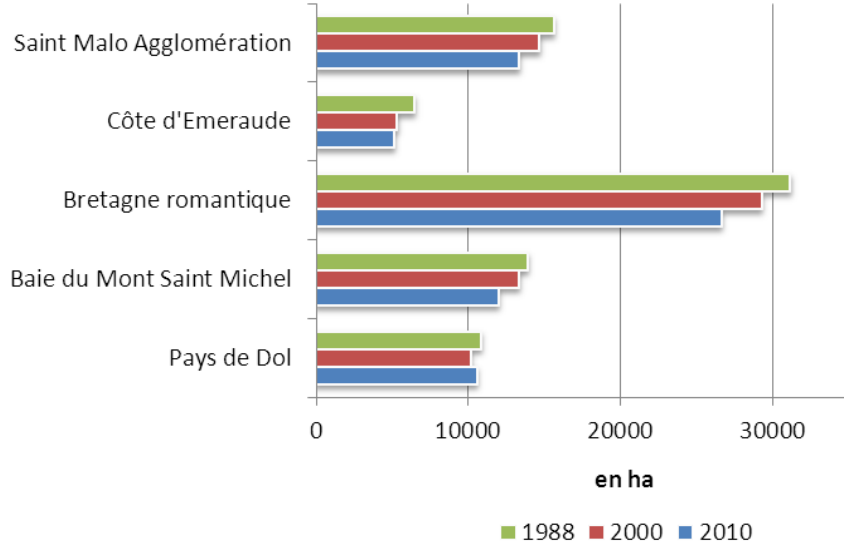

Source : Agreste 1988, 2000 et 2010 pour SAUe

La SAUe a globalement diminué entre 1988 et 2010 sur le Pays mais dans des proportions différentes selon les intercommunalités.
La perte de SAU n'est pas homogène à l'échelle du Pays. Elle est fonction des contraintes et pressions liées à l'artificialisation du territoire.

Seule la communauté de communes du Pays de Dol-de-Bretagne a vu la surface agricole utile de ses sièges d'exploitations augmenter entre les deux recensements. Cela signifie que ces derniers sont allés chercher des terres à l'extérieur des frontières de l'intercommunalité.

Ci-après, le détail des surfaces par intercommunalité.

L'évolution de la SAUe par intercommunalité entre 2000 et 2010

	Evolution 2000-2010 de la SAUe	
CC DOL	397	3,90%
CC MSM	-1343	-10,07%
CC BR	-2642	-9,02%
CC CE	-199	-3,73%
SMA	-1342	-9,14%
PAYS	**-5129**	**-7,04%**

Source : Agreste 2000 et 2010 pour SAUe

Cette évolution est à lire au regard de :

- La diminution de la SAU de l'intercommunalité
- La mise en valeur de la SAU de l'intercommunalité par des exploitations ayant leur siège à l'extérieur.

Une expertise plus fine de la localisation des surfaces exploitées à l'intérieur et hors d'un territoire intercommunal est possible à partir de la réalisation d'un atlas parcellaire. Une analyse cartographique est alors réalisée en collaboration avec les agriculteurs locaux.

2.3 L'évolution de la consommation foncière

Pour détailler la consommation foncière, les 2 précédents indicateurs (SAUpac et SAUe) ne sont pas utilisés.
Ce sont les données de l'enquête Teruti-Lucas de 2006 et 2010 qui sont utilisées ici.
Cette enquête permet d'avoir une analyse de la consommation foncière jusqu'à l'échelle régionale.

Constat national

En 2010, en France, plus de 75 % des exploitations agricoles sont situées en zone urbaine et périurbaine contre 44% en 2000[7].

Entre 2006 et 2010,78 000 ha ont été urbanisés en moyenne par ans. Ceci correspond à plus de 300 000 ha sur 4 ans, soit la SAU moyenne d'un département.[8]

Constat régional

Entre 2006 et 2010, 5 500 ha artificialisés par an[9] dont 2/3 de terres agricoles. Le solde provient d'espaces naturels ou de surfaces boisées.
Sur 5 ans : 25 000 ha de terres agricoles ont été perdus soit la surface totale du territoire de Saint-Malo Agglomération.

Chiffres clés du Pays

Evolution de 85 % de la tâche urbaine *(cf page suivante)*

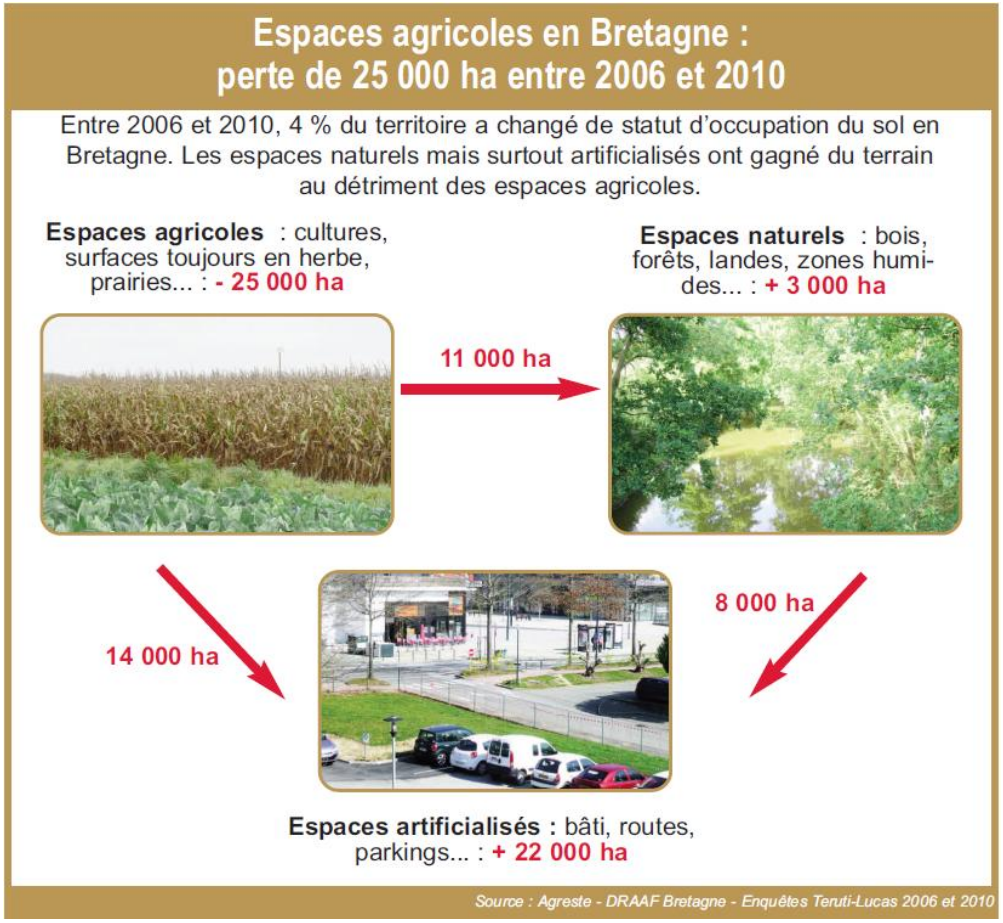

[7] Source INSEE, Agreste 2010
[8] SAFER 2013
[9] 2006-2010 Enquête Teruti-Lucas

Pour développer l'analyse de la consommation foncière sur le Pays de Saint-Malo, l'analyse porte sur les données de l'évolution de la tâche urbaine entre 1984 et 2005 à partir d'une étude de l'AUDIAR de 2006.
Champ des données : Pays à 71 communes et sans les communes du département des Côtes-d'Armor.

Intercommunalité	Ha bâtis 1984	Ha bâtis 2005	Evolution 1984/2005 en ha	Evolution 1984/2005 en %
SMA	1 618	2 862	1 245	77
CE (35)	513	986	474	92
BR	307	735	428	139
DOL	349	555	206	59
BSM	202	316	114	56
Total	**2 989 ha**	**5 454 ha**	**2 467 ha**	**85 %**

Source : Etude AUDIAR 2006

Part de chaque intercommunalité dans l'évolution de la tâche urbaine entre 1984 et 2005

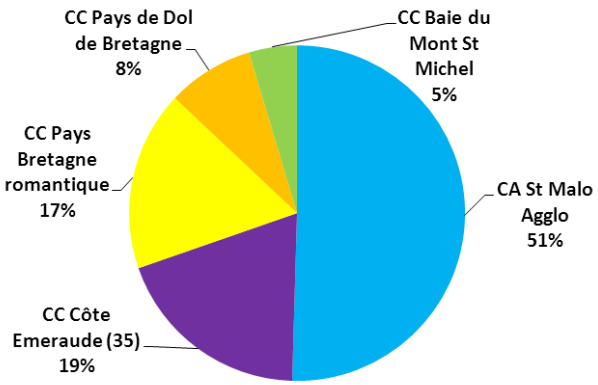

Source : données AUDIAR 2006

Comme vu dans le tableau précédent, 2 467 ha ont été artificialisés en 20 ans.
Ici le graphique reprend la répartition par intercommunalité.
La plus forte augmentation est pour la Bretagne Romantique (+139%) mais plus de 50 % des surfaces artificialisées sur ces 20 ans sont sur Saint-Malo Agglomération.

Ainsi, si la consommation a fortement évolué dans la partie sud du Pays, la majorité des surfaces artificialisées est concentrée sur la zone littorale :
Saint-Malo Agglomération 51 % ou 70 % si on ajoute la communauté de commune de la Côte d'Emeraude.

Si l'on s'en tient à la bande littorale des 500 m, ce sont en moyenne 20ha / an qui ont été artificialisés entre 1985 et 2005[10].

Et le foncier agricole ?

L'agriculture est bien présente dans les territoires périurbains et urbains. Elle est aussi d'une grande diversité dans ces productions, ce qui en fait un secteur économique à part entière, pourvoyeur d'emplois, producteur de biens alimentaires et de services, et garant du maintien de la biodiversité et d'un cadre de vie de qualité.

Le développement de la ville a pour corollaire la consommation d'espaces agricoles, avec parfois de la spéculation qui peut rendre difficile la production agricole sur ces surfaces.

La pression urbaine est d'autant plus importante car elle est également liée à l'attractivité du littoral. Cette situation pose la question du développement agricole et parfois même du maintien de l'activité agricole dans ces zones, notamment les sièges d'exploitations, avec une réflexion sur le maintien d'un seuil minimal vital pour les exploitations.

Une analyse plus fine à l'échelle de la parcelle permettrait de cibler les différents usages, autres que ceux qui sont liés à la production agricole comme l'occupation à des fins de loisirs mais aussi les espaces en frange urbaine où se développent les friches (via un atlas parcellaire).

[10] Source Costel – Echelle Bretagne

2.4 Le marché foncier

Chiffres clés du Pays

233 ha ont changé de destination en 2010

Entre 2005 et 2011, 1 744 ha ont changé de destination

L'analyse du marché de l'espace rural

Cette analyse permet d'observer le changement de destination des surfaces agricoles. Si près de 75% des surfaces sur le marché de l'espace rural du Pays de Saint-Malo conservent leur caractère agricole[11], les surfaces restantes peuvent connaître plusieurs issues :

- Le marché de l'artificialisation (« urbanisation »), en vue de construire dans les 4 ans ;
- Le marché de l'espace résidentiel et de loisirs, avec les espaces résidentiels ou de loisirs bâtis d'un côté, et les espaces de loisirs non bâtis de l'autre ;
- Le marché des landes, friches et étangs ;
- Le marché forestier.

Pour plus de lisibilité, les deux derniers éléments n'ont pas été retenus dans la suite de la présentation.
(Dans le marché des landes, friches et étangs, ces différents éléments ne sont pas identifiés séparément. Les friches ne peuvent donc pas être quantifiées.)

Répartition du changement de destinations des terres agricoles en 2010

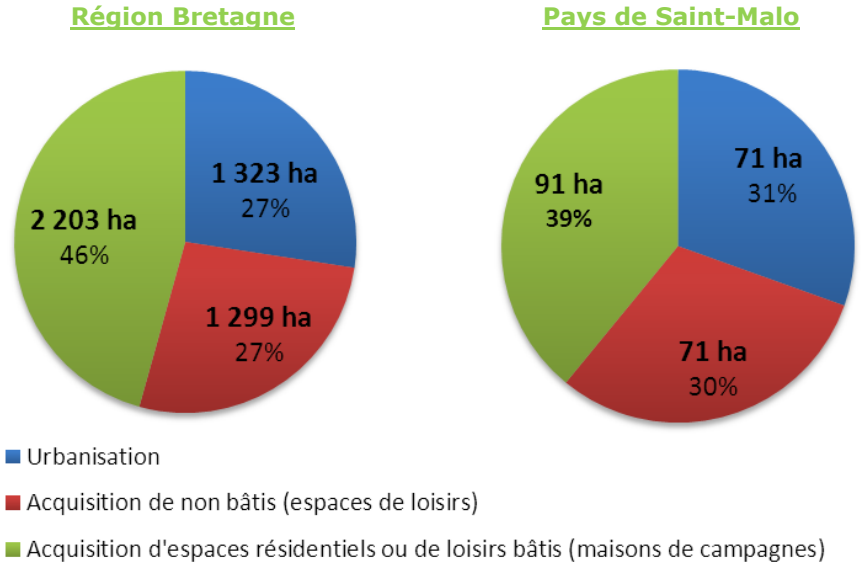

Source : SAFER Bretagne 2010

Pour la région Bretagne, ce sont 4 800 ha de terres agricoles qui ont changé de destination en 2010, soit 21% des surfaces du marché de l'espace rural. Près de la moitié de ces surfaces sont des acquisitions d'espaces résidentiels ou de loisirs bâtis.

Sur la même année, pour le Pays de Saint-Malo, les acquisitions d'espaces de non bâtis et de surfaces destinées à l'urbanisation ont été proportionnellement plus importantes. Au total, ce sont 233 ha qui ont changé de destination.

[11] 79% pour la région Bretagne en 2010

Répartition du changement de destination des terres agricoles du Pays de Saint-Malo sur la période 2005 à 2011

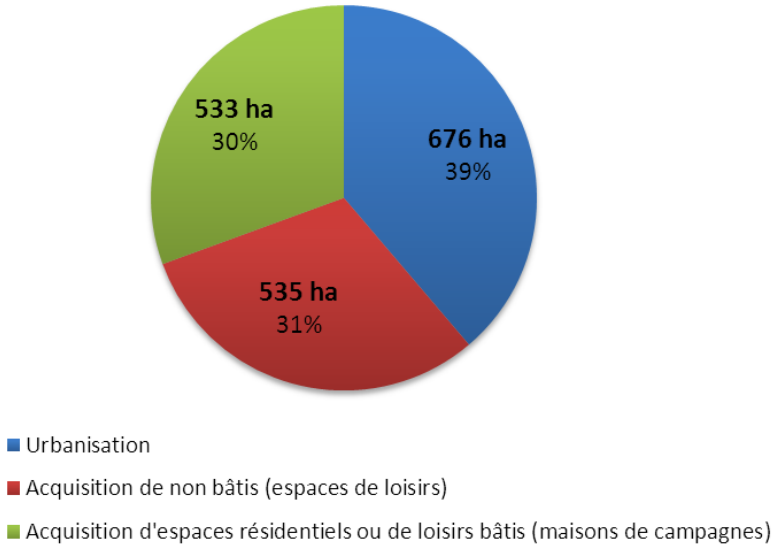

Source : SAFER Bretagne 2005 à 2011

Sur une période plus longue (2005-2011), l'analyse du marché rural met en avant que le principal changement de destination est l'urbanisation, avec 676 ha.

Au total sur le Pays de Saint-Malo, ce sont 1 744 ha qui ont changé de destination en 7 ans, soit l'équivalent de la surface agricole de 37 exploitations[12] dont :

- **676 ha pour l'artificialisation (=14 exploitations)**
- **1064 ha pour les autres usages tels les espaces résidentiels et de loisirs (23 exploitations)**

[12] La SAU moyenne d'une exploitation sur le Pays est de 47 ha

Le prix des terres agricoles

Le prix des terres agricoles montre une nette évolution sur la décennie passée, avec toutefois des variations importantes dans le temps. Ils se sont homogénéisés après avoir connu des périodes de très nette différenciation[13] .

Les explications en sont diverses mais tendent principalement à la concurrence entre acteurs agricoles et à celle entre agricole et urbanisation.

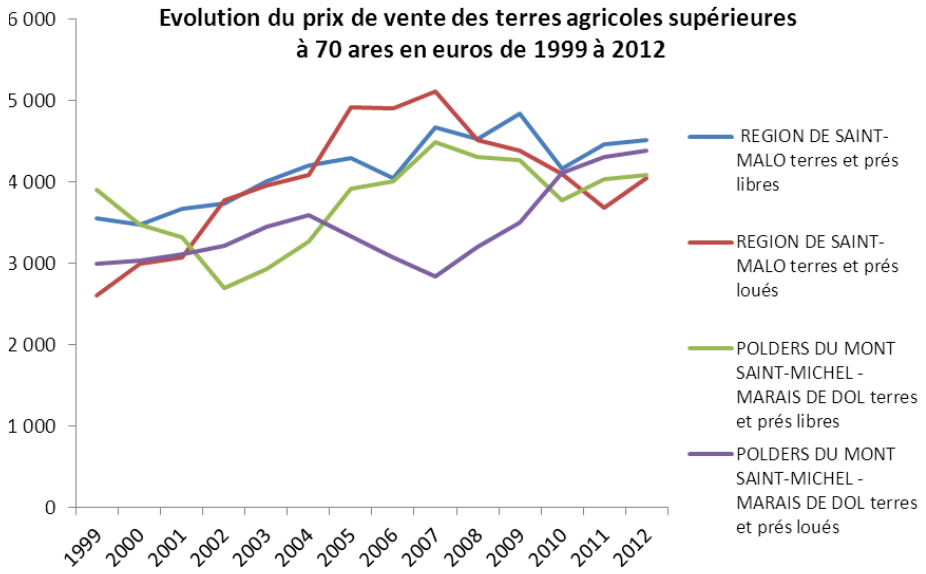

Cette évolution est à comparer au regard de celle des 4 départements bretons[14] (graphique page suivante):

[13] Evolution prix moyens des terres agricoles et par département et par petite région naturelles. Source : www.agreste.agriculture.gouv.fr

[14] Evolution prix moyens des terres agricoles et par département et par petite région naturelles. Source : www.agreste.agriculture.gouv.fr

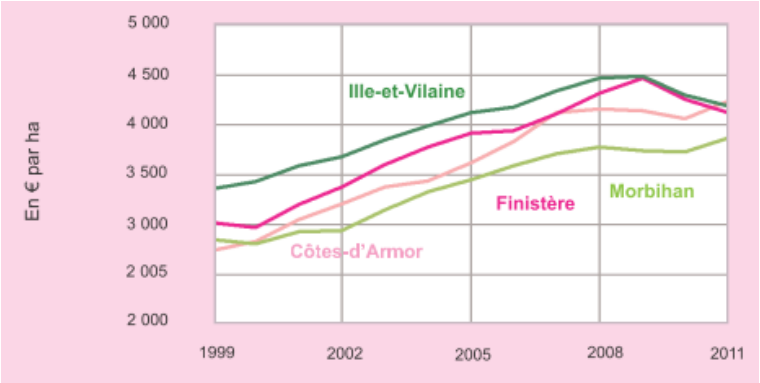

Source Agreste

Et le foncier agricole ?

La diversité des changements de destination montre les divers intérêts que porte le foncier. Si l'urbanisation est souvent montrée du doigt, l'analyse du marché de l'espace rural permet de mettre en évidence que les acquisitions d'espaces de loisirs et de maisons à la campagne représentent également des surfaces conséquentes, soustraites à l'activité agricole.

2.5 Le parcellaire et l'intercommunalité des terres

Un parcellaire inégalement structuré

Le parcellaire est un élément important dans une exploitation. Il est le support de la production et sa qualité fait partie des conditions qui peuvent favoriser ou contraindre l'activité agricole.
Plusieurs caractéristiques sont à prendre en compte dont la forme, la pente, la taille, la localisation, la présence de haies, le sol et sous-sol (…).
Le parcellaire est également un élément fort de structuration du paysage.

Sur le Pays de Saint-Malo, la forme du parcellaire agricole peut être très différente d'un secteur à l'autre.
Les parcelles dans les marais de Dol (marais noir et marais blanc) sont en lanières et de tailles variables. La multiplication de divisions foncières lors de succession a contribué à une multiplication du nombre de propriétaires de petites surfaces.

Extraits photographies aériennes, secteur de Lillemer (à gauche) et Plerguer (à droite)
source géoportail

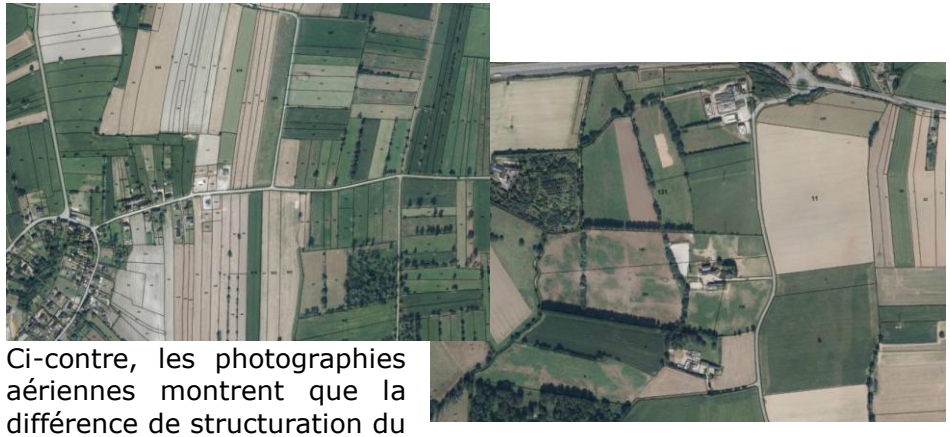

Ci-contre, les photographies aériennes montrent que la différence de structuration du parcellaire est aussi observable à l'échelle très locale (communes voisines).

De plus, le long des axes routiers D137 (Saint-Malo–Rennes) et N176 (Dinan-Pontorson), les travaux d'aménagement routiers ont conduit à des opérations d'ensemble de restructuration foncière en bordure de l'axe. Des ensembles parcellaires de plus grandes dimensions ont ainsi été créés.

L'ampleur de l'intercommunalité des terres

L'évolution de la structuration des exploitations agricoles amène ces dernières à souvent dépasser les frontières communales.
En effet, le développement des exploitations sociétaires peut conduire au regroupement de plusieurs sites initiaux, multipliant ainsi les ensembles parcellaires parfois éloignés les uns des autres.

La recherche d'une compensation ou d'une confortation foncière, qui peut être vitale pour le maintien de la production en place peut également conduire à l'acquisition de parcelles éloignées du siège.
Progressivement, à l'historique local de la structuration du foncier, se combine des logiques pour le maintien de l'économie agricole.
Un morcellement progressif des exploitations peut alors apparaître.
Pour les exploitations légumières il est notamment recherché d'avoir des terres avec des conditions différentes (plus ou moins gélives) pour élargir le calendrier de production.

Cette situation peut également être le résultat d'autres dynamiques.
Sur la communauté de communes de la Baie du Mont Saint-Michel, en limite du département de la Manche, c'est une situation choisie par certains exploitants, de mettre en valeur les terres du secteur mais en conservant ou délocalisant leur siège d'exploitation dans le département voisin.

En 2011, ce sont 34 exploitants de la Manche qui exploitent 896 ha sur 14 communes du département d'Ille-et-Vilaine, dont 872 ha sur la communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel.

La SAUpac 2011 exploitée sur la communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel en fonction du département des sièges d'exploitations

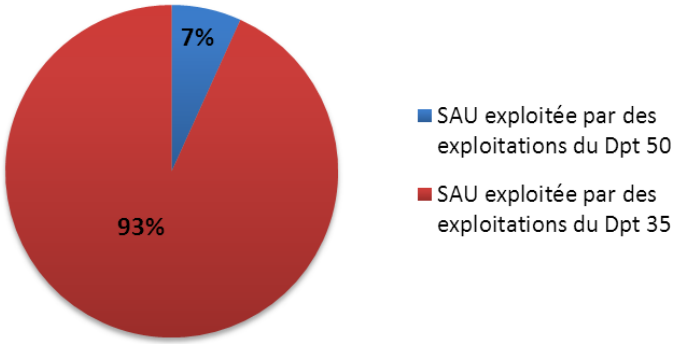

La situation de cette communauté de communes illustre bien que le caractère de la dynamique agricole d'une commune ne se limite pas à sa surface agricole. La localisation des sièges d'exploitations compte également.
La surface agricole exploitée peut ne pas beaucoup évoluer mais les sièges d'exploitations se délocaliser (Baie du Mont-Saint-Michel) ou cesser leur activité (Côte d'Emeraude).

L'éloignement parcellaire n'est pas une fatalité

Pour passer d'une logique locale (à l'échelle de l'exploitation) à une logique d'ensemble (à l'échelle de plusieurs exploitations), une dynamique d'échanges parcellaires peut être engagée.

Elle vise à :

- Réduire les coûts de production supplémentaires : temps et déplacements (énergie consommée) ;
- Améliorer le pâturage (en le rendant plus accessible aux animaux, par regroupement autour des sites d'élevage) ;
- Améliorer les rotations de cultures, la fertilité des sols et la protection des cultures.

En 2013, sur le Pays de Saint-Malo, une démarche s'est enclenchée à l'initiative d'agriculteurs locaux.
Des démarches de plus grandes ampleurs ont également été réalisées ou sont en cours.

Exemple de réalisation sur une commune voisine au Pays de Saint-Malo, Noyal-sous-Bazouges

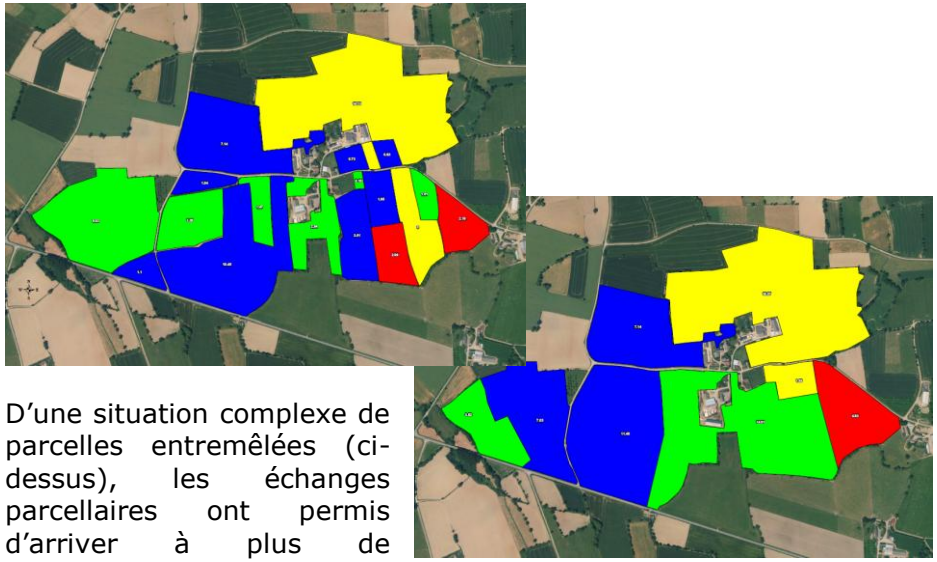

D'une situation complexe de parcelles entremêlées (ci-dessus), les échanges parcellaires ont permis d'arriver à plus de cohérence pour créer des îlots fonciers autour des sièges d'exploitation (ci-contre).

Ainsi, les agriculteurs se saisissent de la question pour améliorer le parcellaire. L'échelle pertinente dépend de la logique recherchée.

Ces échanges peuvent également être moteur d'une amélioration de la gestion des zones sensibles, en désenclavant des parcelles et en créant des parcelles accessibles aux troupeaux pour le pâturage. L'amélioration fonctionnelle du bocage est une autre piste qui peut permettre à partir d'îlots de taille et de formes satisfaisantes de planter des haies tout en facilitant leur entretien[15].

En parallèle, cette question de l'intercommunalité des terres permet de s'interroger sur les circulations agricoles, leur prise en compte dans les aménagements pour une meilleure cohabitation sur les routes et dans les bourgs. Cette prise en compte peut notamment se faire à travers les plans de déplacements communaux.

[15] Source : Guide pratique « J'échange mes parcelles pour gagner », CRAB, novembre 2011

Dans ce sens une charte des circulations agricoles a été signée en 2013, entre les représentants des organisations professionnelles agricoles, l'association des maires 35, la Direction départementale des territoires et de la mer et le Conseil Général 35. Elle a été réalisée suite au constat établit dans le cadre de la charte « Agriculture et Urbanisme – pour un aménagement durable du territoire d'Ille-et-Vilaine » que la problématique des déplacements agricoles est rarement prise en compte dans les aménagements de voirie. Elle formule des recommandations pour les aménagements routiers urbains.

Et le foncier agricole ?

Une exploitation agricole est fortement dépendante de son foncier, en termes de surfaces mais aussi en termes de structuration. L'éloignement et la morphologie des parcelles ont des conséquences non négligeables sur le fonctionnement des structures agricoles de leurs productions.

Si l'acquisition de foncier est difficile, des actions locales peuvent permettre d'améliorer l'existant et apporter des solutions pour les exploitations mais aussi pour l'environnement et les acteurs du territoire (collectivités, usagers des routes).

Enjeux agricoles - Partie 2

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
2.1	L'agriculture occupe une large partie du territoire		La statistique agricole ne recense pas tous les espaces à caractère agricole notamment ceux à usage non professionnel.	Les aires urbaines se développent. La périurbanisation conduit à une concurrence foncière sur les territoires plus ruraux, là où l'agriculture est la plus développée. Il y a un risque de développement d'une agriculture marginale, enclavée localement, avec des conflits d'usages le long des axes de développement périurbain Les surfaces à caractère agricole mais à usage non professionnel tendent à se développer et échappent à l'agriculture.
2.2			Les territoires intercommunaux ont une surface agricole différente. Les problématiques agricoles y sont donc diverses (plusieurs explications possibles à la perte de SAU globale)	La surface agricole exploitée ne cesse de diminuer
2.3				Le développement urbain est important sur le Littoral mais aussi dans l'arrière-pays
2.4	Le prix des terres agricoles reste maîtrisé.			Les changements de destinations des terres agricoles représentent des surfaces importantes (espaces résidentiels ou de loisirs, artificialisation) et sont des espaces soustraits à l'activité agricole
2.5		Les échanges parcellaires ont été évoqués lors des réunions par intercommunalité pour revoir le parcellaire des exploitations et sa structuration	L'étriquement du parcellaire agricole peut rendre difficile son exploitation Il n'y a plus de sièges d'exploitation sur certaines zones de la Côte d'Emeraude	Les regroupements et reprises d'exploitations conduisent à l'acquisition de terres à distance et à l'allongement des temps de parcours

PARTIE 3

Démographie et renouvellement dans les exploitations

3.1 Les exploitations agricoles – Nombre et répartition sur le territoire

	BSM	DOL	BR	CE	SMA	Pays de St Malo	Région Bretagne
Nombre d'exploitations en 2010 (MG*)	179	134	354	67	226	**960 (3.7% de la Br.)**	25 914
Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 (MG*)	-26 %	-22 %	-31 %	-26 %	-37 %	**-30%**	-27 %
SAU moyenne des exploitations en 2010 (SAUe) (E)**	51,1 ha	54,8 ha	50,6 ha	53,5 ha	34,9 ha	**47,2 ha**	47,6 ha

MG = champ de données des moyennes et grandes exploitations*
*E** = champ de données de l'ensemble des exploitations*
Source : Agreste 2010

***Petites, moyennes et grandes exploitations** :*
Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

Des exploitations réparties sur l'ensemble du territoire

Chiffres clés du Pays

1 433 exploitations dont 960 moyennes et grandes

1,3 sièges/km²

Le Pays de Saint Malo compte 1 433 exploitations agricoles, dont 960 exploitations dites moyennes et grandes[16].

[16] Certaines des données communales des Recensements agricoles 2000 et 2010 sont estimées par les services statistiques du Ministère de l'agriculture, aussi la plupart des données issues des Recensements agricoles présentées dans ce diagnostic comprennent une part d'estimation à l'échelle du Pays voire des communes (cartographie).

L'ensemble du territoire du Pays de Saint-Malo est couvert par des exploitations agricoles avec quelques secteurs qui se distinguent (*cf. carte page suivante*).

La petite commune de Plessix-Balisson est dépourvue d'exploitations agricoles. Par ailleurs, certaines communes comptent peu d'exploitations, parfois en raison de leur petite taille :

- sur la zone côtière ouest et l'embouchure de la Rance, certaines communes comptent tout au plus 10 exploitations (Trégon, Lancieux, Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Lunaire, Dinard, La Richardais, Le Mihinic-sur-Rance, Saint-Suliac) ;
- au sud-ouest du pays, 20 exploitations au maximum sont présentes sur les communes de Plesder, Trévérien, Saint-Domineuc, La Chapelle-aux-Filtzméens, Québriac, Trimer, Saint-Thual, Longaulnay, La Baussaine, Cardroc, Les Iffs et Saint Brieuc-des-Iffs.

Répartition des exploitations moyennes et grandes par EPCI en 2010 sur le Pays de Saint-Malo *(entre parenthèse, la superficie du territoire intercommunal sur la superficie totale du Pays de St Malo)*

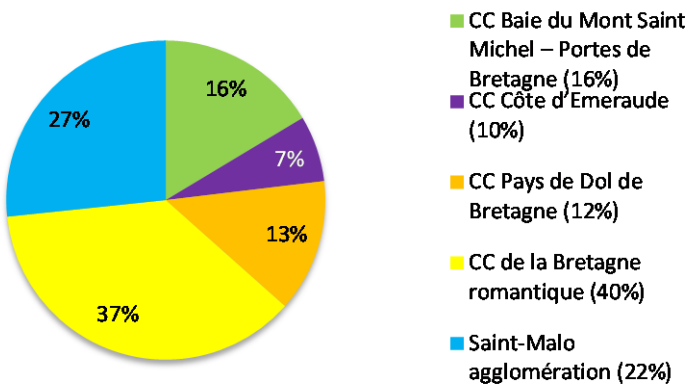

Source : Agreste 2010

Exemple de lecture : la communauté de communes de la Bretagne Romantique s'étend sur 40 % de la surface du territoire du Pays de Saint-Malo et comptabilise 37 % des exploitations moyennes et grandes du Pays.

Nombre et densité d'exploitations agricoles par km² en 2010

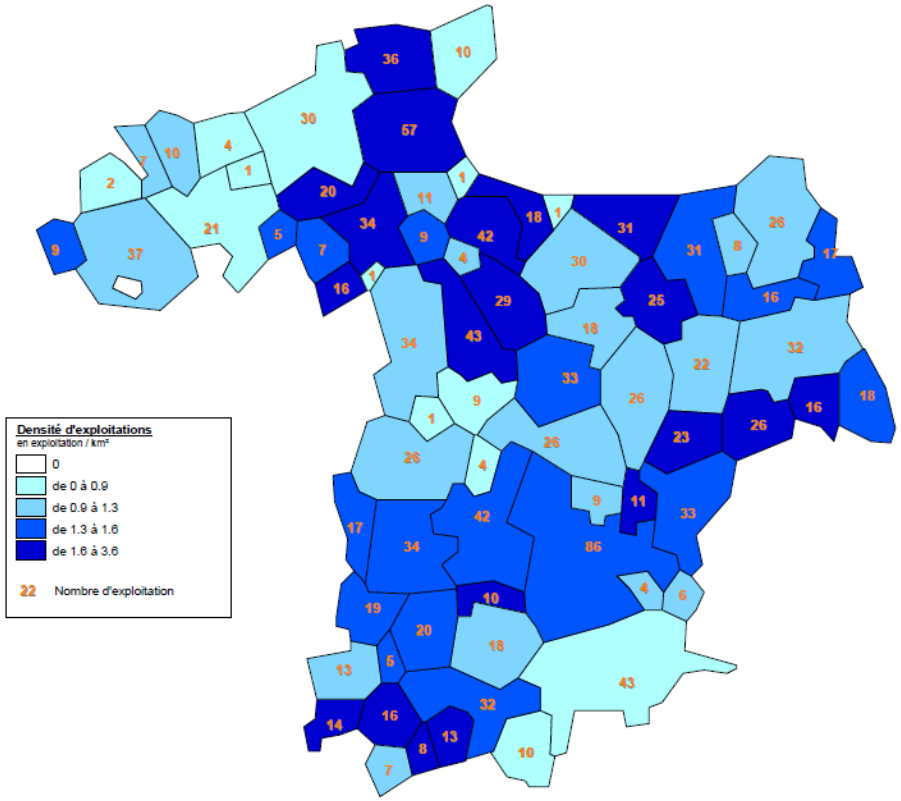

Les données sont estimées par Agreste pour certaines communes.
Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations.

Le Pays compte en moyenne 1,3 sièges d'exploitation agricole par km². Cette densité moyenne se situe légèrement en-dessous de la densité moyenne du département d'Ille-et-Vilaine (1,4) mais au niveau de la densité moyenne bretonne (1,3). En 2000, la densité moyenne atteignait encore 2 exploitations agricoles par km².

Dans le sud-ouest du Pays, le nombre réduit d'exploitations tient dans la plupart des cas à la petite taille des communes ; la densité d'exploitations s'y avère en effet relativement importante.

Certaines communes de la zone côtière (Saint-Coulomb, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Jouan-des-Guérêts, Saint-Père, La Ville-ès-Nonais, La Fresnais, Hirel, Cherrueix) présentent une densité d'exploitations agricoles supérieure à la densité moyenne du Pays. Ceci s'explique notamment par le fait qu'en moyenne, les exploitations sont de plus petite dimension que dans le reste du Pays : les exploitations légumières, qui exploitent en général des surfaces plus restreintes, sont plus représentées sur la frange littorale que dans le reste du Pays.

Dans les communes qui apparaissent en blanc dans la carte ci-dessous, le nombre d'exploitations agricoles par km² est inférieur à la moyenne du Pays. Plusieurs phénomènes peuvent contribuer à cette moindre densité : déprise agricole, usages concurrents du foncier, SAU moyenne des exploitations plus importante...

Comparaison de la densité des communes en nombre d'exploitations par km² par rapport à la densité moyenne du Pays en 2010

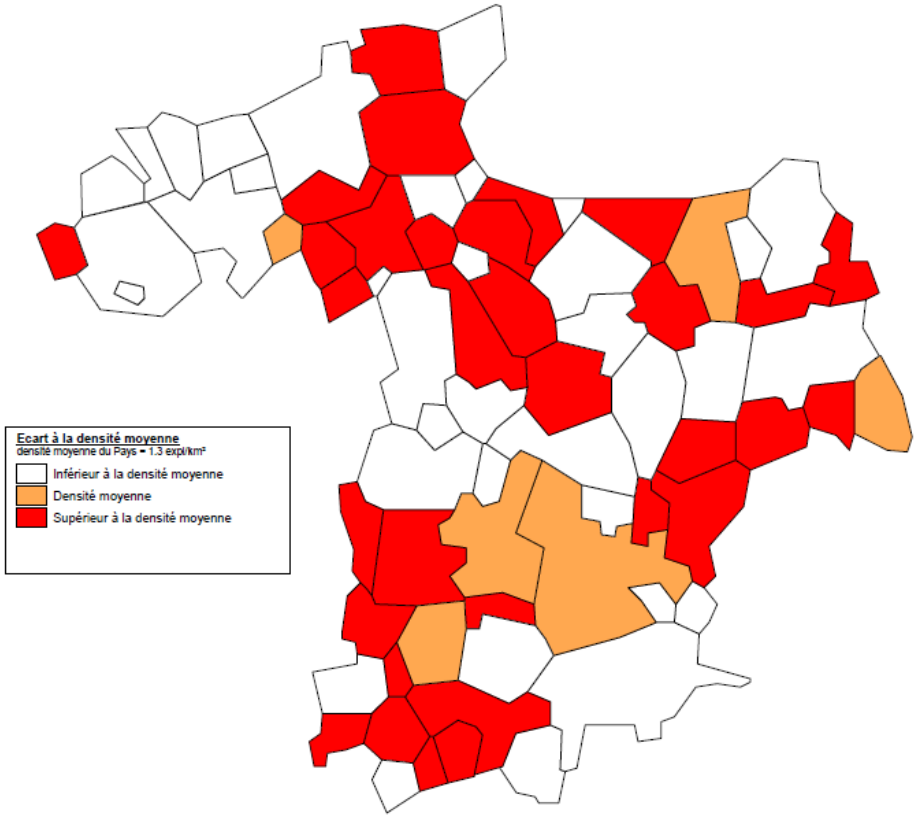

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations

Une baisse marquée du nombre d'exploitations agricoles

Entre les deux recensements de l'agriculture de 2000 et 2010, le nombre d'exploitations a **diminué de 36 %**. Le nombre d'exploitations moyennes et grandes a reculé quant à lui de 30 %.

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010

Remarque : 15 exploitations agricoles dont le siège se situe sur la nouvelle commune de Saint-Symphorien ne sont désormais plus comptabilisées comme appartenant à la commune d'Hédé-Bazouges. Le pourcentage d'évolution enregistré sur cette commune est donc difficilement interprétable.

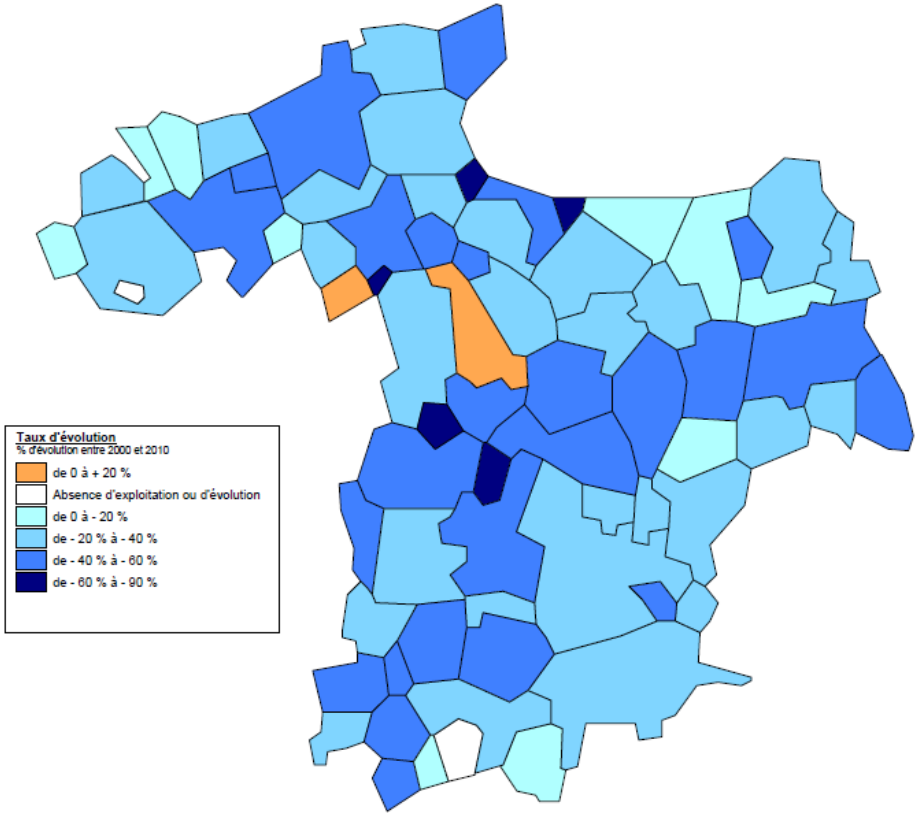

Source : Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010, ensemble des exploitations

D'après la carte précédente, deux communes, Plerguer et La Ville-ès-Nonais, enregistrent une hausse du nombre d'exploitations dont le siège se localise sur leur territoire entre 2000 et 2010. Sur la même période, le nombre d'exploitations reste constant pour Saint-Brieuc-des-Iffs. En revanche, toutes les autres communes voient reculer le nombre d'exploitations localisées sur leur territoire. L'évolution à la baisse se révèle particulièrement importante sur les communes traversées par la route départementale allant de Plesder à Pleine-Fougères et Sougéal.

Avec une perte moyenne de 36 % du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 (*cf. carte précédente*), le territoire du Pays de Saint-Malo se situe au niveau de la moyenne de l'Ille-et-Vilaine (-35 %) et légèrement au-dessus de la moyenne régionale (-33 %). Cette diminution est plus forte qu'au niveau national (-26 %).

Plusieurs phénomènes expliquent cette baisse :

- le nombre d'installations ne suffit pas à compenser le nombre de départs ;
- de plus en plus d'agriculteurs font le choix de s'associer, ce qui conduit mécaniquement à une diminution du nombre d'exploitations. Pour autant, le regroupement ne traduit pas nécessairement une baisse du nombre d'agriculteurs ou la disparition des sites d'exploitation : ceux-ci peuvent rester en activité, mais au sein d'une seule entité juridique.

Ainsi, par exemple, l'Ille-et-Vilaine, en dépit de la disparition de plus d'un tiers de ses exploitations entre 2000 et 2010, a vu sa production laitière augmenter et sa production porcine progresser légèrement grâce aux gains de productivité.

La baisse du nombre de petites exploitations (-46 %) est plus forte que celle des exploitations moyennes et grandes (recul de 30 %). Ces petites exploitations, au moment de la transmission, disposent souvent de moyens de production insuffisants pour permettre une activité viable. Elles peuvent alors être confortées et du fait de leur agrandissement, passent alors dans la catégorie des moyennes et grandes exploitations. Ou bien, elles sont démembrées et leurs moyens de production vont conforter des exploitations existantes. Ces phénomènes expliquent un recul accéléré des petites exploitations.

Répartition des exploitations par EPCI

Nombre d'exploitations agricoles dont le siège se localise dans l'EPCI en 2000 et en 2010

	Ensemble des exploitations		Exploitations moyennes et grandes		Petites exploitations	
EPCI	**2000**	**2010**	**2000**	**2010**	**2000**	**2010**
BSM	386	235	241	179	145	56
CC CE	141	96	91	67	50	29
DOL	291	193	172	134	119	59
BR	855	527	511	354	344	173
SMA	581	382	364	226	217	156
Pays de Saint-Malo	2254	1433	1379	960	875	473

Les résultats intègrent des estimations réalisées par Agreste.
Source : Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010

En 2010, la communauté de communes de la Bretagne Romantique est celle qui compte le plus grand nombre de sièges d'exploitation : il s'agit de l'EPCI de la plus grande dimension.

En termes de densité, ce sont Saint-Malo Agglomération et la communauté de communes du pays de Dol-de-Bretagne qui comptent le plus grand nombre de sièges d'exploitation au km² avec 1,6 et 1,4 siège par km² respectivement (la densité est calculée comme le nombre de sièges pour l'ensemble des exploitations divisé par la surface de l'EPCI). La communauté de communes de la Baie du Mont Saint-Michel-Porte de Bretagne et celle de la Bretagne Romantique suivent (1,3 et 1,2 siège/km² respectivement). La communauté de communes de la Côte-d'Émeraude n'accueille quant à elle que 0,9 siège/km².

Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 par EPCI

EPCI	Ensemble	Moyennes et grandes	Petites
BSM	**-39%**	-26%	-61%
CE	-32%	-26%	-42%
DOL	-34%	-22%	-50%
BR	**-38%**	-31%	-50%
SMA	-34%	-38%	-28%
Pays de Saint-Malo	-36%	-30%	-46%

Les résultats intègrent des estimations réalisées par Agreste.
Source : Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010

Si l'ensemble des exploitations est considéré, la diminution du nombre de sièges d'exploitation par EPCI est la plus forte au sein de la communauté de communes de la Bretagne Romantique et de la Baie du Mont Saint-Michel - Porte de Bretagne.

Les évolutions diffèrent pour les seules exploitations moyennes et grandes (exploitations considérées comme professionnelles). Saint-Malo Agglomération enregistre la plus forte chute du nombre de sièges d'exploitation (-38 %), loin devant la communauté de communes de Dol-de-Bretagne (-22 %).

Et le foncier agricole ?

La baisse du nombre d'exploitations contribue à la disparition du foncier agricole. Au moment de la cessation de l'exploitation agricole, si celle-ci ne peut pas être reprise en l'état (car jugée non viable, trop petite, ou vétuste...) elle est souvent démembrée. Ses terres sont alors reprises par d'autres exploitations qui s'agrandissent ou peuvent venir conforter un projet d'installation... Dans le cadre de la transmission, un propriétaire foncier peut aussi être tenté de valoriser son patrimoine foncier en terres urbanisables (si une évolution du document d'urbanisme le permet), d'autant plus que la pression foncière est forte au sein du Pays.

L'évolution des structures d'exploitations peut engendrer des modifications non négligeables sur l'aménagement du territoire. Les dynamiques liées à la mutualisation des moyens humains et techniques peuvent conduire à développer plus fortement des sièges d'exploitations. Les autres deviennent des sites secondaires de stockage de matériel, fourrage ou bien un atelier d'élevage. Les périmètres sanitaires autour de ces exploitations s'en trouvent modifiés.
De même, ces dynamiques de développement des exploitations sociétaires peuvent conduire à une augmentation des temps de trajet entre site principal et sites secondaires. Les échanges parcellaires deviennent alors une opportunité pour adapter la répartition du foncier aux évolutions des structures agricoles.

3.2 Le statut juridique et la taille des exploitations

Les exploitations privilégient les structures sociétaires

Statuts juridiques des exploitations agricoles en 2010

	Pays de Saint-Malo	Ille-et-Vilaine	Bretagne	France métrop.
Exploitation individuelle	61%	56%	54%	69%
Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)	9%	11%	12%	8%
Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) avec chef d'exploitation seul	10%	10%	14%	9%
EARL avec plusieurs coexploitants	13%	16%	13%	7%
Statut autre qu'individuel, GAEC, EARL	6%	6%	8%	7%

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, périmètre des 74 communes du pays dont estimations, ensemble des exploitations

Chiffres clés du Pays

71 % des exploitations ont un chef unique

47 ha de moyenne (ensemble des exploitations)

Individuel ou sociétaire (GAEC, EARL, SCEA, etc.), différents statuts peuvent être adoptés par les exploitations agricoles. En 2010, 61 % des exploitations agricoles du Pays de Saint-Malo sont individuelles. Cette proportion est légèrement supérieure à celle observée à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine et de la Bretagne. Les autres exploitations ont opté pour un statut sociétaire.

Les sociétés sont à dominante familiale. Elles regroupent souvent des moyens de production plus conséquents (surfaces, main d'œuvre, capital) que les exploitations individuelles. Le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation Commun) permet le regroupement de plusieurs agriculteurs. 9 % des exploitations agricoles du pays sont des GAEC. Dans ces structures, la présence de plusieurs agriculteurs offre des souplesses en matière d'organisation : les associés peuvent par exemple se libérer pour le week-end ou partir en vacances à tour de rôle.

Cependant, le statut sociétaire ne signifie pas systématiquement que plusieurs exploitants agricoles sont présents dans la société. Ainsi, comme une exploitation individuelle, l'EARL (Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée) peut être unipersonnelle : elle est alors conduite par un unique chef d'exploitation. Cette forme juridique garantit la séparation des biens personnels de l'agriculteur de ses biens professionnels.

De ce fait, en 2010, 71 % des exploitations agricoles du Pays de Saint-Malo sont conduites par un unique chef d'exploitation : 61 % sont des exploitations dites "individuelles" et 10 % sont des EARL avec un seul chef d'exploitation.

Évolution des statuts juridiques des exploitations agricoles du Pays de Saint-Malo

	1988	2000	2010
Exploitation individuelle	96%	80%	61%
GAEC	3%	6%	9%
EARL avec chef d'exploitation seul	0,1%	5%	10%
EARL avec plusieurs coexploitants	0,1%	7%	13%
Statut autre qu'individuel, GAEC, EARL	1%	2%	6%

Source : Agreste, Recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010, périmètre des 74 communes du pays dont estimations, ensemble des exploitations

Bien qu'encore majoritaires, les exploitations individuelles voient leur proportion décliner au fil du temps. De plus en plus d'agriculteurs font le choix d'une structure sociétaire. En 2000, 20 % des exploitations du Pays avaient adopté un statut sociétaire. Elles sont aujourd'hui près de 40 %.

Malgré la diminution du nombre total d'exploitations agricoles, le nombre d'EARL unipersonnelles ou à plusieurs associés progresse, tandis que le nombre de GAEC diminue.

Le développement de cette mutualisation des moyens de productions est entre autre le reflet de nouvelles aspirations d'agriculteurs trouvant au travers de ce statut la possibilité de se dégager du temps à tour de rôle.
Ainsi, bien qu'il y ait une diminution globale du nombre d'exploitations, il y a une augmentation des formes sociétaires.

Zoom sur les exploitations moyennes et grandes

Statuts juridiques des exploitations agricoles moyennes et grandes en 2010

	Pays	Ille-et-Vilaine	Bretagne	France métrop.
Exploitation individuelle	45%	40%	42%	55%
GAEC	14%	16%	16%	12%
EARL avec chef d'exploitation seul	14%	14%	18%	13%
EARL avec plusieurs coexploitants	19%	23%	17%	11%
Statut autre qu'individuel, GAEC, EARL	7%	7%	8%	9%

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, périmètre du SCoT du pays de Saint-Malo (y compris Saint-Symphorien, hors Cardroc, Les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs, exploitations moyennes et grandes)

55 % des exploitations considérées comme professionnelles ont opté pour une forme sociétaire. Par différence avec les tableaux précédents, il apparaît que les exploitations dites "petites" sont sur-représentées parmi les exploitations individuelles.

Évolution des statuts juridiques des exploitations agricoles moyennes et grandes du Pays de Saint-Malo

	1988	2000	2010
Exploitation individuelle	93%	68%	45%
GAEC	5%	10%	14%
EARL avec chef d'exploitation seul	0,3%	8%	14%
EARL avec plusieurs coexploitants	0,3%	11%	19%
Statut autre qu'individuel, GAEC, EARL	1%	3%	7%

Source : Agreste, Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010, périmètre du SCoT du pays de Saint-Malo (y compris Saint-Symphorien, hors Cardroc, Les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs, exploitations moyennes et grandes)

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations individuelles a été divisé par plus de deux. Le nombre de GAEC a diminué entre 2000 et 2010, cependant en proportion les GAEC sont aujourd'hui plus représentés qu'il y a dix ans.

La surface moyenne des exploitations progresse[17]

Surface moyenne exploitée en 2010 (ensemble des exploitations) :
47 ha
(I-V : 46 ha)
+ 15 ha en 10 ans

Surface moyenne exploitée par UTA non salarié[18] en 2010 (ensemble des exploitations) :
45 ha

Surface moyenne exploitée en 2010 (moyennes et grandes exploitations) :
67 ha
(I-V : 63 ha)
+ 19 ha en 10 ans
Source : Agreste, Recensement Agricole 2010

L'augmentation de la taille des exploitations est surtout due au regroupement des exploitants en société, et donc au regroupement de structures initialement individuelles.
Une exploitation peut donc comprendre plusieurs sites.

SAU moyenne des exploitations[19] en 2010 par intercommunalité	
BSM	51.1 ha
CE	53.5 ha
DOL	54.8 ha
BR	50.6 ha
SMA	34.9 ha

Le regroupement en société peut conduire à mutualiser les productions sur un seul site. Les sites originaux risquent alors de perdre leur vocation agricole et d'être aménagés pour un usage résidentiel.
Le regroupement sociétaire peut aussi se traduire par l'arrêt de certaines productions car le projet global d'exploitation est alors repensé.
Par ailleurs, lors du départ à la retraite d'un associé, la production dont il avait la charge peut éventuellement être arrêtée.

Et le foncier agricole ?

Les regroupements d'exploitations peuvent avoir un impact sur la structure du parcellaire. Certaines parcelles éloignées du siège présentent une contrainte de déplacement. Cela peut conduire à modifier les cultures implantées : plutôt que de faire pâturer des animaux sur une parcelle lointaine, on y implantera des céréales par exemple. La réflexion sur des échanges parcellaires entre exploitations peut alors être intéressante pour optimiser les déplacements de chacun.

En secteur de production laitière, un parcellaire bien structuré autour du site de production permettra une meilleure gestion du troupeau et du pâturage.

En secteur légumier, le choix de localisation des parcelles peut être important pour des intérêts climatiques. La diversité de localisation au sein d'une exploitation permet une production plus diversifiée.

[17] Pour plus de détails sur la surface exploitée selon le type de production, se reporter à la fiche 4.2 sur les productions animales et végétales
[18] Nombre d'UTA (unité de travail annuel) des chefs d'exploitations et coexploitants
[19] Champ de données : ensemble des exploitations

3.3 Les emplois liés à l'agriculture

Chiffres clés du Pays

1 433 exploitations

1,3 chefs ou coexploitants en moyenne

Environ 2 900 actifs permanents

Environ 150 UTA salariés dans le secteur légumier

Environ 540 emplois dans les IAA locales (en alimentaire)

De nombreux emplois directs et induits dans les services et activités liés à l'activité agricole : CUMA, associations de remplacement, agrofourniture, équipement et machinisme, bâtiment, conseil, banque, assurance, transport…

L'agriculture du Pays de Saint-Malo : une activité économique créatrice de nombreux emplois ancrés localement dans le territoire.

NB : pour l'ensemble de la fiche sauf précision contraire, les données sont issues des recensements agricoles 2000 et 2010, Agreste, Ensemble des exploitations.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2010 (Estimations Agreste pour certaines communes / périmètre du SCoT avec estimations pour Cardroc, Les Iffs et Saint Brieuc des Iffs) – Ensemble des exploitations; Observatoire des IAA de Bretagne des Chambres d'agriculture de Bretagne

	Pays de Saint-Malo		Bretagne
		% de la Bretagne	Nombre
Nombre de chefs et coexploitants en 2010	1 915	4,1 %	46 693
Evolution du nombre de chefs et coexploitants entre 2000 et 2010	-28 %	/	-19 %
Nombre d'actifs permanents en 2010 (estimation)	Environ 2 900	Environ 4 %	68 086
Nombre d'actifs permanents en UTA en 2010	2 205	4,1 %	53 158

Remarque : Les actifs des exploitations agricoles de la commune de Saint-Symphorien sont pris en compte en 2000 mais pas en 2010, ce qui accentue les évolutions à la baisse.
Source : Agreste, Recensement Agricole 2010

Si l'on ajoute aux 2 900 actifs permanents des exploitations agricoles les 150 UTA saisonniers et les 540 emplois salariés des industries agro-alimentaires, **les filières agricoles représentent près de 3 600 emplois localisés au sein du Pays de Saint-Malo**, soit près de 6 % des 60 150 emplois totaux du Pays[20]. Par ailleurs, l'agriculture génère de nombreux emplois induits (secteur du transport...) qui peuvent se localiser dans le Pays de Saint-Malo ou les pays voisins.

Au sein du Pays, le travail agricole de l'ensemble des exploitations représente 2 205 UTA. Les UTA permettent de comptabiliser le travail agricole en équivalent temps plein, aussi le nombre d'UTA est inférieur au nombre d'actifs (un actif étant une personne qui travaille en agriculture, à temps plein ou partiel).

Répartition par statut des actifs permanents dans les exploitations du Pays de Saint-Malo en 2010

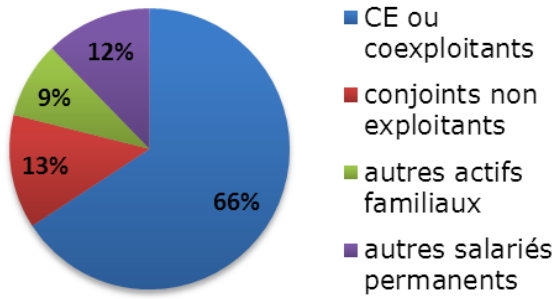

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations

[20] INSEE, Recensements de la population, emplois au lieu d'emploi, 2010

Des actifs permanents moins nombreux mais dont le profil évolue entre 2000 et 2010

Le nombre d'UTA a baissé moins vite que le nombre d'exploitation : - 25 % d'UTA agricole en 10 ans contre -36 % d'exploitations[21].
Le nombre d'UTA par exploitation a donc augmenté en 10 ans : de 1,3 à 1,5 UTA par exploitation.
Sur la même période le nombre total d'actifs permanents a diminué de 30 %. Seul l'emploi salarié hors cadre familial a augmenté (+ 31 %).

Evolution du statut des actifs permanents dans les exploitations du Pays de Saint-Malo entre 2000 et 2010

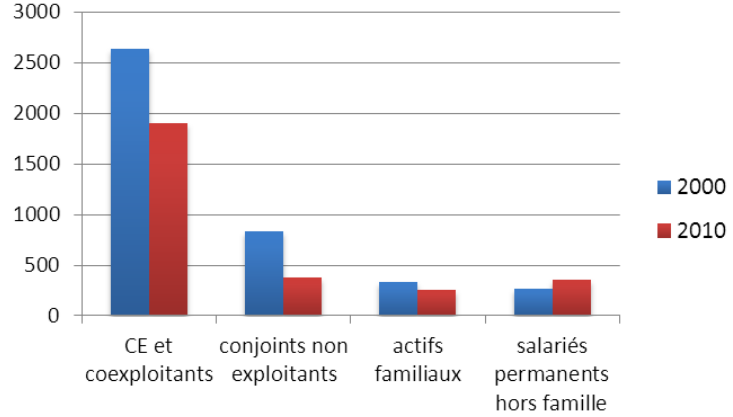

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations

Les salariés permanents[22] peuvent représenter jusqu'à 38 % des UTA d'une commune : plus de 30 % à Saint-Méloir-des-Ondes et Saint-Malo.

ZOOM SUR LES MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS

Elles requièrent le travail de près de 1 820 UTA sur le Pays de Saint-Malo (hors Cardroc, les Iffs et Saint-Brieuc-des-Iffs) :

- 66 % sont des chefs et coexploitants,
- 22 % sont des salariés permanents, temporaires, salariés des ETA et CUMA contre 14 % en 2000. Le salariat s'est développé entre 2000 et 2010 tandis que l'emploi familial (personnes de l'entourage, de la famille ou amis qui exercent une activité régulière sur l'exploitation) a reculé (11 % des UTA en 2010 contre 22 % en 2000).

Source : Agreste - DRAAF Bretagne RA2010

Des communes plus ou moins denses en emploi agricole

Répartition des actifs permanents dans les exploitations du Pays de Saint-Malo en 2010 (en UTA, Unité de Travail Annuel)

Collectivité	Nb d'UTA	
	Total	dt CE et coexploitants[23]
BSM	366	253
CE	156	105
DOL	277	207
BR	766	623
SMA	640	324
Pays de Saint-Malo	**2 205**	**1 512**

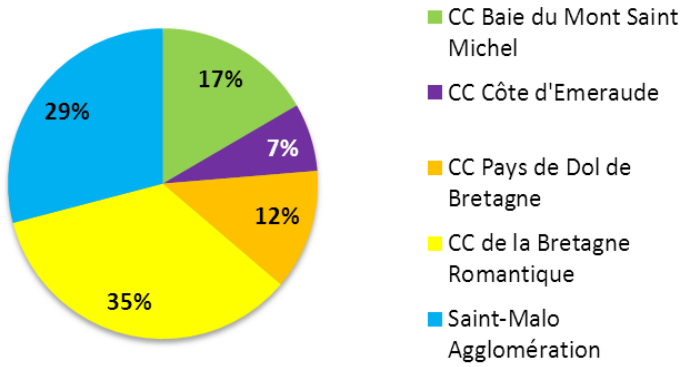

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations

[21] Se référer à la fiche précédent sur l'évolution du nombre d'exploitations
[22] Carte de l'évolution du nombre d'UTA en pourcentage entre 2000 et 2010 dans l'atlas cartographique

[23] Données avec estimation pour les communes : Le Vivier-sur-Mer, Lanhélin, Tressé, Le Minihic-sur-Rance, La Richardais, Dinard, Lancieux

La communauté de communes de la Bretagne Romantique compte le plus grand nombre d'UTA, devant Saint-Malo Agglomération. A l'inverse, c'est la communauté de communes de la Côte d'Emeraude qui compte le moins d'UTA agricoles. Ces résultats sont en lien direct avec le nombre de sièges d'exploitation qui se localisent dans chaque intercommunalité.

Le travail agricole total (UTA) par commune pour l'ensemble des exploitations

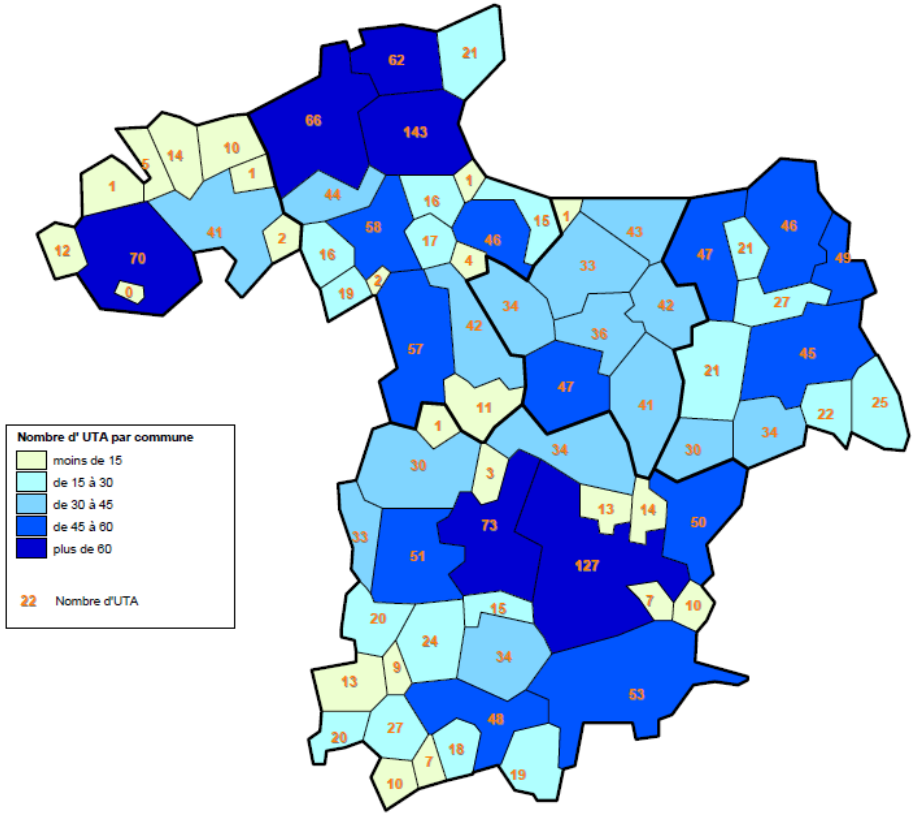

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations

Avec 143 UTA (ensemble des exploitations), la commune de Saint-Méloir-des-Ondes est celle qui totalise le plus grand nombre d'UTA permanent, en raison de l'importance de la production légumière. Le travail agricole sur Combourg occupe 127 UTA, ce qui en fait la 2ème commune agricole du Pays de Saint-Malo en termes d'emploi agricole.

En revanche, en l'absence d'exploitation agricole, il n'y a pas d'emploi agricole à Plessix-Balisson. L'emploi agricole total représente moins de 5 UTA sur les communes de Lancieux, La Richardais, Le Vivier-sur-Mer, Saint Benoît des Ondes, Tressé, Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine, Le Minihic sur Rance, Lanhélin et Lillemer.

Les pluri-actifs dans l'ensemble des exploitations, en 2010

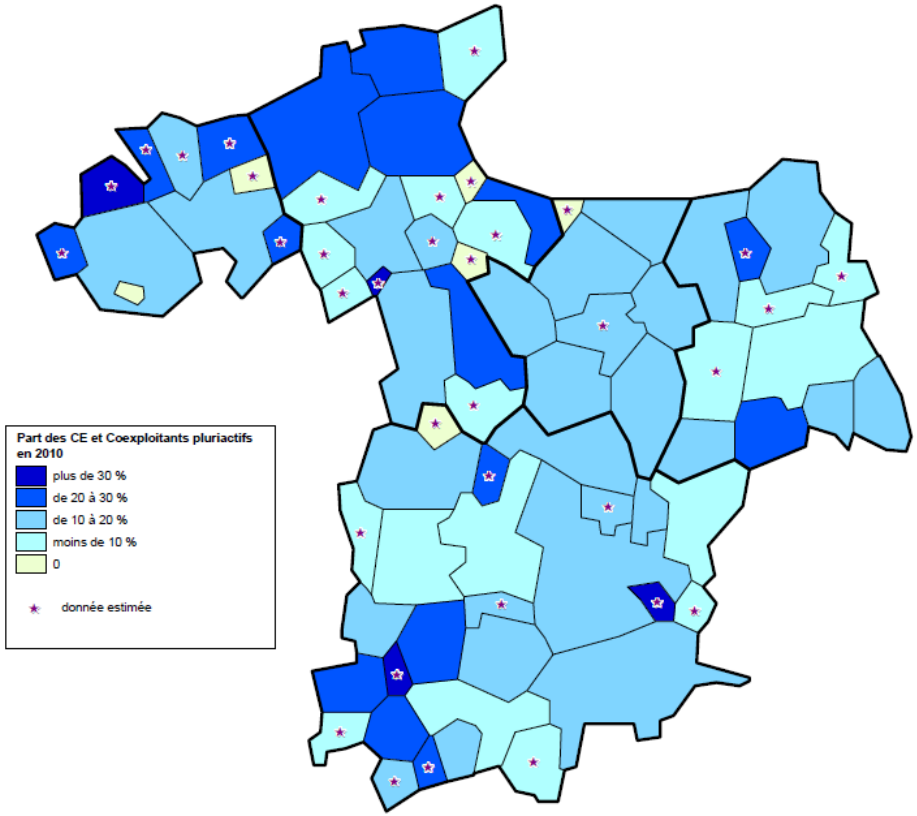

Source : Recensement agricole 2010 (ensemble des exploitations)

Les pluri-actifs représentent plus de 20 % des chefs et coexploitants dans 21 communes du Pays, essentiellement sur les communes de la côte nord-ouest du territoire.

Des emplois saisonniers liés aux productions de légumes

La part des emplois saisonniers dans les emplois totaux par commune, en 2010

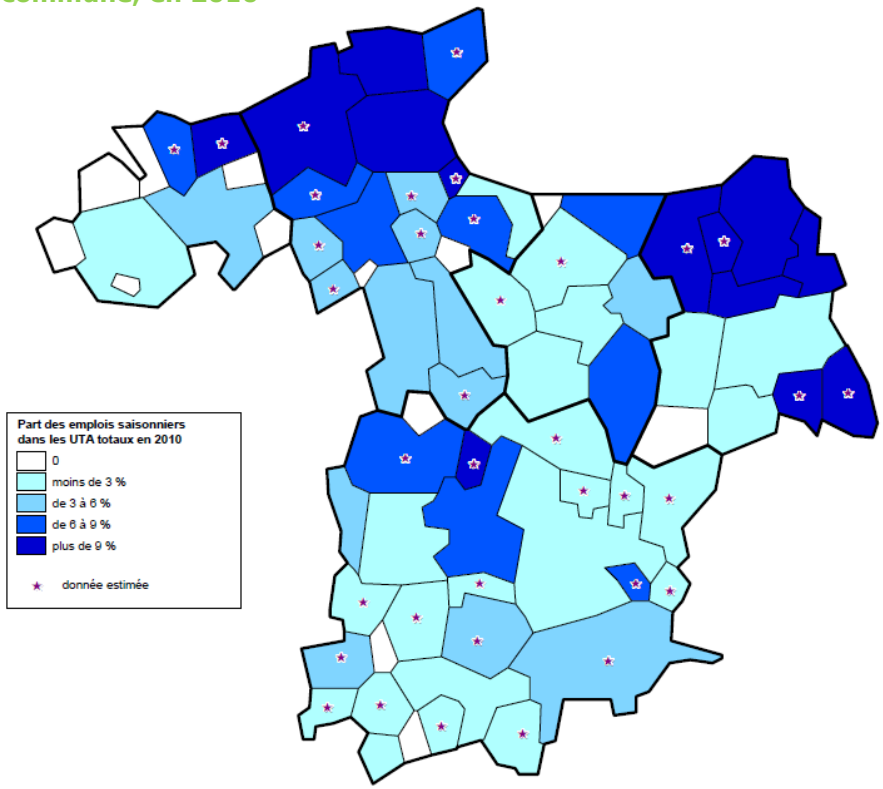

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations

L'emploi saisonnier représente une part très importante de l'emploi total dans les communes de Saint-Benoît-des-Ondes, Saint-Georges-de-Gréhaigne, Saint-Broladre, Vieux-Viel (plus de 20 % des UTA d'après les estimations Agreste), compte tenu de l'importance des productions légumières.

De même, il représente entre 10 % et 20 % des UTA d'après les estimations Agreste dans les communes de Roz-sur-Couesnon, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Marcan, Lanhélin, Saint-Malo et Dinard.

En 2010, sur le Pays (hors Cardroc, Les Iffs et Saint-Brieuc-des-Iffs et Saint-Symphorien), 369 exploitations agricoles ont eu recours au travail saisonnier ou occasionnel. Le travail saisonnier représente 148 UTA.

Zoom sur les contrats salariés en stock en fin de mois en 2012 par type de contrat et par APE[24] sur le Pays de Saint-Malo

Moyenne sur l'année 2012	Pays de saint Malo			
	CDD	CDI	Total	% CDI
Cultures spécialisées	140	172	313	55%
Elevages spéc. gros animaux (porcs, bovins…)	15	48	63	76%
Elevages spéc. petits animaux (aviculture...)	10	30	39	75%
Entrainement, dressage, haras	10	27	37	73%
Conchyliculture (hors affiliés à l'ENIM)	84	77	160	48%
Cultures et élevage non spécialisés*	123	172	295	58%
ETA	27	84	111	76%
Total	**408**	**609**	**1 018**	**60%**
Total hors conchyliculture	**325**	**533**	**858**	**62%**

** Polyculture élevage, CUMA et services de remplacement*

Source OESR MSA, traitement statistique de l'observatoire emploi formation de l'agriculture – CRAB – échelle Pays de Saint-Malo – 71 communes

Zoom sur le nombre de salariés agricoles en équivalent temps plein (ETP) par secteur APE - base 35h sur le Pays de Saint-Malo

APE MSA	Pays de Saint Malo	
	2011	2012
Cultures spécialisées (légumes, horticulture, pépinières…)	251	242
Elevages spécialisés de gros animaux (porcs, bovins…)	54	50
Elevages spécialisés de petits animaux (aviculture...)	31	33
Equitation, haras	25	26
Conchyliculture (hors affiliés à l'ENIM)	118	120
Culture et élevage non spécialisés*	187	205
Travaux forestiers (hors ONF)	2	3
ETA	97	96
Paysagistes (secteur privé)	196	203
Jardiniers, gardes (forestiers, chasse, pêche)	44	42
Total	**1 003**	**1 018**

** Polyculture élevage, CUMA et services de remplacement*

Source OESR MSA, traitement statistique de l'observatoire emploi formation de l'agriculture – CRAB – échelle Pays de Saint-Malo – 71 communes

Et le foncier agricole ?

Le développement du salariat dans les exploitations agricoles n'a pas pour conséquence de modifier le rapport au foncier. L'intérêt porté est toujours fondamental pour les chefs d'exploitations quelque que soit la taille ou le type de production.

[24] Code permettant de classifier les entreprises par secteur d'activité

3.4 Les femmes en agriculture

Chiffres clés du Pays

25 % des salariés permanents sont des femmes

Au sein du Pays de Saint-Malo, les femmes représentent en 2010 un tiers des emplois agricoles familiaux de l'ensemble des exploitations agricoles (cette mesure est exprimée en Unité de Travail Agricole, autrement dit, en équivalent temps plein). Cette proportion se situe au niveau des moyennes départementale (34 %) et régionale (32 %). Elle a reculé en comparaison à 2000, à l'époque, les femmes comptaient pour 37 % des UTA familiales.

La part des femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes s'avère très variable selon les communes : elle s'échelonne entre 0 et plus de 50 %. Elle ne dépasse pas 22 % pour un quart des communes du pays, tandis qu'elle est supérieure à 36 % pour un autre quart des communes du pays.

En ce qui concerne le salariat, au sein des exploitations moyennes et grandes, les femmes représentent un quart des salariés du Pays de Saint-Malo (26 %). La proportion s'avère égale à la moyenne française, mais inférieure à celle observée à l'échelle départementale comme régionale (30 % des salariés permanents sont des femmes).

La part des femmes parmi les salariés permanents a progressé en comparaison à 2000, période à laquelle seulement 15 % des salariés étaient des femmes.

L'évolution des statuts, avec la création des EARL en 1985 et la loi d'orientation agricole de 1999, instituant le statut de « conjoint collaborateur », ont permis une reconnaissance professionnelle du travail des femmes et une amélioration de leur protection sociale[25].

[25] Source : Les femmes dans le monde agricole, Centre d'études et de prospective, mars 2012

Part des femmes parmi les chefs d'exploitation et co-exploitants en 2010

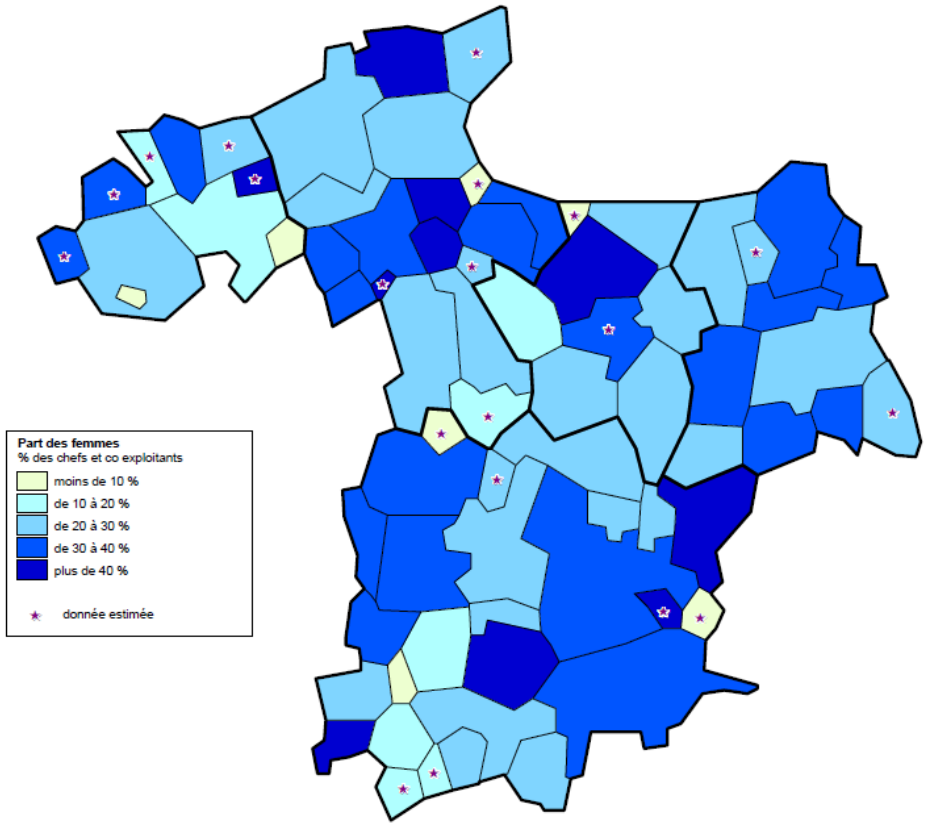

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations avec estimations Agreste

Des femmes chefs d'exploitation en moyenne plus âgées que les hommes

La pyramide des âges des femmes chefs d'exploitation ou co-exploitantes, en comparaison à celle des hommes, montre que les femmes sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins.

Ainsi, en 2010, la proportion des femmes âgées de moins de 40 ans s'avère nettement inférieure à celle constatée pour les hommes : 21 % (contre 28 % pour les hommes). A contrario, 27 % des femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes ont plus de 55 ans, contre 19 % pour les hommes.

Ce décalage s'explique en grande partie par le fait que l'âge moyen à l'installation est plus élevé chez les femmes que chez les hommes:

- les femmes s'installent plus fréquemment après avoir connu des premières expériences professionnelles ;
- une partie des femmes reprennent l'exploitation lors du départ à la retraite de leur conjoint.

Pyramide des âges des chefs d'exploitation et coexploitants en fonction du sexe

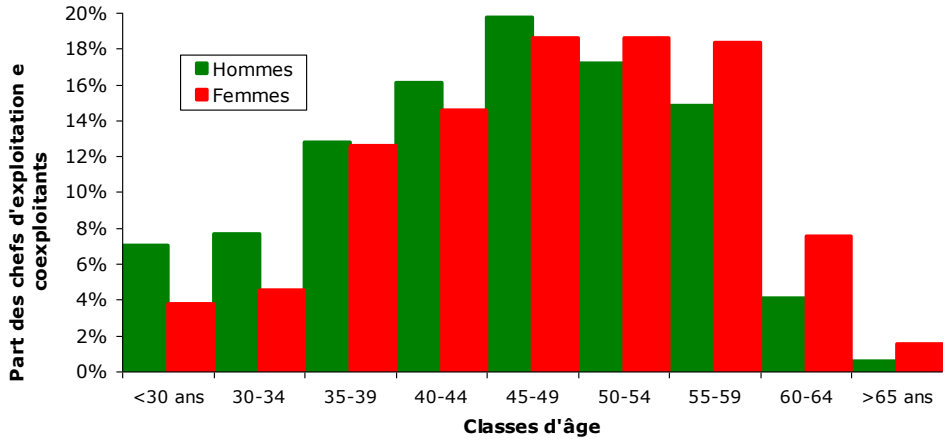

Source : Agreste DRAAF Bretagne, Recensement agricole 2010, exploitations moyennes et grandes, périmètre du Pays de Saint-Malo hors Cardroc, les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs

3.5 L'emploi partagé et l'organisation collective du travail

Chiffres clés du Pays

36 ETA

9 CUMA

9 groupements d'employeurs

2 associations de remplacement cantonales et 1 départementale

Parallèlement à l'organisation du travail interne à l'exploitation (gestion du temps, conception des bâtiments, équipements pour les cultures et pour l'élevage, répartition des tâches, prises de décisions seul ou à plusieurs associés, …) l'agriculteur peut faire appel à des intervenants extérieurs.

L'organisation et la délégation du travail en agriculture revêtent différentes formes :

- **L'entraide** entre agriculteurs voisins qui se rejoignent et s'organisent en période de pointe de travail pour réaliser des travaux en commun à tour de rôle sur leurs exploitations (semis de céréales, ensilages de maïs ou d'herbe, récolte de céréales, …). L'entraide entre exploitations concerne également des travaux sur les cultures ou autour des animaux qui requièrent ponctuellement une quantité de main d'œuvre plus importante (interventions sanitaires, déplacement, manipulation ou sortie d'animaux, …). Les agriculteurs peuvent aussi être amenés à s'entraider sous la forme de prêts de matériels.

- **Le recours aux entreprises de travaux agricoles (ETA)** qui prennent en charge tout ou partie des façons culturales, de l'épandage des déjections animales (transport et épandage de fumier et de lisier) à la récolte en passant par la préparation des sols, les semis ou l'entretien des cultures. Gestion des déjections, semis et récoltes sont les travaux les plus fréquemment réalisés par les ETA. En 2012, le Pays de Saint-Malo hébergeait 36 ETA réparties sur tout le territoire.

- **L'adhésion à une coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA).** Les travaux qu'elles réalisent sont similaires à ceux qui sont proposés par les ETA. Elles mutualisent l'acquisition, l'utilisation et l'entretien d'automoteurs, de matériels à atteler et souvent de tracteurs au bénéfice des agriculteurs adhérents de la CUMA. Certaines proposent également des services assurés par une main d'œuvre salariée, notamment un chauffeur d'automoteur et/ou de tracteur. Les adhérents de la CUMA s'acquittent d'une cotisation et d'une rétribution liée à l'utilisation des équipements utilisés. Au-delà du partage des investissements matériels, ces coopératives contribuent au lien et aux échanges entre agriculteurs du territoire. Elles peuvent également contribuer au démarrage d'un projet collectif innovant (techniques alternatives sur le désherbage des cultures, énergies renouvelables, …).
  Le Pays de Saint-Malo compte 9 CUMA matériels dont les sièges sont répartis sur les communes de Baguer-Morvan, La Fresnais, Hédé, Meillac, Québriac, Roz-sur-Couesnon, Roz-Landrieux, Saint-Malo et Dingé. Plus de 150 exploitations adhèrent aux CUMA dont le siège est situé sur le Pays de Saint-Malo.

- **Le recours aux associations de remplacement.** Leur rôle consiste à venir en aide aux agriculteurs et à leur famille en leur procurant un agent de remplacement salarié de l'association pendant une période déterminée. Il effectue, en lieu et place des agriculteurs, des travaux sur l'exploitation. Il permet ainsi à chacun d'être remplacé lors d'un arrêt de travail lié à des raisons de santé, pour prendre quelques jours de congés (week-end, vacances, congés maternité, congés paternité, …), ainsi que pour se faire remplacer pour suivre des formations ou honorer des mandats professionnels ou non professionnels. C'est un remplacement à la carte qui est proposé (2 heures, 4 heures ou la journée). Une réponse professionnelle faisant appel à une main d'œuvre spécialisée et responsable, adaptée à tous types d'exploitations. Moyennant rémunération de sa part, l'agriculteur peut se faire remplacer sans pénaliser la conduite de l'entreprise. Aujourd'hui, les agriculteurs font de plus en plus appel aux associations de remplacement. Cependant, celles-ci peinent parfois à recruter suffisamment de salariés. Les associations de remplacement sont

structurées à l'échelle d'un canton. Le Pays de Saint-Malo héberge 2 associations de remplacement cantonales : *Pleine-Fougères Remplacement* et *Combourg Remplacement*. Les agriculteurs des autres cantons peuvent faire appel au service départemental : *Ille-et-Vilaine Remplacement*. Potentiellement, tous les agriculteurs peuvent faire appel à une association de remplacement. Toutes ces associations sont rattachées à la structure *Ille-et-Vilaine Remplacement*. De manière générale : 80% du temps de travail des salariés sont consacrés au remplacement et 20% pour une main d'œuvre complémentaire ponctuelle.

- **La création d'un groupement d'employeurs**. Plusieurs agriculteurs (au moins 2) s'associent pour employer un ou plusieurs salarié(s), généralement à temps plein. Le(s) salarié(s) partage(nt) son(leur) temps de travail entre plusieurs exploitations. Les formalités administratives sont assurées par le groupement (contrat de travail, bulletins de salaire, plannings, …). Le groupement permet aux agriculteurs de bénéficier d'un complément de main d'œuvre en employant à plusieurs un salarié qu'ils n'auraient pas eu les moyens d'employer seuls. Depuis août 2013, il existe aussi un groupement d'employeurs départemental, ALTERRENATIVE'35, dont la mission est de mettre à disposition un ou plusieurs salariés sur un même secteur géographique pour des exploitants qui ne se connaissent pas forcément au départ. Dans le Pays de St-Malo, diverses structures accompagnent la constitution et la gestion des groupements d'employeurs notamment l'Association Emploi Formation (AEF) et certains centres de gestion. En février 2014, 9 groupements d'employeurs sont actifs sur le Pays de St-Malo. Une cinquantaine d'exploitations adhèrent à ces groupements d'employeurs. Ils emploient une quinzaine de salariés en CDI et une vingtaine en CDD.

Le travail coopératif a toujours été fort en agriculture. Pour les travaux agricoles comme les moissons, ensilages, on a cette image du travail à plusieurs (familial mais pas seulement).
Le regroupement par coopération s'est développé plus tard pour mutualiser les outils de productions. Du travail « en famille » on est passé à une mutualisation entre exploitations.

Le regroupement par rapport à la main d'œuvre est plus récent, avec le développement des groupements d'employeurs et des associations de remplacement. En effet, beaucoup d'exploitants sont encore en individuel ou souhaitent se dégager du temps pour d'autres activités et font appel à des services de remplacement. L'approche travail a évolué.

	Nombre d'ETA[26]	**Nombre de CUMA[27]**	**Nombre de groupements d'employeurs[28]**	**Associations de remplacement cantonales[29]**
BSM	4	1	3	1
CE	2	/	/	/
DOL	6	2	2	/
BR	18	4	1	1
SMA	6	2	3	/
Total	36	9	9	2

Une carte localise une partie des ETA et CUMA du territoire dans l'atlas cartographique : « les dynamiques d'emplois générés par l'agriculture »

[26] Nombre d'ETA au 23/07/2012
[27] Nombre de CUMA au 03/04/2014
[28] Nombre de groupements d'employeurs au 10/02/2014
[29] Nombre d'associations au 01/02/2014

3.6 L'âge des actifs

Une moyenne d'âge de 46 ans

Chiffres clés du Pays

46 ans de moyenne pour les chefs d'exploitations ou coexploitants

1 exploitation sur 5 est détenue par un chef d'exploitation de moins de 40 ans

À l'échelle du Pays de Saint-Malo[30], l'âge moyen des chefs et co-exploitants d'exploitations agricoles moyennes et grandes atteint 46 ans en 2010. C'est légèrement inférieur à la moyenne bretonne (46,5 ans) et à la moyenne départementale (46,3 ans).

Pyramide des âges des chefs d'exploitation et co-exploitants en 2000 et en 2010, moyennes et grandes exploitations

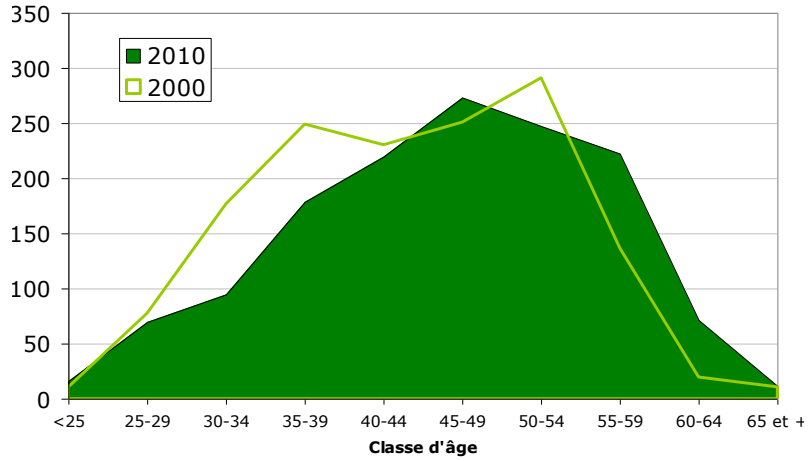

Source : Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010, exploitations moyennes et grandes

La comparaison de la pyramide des âges de 2010 à celle de 2000 laisse apparaître un glissement vers la droite, ce qui témoigne d'un vieillissement de la population agricole.

[30] Le périmètre ici considéré est celui du Pays sans Saint-Symphorien en 2010 et sans Cardroc, Les Iffs et Saint-Brieuc-des-Iffs. En 2000, Saint-Symphorien, alors rattachée au sein de la commune d'Hédé, faisait partie du périmètre du pays.

Un vieillissement des chefs d'exploitation agricole

Répartition par classe d'âge des chefs d'exploitation et co-exploitants en 2000 et en 2010, moyennes et grandes exploitations

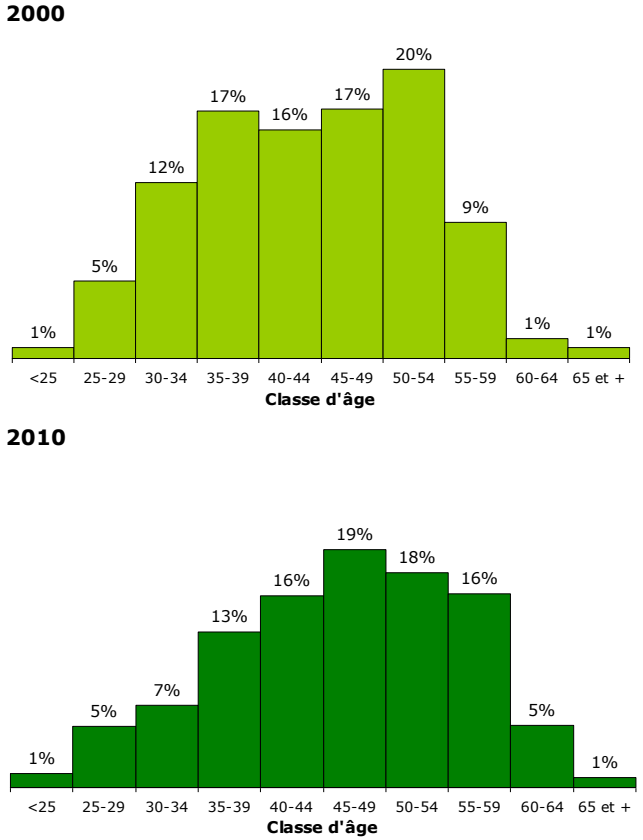

Source : Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010, exploitations moyennes et grandes

Plus en détail, la proportion des chefs et co-exploitants de moins de 40 ans est inférieure en 2010 à son niveau de 2000. En revanche, la classe des 55-59 ans est largement surreprésentée en 2010 : 16 % des chefs et co-exploitants ont entre 55 et 59 ans en 2010, contre 9 % en 2000.

Nombre d'exploitations par âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant pour l'ensemble des exploitations

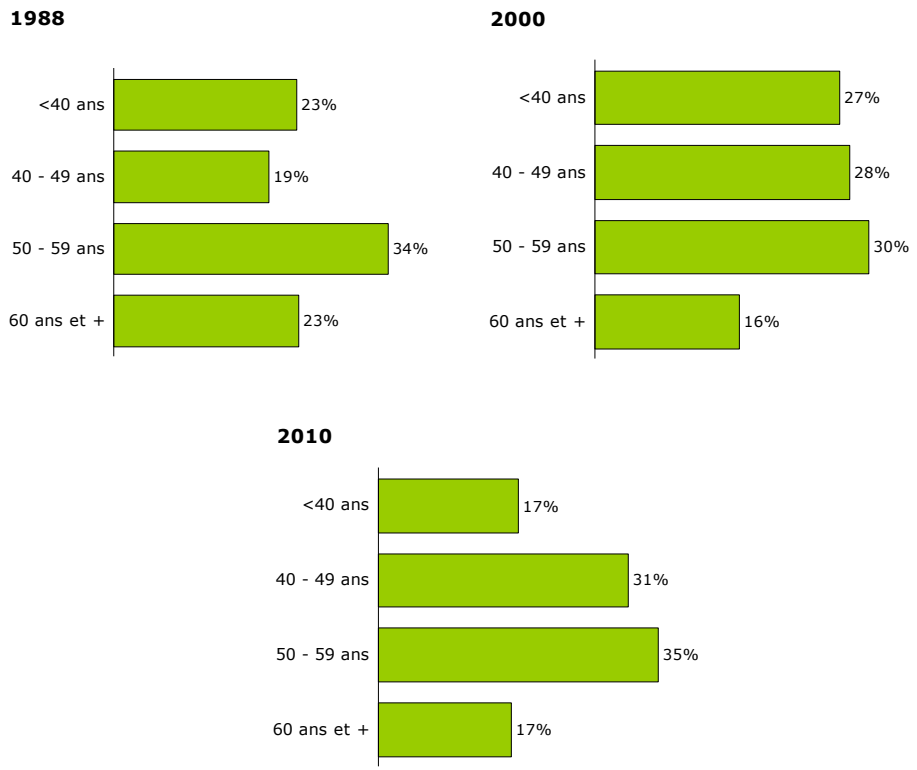

Source : Agreste, Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010, ensemble des exploitations, périmètre du SCoT du Pays de Saint-Malo (y compris Saint-Symphorien, hors Cardroc, Les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs)

Le classement des exploitations en fonction de l'âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant pour l'ensemble des exploitations offre une lecture complémentaire du vieillissement des chefs et co-exploitants.

Entre 1988 et 2000, la part du nombre des exploitations tenues par un chef de moins de 40 ans était passée de 23 % à 27 %. Les dispositifs d'accompagnement des départs en pré-retraite ont, pendant les années 1990 et une partie des années 2000, contribué à la dynamique de l'installation et permis un rajeunissement des actifs agricoles.

Initialement, le dispositif de pré-retraite mis en place en 1992 ciblait les agriculteurs âgés de 55 à 60 ans et justifiant de plus de quinze années d'activité. Les terres libérées ont alors été en grande majorité orientées vers l'agrandissement d'exploitations. Le dispositif a été modifié à partir de 1995 de façon à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs (nouvelles installations et agrandissement des exploitations pour les agriculteurs installés depuis moins de 10 ans). À compter de 1998, le dispositif de pré-retraite a été réservé aux agriculteurs en difficulté âgés de 55 à 60 ans et contraints de cesser leur activité du fait de difficultés économiques ou de graves problèmes de santé. Ce dispositif a été prorogé jusqu'à fin 2008. Cependant entre 2007 et fin 2008, seuls les agriculteurs en difficulté âgés entre 57 et 60 ans ont pu en bénéficier.

Compte tenu de l'allongement de l'âge du départ à la retraite, de la suppression du dispositif de pré-retraite agricole et d'un relatif tassement de la dynamique à l'installation, la part du nombre des exploitations tenues par un chef de moins de 40 ans n'est plus que de 17 % en 2010.

Nombre d'exploitations selon l'âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant pour les exploitations moyennes et grandes

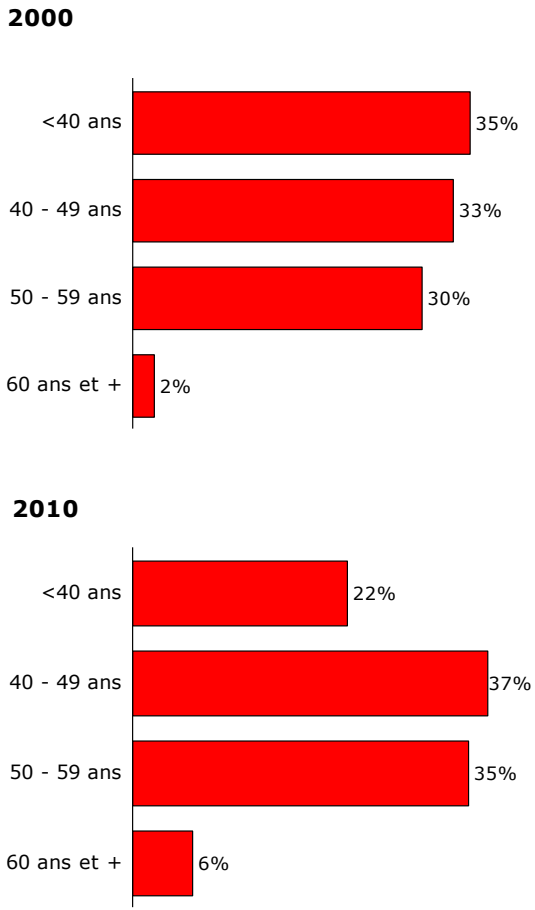

Source : Agreste, Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010, exploitations moyennes et grandes, périmètre du SCoT du Pays de Saint-Malo (y compris Saint-Symphorien, hors Cardroc, Les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs)

Le classement des exploitations moyennes et grandes en fonction de l'âge du chef d'exploitation diffère du classement de l'ensemble des exploitations.

Il apparaît que les exploitations professionnelles sont conduites par des exploitants plus jeunes. Plus d'une exploitation sur cinq est détenue par un chef de moins de 40 ans. Globalement, près de 60 % des exploitations sont gérées par des chefs de moins de 50 ans, ce qui est supérieur à la proportion constatée pour l'ensemble des exploitations (48 %).

Ainsi, la part des exploitations menées par des chefs de 60 ans et plus s'avère sensiblement plus réduite : 6 %, contre 17 % pour l'ensemble des exploitations.

Comparaison à différentes échelles du classement des exploitations en fonction de l'âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant pour les exploitations moyennes et grandes en 2010

	Pays de Saint-Malo	Ille-et-Vilaine	Bretagne	France métropolitaine
< 40 ans	**22 %**	21 %	20 %	21 %
40 à 49 ans	**37 %**	39 %	39 %	34 %
50 à 59 ans	**35 %**	36 %	36 %	35 %
60 ans et +	**6 %**	5 %	5 %	10 %

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, exploitations moyennes et grandes, périmètre du SCoT du Pays de Saint-Malo (y compris Saint-Symphorien, hors Cardroc, Les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs)

La proportion des exploitations détenues par des chefs ou co-exploitants de moins de 50 ans est similaire entre le Pays de Saint-Malo et le département d'Ille-et-Vilaine[31].

[31] Pour aller plus loin, se reporter à la fiche 3.9 sur la transmission des exploitations

3.7 L'installation

Chiffres clés du Pays

119 installations aidées entre 2008 et 2012, soit 14 % des IA du département et 4,7% des IA bretonnes

AVANT-PROPOS : QU'ENTENDONS-NOUS PAR INSTALLATION[32] ?

Installation aidées par l'état : création ou reprise d'exploitation agricole (individuelle ou sociétaire) dont le financement est aidé par l'état lorsque le porteur de projet remplit certaines conditions règlementaires.

Installation non aidée : par opposition, il s'agit de création ou reprise d'exploitation par des porteurs de projet ne bénéficiant pas des aides de l'état.

Installation aidée par le conseil régional : les aides du conseil régional s'ajoutent aux aides de l'état lors des projets hors cadre familial et/ou présentant une activité de diversification.
Une aide peut également être accordée aux porteurs de projet de plus de 40 ans.

Installation aidée par le conseil général : les aides du conseil général s'ajoutent aux aides de l'état lors de projets en production biologique.

Une dynamique à l'installation qui suit celle du département

En 2012, conformément à la tendance départementale, le nombre d'installations aidées sur le pays diminue légèrement : 14% des installations aidées du département se font sur le Pays, dont la moitié sur le territoire de la « Bretagne Romantique ».

[32] L'ensemble des termes sont explicités plus en détail dans la fiche Définitions

Evolution de l'installation aidée et non aidée de 2006 à 2012

Baisse de 40% des installations aidées sur le Pays en 6 ans (contre 35% sur le département).
La même tendance est observée pour les installations non aidées.
Cette baisse est à mettre en parallèle de la diminution également des départs à la retraite[33].

Evolution des installations aidées et non aidées sur le Pays et le département

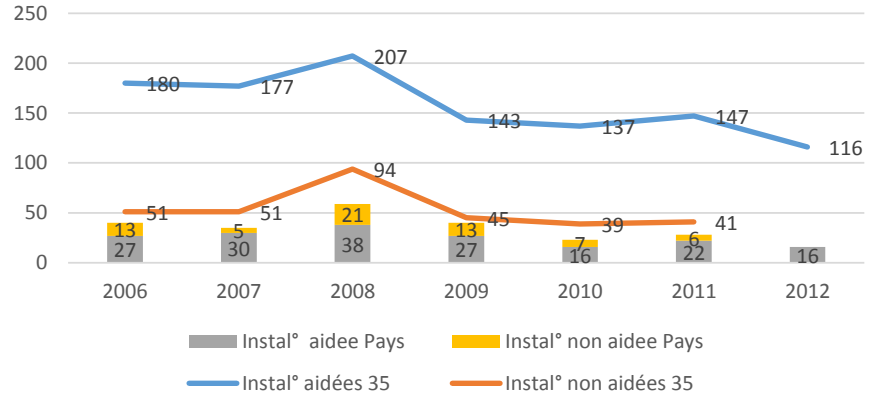

Le profil des jeunes installés avec les aides en 2012 sur le Pays

	Pays	Département	Bretagne
Age moyen	28,6 ans	29,3 ans	29,6 ans
% de femmes	31 %	25,8 %	28,5%
Niveau de formation (BTS et plus)	23 %	38 %	36 %
Installation hors cadre familial	13 %	19 %	35 %
Origine non agricole[34] des porteurs de projet	25 %	13 %	27 %

Source : EOLOAS

[33] Pour aller plus loin se référer à la fiche 3.8 sur la transmission des exploitations
[34] Dont les parents sont agriculteurs

Le profil des exploitations à l'installation sur le Pays en 2012

UNE MAJORITE DE FORMES SOCIETAIRES

En 2012 : 69% des installations aidées du Pays se font dans le cadre sociétaire (75% au niveau région et 84% au niveau département).

EN 2012, UNE LARGE PALETTE DE PROJET : LA PRODUCTION LAITIERE DOMINE

Les types de productions des installations aidées en 2012

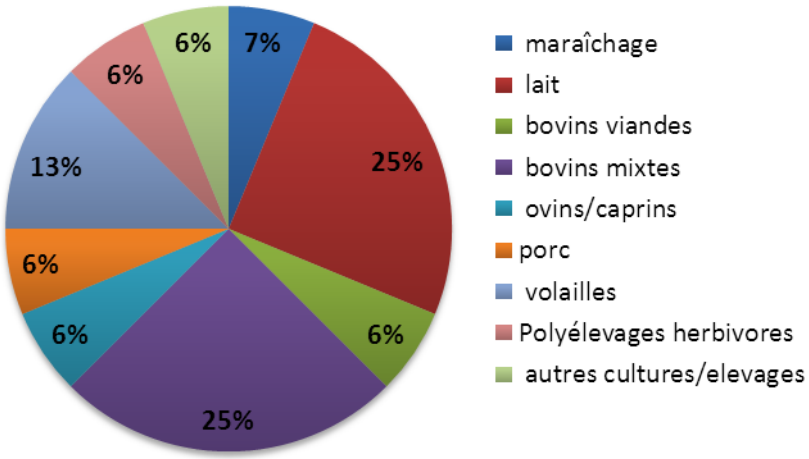

Source EOLOAS

Comme sur le reste du département, la production laitière prédomine (50%), cependant les installations spécialisées lait sont en proportion moindre. (25% contre 40% sur le département).

Evolution du profil des exploitations à l'installation sur le Pays entre 2008 et 2012

Sur l'échelle 2008 à 2012, au moins 68 % des installations ont été réalisées dans le cadre de société.

Evolution de la forme juridique à l'installation entre 2008 et 2012

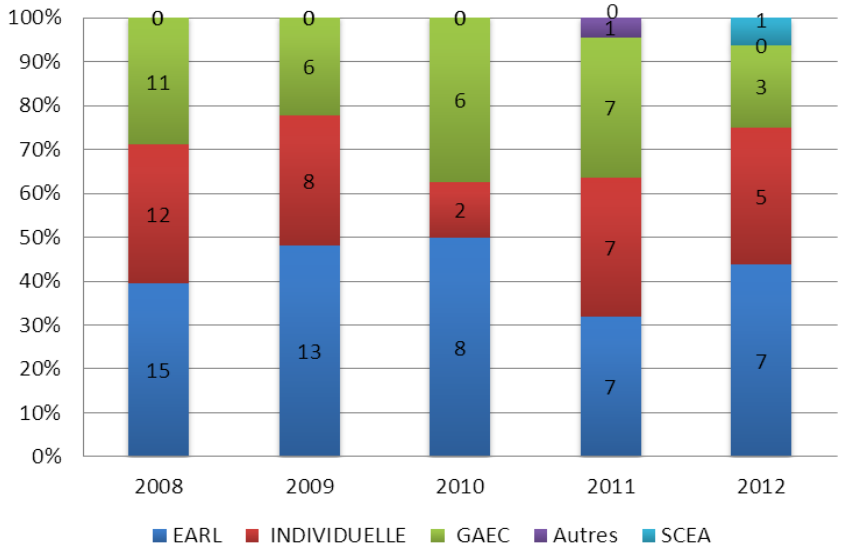

Source EOLOAS

Les types de productions des installations aidées entre 2008 et 2012

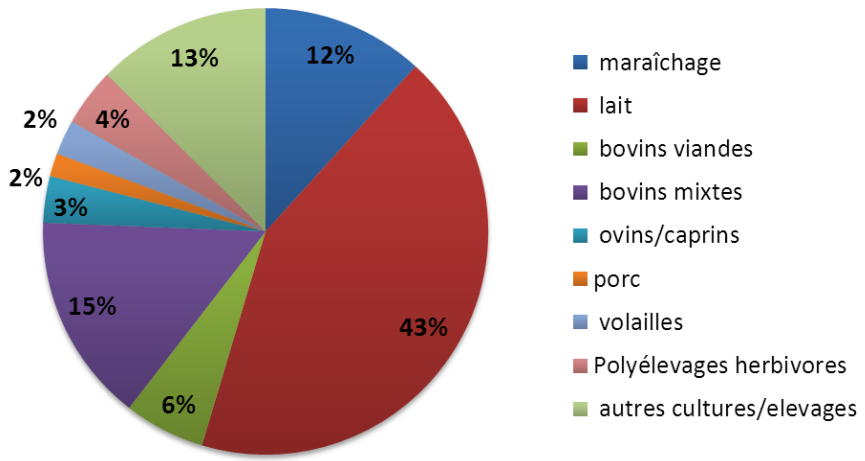

Sur ces mêmes cinq années, le Pays retrouve la tendance départementale de 40% de projets d'installations en production spécialisée en lait (43%).

La moyenne des références laitières à l'installation selon le statut juridique sur la Pays de Saint-Malo, en litres

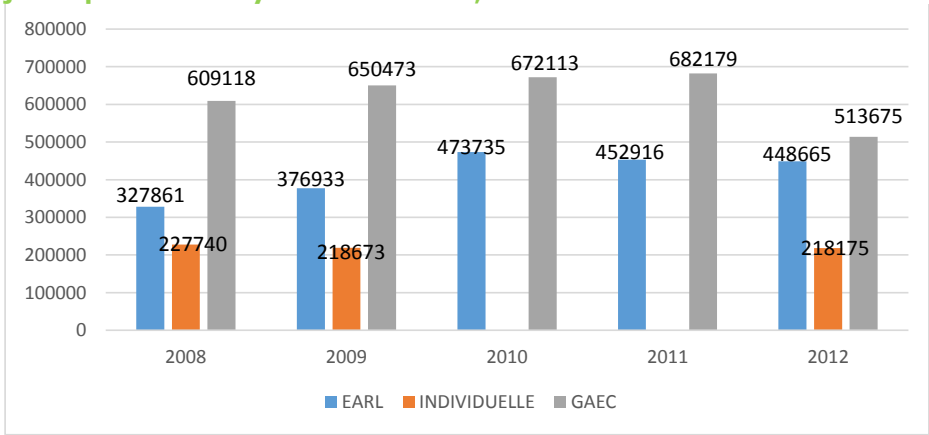

Source EOLOAS

Même si ponctuellement une baisse est observée sur certaines années, les références laitières tendent à augmenter progressivement, quel que soit le statut juridique de l'exploitation.
Cette augmentation est liée aux allocations supplémentaires européennes lors des installations mais également à la recherche individuelle constante d'augmenter la production.

Nouveaux marchés, nouvelles filières

Comme sur le reste du département les projets nouveaux marchés, nouvelles filières se développent : sur les 5 dernières années (2008-2012) on compte :

- 16 projets en agriculture biologique, soit 13% des installations aidées
- 16 projets avec ateliers de transformation à la ferme
- 22 projets avec commercialisation en vente directe, soit 18% des installations aidées

Coût et financement de l'installation individuelle

Le coût reste difficile à appréhender dans les projets sociétaires.
Dans les projets individuels, le coût est constitué du montant de reprise et du montant des investissements (mise aux normes inclue) à l'installation.

Il est de 307 000 euros en moyenne sur le département pour une installation individuelle en production laitière (reprise et investissement compris, pour les 5 premières années).
Les projets nouveaux marchés, nouvelles filières, notamment en production maraichères consomment moins de capitaux que les projets laitiers. Cette différence d'investissement explique en quoi le coût d'installation sur le Pays de Saint-Malo (environ 160 000 euros) est inférieur à la moyenne départementale.

Le coût de l'installation individuelle sur le Pays de Saint-Malo

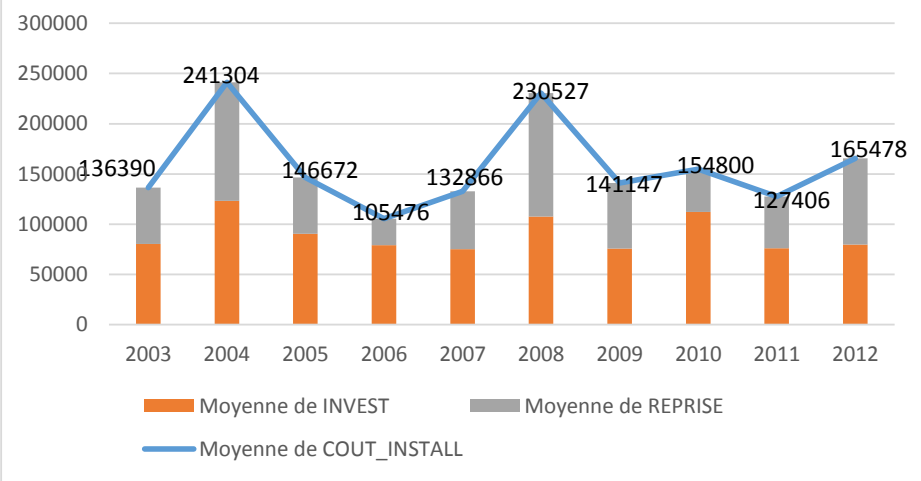

Source EOLOAS

Les installations aidées sur le Pays de Saint-Malo entre 2001 et 2012

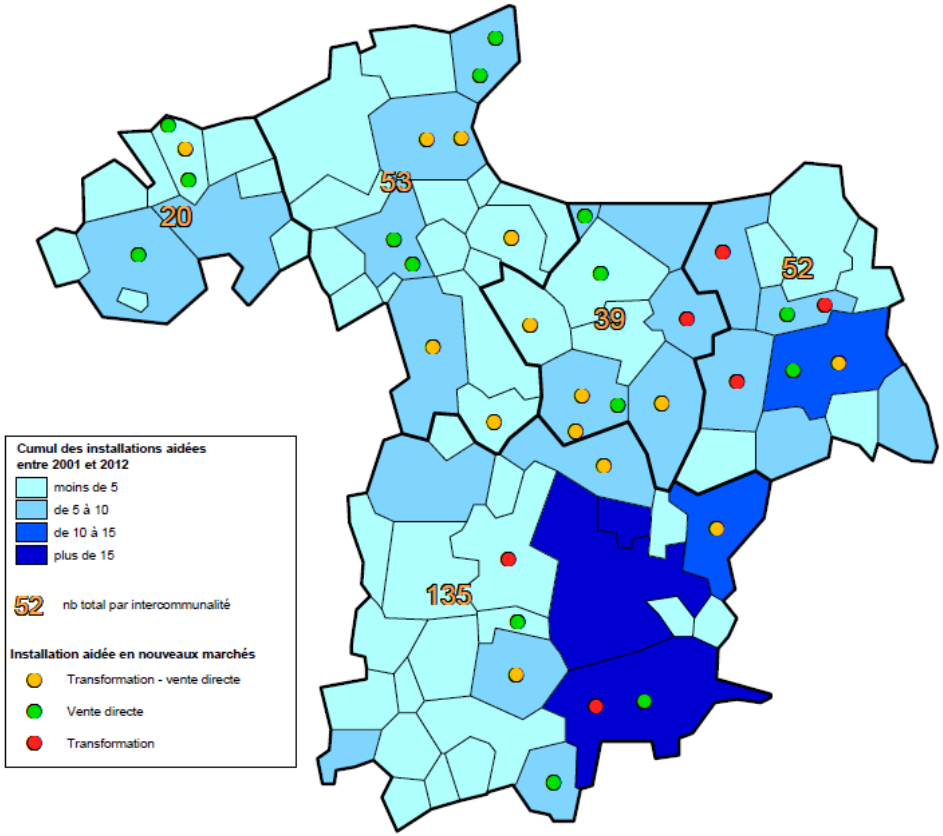

Source : Eoloas

3.8 La transmission des exploitations

Chiffres clés du Pays

25 % des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans en 2012

44 % des plus de 55 ans déclarent ne pas avoir de successeur connu

Taux de renouvellement global de 75 %

Le vieillissement de la population active agricole fait de la transmission un enjeu important pour le renouvellement des générations sur le territoire.

Termes utilisés :
Entrée = affiliation MSA : installations aidées et non aidées
Sortie = radiation MSA et cessation d'activités
Taux de renouvellement = entrées/sorties

Source ODASEA – Chambre Agriculture 35

Qui sont les futurs cédants du Pays de Saint-Malo ?

En 2012, 660 exploitants ont 50 ans ou plus, dont 366 plus de 55 ans[35].
Dans les 5 prochaines années le nombre de cédants potentiels atteignant l'âge légal de départ à la retraite (62 ans) est en augmentation.

Les exploitants de plus de 50 ans sur le Pays de Saint-Malo

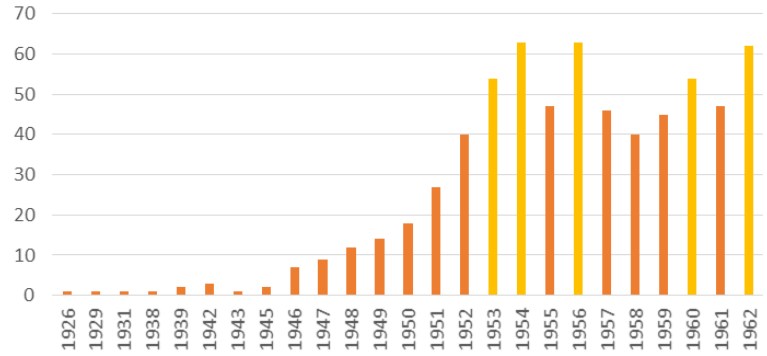

Source MSA chiffres 2012

Ces exploitants mettent en valeur majoritairement des exploitations individuelles (50% des exploitations individuelles ont un chef âgé de plus de 55 ans) avec un système en polyculture élevage.

Formes juridiques des exploitations dont un des chefs d'exploitation a plus de 55 ans

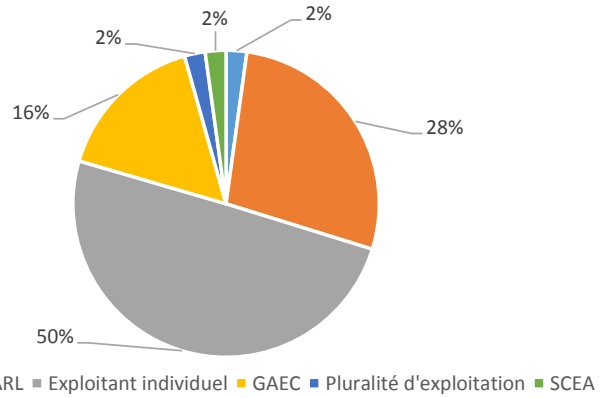

Source MSA chiffres 2012

Systèmes de productions des exploitants de plus de 55 ans

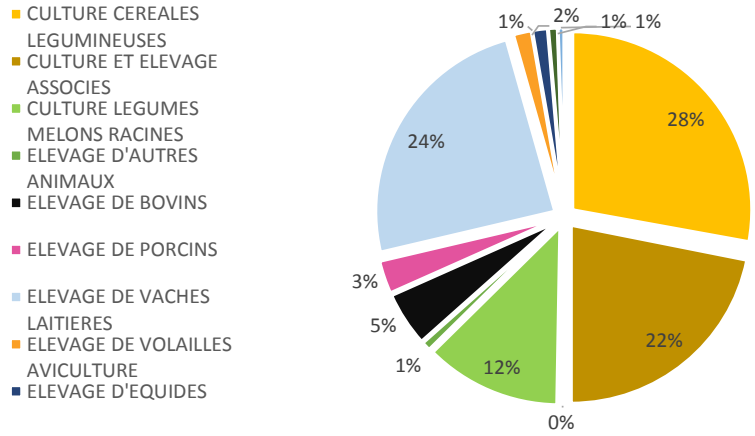

Source MSA chiffres 2012

[35] Source MSA 2012

Les cessations d'activité sur le Pays de Saint-Malo

En 2011, 48 cessations ont eu lieu sur le Pays, soit 11% des cessations du département.

Les arrêts d'activité sur le Pays de Saint-Malo sur les cinq dernières années

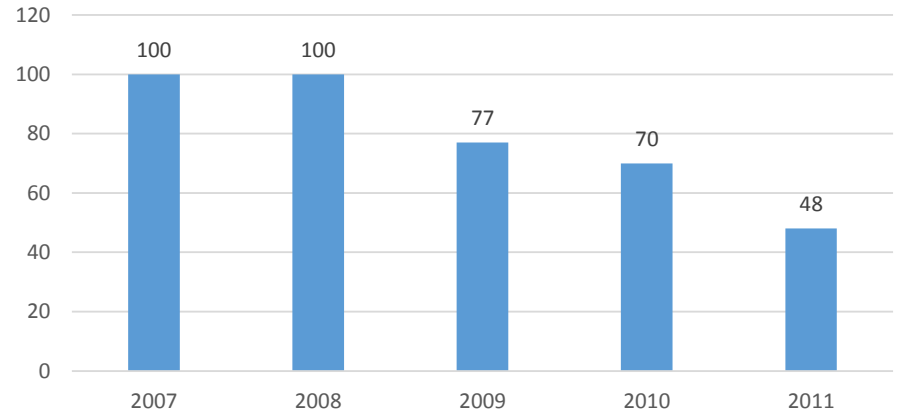

Source MSA

Le renouvellement des générations sur le Pays de Saint-Malo

La comparaison des entrées aux sorties entre 2007 et 2011

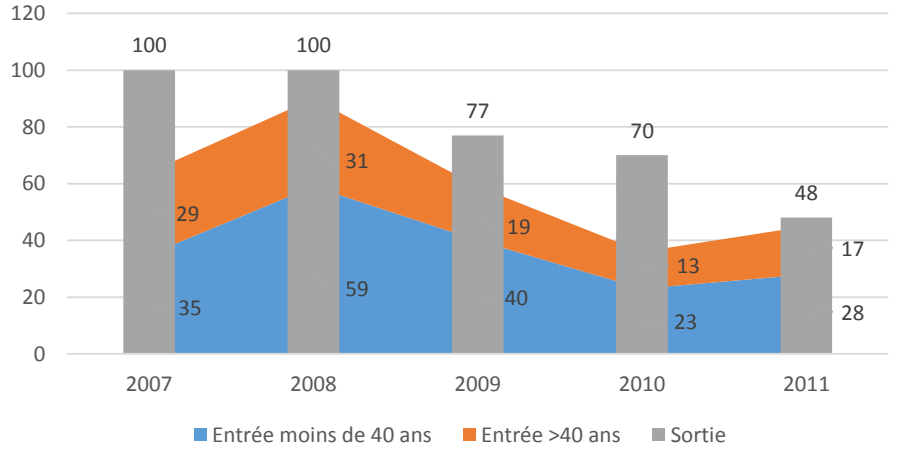

Source MSA

Le taux de renouvellement moyen sur les 5 dernières années est de 75% sur le Pays contre 69% sur l'ensemble du département si l'on ne tient pas compte de l'âge des installations.
Le taux de renouvellement descend à 47 % si l'on ne prend en compte que les installations des moins de 40 ans.

L'ACCOMPAGNEMENT DES FUTURS CEDANTS VIA LE REPERTOIRE DEPART-INSTALLATION (RDI) DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

En 2012, seules cinq exploitations du Pays sont inscrites au Répertoire Départ Installation en vue de chercher un repreneur ou un associé. Sur les cinq dernières années, 24 exploitations du Pays ont fait appel au RDI pour les accompagner dans leur projet de transmission. Les inscriptions sur ce répertoire ne sont pas obligatoires mais une volonté des exploitants.

Les exploitants de plus de 55 ans par commune, en 2012

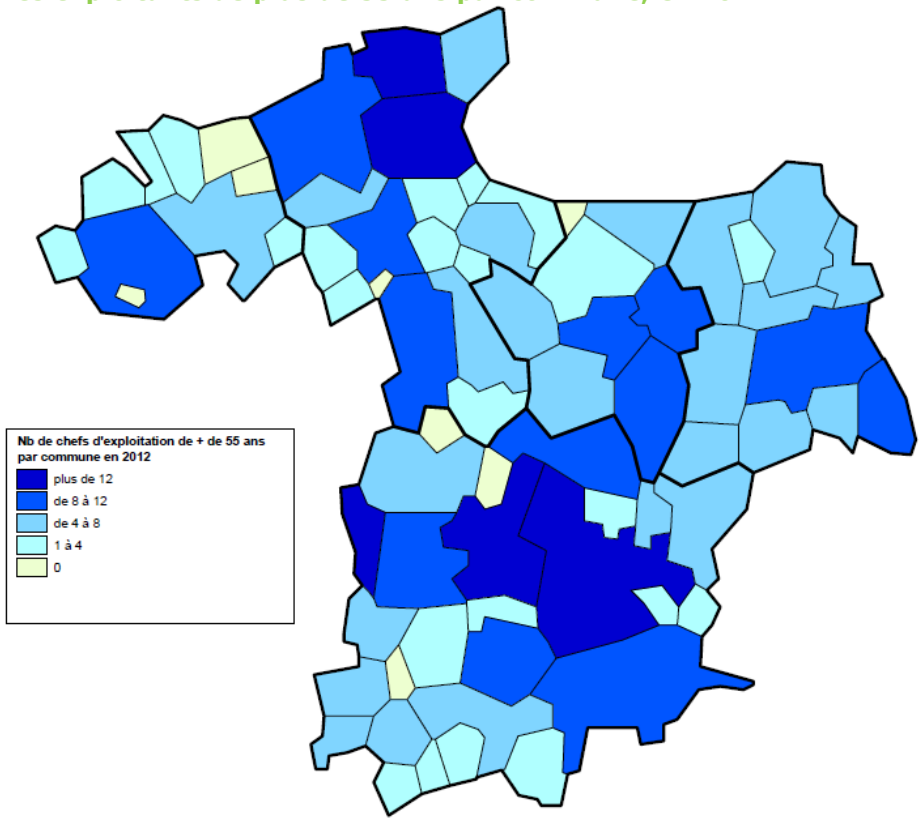

Source : MSA 2012

Exemple de réunion avec un jury communal pour une action de repérage des exploitations qui ont un chef d'exploitation de plus de 55 ans – Source CA35

UNE PART PARFOIS NON NEGLIGEABLE DE LA SAU DES COMMUNES EST EXPLOITEE PAR DES AGRICULTEURS DE PLUS DE 50 ANS QUI N'ONT PAS DE SUCCESSEUR CONNU

A l'occasion du Recensement agricole de 2010, les chefs d'exploitation (ou le plus âgé des co-exploitants) âgés d'au moins 50 ans ont été questionnés sur la succession de leur exploitation.

Ceux dont le successeur - c'est-à-dire un repreneur de l'exploitation ou encore un autre exploitant qui envisage de reprendre les terres et les bâtiments pour s'agrandir - n'est pas encore connu ont ainsi pu être identifiés.
Cette information n'a qu'une valeur indicative : un agriculteur sans successeur connu en 2010 trouvera peut-être un repreneur au cours des années suivantes. Elle reflète toutefois l'état d'avancement de la réflexion d'une part non négligeable des chefs et co-exploitants du Pays de Saint-Malo : 40 % des chefs et co-exploitants des exploitations moyennes et grandes ont plus de 50 ans.

Dans près d'un tiers des communes du Pays de Saint-Malo, la SAU des exploitants sans successeur connu représente moins de 20 % de la SAU communale. En revanche, dans certaines communes, la SAU des exploitants sans successeur connu représente une part particulièrement importante de la SAU communale (plus de 40 %) notamment sur la frange littorale allant de Cancale à Ploubalay, mais aussi dans la zone de Pleugueneuc/Saint-Pierre-de-Plesguen et des communes limitrophes, de Baguer-Morvan, Plerguer et sur la commune de Sougeal.

Les surfaces exploitées par les sans successeurs connus par commune, en 2010

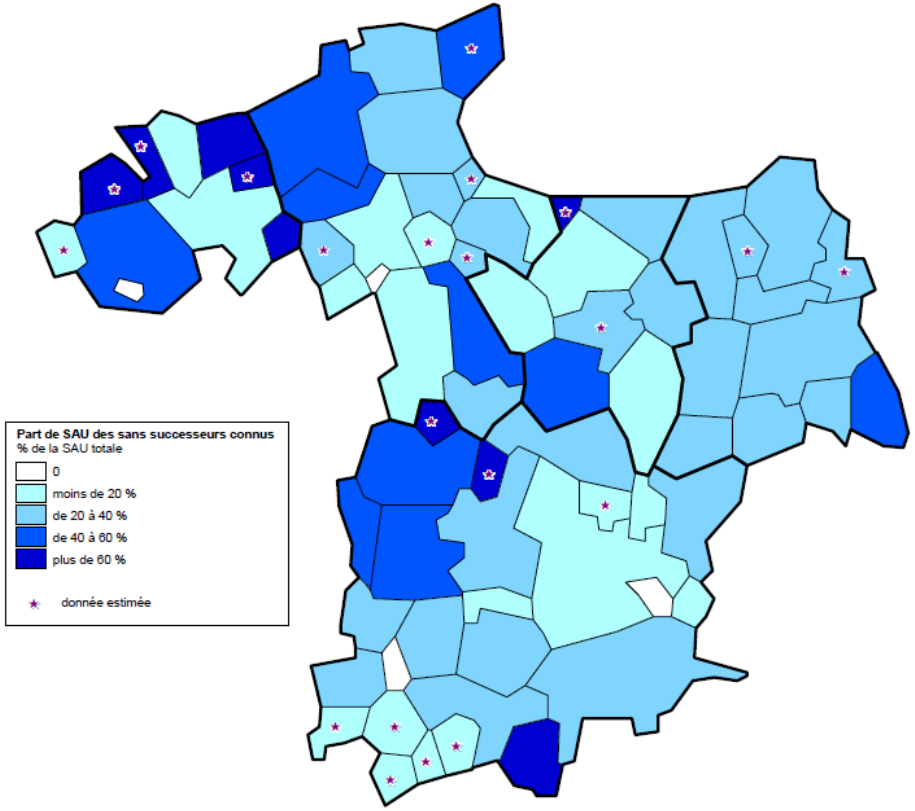

Source Agreste - Recensement 2010

Une étude de la Chambre d'Agriculture menée entre 2012 et 2013 sur les cantons de Combourg et Tinténiac[36] a permis de recenser et identifier les exploitants de plus de 55 ans :

- 114 chefs d'exploitations de plus de 55 ans qui mettent en valeur plus de 2 500 ha
- 309 sièges d'exploitations
- 485 chefs d'exploitations

Et le foncier agricole ?

L'identification d'un successeur représente un réel enjeu pour la préservation du foncier agricole sur près de 20 communes du Pays de Saint-Malo notamment sur la zone littorale et le centre-ouest du territoire (cf carte).

En 2010, pour les moyennes et grandes exploitations :
- 41% des exploitations sont détenues par un chef d'exploitation ou premier co-exploitant de 50 ans ou plus *(soit 394 exploitations, cf fiche 3.6 sur l'âge des actifs)* ;
- la SAU moyenne est de 67 ha *(cf fiche 3.2 sur la taille des exploitations)*

Potentiellement, 26 398 ha vont changer de main d'ici 2025, pour des installations ou des confortations d'exploitations existantes.

Le besoin en renouvellement est important dans les années à venir. Les repreneurs doivent en effet répondre à des exigences de plus en plus fortes : performance économique, performance environnementale, attentes des consommateurs…

[36] Etude Repérage remis à la communauté de communes Bretagne Romantique en 2012 pour le canton de Combourg et en 2013 pour le canton de Tinténiac

3.9 La formation et les compétences des actifs

La formation en agriculture est possible tout au long de la vie, initiale (scolaire et apprentissage) ou continue, elle permet de former d'une part de futurs agriculteurs ou salariés agricoles, d'autre part les actifs en place.

Chiffres clés du Pays

5 établissements d'enseignement agricole

Effectif 2012 : 1 058 personnes

Le niveau de formation de la population active agricole augmente. Il suit le mouvement global d'élévation du niveau de formation de la population.
Au-delà des emplois dans les exploitations agricoles, l'agriculture génère de nombreux emplois dans les domaines de l'industrie agro-alimentaire et des différents services liés aux exploitations. Pour la production des biens agricoles, une main d'œuvre disponible et qualifiée est nécessaire.
Face à ces besoins, des formations doivent être adaptées, en fonction des spécialités et des niveaux recherchés.

L'attribution des aides à l'installation, moteur de l'élévation du niveau de formation des chefs d'exploitation

La nécessaire « capacité professionnelle agricole » pour l'attribution des aides à l'installation à partir de 1973 a également incité au développement de la formation agricole. Depuis 1988, la capacité professionnelle de niveau IV est demandée.

Dans le cadre des installations, le dispositif d'accompagnement a évolué en 2009 avec la mise en place du Plan de Professionnalisation Personnalité (PPP). Il a pour objectif de mieux prendre en compte le profil et le projet de la personne pour proposer des actions adaptées. Seule une formation de trois jours est obligatoire (= stage 21 heures), mais la plupart des porteurs de projet optent, pour une dizaine de jours de formation.

Les métiers sont de plus en plus complexes

Les futurs actifs devront être en mesure de s'adapter à la diversité et la technicité des moyens de productions. De nouvelles compétences vont être nécessaires : plus de gestion, de management (si développement des exploitations mixtes), de communication (sur le métier, vis-à-vis du public) et de « l'ouverture d'esprit, pour des actifs autonomes, en capacité de se former par eux-mêmes, d'être en veille sur les évolutions et les opportunités, en capacité de comprendre leur environnement dans un monde de plus en plus complexe »[37].

Les formations se sont développées progressivement vers des enseignements plus diversifiés comme le développement local, la communication.

Ainsi, parmi les personnes qui se forment dans les spécialités agricoles, un tiers en moyenne trouve un emploi dans les activités para-agricoles[38] (ex. : groupements de producteurs, centres de gestion, organisations professionnelles…) ou les secteurs connexes à l'agriculture (ex. pour les formations horticoles : jardineries, services espaces verts des collectivités territoriales…). Les formations agricoles répondent donc à des besoins de compétences pas seulement dans les exploitations agricoles, mais aussi dans les services à l'agriculture.

Enfin, la pratique directe par le biais de stages est développé mais pas suffisamment d'après la prospective menée par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne. La part d'apprenants non issus du milieu agricole est en progression et les exigences d'autonomie et de prise d'initiatives demandées aux salariés agricoles sont importantes et nécessitent de l'expérience professionnelle.

[37] Prospective emploi formation en production agricole – Observatoire emploi formation de l'agriculture – CRAB 2013 – p.12
[38] Prospective emploi formation en production agricole – Observatoire emploi formation de l'agriculture – CRAB 2013 – p.10

Les établissements d'enseignement agricole dans le Pays de Saint-Malo et leurs formations

LPEGTA Dol de Bretagne – Les Vergers – Etablissement privé :
Formation initiale

- Formations générales et technologiques
- Agriculture, Elevage et Soins des animaux
- Mécanique, Machinisme et Equipements
- Environnement, Paysage et Forêt
- Services à la personne, Animation des territoires
- Vente, commerce et conseils

LPRP Tinténiac - Etablissement privé :
Formation initiale

- Services à la personne, Animation des territoires

MFREO St Symphorien/Hédé - Etablissement privé :
Formation initiale

- Agriculture, Elevage et soins aux animaux (élevage équin)

CPSA Combourg[39] - Etablissement publique :

- Formation professionnelle continue en élevage et paysage

CFA CEFCM site UFA Lycée Maritime de Saint-Malo : *apprentissage*

- Aquaculture

L'ensemble de ces établissements comptabilise un effectif total de 1058 personnes en 2012[40]. Les formations agricoles vont de la 4ème (niveau VI) au BTSA (niveau III).
Pour en savoir plus : www.agrimetiers.com

[39] Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Théodore Monod – Le Rheu
[40] Source DRAAF Bretagne – SRFD, traitement statistique : Observatoire emploi formation - CRAB

Le niveau de formation des actifs agricoles

Part des chefs d'exploitation et Co exploitants avec une formation initiale supérieure en 2010

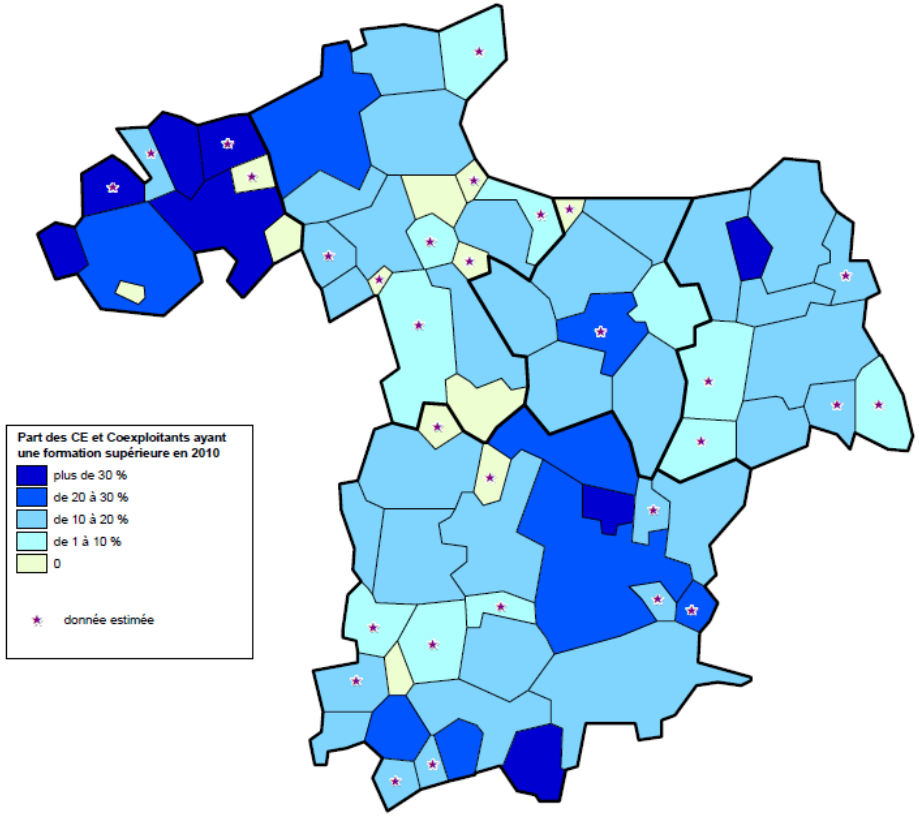

Source : Agreste – Recensement Agricole 2010
La formation initiale correspond à l'enseignement suivi pendant les années de scolarité. Elle comprend la formation scolaire et l'apprentissage, et peut être générale, technique ou agricole.

Le déficit de main d'œuvre formée

L'étude prospective menée par la CRAB prévoit à travers son scénario tendanciel un déficit de candidats formés de l'ordre de 21% à l'horizon 2015[41].
En valeur, le déficit est plus important en élevage et polyculture-élevage mais relativement aux besoins en emploi, le déficit est surtout élevé en productions légumières et horticoles.

La formation continue

Elle s'adresse surtout à des personnes ayant quittées le système scolaire. Elle peut être diplômante ou non.

Elle est surtout financée par des organismes paritaires.
Le VIVEA : Fond d'assurance formation des entrepreneurs du vivant
FAFSEA : Fond d'assurance formation pour les salariés de la production agricole et des activités annexes

Pôle emploi et le conseil régional ou d'autres organismes paritaires collecteurs interviennent aussi pour les demandeurs d'emploi ou les salariés qui souhaitent se reconvertir en agriculture (découverte des métiers agricoles : ADEMA puis formation professionnelle de niveau 5 à 3).

[41] Rapport : « potentiel de candidats » / « besoins en emplois qualifiés »

3.10 La santé en agriculture

Les troubles de la santé en agriculture

Le métier d'agriculteur implique un travail physique quotidien, donc une forte sollicitation permanente du corps et des risques également liés à l'utilisation des machines agricoles.
De fait, les machines sont de moins en moins impliquées dans les accidents, le nombre d'accidents déclarés est en diminution. Ces accidents sont plus graves que la moyenne des accidents et la gravité est différente selon les secteurs d'activité. Par exemple, le taux moyen d'incapacité suite à un accident de machine est plus important en entreprise de travaux agricoles que dans les espaces verts.
A part pour le secteur de la production agricole, les salariés sont plus fréquemment concernés par les accidents de machines (notamment dans le secteur des espaces verts). Les outils portatifs motorisés constituent la catégorie de machines les plus dangereuses dans leur utilisation.
Des formations sont proposées notamment par la MSA pour apprendre des techniques de travail pour réduire la pénibilité des travaux et/ou prévenir les accidents.

Au-delà des accidents, la première cause de mortalité invoquée pour les exploitants agricoles est le cancer, avec une surreprésentation des cancers hématologiques (leucémie, lymphome…), de la prostate, du cerveau et de la peau. L'exposition aux pesticides est notamment mise en avant, lié à l'usage professionnel, et à un contact essentiellement par voie cutanée, parfois par voie respiratoire. Aujourd'hui, des règles d'hygiène et de sécurité existent et sont vulgarisées près des utilisateurs, notamment au travers de formations type : Ecophyto (agrément obligatoire pour tout utilisateur professionnel avant le 1er octobre 2014).
L'institut national de veille sanitaire a publié une étude en 2013 sur la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants[42] en France. Il s'agit de la 3ème cause de mortalité en agriculture. Le risque est 3 fois plus élevé pour les hommes et 2 fois plus élevé chez les femmes que chez les cadres. C'est la catégorie sociale présentant un risque de mortalité par suicide le plus élevé en France (la MSA n'enregistre les suicides que s'ils sont considérés comme accident du travail).

Cette forme de fragilisation pour la profession s'explique par différents facteurs :
- la diminution du nombre d'actifs non salarié peut conduire à une certaine forme d'isolement professionnel même si les structures sociétaires (regroupement des exploitants en société) se développent.
-Le dialogue est plus difficile à établir qu'il y a une trentaine d'années bon nombre de conjoints ne travaillent plus à la ferme. Un grand nombre d'agriculteurs sont seuls sur leurs exploitations.
-De plus, l'incertitude économique couplée aux fluctuations importantes des marchés engendrent des gestions d'entreprises complexes et en conséquence des revenus agricoles instables d'où un développement de stress à l'image d'autres métiers.

Vers une amélioration de la prise en charge

Des mesures d'amélioration se développent avec, par exemple depuis le 1er janvier 2014, la perception d'indemnités journalières en cas d'interruption de l'activité pour cause de maladie à la suite d'un accident de la vie privée, pour les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles. Jusqu'à présent, ces indemnités n'étaient versées que pour les accidents du travail ou les maladies professionnelles.
Au-delà de la prise en charge maladie, d'autres mesures d'accompagnement existent également ; par exemple, l'association ATESE (Appui Technique Economique et Social aux Exploitants) accompagne les agriculteurs en difficultés économiques, et permet au-delà de la situation économique de l'exploitation, d'être un premier lieu d'échanges, de concertation pour rompre l'isolement et aider à la décision.
Pour ceux qui rencontrent des difficultés ou qui souhaitent se réorienter, un site internet existe pour accompagner les agriculteurs dans leur évolution et /ou décision
www.agricollectif.fr.

[42] InVS – Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants – premiers résultats – octobre 2013

Enjeux agricoles - Partie 3

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
3.1	Les exploitations sont relativement bien réparties sur le territoire		Il y a une forte diminution du nombre d'exploitations même si les volumes de production est toujours là, certains secteurs côtiers pâtissent de l'absence de siège	L'absence de siège d'exploitation est dommageable notamment pour les élevages car le pâturage est souvent privilégier autour de ces derniers. L'absence de pâturage contribue à privilégier des types de productions hors-sol.
				La concurrence entre la valorisation du patrimoine bâti et la préservation de l'outil de production agricole est importante
				Les terres agricoles à proximité de zones urbanisées peuvent aussi être convoitées pour valoriser le foncier en bâti au moment d'une cessation d'activité
3.2		Les exploitants se regroupent pour mutualiser les moyens de productions		
		Les échanges parcellaires peuvent être une opportunité de regrouper le foncier des exploitations dans un contexte où elles se regroupent de plus en plus	La taille des exploitations augmente et les distances de parcours peuvent se trouver allongées car plusieurs sites de production sont associés	La perte de terres de côtes non gélives est dommageable pour la filière légumes.
3.3	De nombreux emplois sont pourvus dans les activités de production mais il y a également de nombreux emplois induits	Les compétences demandées évoluent créant de nouvelles opportunités. L'emploi salarié se développe	Le nombre de chefs d'exploitations diminue L'activité agricole peine à recruter, lié à un déficit d'image	Certains secteurs de productions peinent à trouver de la main d'œuvre qualifiée (élevage porc, lait, production légumière…)
3.4	La part des femmes dans l'emploi salarié progresse			
3.5	L'entraide et la mutualisation du matériel sont encore importantes en agriculture	La délégation du travail s'organise (associations de remplacements, groupements d'employeurs, entreprises de travaux agricoles…)		L'enclavement agricole de certains secteurs du territoire pourra avoir des conséquences sur le travail en commun (entraide lors des travaux des champs)
3.6			Les chefs d'exploitations de 50 ans et plus sont en nombre important	
3.7	Le territoire a une bonne dynamique d'installation Les types d'installations sont diversifiés			
3.8				En 2012 plus de 366 chefs ont plus de 55 ans et vont céder leur exploitation dans les 5 à 10 ans. La moitié ont une exploitation individuelle donc a priori pas de continuité directe par des associés
				Le manque de personnes qualifiées pour répondre aux exigences de plus en plus fortes est conséquent : performance économique, performance environnementale, attentes des consommateurs…

3.9	Le niveau de formation des jeunes installés a augmenté		La main d'œuvre formée est difficile a trouvé	
3.10		Des associations ou organisations professionnelles s'organisent pour proposer des mesures d'accompagnement	L'agriculture reste un travail physique même si les conditions évoluent progressivement	Les incertitudes économiques combinées à l'isolement de certains professionnels peuvent nuire à la santé

PARTIE 4

Systèmes de productions et débouchés

4.1 Les sols, le climat et le potentiel agronomique des sols

Le sol, le sous-sol, l'histoire et la mise en place de la PAC constituent les facteurs déterminants qui expliquent le découpage territorial des différentes productions sur le Pays de Saint-Malo. De plus, la proximité de la côte permet de bénéficier d'un climat littoral naturellement doux qui laisse la possibilité d'avoir une production primeur mais également hivernale.

La zone littorale

AU NORD-EST, LES POLDERS

Terres reprises sur la mer, elles sont constituées de sols profonds de limons argileux – sableux. Ils sont particulièrement intéressants pour la production de légumes de plein champ, comme les carottes, céleris, navets, pommes de terre et récemment les salades. Pour assurer la rotation et la limitation des parasites, des grandes cultures sont également produites : céréales et maïs grain.

Vue depuis le Mont-Dol vers le Mont-Saint-Michel, avec les polders – source CA35

LES PRES-SALES DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

La proximité des herbus a permis le développement de la production ovine sous signe de qualité[43] pour quelques exploitations.

EN CONTINUITE, LE MARAIS BLANC

Plus riches en argiles gonflantes (smectites) que les précédentes, ces terres sont également des sols profonds, mais nécessitent souvent des labours d'hiver pour assurer une structuration naturelle des sols. En effet, l'action du gel et du dégel s'accompagne d'une reprise superficielle avant semis de cultures de printemps. Les principales cultures sont des grandes cultures de vente comme le blé, l'orge et le maïs grain, avec des potentiels relativement élevés. Il subsiste quelques élevages bovins laitiers ou viande en limite du marais avec des surfaces en herbe et du maïs fourrage, mais une bonne partie des exploitations ont développé une autre production complémentaire : élevages avicoles, valorisation à la ferme de produits locaux, gîtes ou chambres d'hôtes… En bordure côtière, où les terres sont plus sableuses, se retrouvent quelques productions légumières en vente directe : ail de Cherrueix, carottes…

Le Mont Dol – source CA35

[43] Pour plus de précisions, se reporter à la fiche 4.6 sur les démarches qualité

RATTACHE AU MARAIS BLANC, LE MARAIS NOIR

Zone tourbeuse avec 40 à 90 % d'humus, elle se prête aux productions fourragères : herbe (2/3 surface) et maïs fourrage (1/3 surface) pour alimenter les troupeaux de vaches laitières ou de bovins viande des exploitations se situant sur le pourtour de ce périmètre. Le marais noir est particulièrement engorgé durant la période hivernale, ce qui exclut des utilisations précoces des prairies.

Roz-Landrieux – source CA35

A L'OUEST, DE SAINT-MELOIR-DES-ONDES A PLEURTUIT

Ces sols sur schistes sont constitués de zones sablo limoneuses peu à moyennement profondes sur la côte, et de zones de limon sablo-argileuses plus profondes. Les cultures pratiquées sont les choux sous toutes leurs formes (choux-fleurs, choux pommés, brocoli, romanesco…), les poireaux, les pommes de terre…

Cancale – source CA35

Le « terrain »

Sous le cordon littoral, se retrouvent plus particulièrement des productions laitières, associant des surfaces fourragères à des grandes cultures. Ces dernières étant plus ou moins présentes en fonction des terres disponibles et des choix de systèmes fourragers.

Deux types de sous - sols y sont présents :

- granitiques (sables argilo-limoneux) : propices à l'herbe, au maïs fourrage et au triticale ; plus hydromorphes l'hiver. Le bocage y est encore fort présent. Les élevages bovins sont majoritairement développés. Le potentiel des terres est très lié à leur situation dans le paysage (plateau limoneux, bas fond hydromorphe, granit affleurant,…)
- schisteux (limon avec argiles ou sables) : propices à l'herbe et aux cultures de vente (céréales, maïs, colza, protéagineux) ; les surfaces des parcelles ont suivi l'évolution de la mécanisation, tout en conservant le bocage. Des productions hors sol coexistent avec les élevages bovins (canton de Tinténiac en particulier).

Schéma des régions agricoles du Pays de Saint-Malo, par types de productions, à partir de la carte géo-pédologique

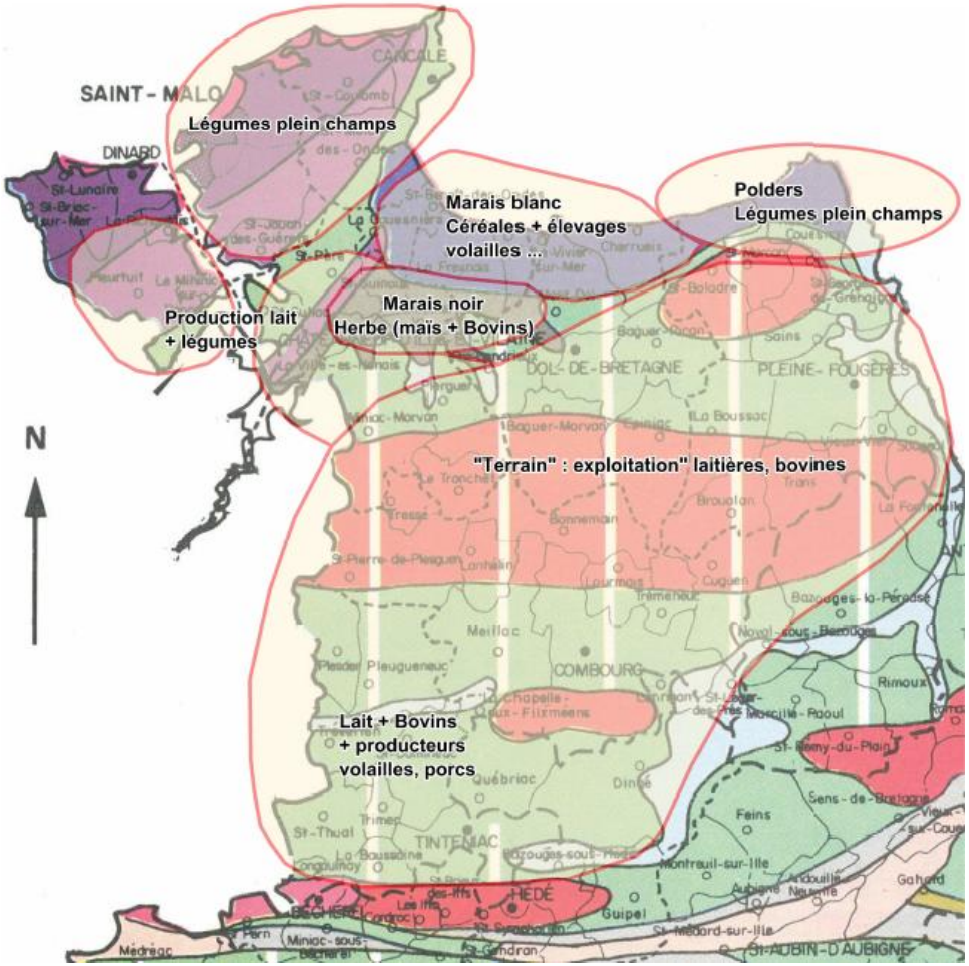

Source : Carte géo-pédologique du département d'Ille-et-Vilaine, Chambre d'Agriculture 35 – 1986
Légende page suivante

LÉGENDE DE LA CARTE GÉO-PÉDOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

	NATURE DU SOUS-SOL	NATURE DU SOL ET QUELQUES CONSEQUENCES AGRONOMIQUES					
		Profondeur du sol	Charge en cailloux	Texture moyenne de l'horizon laboure (G.E.P.P.A.)	Asphyxie de la plante (période d'engorgement)	Sensibilite a la secheresse	Fragilité physique (battance, semelle de labour, erosion)
ROCHES METAMORPHIQUES							
	Granite de Lanvaux	20 a 50 cm	Cailloux de granite, peu nombreux	Souvent sablo-argilo-limoneuse	Nulle a parfois faible dans le labour (rare)	Dessechant	Peu fragile
	Migmatite de Saint-Malo	20 a 50 cm	Cailloux de quartz et migmatite assez nombreux	Sablo-limoneuse	Nulle a tres faible (rare)	Dessechant	Peu fragile
	Micaschiste	80 cm a 1 m	Nulle	Limon sablo-argileuse a limono-argileuse	Faible a intense dans le labour, parfois faible dans le labour (dec. avril)	Non-dessechant	Fragile
ROCHES INTRUSIVES							
	Granite (granodiorite)	30 a 60 cm jusqu'a l'arène ou jusqu'au granite	Cailloux de quartz et de granite assez nombreux	Sablo-argilo limoneuse	Nulle (rare)	Dessechant	Peu fragile
	Granite calco-alcalin a biotite	20 a 50 cm	Cailloux de quartz et de granite assez nombreux	Sablo-argilo-limoneuse	Nulle a faible dans le labour (rare)	Dessechant	Peu fragile
MATERIAUX SEDIMENTAIRES							
AGE							
Ere Quaternaire	Dune marine	Plus d'1 m	Nulle	Sable ou sable calcaire	Nulle		Nulle, mais erosion
Ere Quaternaire	Alluvions marines marais blanc	Plus d'1 m	Nulle	Souvent argilo-limoneux, parfois limon argilo-sableuse	Faible a intense dans le labour (dec.-avril)	Non dessechant	Peu fragile «auto-structuration» facile s'il est argileux
Ere Quaternaire	Zones tourbeuses	Plus d'1 m	Nulle	de 40 a 90% d'humus	Tres intense (oct. a juillet)	Non dessechant	Peu fragile
Ere Quaternaire	Alluvions fluviatiles	Plus d'1 m	Nulle a faible, surtout en quartz en zone de debordement	Limoneuses, localement limono-argileuse, plus ou moins sableuse	Tres intense dans le labour (oct. a juillet)	Non dessechant	Peu fragile
Ere Quaternaire	Placages limoneux (principalement, region Nord de Fougeres, bassin de Rennes)	Plus d'1 m	Nulle	Limoneuse 6 a 15% d'argile	Nulle a tres faible sous le labour (rare)	Non dessechant	Fragile
Ere Quaternaire	Sable, graves Terrasses fluviatiles	20 a 50 cm	Importante en galets de nature diverses	Limono-sablo-argileuse a limono-argilo-sableuse	Nulle (rare)	Dessechant a tres dessechant	Peu fragile
Ere tertiaire – Oligocene	Calcaire marin	20 a 50 cm	Importante en quartz et fragments de calcaire	Sablo-argileuse localement argilo-sableuse	Nulle a faible dans le labour (rare)	Peu dessechant	Peu fragile
Ere second.	Cuirasse ferrugineuse (gres dur de couleur rougeatre avec lisere plus fonce)	Moins de 50 cm	Importante en cailloux de gres ferruginise	Limoneuse a limono-sablo-argileuse	Faible dans le labour (rare)	Peu dessechant a dessechant	Peu fragile
Ere Primaire – Devonien	Gres a Dalmanelle monnieri	40 a 80 cm	Faible en cailloux de quartz et de gres	Limon argilo sableuse devenant argilo-limoneuse en profondeur	Intense dans labour (oct. a juin)	Peu dessechant	Peu fragile
Ere Primaire – Silurien	Schistes-quartzites avec ampelites	1 m	Faible en cailloux de quartz et de gres	Limoneuse	Tres intense dans le labour (oct.-juin)	Non-dessechant	Tres fragile
Ere Primaire – Ordovicien	Gres de St-Germain s Ille Schiste a Trinucleus						
Ere Primaire – Silurien	Schistes de Poligne Schistes de Riadan (Schiste de durete moyenne)	10 a 40 cm	Forte en esquilles de schiste et cailloux de quartz	Limon-argilo sableuse	Nulle (rare)	Tres dessechant	Peu fragile «auto-structuration»
Ere Primaire – Ordovicien	Formation des schistes d'Angers (schiste de durete moyenne)	Plus de 50 cm	Nulle	Limon argilo sableuse a argilo limoneuse en profondeur	Souvent intense dans le labour	Peu dessechant	Peu fragile «auto-structuration»
Ere Primaire – Ordovicien	Formation du gres armoricain lentilles de gres du Chatellier (gres dur tres fracture)	20 a 50 cm	Tres importante en cailloux de gres	Limoneuse a limono-sablo argileuse	Faible dans le labour, parfois nulle (rare)	Peu dessechant a dessechant	Fragile
		Plus de 50 cm	Faible en cailloux de gres	Limono-sablo-argileuse devenant limono-argileuse a argileuse en prof.	Intense dans le labour a faible sous le labour (oct.a juin)	Non dessechant	Tres fragile
Ere Primaire – Cambrien	Formation de Pont-Rean (Schiste dur de couleur lie de vin)	Nombreux affleurements de schiste moins de 30 cm	Faible	Limon argilo-sableuse	Nulle (rare)	Tres dessechant	Fragile par erosion
		50 cm a 1 m	Nulle	Limono-sablo-argileuse a limono-argilo-sableuse	Intense dans le labour (oct. a juin)	Peu dessechant	Fragile
Briovérien	Schiste tendre souvent verdatre et designe par tuf, argelette, cosse..., roc pissous Localement buttes de gres	20 a 50 cm	Localement cailloux de gres	Limono-sablo-argileuse a limoneuse plus ou moins argileuse	Nulle sauf sur «roc pissous» (rare)	Peu dessechant a dessechant	Peu fragile
		De 60 cm a 1,20 m	Nulle	Limoneuse devenant limono-argilo-sableuse en prof.	Nulle parfois faible dans le labour (rare)	Non dessechant	Fragile

Ne sont decrits ici que 1 ou 2 types de sol, les plus representatifs, par substrat geologique, representativite pouvant aller de 30 a 60% suivant les substrats

Janvier 1986

CHAMBRE D'AGRICULTURE D'I. et V. 22, av. Janvier RENNES
Section Pédologie

Les tendances d'évolutions des systèmes de productions

LES EVOLUTIONS DES TECHNIQUES DE CULTURES

Les évolutions démographiques et la recherche d'une plus grande efficacité technico-économique des exploitations a conduit peu à peu à un agrandissement des structures agricoles. Ces agrandissements ont notamment permis une restructuration des parcelles et une mutualisation des moyens humains et des outils de production (baisse des charges de mécanisation), ainsi que des rotations équilibrées pour faire face aux besoins des différents ateliers animaux et végétaux.

Les rotations peuvent être diversifiées : introduction du colza ou de cultures légumineuses en dérobées (6 mois) ou pour 2-3 ans (trèfles seuls ou associés, luzerne…), en plus des Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates ou CIPAN (phacélie, moutarde) qui couvrent les sols durant l'hiver. Pour éviter des retournements de prairies, un sursemis de l'herbe est parfois réalisé pour leur renouvellement.

Pour pérenniser les exploitations de moins grande dimension, une des voies à explorer est celle de la diversification, de la transformation des produits de l'exploitation et de la vente directe[44].

Sur le plan de la mécanisation, les évolutions conduisent à de la simplification et du gain d'efficacité économique. On observe une tendance au non - labour dans les zones de grandes cultures : les options vont de la technique simplifiée au semis direct, avec des outils plus importants pour augmenter les débits de chantiers et limiter le recours à une main d'œuvre de moins en moins disponible. Cette mécanisation s'observe aussi sur les zones légumières dans un objectif de modernisation des exploitations.

[44] Se reporter à la fiche 4.7 sur l'économie de proximité pour plus de précisions

LES CONSEQUENCES DE L'ARRET DES QUOTAS LAITIERS EN 2015

L'évolution de la PAC[45] en 2014 et la suppression des quotas laitiers en 2015 pourraient s'accompagner de changements importants dans les choix de production des exploitations.
A l'heure actuelle, il est encore prématuré de se prononcer sur l'impact de l'arrêt des quotas laitiers en avril 2015.

Les contrats conclus entre producteurs et collecteurs fixeront les quantités de lait à produire. La possibilité de produire plus de lait ne sera pas la même pour tous les producteurs : tout dépendra du statut et de la stratégie du transformateur laitier avec qui ils ont un contrat. Ainsi, une coopérative sera dans l'obligation d'accepter tout volume supplémentaire produit, en revanche, elle pourra en moduler les conditions de rémunérations. Pour ce qui est du transformateur privé, les évolutions tiendront réellement à la stratégie (développement ou non) de celui-ci.

Si possibilités de développement il y a, elles ne seront pas exploitées de la même manière par tous les producteurs. Plusieurs scénarios se dessinent. Certains se contenteront de maintenir la production à son niveau actuel. D'autres optimiseront la valorisation de leur outil de travail en augmentant la production pour saturer les équipements de l'exploitation (bâtiments, salle de traite, ouvrages de stockage des déjections, terres consacrées aujourd'hui aux cultures céréalières destinées à la vente). D'autres encore investiront dans ces mêmes équipements pour développer la dimension de leur exploitation.

Cette libération des quotas laitiers viendra se conjuguer à la tendance déjà initiée de regroupement et/ou de confortation des exploitations.

[45] Se reporter à la fiche 4.3 sur la PAC pour plus de précisions

LES EVOLUTIONS SUR LE BASSIN LEGUMIER

Sur la zone légumière de Saint-Malo, l'évolution du marché de la pomme de terre, et notamment le développement des capacités de stockage sur les bassins de production de pomme de terre de consommation, a entraîné une forte baisse des surfaces de pomme de terre primeur.

Les rotations et les assolements ont donc évolué : les doubles cultures pomme de terre/chou se font plus rares et les crucifères dominent sur la zone.

Comme pour les autres productions, on assiste depuis une dizaine d'années à un agrandissement des exploitations avec de plus en plus de structures à plusieurs associés qui se modernisent et se spécialisent. L'augmentation des surfaces se traduit essentiellement par une augmentation des surfaces en légumes et par une augmentation de la main d'œuvre salariale.

4.2 Les productions animales et végétales par OTEX

Les productions végétales particulièrement représentées dans le Pays

Répartition des exploitations par OTEX[46] (orientation technico-économique) en 2010 – Ensemble des exploitations

	Pays de Saint-Malo	Ille-et-Vilaine	Bretagne
Grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, légumes)	**26 %**	15 %	16 %
Maraîchage, horticulture, cultures fruitières et autres	**6 %**	3 %	4 %
Bovin lait	**27 %**	35 %	30 %
Bovins viande et mixtes	**9 %**	12 %	10 %
Ovins, caprins, autres herbivores	**9 %**	8 %	7 %
Porcins, volailles, autres hors sol	**11 %**	16 %	24 %
Polyculture, polyélevage, autres	**12 %**	11 %	10 %

Chiffres clés du Pays

39 % des moyennes et grandes exploitations ont une orientation de production en bovins lait

22% en grandes cultures

Près de sept exploitations sur dix pratiquent au moins une activité d'élevage sur le Pays de Saint-Malo.
Plus en détail, plus d'un quart des exploitations se spécialisent dans la production bovin lait. Cette production est moins représentée qu'en moyenne départementale (35 %).
9 % pratiquent l'élevage bovin viande spécialisé ou mixte lait-viande et 9 % élèvent des ovins ou des caprins. Globalement, l'élevage herbivore apparaît moins représenté dans le Pays qu'à l'échelle du département. 12 % des exploitations pratiquent la polyculture et/ou le polyélevage (11 % pour l'Ille-et-Vilaine).

De même, l'élevage hors sol concerne 11 % des exploitations, ce qui est moins que la moyenne du département.

Le poids important des productions végétales caractérise donc le Pays. Les grandes cultures, catégories qui regroupe les céréales, oléoprotéagineux et les cultures générales (dont une part de légumes), constituent l'activité dominante d'un bon quart des exploitations du pays (Ille-et-Vilaine : 15 % des exploitations seulement). 6 % des exploitations se spécialisent en maraîchage, horticulture et cultures fruitières, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (3 %).
Des sols fertiles et la présence localement de la coopérative Terres de Saint Malo, opérateur économique dédié aux productions légumières, expliquent en partie cette sur-représentation des exploitations spécialisées en productions végétales.

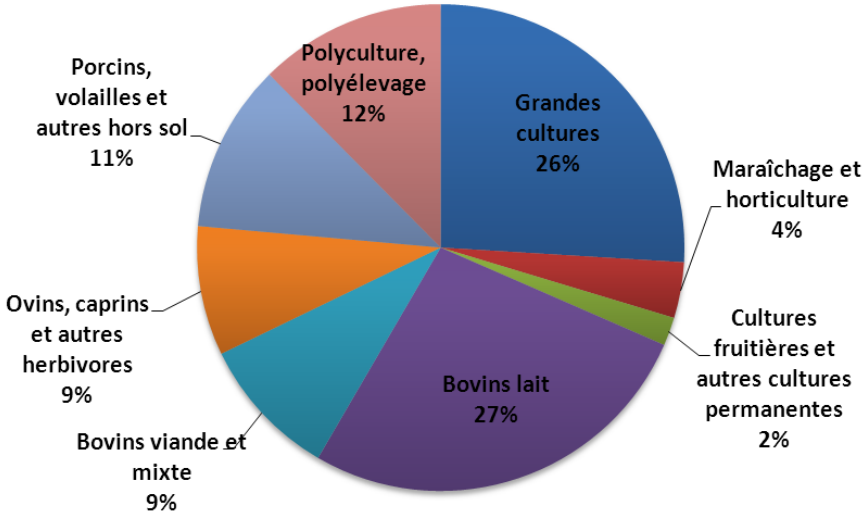

Source : Agreste et Agreste DRAAF Bretagne, Orientation technico-économique des exploitations, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations, périmètre des 74 communes du pays avec estimations

[46] Se reporter à la fiche Définitions pour plus de précisions

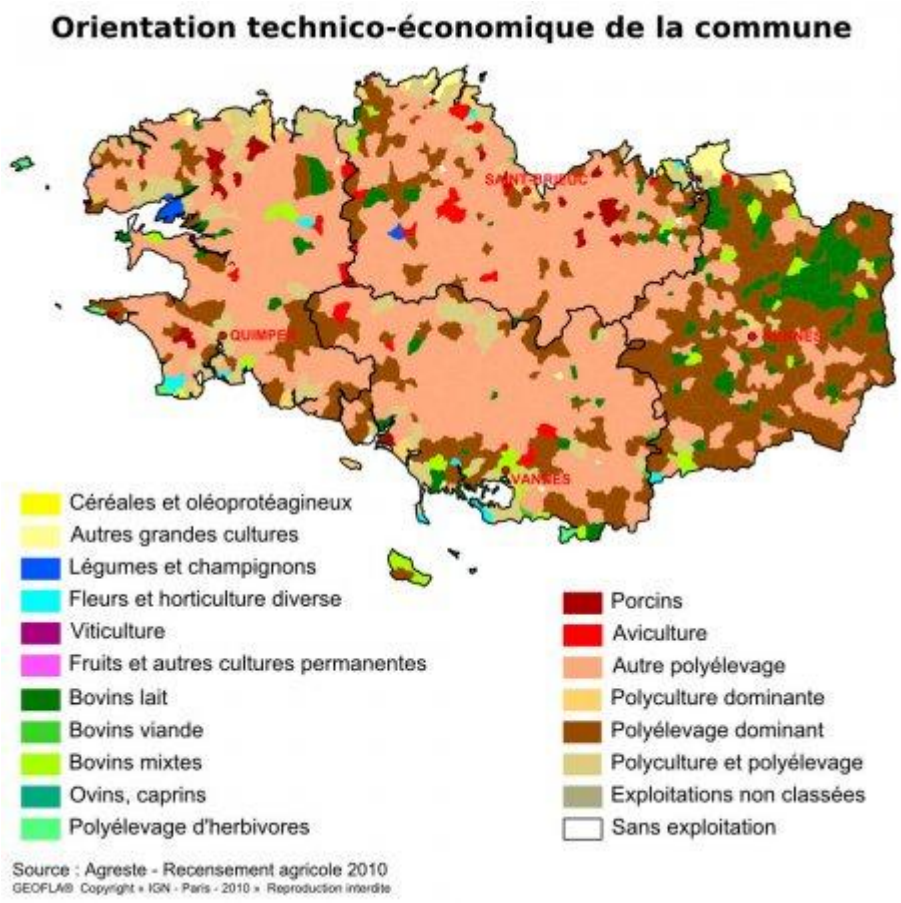

La carte ci-dessus représente l'orientation technico-économique principale des exploitations des différentes communes. Le Pays de Saint-Malo s'illustre par le poids des "autres grandes cultures" (principalement les légumes) et de la polyculture sur le nord du département, avec la présence de l'aviculture sur deux communes. Sur la partie plus au Sud du Pays, le polyélevage, l'élevage bovin et la polyculture-élevage sont les systèmes de production prédominants.

La conjoncture économique fait évoluer les productions

Les fluctuations de la conjoncture agricole de ces dernières années se répercutent dans le paysage agricole du territoire du Pays de Saint-Malo par des réorientations ou des arrêts de production. Les évolutions des orientations technico-économique (Otex) des exploitations traduisent ces tendances.

Évolution du nombre d'exploitations par OTEX au sein du Pays de Saint-Malo entre 2000 et 2010

	Pays de Saint-Malo	Ille-et-Vilaine	Bretagne
Ensemble	**-37 %**	**-35 %**	**-33 %**
Grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, légumes)	**-36 %**	-16 %	-15 %
Maraîchage, horticulture, cultures fruitières et autres	**-4 %**	-22 %	-15 %
Bovin lait	**-41 %**	-35 %	-34 %
Bovins viande et mixtes	**-38 %**	-44 %	-43 %
Ovins, caprins, autres herbivores	**-51 %**	-49 %	-50 %
Porcins, volailles, autres hors sol	**-28 %**	-33 %	-28 %
Polyéculture, polyélevage, autres	**-34 %**	-35 %	-39 %

Source : Agreste, Orientation technico-économique des exploitations, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations, périmètre des 74 communes du pays avec estimations

Le monde agricole se fait régulièrement l'écho d'une "végétalisation" des territoires, c'est-à-dire l'abandon d'activités d'élevage au profit des productions végétales plus rentables et moins astreignantes. A première vue, les résultats du Recensement agricole ne laissent pas encore entrevoir ce phénomène à l'échelle du Pays : l'évolution du nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures ne diffère pas de l'évolution moyenne du nombre d'exploitations agricoles du Pays de Saint-Malo.

Une tendance à la diminution des exploitations spécialisées en élevage

Évolution du nombre d'exploitations spécialisées en productions végétales ou animales* entre 2000 et 2010

	Pays de Saint Malo	Ille-et-Vilaine	Bretagne
Productions végétales	**-32%**	-17 %	-15 %
Productions animales	**-40%**	-38 %	-36 %

** : les exploitations de polyculture, polyélevage n'ont pas été intégrées au classement, cette catégorie correspond en effet aux exploitations qui pratiquent exclusivement la polyculture ou le polyélevage, ou bien à la fois la polyculture et le polyélevage. Il n'est donc pas possible de les rattacher à l'une ou l'autre des catégories de ce tableau.*

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations, périmètre des 74 communes du pays avec estimations

Lorsque les exploitations sont classées selon que leur orientation dominante est l'élevage ou la production végétale, les évolutions calculées laissent entrevoir une diminution plus marquée du nombre d'exploitations spécialisées dans l'élevage (baisse de 40 % du nombre d'exploitations) que dans les productions végétales (-32 %). Il semble bien y avoir un phénomène de déclin plus prononcé des productions animales. L'observation à plus long terme permettra de déterminer s'il correspond à une "végétalisation" de l'agriculture.

Plus en détail, les statistiques du recensement agricole témoignent d'un relatif maintien du nombre d'exploitations spécialisées en maraîchage, horticulture et cultures fruitières entre 2000 et 2010, contrairement aux évolutions enregistrées aux échelles de la Bretagne et de l'Ille-et-Vilaine. La spécialisation légumière locale, et la qualité des terres pour ces cultures, contribue au maintien de ces exploitations.

La diminution du nombre d'exploitations ovines et caprines, plus forte que la baisse moyenne du nombre d'exploitations du Pays, reste conforme aux évolutions régionale et départementale.

Focus sur les exploitations dites « professionnelles »

En complément de cette analyse qui porte sur l'ensemble des exploitations agricoles, un focus est proposé sur les exploitations considérées comme "professionnelles" (c'est-à-dire les exploitations "moyennes et grandes" dans le Recensement agricole). L'analyse porte sur le périmètre du Pays de Saint-Malo dans sa configuration de 2012, en raison du secret statistique, les données correspondantes aux communes des Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs et Cardroc, qui ont rejoint le Pays en 2014, n'ont pas pu être ajoutées.

Répartition des exploitations moyennes et grandes par OTEX en 2010

	Pays de Saint-Malo		Ille-et-Vilaine	Bretagne
	Nb expl.	**%**	**%**	**%**
Grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, légumes)	**208**	**22 %**	6 %	9 %
Maraîchage, horticulture, cultures fruitières et autres	**42**	**4 %**	3 %	4 %
Bovin lait	**365**	**39 %**	49 %	38 %
Bovins viande et mixtes	**84**	**9 %**	9 %	7 %
Ovins, caprins, autres herbivores	**21**	**2 %**	2 %	1 %
Mixtes hors sol	**44**	**5 %**	7 %	6 %
Spécialisés porcins	**34**	**4 %**	8 %	13 %
Spécialisés volailles	**46**	**5 %**	6 %	12 %
Polyculture, polyélevage, autres	**99**	**10 %**	10 %	10 %

Répartition des exploitations moyennes et grandes par OTEX en 2010 sur le Pays de Saint-Malo

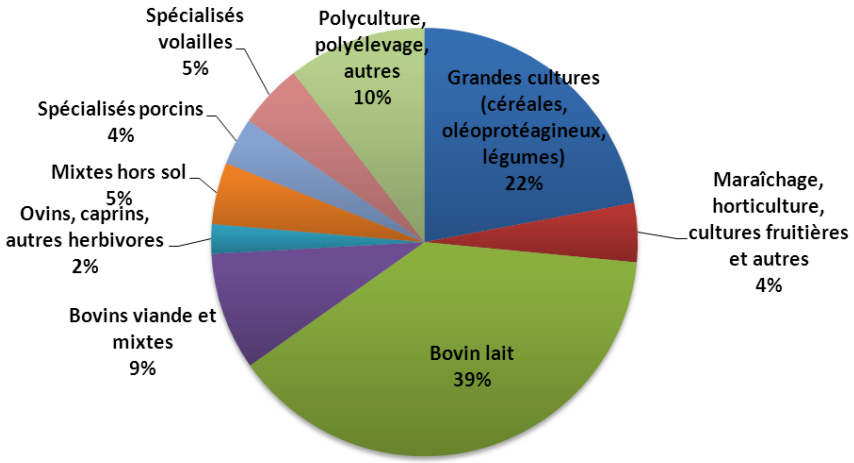

Source : Agreste DRAAF Bretagne, Recensement agricole 2010, exploitations moyennes et grandes

SAU moyenne des exploitations moyennes et grandes par OTEX en 2010

	Pays de Saint-Malo	Ille-et-Vilaine
Grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, légumes)	58,8 ha	60,8 ha
Maraîchage, horticulture, cultures fruitières et autres	11,1 ha	11,7 ha
Bovin lait	76,4 ha	68,8 ha
Bovins viande et mixtes	73,5 ha	67,0 ha
Ovins, caprins, autres herbivores	32,5 ha	34,4 ha
Mixtes hors sol	88,3 ha	77,7 ha
Spécialisés porcins	43,7 ha	52,4 ha
Spécialisés volailles	41,7 ha	36,4 ha
Polyculture, polyélevage, autres	89,8 ha	80,2 ha

Source : Agreste DRAAF Bretagne, Recensement agricole 2010, exploitations moyennes et grandes

En comparaison à la répartition constatée pour l'ensemble des exploitations (y compris les petites exploitations), quelques différences apparaissent :

- la proportion des exploitations moyennes et grandes spécialisées en grandes cultures s'avère légèrement moins importante. Ainsi, cette catégorie regroupe un nombre élevé de petites exploitations, qui peuvent être gérées par des pluriactifs notamment.
- la part des exploitations professionnelles spécialisées en bovin lait est nettement plus élevée : cette production astreignante (contrainte de la traite deux fois par jour et sept jours sur sept) est moins représentée au sein des petites exploitations. De même, l'élevage hors sol paraît très légèrement sur-représenté chez les exploitations moyennes et grandes (13 %).
- à l'inverse, la proportion des exploitations moyennes et grandes classées dans la catégorie "Ovins, caprins, autres herbivores" se révèle sensiblement inférieure à celle constatée pour l'ensemble des exploitations (2 % contre 9 %). Ces productions sont donc sur-représentées au sein des petites exploitations.

Les exploitations du Pays de Saint-Malo qui sont spécialisées en production bovin lait exploitent des superficies supérieures à la moyenne départementale[47], de même que les exploitations bovins viande et mixtes, spécialisées volailles, mixte hors sol et polyculture-polyélevage. La SAU moyenne des exploitations du Pays qui sont spécialisées en maraîchage, horticulture ou cultures fruitières est similaire à la moyenne départementale. Les exploitations de l'Otex grandes cultures mettent en valeur une SAU inférieure de 2 ha à la moyenne du département : la sur-représentation des exploitations légumières au sein du Pays peut, en partie, expliquer cet écart.

En raison de la non-disponibilité de l'information sur la SAU moyenne en 2000 des exploitations moyennes et grandes en fonction des OTEX, l'analyse de l'évolution 2000-2010 n'a pas pu être réalisée.

[47] Pour plus de détails sur les surfaces moyennes exploitées, se reporter à la fiche 3.2 sur les statuts et taille des exploitations

4.3 Les productions animales

	Effectif ou capacité (2010)	Evolution 2000 – 2010	Part de l'effectif / département
Production laitière *réf. laitières, en 1000 litres*	165 529	8 %	nd
Vaches laitières *nombre de têtes*	25 125	-12 %	10 %
Vaches allaitantes *nombre de têtes*	5 584	5 %	18 %
Veaux de boucherie *capacité d'accueil des élevages*	5 431	-24 %	6 %
Porcs à l'engraissement *capacité d'accueil des élevages*	74 805	-1 %	8 %
Truies mères présentes	6 753	-14 %	6 %
Poules pondeuses d'œufs de consommation *nombre de têtes*	263 001	-5 %	ss
Volailles de chair *surface des bâtiments d'élevage en m²*	77 018	-21 %	11 %
Ovins *nombre de têtes*	4 543	-32 %	26 %*
Caprins *nombre de têtes*	1 211	-4 %	ss
Equidés *nombre de têtes*	914	30 %	19 %

Source : Agreste, Recensement Agricole 2000 et 2010, champ des moyennes et grandes exploitations
**Estimation Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine*

Chiffres clés du Pays

123 678 UGB (Unité Gros Bovin) en 2010, toutes productions confondues

La production annuelle de lait sur le Pays de Saint-Malo satisfait la consommation de produits laitiers annuelle moyenne de 459 600 personnes, soit 3 x la population du territoire

La production annuelle d'œufs de consommation permet de nourrir 2,3 x la population

L'élevage bovin lait

L'évolution à la baisse du nombre d'exploitations spécialisées en production bovin lait se révèle plus marquée que l'évolution moyenne enregistrée aux niveaux régional et départemental. La décennie 2000-2010 aura été marquée par la poursuite de la mise aux normes des bâtiments d'élevage au travers du $PMPOA_2$. Celle-ci, dont l'objet est de limiter les impacts de l'élevage sur l'environnement, a conduit les élevages à investir pour respecter les nouvelles réglementations mais aussi pour moderniser leur outil de production. Certains éleveurs, proches de la retraite, ont décidé de ne pas mettre aux normes leur exploitation, ce qui a pu conduire à la non-reprise de leur exploitation au moment de la cessation, l'outil n'étant plus viable.

Par ailleurs, au cours des dernières années, les exploitations laitières ont été ballottées par des marchés tour à tour favorables puis en crise. La suppression des quotas laitiers qui interviendra le 31 mars 2015 génère également son lot d'incertitudes pour une filière historiquement très encadrée par la puissance publique. Malgré l'implantation locale d'une entreprise agroalimentaire laitière (la laiterie de Saint Malo, détenue par la Sill), dans un contexte territorial moins propice à l'élevage, ces fluctuations et incertitudes ont pu pousser un nombre plus important d'éleveurs à cesser l'activité.

Cependant, il convient de nuancer l'analyse. Le recul marqué du nombre d'exploitations laitières peut refléter plusieurs phénomènes : la disparition d'exploitations spécialisées "bovin lait", les arrêts de la seule activité laitière mais la poursuite de l'activité agricole ou bien le relatif développement des ateliers annexes de l'exploitation. Dans ces deux derniers cas, l'exploitation n'est plus comptabilisée comme exploitation bovin lait spécialisée. Ainsi, la moindre diminution du nombre d'exploitations "bovins viande et mixte" et

"polyculture, polyélevage" en comparaison aux tendances observées pour l'Ille-et-Vilaine et la Bretagne pourrait suggérer un glissement dans cette catégorie de certaines exploitations autrefois comptabilisées comme spécialisées en "bovin lait".

L'élevage bovin-viande

L'élevage bovin viande et mixte regroupe de nombreux types d'élevages. Certaines exploitations élèvent des taurillons ou des veaux de boucherie exclusivement, d'autres élèvent des vaches allaitantes pour le naissage et la vente de broutards, ou bien pour l'engraissement de ces broutards, d'autres encore combinent la production laitière et la production de viande. Cette catégorie hétérogène connaît une évolution de son nombre d'exploitations conforme à la moyenne du Pays. Il est à noter qu'entre 2000 et 2010, les élevages de veaux de boucherie ont dû se mettre aux normes (notamment obligation d'élever les veaux en case collective à compter de 2003), ce qui a généré des coûts importants et conduits certains éleveurs à arrêter l'activité. Au cours de cette même période, l'élevage allaitant s'est quant à lui caractérisé par des résultats économiques régulièrement décevants et bien inférieurs aux résultats moyens de l'ensemble des exploitations agricoles.

Une diminution des exploitations en production hors-sol

Densité de volailles de chair au km²

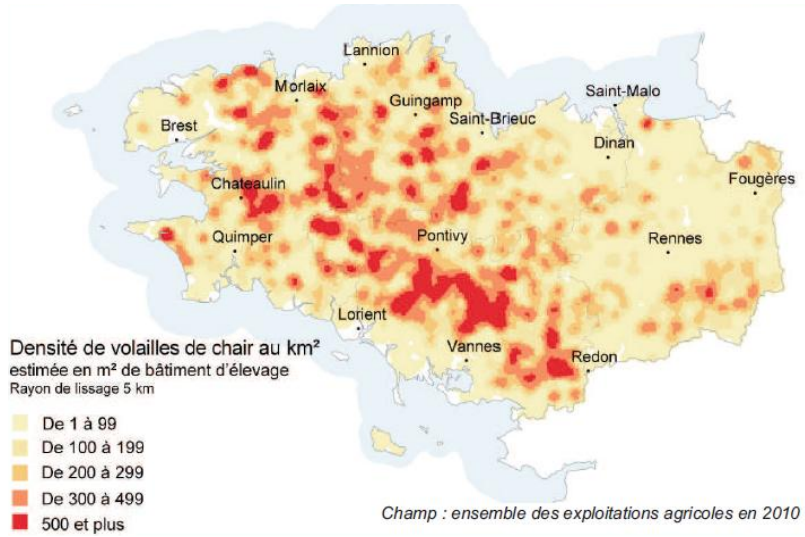

Source : Agreste DRAAF Bretagne, Recensement agricole 2010

Densité de poules pondeuses au km²

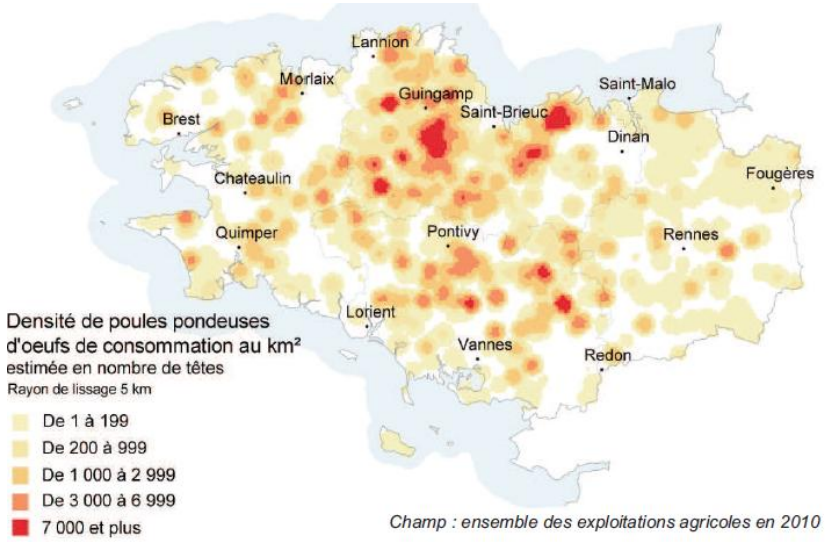

Source : Agreste DRAAF Bretagne, Recensement agricole 2010

L'élevage de volailles de chair est relativement peu présent dans le département d'Ille-et-Vilaine. Sur les territoires du Pays de Saint-Malo, quelques zones au nord du territoire et au sud présentent des densités plus importantes d'élevage de volailles de chair.

L'élevage de poules pondeuses d'œufs de consommation apparaît diffus sur l'ensemble du territoire, avec quelques zones de densités supérieures qui se superposent sur les zones où se pratique également l'élevage de chair.

Densité de porcs au km²

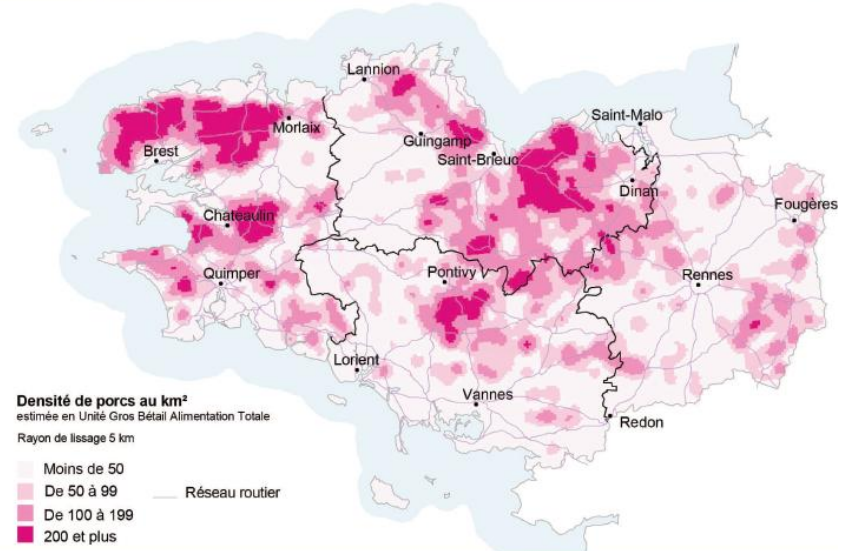

Source : Agreste DRAAF Bretagne, Recensement agricole 2010

L'élevage porcin est peu représenté sur le périmètre du Pays de Saint-Malo.

Le recul du nombre d'exploitations hors sol (-28 %) est moins fort que celui de l'ensemble des exploitations du Pays. Ces exploitations, peu soutenues par la Politique Agricole Commune, sont depuis longtemps confrontées à la volatilité des marchés. Elles s'adaptent également aux nouvelles réglementations européennes, c'est ainsi que la filière porcine a récemment mis aux normes ses bâtiments pour respecter l'obligation d'élever les truies en groupe (obligation au 1er janvier 2013) et que la filière volaille a dû s'équiper en cages plus grandes pour ses poules pondeuses (2012). En 2005-2006, la filière avicole française a dû faire face à la grippe aviaire, tandis que plus spécifiquement sur le secteur des oeufs de consommation, des contaminations à la dioxine en 2010-2011 ont mis en difficulté le secteur.

Actuellement, les filières porcines et avicoles sont confrontées à de graves difficultés. La hausse des prix des céréales et oléoprotéagineux et donc des prix de l'alimentation animale pèse particulièrement sur la rentabilité de ces productions, la majorité des éleveurs ne produisent pas leur propre aliment et dépendent des aliments achetés. Par ailleurs, la concurrence est vive de la part d'autres bassins de production qui, n'étant pas soumis aux mêmes normes sociales ou environnementales que la France, produisent à moindre coût.

La filière volaille de chair fait de plus face à la suppression des aides à l'exportation octroyées dans le cadre de la Politique Agricole Commune. Sans ces aides, divers marchés export deviennent inaccessibles aux opérateurs français. Cependant, peu d'éleveurs produisent pour ce type de débouché en Ille-et-Vilaine. La concurrence des importations est quant à elle bien réelle : celles-ci représentent ainsi 40 % de la consommation française de poulet… Du côté des poules pondeuses, la mise aux normes s'est traduite dans un premier temps par un manque d'œufs lié à des abandons de production ou des retards de mise aux normes. Les investissements qui ont accompagné cette mise aux normes ont cependant souvent permis d'accroître les capacités productives et en 2013, la situation s'est renversée et la surproduction à l'échelle européenne menace toute la filière oeufs.

Ainsi en Bretagne, divers maillons, situés à l'aval comme à l'amont des filières porcines et avicoles, souffrent tels que Doux, AMICE-SOQUET, Tilly-SABCO, GAD... et sont contraints de se restructurer.

La production ovine

La production ovine dans les prés salés – source CA35

On dénombre 4 543 ovins sur le Pays de Saint-Malo en 2010[48], soit 32 % de moins qu'en 2000. Malgré cette forte diminution, la production ovine, concentrée dans la partie nord-est du territoire, représente 26 % des effectifs du département.

L'élevage équin

On recense également quelques fermes équestres. L'effectif d'équidés a connu la plus forte progression en 10 ans, avec + 30 %. Les fermes équestres sont des exploitations agricoles qui élèvent des chevaux pour faire pratiquer des activités équestres et, à ce titre, elles peuvent assurer des prestations multiples : l'enseignement de l'équitation, la location d'équidés, l'accompagnement de randonnées… La ferme équestre se distingue du centre équestre qui n'assure pas l'élevage des animaux pour se limiter aux seules prestations de service. Elle est gérée et animée par un ou plusieurs exploitants agricoles.

Et le foncier agricole ?

L'élevage demeure l'activité économique majoritaire sur le Pays de Saint-Malo. Les productions animales nécessitent des besoins importants de surfaces en termes alimentaires à proximité immédiate des sites d'exploitations, ce qui permet de valoriser le pâturage.

[48] Source : Agreste - Recensement Agricole 2010, données sur 71 communes

4.4 La filière légumes

Les données qui sont présentées dans cette fiche correspondent à la production légumière organisée du territoire de Saint-Malo.
Quelques focus seront également faits sur la production des polders et des producteurs indépendants, commercialisant la majorité de leurs productions via la filière organisée normande ou en vente directe.

Chiffres clés du Pays

55 000T de production annuelle (TSM)

60 à 70 % des volumes sont exportés sur l'ensemble de l'Europe

Les principales productions

Les crucifères[49] représentent la majeure partie des volumes du bassin malouin, avec plus de 70 % des volumes totaux.
Le chou-fleur reste la principale culture de la zone, avec une production 12 mois sur 12, avec cependant une dominante automnale.
Les produits malouins sont essentiellement exportés vers l'Europe, notamment l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne mais aussi vers les pays de l'Est et notamment la Russie.

La principale évolution de la zone malouine est la forte diminution de la production de pomme de terre, comme le montre le tableau ci-contre. Par ailleurs, les volumes étaient encore bien plus importants dans les années 80/90 (ex : 45 500 T en 1996).
Du fait de cette diminution, les producteurs ont fait le choix de diversifier leurs productions, avec le développement des cultures mécanisées que sont les céleris raves et les carottes mais aussi en élargissant leur gamme crucifère (chou-fleur de couleur, romanesco, brocoli, choux cabus).
Cependant, cette production repart à la hausse depuis quelques années avec la mise en place d'une filière de pommes de terre de consommation, aussi bien en conventionnel qu'en agriculture biologique.

L'augmentation des volumes de poireau est encore importante actuellement et s'explique par la spécialisation de certaines exploitations. En effet, la mécanisation et la modernisation des ateliers de lavage nécessitent des investissements importants. Ainsi les producteurs ayant fait ce choix ont augmenté leurs surfaces et ont également élargi leur calendrier de production sur l'été et l'automne.

En tonnes	**2005**	**2012**	**Evolution**
Chou fleur	29 376	29 225	-1 %
Chou fleur vert	2 331	2 229	-18 %
Pomme de terre	6 851	2 597	-62 %
Poireau	3 037	4 062	34 %
Chou pomme	7 496	4 677	-37 %
Céleri rave	3 413	4 781	40 %
Carotte	1 286	2 613	103 %
Brocolis	118	412	249 %
Roma	277	202	120 %
Salade		150	
Artichauts		14	
Divers	407	915	
TOTAL	**54 869**	**51 877**	**-5 %**

Source : TSM

[49] Crucifères : famille des choux, comprenant les choux fleurs, choux pommés verts, brocoli, choux romanesco, choux blancs et choux rouges

Au final, on note une légère diminution des volumes produits annuellement mais, compte tenu des reports de production d'une année sur l'autre, liés aux conditions climatiques, nous pouvons estimer que les volumes restent stables depuis une dizaine d'années. Ceci s'explique, entre autre, par l'amélioration génétique, l'augmentation des densités de plantation et l'amélioration des rendements puisque les surfaces ont baissé de 14 % entre 2006 et 2012 (cf tableau ci-dessous).

En ajoutant à ces chiffres, les surfaces de production des polders et de l'ensemble des producteurs indépendants, l'Ille-et-Vilaine se place au 14ème rang national en termes de surfaces dédiées aux productions légumières.
La Bretagne, en 2010, comptait 48 000 ha de légumes.

Surfaces en ha	**2006**	**2012**	**Evolution**
Chou fleur	2 100	1 674,5	**-20 %**
Chou fleur couleur	100	123,4	23 %
Pomme de terre	263	144,6	**-45 %**
Poireau	80	122,1	53 %
Chou pomme	378	297	**-21 %**
Céleri rave	120	126,9	6 %
Carotte	31	58,2	88 %
Brocolis	20,5	50,9	148 %
Romanesco	18	46,5	158 %
Choux cabus	7	24,9	256 %
Salade	0,7	6	757 %
Artichauts		10,3	
Betteraves		3,8	
Choux Bruxelles		1,2	
TOTAL	3 118,2	2690,3	**-14 %**

Source : TSM

Les démarches qualité[50]

La production biologique représente environ 13 % du chiffre d'affaires réalisé sur la zone malouine.
50 producteurs de la zone malouine sont également engagés dans des démarches de certification que sont AgriConfiance® et GlobalGap®, ce qui correspond à 75 à 80 % des surfaces. Ces démarches sont nécessaires pour conserver ou conquérir les marchés, notamment à l'export.

Les légumes de plein champ, une spécificité de la zone malouine

Comparé aux autres départements bretons, la zone malouine a une gamme plus restreinte, composée uniquement de légumes de plein champ. Les Côtes-d'Armor et le Finistère ont des gammes de production plus importantes avec des cultures sous serres (tomates, fraises…) mais aussi une large gamme de légumes de plein champ. Même si le chou-fleur domine aussi, on retrouve l'artichaut, les alliums[51] et bien d'autres légumes (coco de Paimpol, légumes anciens …). Le Morbihan et le Sud Finistère se différencient du Nord Bretagne du fait que la production légumière (hors maraîchage) est essentiellement destinée à l'industrie. En Nord Bretagne, la majeure partie de la production est destinée au marché du frais, même si certaines cultures sont contractualisées avec des industriels, comme le céleri et les carottes destinées à la production de colorants naturels.

Les principales productions des polders sont différentes de celles de la zone malouine du fait des qualités de terres différentes. On retrouve exclusivement des productions de plein champ, telles que les salades, carottes, navets, poireau et céleri rave.

[50] Pour plus de précisions sur les démarches qualité se référer à la fiche 4.6
[51] Alliums : famille des alliacées regroupant notamment les oignons, échalotes, ail et poireau

LES GRANDES TENDANCES A VENIR

Comme le montre le tableau suivant, le nombre d'exploitations a diminué et la baisse risque de se poursuivre encore dans les années à venir pour se stabiliser autour de 75 exploitations. Entre 2005 et 2012, le nombre d'exploitations a chuté de 45 %, ce qui est plus important que la diminution observée sur l'ensemble du Pays (-30 % de moyennes et grandes exploitations entre 2000 et 2010[52]).

Année	Nombre de producteurs livreurs	Volume total annuel
2005	164	54 869 T
2012	90	51 877 T
Evolution	**-45 %**	**-4 %**

Source TSM

Cependant, bien qu'il ne soit recensé que 1 ou 2 installations/an[53] depuis quelques années, une quinzaine d'installations est envisageable dans les 5 à 10 à venir, et ce, en ne prenant en compte que les fils d'exploitants. En effet, quelques installations de jeunes non issus du milieu agricole ont été constatées ces dernières années et pourraient être de nouveau observées à l'avenir.
Comme vu précédemment, les volumes de production restent stables et ce, malgré la baisse du nombre d'exploitations. Ceci s'explique par l'agrandissement des exploitations et par leur spécialisation en cultures légumières. En effet, l'augmentation de la SAU totale par exploitation se traduit par une hausse des surfaces en légumes et une stabilité des surfaces en grandes cultures. Ces dernières permettent d'allonger les rotations et de « casser » les cycles des maladies ou insectes des cultures légumières.

Année	SAU Moyenne	SAU en légumes	Nombre d'UTH	
			Familiaux	Salariés
2004/2005	42,6	27,69	1,58	0,71
2005/2006	47,84	34,44	1,54	1
2006/2007	49,65	36,74	1,47	1,06
2007/2008	50,76	36,55	1,36	1,04
2008/2009	55,5	37,19	1,57	1,21
2009/2010	60	39	1,57	1,47
2010/2011	60,2	46,4	1,61	1,91
2011/2012	60,8	44,6	1,67	1,96

Source TSM d'après CER France

Excepté les pommes de terre, céleri et carottes, les cultures légumières sont peu mécanisées et demandent donc beaucoup de main d'œuvre, c'est pourquoi, avec l'agrandissement des exploitations, nous assistons à une évolution des exploitations d'un schéma familial vers un schéma entrepreneurial, avec une main d'œuvre de plus en plus importante. Cette évolution va encore progresser dans les années à venir, d'où la nécessaire adaptation des exploitations, pour pouvoir accueillir les salariés mais surtout rendre attractif le métier. C'est pourquoi, un gros travail est en cours sur la modernisation et l'amélioration des conditions de travail.

Comparé aux deux autres régions de production légumière du Nord Bretagne, les exploitations de la zone malouine sont globalement de taille plus importante. La forte diminution du nombre de producteur que la zone a connu durant les années 90 et 2000 est en cours dans les deux autres zones de Nord Bretagne.

Les orientations, pour les années à venir, sont les suivantes :

- Développer l'attractivité du métier par l'amélioration des conditions de travail et la modernisation des exploitations.
- Conserver le potentiel foncier et notamment les terres de côtes, essentielles pour la production de chou-fleur de janvier à mars.
- Développer les ventes en circuits courts.

[52] Pour plus de précisions sur l'évolution du nombre d'exploitation, se référer à la fiche 3.1
[53] Pour plus de précisions sur les installations agricoles, se référer à la fiche 3.7

Le calendrier de production légumière

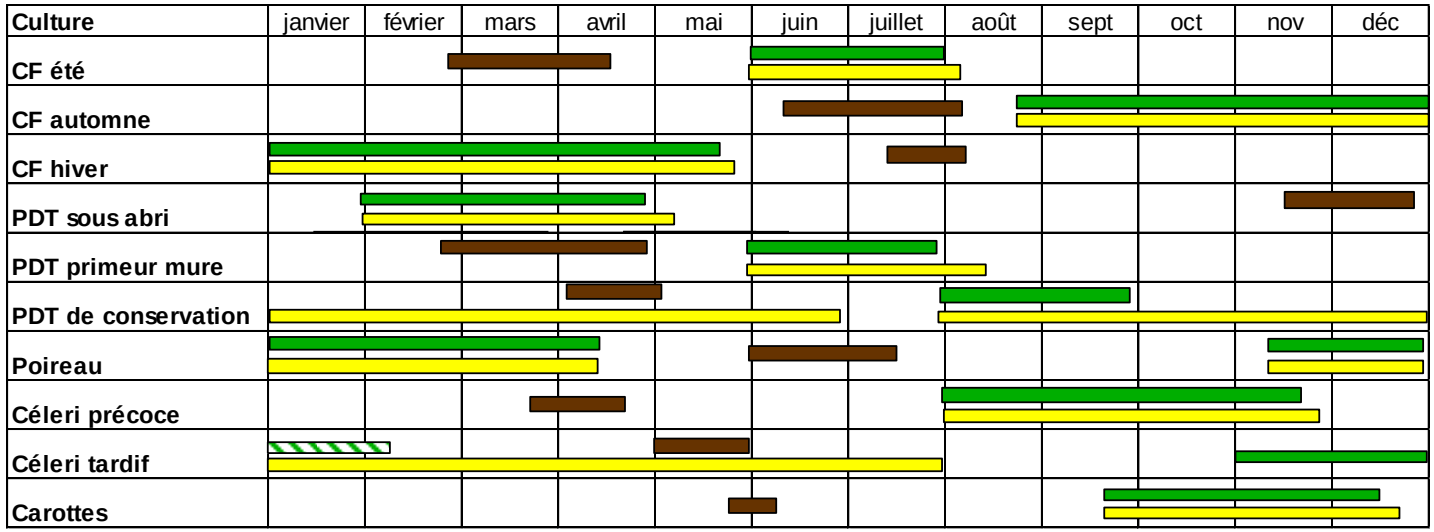

Plantation Récolte Commercialisation

source TSM

Et le foncier agricole ?

Les zones de production de légumes frais bretonnes sont liées à la mer. En effet, la frange côtière permet de bénéficier d'un climat et de terres propices à la production des légumes de plein champ. Cependant, elles se retrouvent en concurrence avec l'attrait que représente le littoral pour le développement urbain et les activités touristiques.
Cette situation de proximité est ainsi source de concurrence foncière. Sa préservation est donc nécessaire pour conserver une diversité et un potentiel suffisant de productions légumières. En effet, la zone ne peut s'étendre plus au sud puisque les terres y sont plus gélives et que les productions d'hiver y seraient donc impossibles.
Il convient donc de trouver un équilibre dans le partage du territoire entre les différentes activités qui cohabitent afin que chacune puisse se développer.

Pour permettre la construction des bâtiments agricoles sur la zone littorale, un « Guide de recommandations pour l'insertion et le développement de l'activité légumière » a été réalisé en janvier 2013 pour les adhérents de la coopérative Terres de Saint-Malo, en partenariat avec la Directions Départementale des Territoires et de la Mer 35, le Conseil Général 35 et la Chambre d'Agriculture 35.

A partir de ce guide, il est devenu plus facile d'optimiser les sièges d'exploitations pour une meilleure performance en permettant la construction des ateliers de conditionnement adaptés à la production et à l'accueil de la main d'œuvre.

4.5 La politique agricole commune

La compréhension de l'évolution des productions du territoire passe par l'analyse de la Politique Agricole Commune et de ses conséquences.

La Politique Agricole Commune, plus de 50 ans d'histoire

Créée en 1957 dans le cadre du traité de Rome, la Politique Agricole Commune entre en application dès 1962. A ce moment, l'agriculture européenne souffre encore des conséquences de la guerre et la production agricole européenne ne suffit pas à répondre aux besoins alimentaires de la population. Les marchés sont déséquilibrés, marqués par des épisodes de pénurie et des prix volatils. Dans ce contexte, les objectifs initiaux de la PAC sont d'accroître la productivité de l'agriculture ; d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ; de stabiliser les marchés ; de garantir la sécurité des approvisionnements ainsi que d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Pour ce faire, l'Europe met en place une politique protectionniste. Des droits de douane élevés protègent le marché des importations de produits agricoles moins coûteux que les produits européens : c'est la préférence communautaire. Les produits agricoles européens peuvent circuler librement au sein de l'Europe, les réglementations sanitaires et administratives sont harmonisées, des règles communes de gestion de marché sont appliquées et aucun droit de douane n'est appliqué entre les pays européen, ce qui correspond au "marché unique". Des prix minimum supérieurs aux prix mondiaux sont garantis aux agriculteurs par le biais de mesures de gestion de marché. Toutes les dépenses de la PAC sont financées par le budget européen. A ce jour, la PAC reste encore la seule politique européenne réellement intégrée.

L'objectif d'autosuffisance est rapidement atteint. Au cours des années 1970, la production agricole européenne commence à excéder les besoins, l'Europe a de plus en plus recours à ses dispositifs de stockage subventionné (l'intervention) et aux aides à l'exportation (les restitutions). Devant les coûts grandissants de la PAC, l'Europe met notamment en place des dispositifs de contingentement de la production, tels que les quotas laitiers en 1984.

Opérée sous la pression des partenaires commerciaux de l'Europe, la réforme de 1992 révolutionne le fonctionnement de la PAC. Les prix garantis aux producteurs sont abaissés. En compensation, les producteurs bénéficient d'aides directes : c'est l'apparition des primes PAC dans les exploitations. L'Europe ouvre davantage ses frontières à ses concurrents et réduit son soutien à l'exportation. Se faisant, elle anticipe sur les accords à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce, anciennement GATT) pris à Marrakech en 1994. Cette réforme marque aussi un premier pas vers une meilleure prise en compte de l'environnement avec la création des premières mesures environnementales et d'aides au boisement.

L'agenda 2000 amplifie la libéralisation des marchés - les agriculteurs sont de plus en plus en prise directe avec les marchés mondiaux - et la prise en compte de l'environnement. Un 2ème pilier dévolu au développement rural est créé. Il prévoit des mesures d'accompagnement (pré-retraite, mesures agri-environnementales, boisement), encourage la diversification des exploitations, l'installation et l'adaptation des structures d'exploitations.

En 2003, à la veille d'un important élargissement de l'Union européenne (10 nouveaux États membres en 2004), la conditionnalité des primes PAC est créée. Les agriculteurs doivent respecter des cahiers des charges fixant des normes de production (maîtrise de la fertilisation des cultures ; diversification de l'assolement ; maintien des prairies ; règles en matière de santé publique, de santé animale et végétale ; bien-être animal...) pour percevoir l'intégralité de leurs subventions. Par ailleurs, cette réforme acte le découplage des aides. Le Droit à Paiement Unique (DPU) apparaît : désormais, les agriculteurs peuvent percevoir des aides indépendamment de leur production, à condition de bien entretenir leurs terres. La réforme du Bilan de santé de la PAC, appliquée dès 2010, poursuit selon la même optique et se traduit pour nombre de producteurs bretons par une baisse des aides.

DES DPU POUR LES CULTURES LEGUMIERES

Jusqu'alors non bénéficiaires des aides directes de la PAC, certaines productions légumières sont dotées de DPU à partir de 2008 (légumes destinées à la transformation à l'exception des pommes de terre, cerises bigarreaux destinées à la transformation, melons, endives, oignons, choux à inflorescence). Avec la réforme du Bilan de santé de la PAC, à compter de 2010, l'ensemble de la Surface Agricole Utile est dotée de DPU, donc toutes les surfaces de légumes sont admissibles aux aides... avec en contrepartie, pour l'exploitant agricole, l'obligation de respecter la conditionnalité des aides.

La PAC à partir de 2015 : un budget en baisse

La réforme de la PAC post-2013 aura été bien longue à finaliser. La première communication à ce sujet de la Commission européenne date de novembre 2010 et un an plus tard, en octobre 2011, la Commission fait part d'une série de propositions législatives. Ces propositions font l'objet d'un long débat entre la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen. Cette réforme est en effet l'occasion d'inaugurer la co-décision : depuis le traité de Lisbonne, les négociations sur la PAC se font avec le Parlement, et non plus seulement entre le Conseil et la Commission comme auparavant.

Un premier accord est trouvé fin juin 2013 entre la Commission, le Conseil et le Parlement, mais des points restent en suspens. Ce n'est que fin septembre 2013, soit près de trois ans plus tard, qu'un compromis politique permet de finaliser les termes de la réforme.

Entre temps, dans un contexte de tensions économiques et financières, de difficiles négociations sur le budget européen pour 2014-2020 ont eu lieu.

LE BUDGET DE LA PAC PESE DE MOINS EN MOINS DANS LE BUDGET DE L'UNION EUROPEENNE

La PAC coûte en moyenne 30 centimes par jour à chaque citoyen européen. Elle représentait 43 % du budget annuel de l'UE en 2011, soit 58 milliards d'euros. Sa part n'a cessé de baisser depuis 1984, où elle était de 72 %, alors que du fait de l'élargissement de l'UE depuis 1992, le nombre d'agriculteurs a doublé.
Les dépenses pour la PAC représentent en réalité moins de 1 % de toutes les dépenses publiques de l'ensemble des États membres. Les dépenses publiques pour le secteur agricole au sein de l'UE ont été mutualisées au niveau européen, ce qui n'est le cas pour aucun autre secteur économique. Par comparaison, les États membres dépensent trois fois plus pour la défense.[54]

Alors que le budget de l'Union européenne est en baisse pour la période 2014-2020, le budget de la PAC fait partie des budgets relativement préservé, malgré les tensions budgétaires qui pèsent sur de nombreux états membres. Sur les 960 milliards d'euros prévus pour les 28 États membres de l'UE, sur la période 2014-2020, le budget pour l'agriculture et le développement rural devrait avoisiner les 373 milliards d'euros, dont près de 280 milliards consacrés aux paiements directs aux agriculteurs et environ 84 milliards au développement rural.

La France bénéficiera quant à elle de 64 milliards d'euros, soit 7,7 milliards d'euros annuels pour le 1er pilier et 1,4 milliard d'euros annuel pour le 2ème pilier. Son budget est en baisse : l'Europe compte désormais 28 États membres et une partie des crédits perçus par ses membres historiques est réorientée vers les nouveaux membres.

QUESTION DE VOCABULAIRE

Le 1er pilier correspond aux soutiens directs perçus par les agriculteurs (actuellement, Droit à Paiement Unique et aides couplées ainsi qu'aux mesures de gestion de marché.
Le 2nd pilier correspond aux mesures dites "de développement rural". Il s'agit de mesures agro-environnementales, d'aides diverses à l'installation, de mesures en faveur de la modernisation des bâtiments, d'aides ciblées en direction de territoires vulnérables...

[54] Source commission européenne

La PAC à partir de 2015 : une architecture des aides rénovée

La réforme de la PAC vise trois priorités : garantir une production alimentaire viable, assurer la gestion durable des ressources naturelles ainsi que favoriser un développement équilibré de l'ensemble des territoires ruraux de l'UE.

Pour ce faire, l'architecture des paiements directs - qui actuellement représentent en moyenne 30 % du revenu des agriculteurs européens - est rénovée. En particulier, la convergence des aides est actée : à l'échelle d'un pays ou d'une région homogène, les montants des primes de base des agriculteurs devront se rapprocher jusqu'à 60 % au minimum. Il s'agit de rapprocher progressivement le niveau des primes perçues par les agriculteurs, très certainement dans l'optique, à plus long terme, d'une harmonisation des aides à l'échelle de l'Europe.

Dans la continuité des réformes précédentes, la régulation des marchés n'est pas renforcée, mais la Commission sera désormais en capacité de prendre des mesures exceptionnelles en cas de crises graves. Les restitutions aux exportations, qui font partie des outils de gestion de marché, sont maintenues mais uniquement sur le principe : leur budget est nul. En ce qui concerne le développement rural, il est à noter que 30 % de son budget devront être alloués à des mesures agro-environnementales, à des soutiens à l'agriculture biologique ou à des projets liés à des investissements ou des mesures d'innovation favorables à l'environnement. Par ailleurs, des financements pourront être attribués dans ce cadre à la constitution de fonds de mutualisation destinée à la gestion de crises.

Des choix français qui limitent l'impact de la réforme pour la Bretagne

À l'occasion du Sommet de l'élevage, début octobre 2013, le Président français François Hollande a dévoilé les grandes orientations françaises en matière de réforme de la PAC. Le compromis européen fixe en effet un cadre dans lequel les différents États membres disposent de marges d'adaptation.

La **convergence des aides** se fera jusqu'à 70 % en France : c'est plus que le minimum requis dans le compromis européen, qui est de 60 %. Ainsi, en 2019, la prime de base d'un agriculteur (DPB[55], droit à paiement de base) aura convergé jusqu'à 70 % de la moyenne française. Toutefois, la perte ne pourra excéder 30 % pour un agriculteur dont les primes seront amenées à diminuer.

Une **prime verte** dont le montant sera proportionnel au DPB sera également attribuée aux agriculteurs qui respecteront plusieurs normes environnementales (maintien des prairies permanentes, diversité des assolements, présence de zones d'intérêts écologiques ou autres mesures équivalentes). À l'échelle de la France, la prime verte représentera 30 % du budget total dévolu aux aides directes.

Des **aides couplées** aux productions d'élevage seront mises en place pour 13 % du budget des aides directes. Dans ce cadre, les primes aux vaches allaitantes, aux chèvres et aux brebis, au lait de montagne aux veaux bio et aux veaux sous la mère, seront maintenues. Des subventions seront créées pour les vaches laitières et les jeunes bovins. De plus, 2 % du budget des aides directes seront consacrés aux cultures protéiques et aux légumineuses fourragères.

Les **jeunes agriculteurs** bénéficieront d'une revalorisation de leur DPB, la France consacrera 1 % de son budget du 1er pilier à cette mesure.

Par ailleurs, les agriculteurs verront les 52 premiers hectares de l'exploitation doté d'un paiement complémentaire : le paiement redistributif. Celui-ci se vise à favoriser le maintien du plus grand nombre de chefs d'exploitation sur l'ensemble du territoire français. Son montant augmentera progressivement jusqu'à représenter globalement 20 % de l'enveloppe du 1er pilier à compter de 2018.

Dans le cadre du 2ème pilier, l'indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN, qui cible essentiellement les zones de montagne et de piémont) sera renforcée et intègrera la prime herbagère (PHAE). L'ICHN ne concerne que marginalement la Bretagne. L'enveloppe

[55] DBP : Droit à Paiement de Base

dédiée aux mesures agro-environnementales (MAE) et au bio sera doublée. En particulier, une nouvelle mesure MAE dédiée à l'élevage herbager sera mise en place. Par ailleurs, un plan de modernisation des exploitations doté de 200 millions d'euros par an sera mis en place. L'État français a également annoncé que les instruments de prévention et de gestion des risques seraient améliorés.

Des questions en suspens

L'essentiel des mesures entrera en œuvre à partir de 2015. Quelques mesures, dont le périmètre est encore à définir, seront appliquées dès 2014 pour assurer la transition. Le nouveau cadre budgétaire 2014-2020 s'applique en effet dès octobre 2013 et pourrait se traduire notamment par une baisse de 4 % des aides directes en 2013, avec une exemption en dessous de 2 000 euros d'aide.

Si les grandes orientations prises par la France sont désormais connues, leur application concrète reste encore incertaine. Or, en matière de PAC, le diable est dans les détails !

Parmi une des questions qui cristallisent le débat, celle de la définition de l'agriculteur actif. La réforme de la PAC prévoit que les aides soient attribuées aux seuls agriculteurs actifs. Or, la définition exacte de ce qu'est un agriculteur actif reste à trouver en France. Si tous les détenteurs de terres agricoles sont considérés comme actifs, y compris ceux qui n'exploitent que quelques hectares, bénéficient du DPB, du paiement redistributif voire de l'aide verte, il y a là un risque de perte d'aides au détriment de l'agriculture professionnelle estiment certains.

La convergence des aides débutera normalement en 2015. Elle sera progressive et atteindra son niveau maximal en 2019. L'importance de la marche à franchir en 2015 est encore inconnue.

L'application du mécanisme stabilisateur de 30 % reste à préciser. Ce mécanisme prévoit pour une exploitation une perte maximale de 30 % de son montant d'aides entre une référence calculée pour 2015 et le montant des aides découplées (hors paiement redistributif) en 2019. Le mode de calcul de la référence de 2015 sera déterminant pour la pertinence de ce mécanisme.

Le montant de l'aide aux vaches laitières pose aussi question. Les éleveurs laitiers, en particulier en Bretagne, disposent souvent de DPU de montants élevés. Les DPU reflètent en effet l'historique des aides perçues par l'éleveur : il comprend une part de ses anciennes primes au maïs et aux céréales, des primes d'abattage, de l'aide directe latière... le DPU d'un éleveur laitier est en général supérieur au DPU moyen français. Dans le cadre de la convergence, les éleveurs laitiers d'Ille-et-Vilaine s'attendent à perdre progressivement des aides. La prime vache laitière sera certainement, compte tenu du peu de possibilités restant pour la financer, à un niveau insuffisant pour compenser la baisse des aides.

Les conséquences sur les revenus agricoles

En comparaison au projet initial de réforme de la PAC, le compromis politique européen et les choix français d'application s'avèrent moins pénalisants pour la région Bretagne. Celle-ci avait en effet beaucoup à perdre, avec un DPU moyen (382 € par exemple en Ille-et-Vilaine) nettement supérieur à la moyenne française (268 €).
En moyenne sur cinq ans, d'après le CER France 22, les DPU représentent 70 % du revenu agricole pour les exploitations spécialisées en production laitière, ou encore près de 35 % pour les exploitations naisseur-engraisseur en production porcine. Toute baisse du montant des aides découplées aura donc un impact non négligeable sur le revenu agricole. En revanche, les exploitations spécialisées en production légumière, qui bénéficient de DPU de faible niveau, pourraient voir leur montant d'aides remonter.
Les impacts de la réforme seront différenciés selon les systèmes d'exploitation. Dès que le mode d'application de la réforme sera précisé, les agriculteurs du Pays de Saint-Malo auront tout à gagner à simuler les conséquences de la réforme de leur exploitation, pour envisager les leviers d'adaptation à activer.

4.6 Les démarches qualité

Chiffres clés du Pays

60 exploitations en IGP/AOP

58 exploitations en Agriculture Biologique

21 exploitations en Label Rouge

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à la qualité des produits consommés. Les démarches qualité sont une réponse à ces attentes.
Elles concernent aussi bien les producteurs que les entreprises de l'agroalimentaire.

Les produits sous signes officiels de qualité

Plusieurs signes officiels de qualité sont identifiables et ils peuvent être classés en trois catégories :

- Qualité lié à l'environnement
- Qualité lié à l'origine et la tradition
- Qualité supérieure du produit

QUALITE LIE A L'ENVIRONNEMENT

Label AB

Label agriculture biologique, garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe, et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences. Le logo européen est obligatoire depuis le 1er juillet 2010.

En Bretagne,
1775[56] producteurs
Une exploitation bio sur 4 est spécialisée en lait.
Première région productrice de légumes bio et d'œufs bio

Pour le Pays de Saint-Malo,
58 producteurs AB en 2012[57]

Carte de localisation des exploitations en agriculture biologique sur le Pays de Saint-Malo

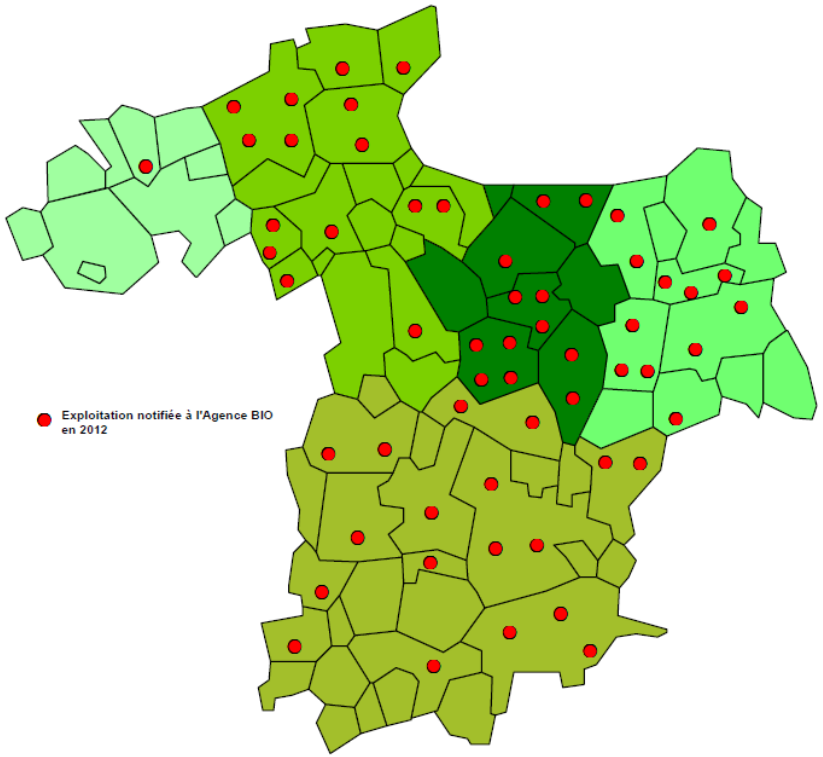

Source : notifications à l'Agence Bio 2012 pour le département 35

QUALITE LIEE A L'ORIGINE ET LA TRADITION

AOC

Appellation d'origine contrôlée, désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation, et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

AOP

[56] Agriculture et agroalimentaire en clair, Les chiffres édition 2013, chiffres 2012

[57] Notifications Agence Bio 2012, communes d'Ille-et-Vilaine

Appellation d'origine protégée, est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

En Bretagne[58],
458 exploitations AOC/AOP

Pour le Pays de Saint-Malo[59],

- AOP Moules de bouchot de la Baie du Mont-Saint-Michel : 51 producteurs, 8 500 tonnes
- AOP agneaux de prés-salés de la Baie du Mont-Saint-Michel : 4 éleveurs et une installation en préparation. Agneaux de moins de 12 mois nourris principalement au pâturage pendant 70 jours minimum sur les marais salés, après avoir été nourris au lait maternel.

Autres opérateurs économiques sur le Pays : 55 entreprises pour les Moules de bouchot de la Baie du Mont-Saint-Michel

IGP

Indication géographique protégée, désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne.

En Bretagne[60],
564 exploitations en IGP

Pour le Pays de Saint-Malo[61],

- IGP Blé noir : 3 producteurs
- IGP Cidre de Bretagne : 1 producteur

Autre opérateur économique sur le Pays[62] :
Ets Chapron cidre Sorre à Plerguer

STG

Spécialité traditionnelle garantie, protège une composition ou un mode de production défini comme traditionnel. En France, seule les moules de bouchot sont reconnues comme tel.

QUALITE SUPERIEURE DU PRODUIT

Label Rouge

Label officiel le plus connu en France. Il désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux produits similaires.

En Bretagne[63],
1278 producteurs en Label Rouge

Pour le Pays de Saint-Malo[64],
21 exploitations en 2012

- Bœuf blond d'Aquitaine 2
- Bœuf Charolais 3
- Bœuf Limousin Blason Prestige 6
- Porc fermier d'Argoat 1
- Veau Bretanin 5
- Veau Tendriade 2
- Agneau de Brocéliande 2

Autres opérateurs économiques[65] :

- Cheville 35 à Saint-Malo (bœuf),
- Minoterie Collin à Saint-Méloir-des-Ondes

[58] Agriculture et agroalimentaire en clair, Les chiffres édition 2013, chiffres 2012
[59] GIE Elevages de Bretagne et CRAB – estimation 2012 à minima
[60] Agriculture et agroalimentaire en clair, Les chiffres édition 2013, chiffres 2012
[61] GIE Elevages de Bretagne et CRAB – estimation 2012 à minima
[62] Agriculture et agroalimentaire en clair, Les chiffres édition 2013, chiffres 2012
[63] Agriculture et agroalimentaire en clair, Les chiffres édition 2013, chiffres 2012
[64] GIE Elevages de Bretagne et CRAB – estimation 2012 à minima
[65] Sources : Annuaire de la qualité 2010, Région Bretagne, COCEB, édition SIAL 2010

Les autres démarches qualité

MARQUE BLEU BLANC CŒUR (BBC)

Filière de production agricole qui intègre des préoccupations nutritionnelles pour le consommateur (moins de lipides, des omégas 3 et 6). Les cahiers des charges prévoient l'emploi de sources végétales telles que les graines de lin, le lupin, le colza, la luzerne dans l'alimentation des animaux d'élevage.

En Bretagne,
29 producteurs fermiers (= avec une activité de vente directe)

Pour le Pays de Saint-Malo[66]*,*
2 producteurs fermiers (= avec une activité de vente directe)

CHARTES DE FILIERE

Viandes de France

Les professionnels des filières de viandes françaises, avec le soutien du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, ont lancé début février 2014 une nouvelle signature « Viandes de France » qui garantit origine et traçabilité, afin de valoriser leurs productions auprès des consommateurs.

- Origine : viande provenant d'animaux nés, élevés, abattus, découpés et transformés en France.
- Espèces concernées : bœuf, agneau, cheval, porc et volailles.
- Produits concernés : produits entiers, découpés, hachés, produits élaborés et plats cuisinés.

CPBE

Charte des bonnes pratiques d'élevage, est une démarche volontaire de l'éleveur qui évalue ses pratiques, fait valider son diagnostic par un technicien, puis rentre dans le plan de surveillance de l'organisme certificateur.

CMC

Code mutuel de bonnes pratiques en élevage caprin, est issu d'une démarche interprofessionnelle (ANICAP) et volontaire. Il définit les conditions de production que les éleveurs de chèvres doivent respecter.
Les points d'évaluation portent sur l'identification, le suivi sanitaire, l'alimentation, la reproduction, l'environnement de l'élevage, l'hygiène et le bien-être animale.
Les points d'évaluation portent sur l'identification, le suivi sanitaire, l'alimentation, l'environnement de l'élevage, l'hygiène et le bien-être animale.

LES MENTIONS VALORISANTES

Le qualificatif « fermier » ou les mentions « produits de la ferme », « produit à la ferme »

LA CERTIFICATION DE CONFORMITE DU PRODUIT CCP

La certification est délivrée à un opérateur (interprofession, industriel, distributeur…) ayant constitué un cahier des charges. Elle atteste qu'une denrée alimentaire ou un produit agricole non-alimentaire et non-transformé est conforme à des règles spécifiques et des caractéristiques préalablement fixées. Elle est définie par l'article 73 de la loi d'orientation agricole.

Les opérateurs économiques du Pays de Saint-Malo[67] :
Cheville 35 à Saint-Malo en viande bovine et veau (Bœuf verte prairie et veau sous marques « Exel-veau » et « Prim Veau »)

LES CERTIFICATIONS DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

Les certifications des entreprises agroalimentaires, sont ciblées sur le management de la qualité ou de l'environnement.

[66] Source Association BBC – le nombre de producteurs en filière BBC n'a pas été communiqué

[67] Sources : Annuaire de la qualité 2010, Région Bretagne, COCEB, édition SIAL 2010

Les opérateurs économiques du Pays de Saint-Malo[68] :

- Terres de Saint-Malo à St Méloir-des-Ondes,
- Comaboko à Saint-Malo.

LA DEMARCHE AGRICONFIANCE[69]

Elle assure la qualité et la sécurité des flux de produits, d'informations ou de services échangés au sein de l'interface adhérents-producteurs/entreprises coopératives. Les producteurs s'engagent sur des pratiques respectueuses de l'environnement à travers trois domaines : la gestion raisonnée des intrants, les déchets et les ressources naturelles (eau, énergie, sol, paysage).

Opérateur économique sur le Pays de Saint-Malo :
Coopérative Terres de Saint-Malo à Saint-Méloir-des-Ondes
50 producteurs suivent cette démarche sur 82% des surfaces de l'ensemble des producteurs[70].

LA DEMARCHE GLOBAL GAP[71]

La certification est découpée en plusieurs référentiels qui posent des règles en matière de bonnes pratiques agricoles et qui se déploient aux différentes productions. La démarche s'applique à toutes les étapes d'élaboration du produit, depuis le choix de la graine ou du plant, jusqu'au produit fini qui quitte l'exploitation.

Opérateur économique sur le Pays de Saint-Malo :
Coopérative Terres de Saint-Malo dont 46 producteurs appliquent cette démarche sur 73% des surfaces de l'ensemble des producteurs.

Autre production de terroir

L'ail de Cherrueix n'est pas sous signe de qualité mais c'est une production traditionnelle bien connue dans le Pays de Saint-Malo.

[68] Sources : Annuaire de la qualité 2010, Région Bretagne, COCEB, édition SIAL 2010
[69] Sources : Annuaire de la qualité 2010, Région Bretagne, COCEB, édition SIAL 2010. Pour plus de renseignements, se référer à la fiche 4.4 sur la filière légumes
[70] Source TSM 2013
[71] Sources : Annuaire de la qualité 2010, Région Bretagne, COCEB, édition SIAL 2010. Pour plus de renseignements, se référer à la fiche 4.4 sur la filière légumes

4.7 L'économie de proximité et la diversification

Chiffres clés du Pays

120 exploitations en circuits courts

33 fermes adhérentes à un réseau (Bienvenue à la ferme ou Accueil Paysan)

Pas de données sur les volumes produits et l'évolution à l'échelle Pays

L'économie de proximité est celle qui se développe entre le producteur et le consommateur, et qui utilisent les productions agricoles et alimentaires locales ou les savoir-faire. Elle comprend aussi les activités d'accueil et de services à la ferme. Il s'agit d'une activité complémentaire qui est régulière (même si parfois saisonnière) et qui est rémunérée (prestations payantes).

Les objectifs recherchés peuvent être très différents :

- Valoriser la production (par de la transformation)
- Valoriser le patrimoine bâti de l'exploitation (gîte…)
- Permettre une installation
- Conforter l'exploitation (apporter un revenu en plus)
- Communiquer sur son métier (souhait d'accueillir du public)…

Le Pays de Saint-Malo a des atouts non négligeables liés à sa population et au potentiel que représente la clientèle touristique et saisonnière.

Les circuits de proximité alimentaires

Encouragé par la Loi de Modernisation Agricole de 2010 et le Grenelle de l'environnement, les circuits de proximité se développent progressivement.
Ils sont également plébiscités par les consommateurs.

Cette commercialisation concerne les exploitations qui vendent leurs produits en vente directe soit via un seul intermédiaire, sans condition de distance kilométrique.
Ce mode de commercialisation se développe de plus en plus et surtout dans les espaces les plus proches des zones urbaines et littorales :

- Soit en direct sur l'exploitation
- Soit sur les marchés locaux, marchés de producteurs
- Soit en vente à un intermédiaire (restaurant, épicerie…)
- Soit via des paniers/AMAP
- Soit via des magasins de producteurs.

En Bretagne[72],

- 9,7 % des exploitations bretonnes commercialisent en circuits de proximité
- Une exploitation bio sur deux vend en circuit de proximité
- Une exploitation bio sur quatre diversifie ses activités

Pour le Pays de Saint-Malo[73],

- 120 producteurs pratiquent la vente en circuit de proximité
- 81 % en conventionnel
- 17 % en agriculture biologique
- 2 % en conversion

Les grands types de productions commercialisées en circuits de proximité sur le Pays de Saint-Malo

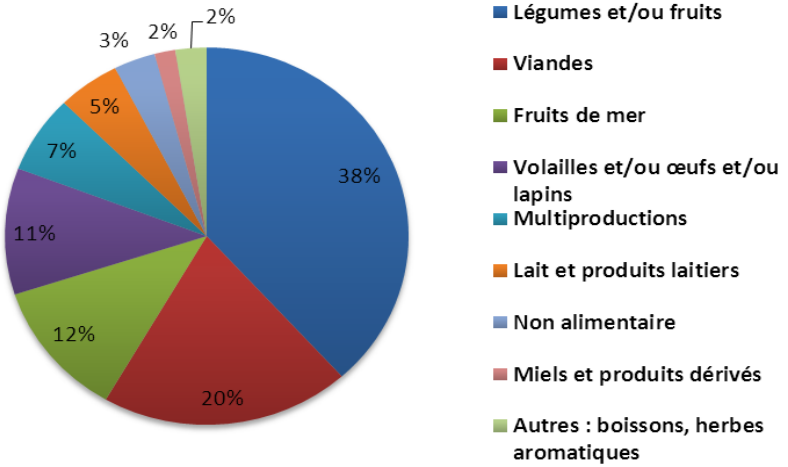

Source : Chambre Agriculture 35 – Service Nouveaux marchés – données 2012

[72] Le dynamisme de l'agriculture biologique en Bretagne, résultats du RA 2010, DRAAF Bretagne, décembre 2013
[73] Base de données, Chambre Agriculture 35, 2012

La commercialisation via les circuits de proximité est d'une grande diversité sur le Pays de Saint-Malo, avec aussi bien des produits de la terre que de la mer. Elle reflète la pluralité des productions et leur capacité à s'adapter à une demande locale.

Le détail des productions de viandes commercialisées en circuits de proximité sur le Pays de Saint-Malo

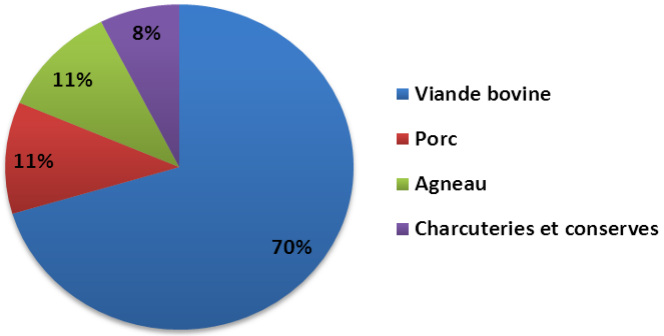

Source : Chambre Agriculture 35 – Service Nouveaux marchés – données 2012

Un magasin de producteur a ouvert ses portes à Saint-Malo en février 2014. Il regroupe 10 producteurs associés sur une surface commerciale de 220 m². En plus de leur production, d'autres produits d'agriculteurs locaux sont également disponibles afin d'offrir une large palette de choix au client.

Pour rendre visible les différentes offres sur le territoire, des guides et annuaires en ligne sont disponibles :
www.savourezlabretagne.com
www.saveursdupaysdesaintmalo.fr

L'approvisionnement local des professionnels dans l'alimentaire

Depuis 2012, 20 % de l'alimentation en restauration collective publique doit être issue de produits locaux et 20 % de produits bio.
Ainsi, les professionnels alimentaires sont en demande de produits locaux. Ils sont cependant exigeants sur le service apporté par le fournisseur. Ainsi, vendre à des restaurants collectifs ou commerciaux, ou à des épiceries, est une activité qui nécessite organisation et professionnalisme, avec une gamme adaptée.

Des démarches de producteurs en vente directe existent sur le Pays de Saint-Malo, mais elles ne sont pas clairement identifiées par les collectivités et les producteurs ne sont pas fédérés.
La coopérative Terres de Saint-Malo s'investit également pour proposer ses légumes biologiques et conventionnels aux professionnels de la restauration. Elle s'appuie pour cela sur l'association départementale « Coops d'ici », qui lui permet de développer des synergies commerciales et logistiques avec 4 autres coopératives agricoles d'Ille-et-Vilaine.

Les activités d'accueil et de services à la ferme

Elles regroupent des activités économiques de l'exploitant autres que directement agricoles.

Elles concernent l'agrotourisme, à travers l'accueil d'un public touristique ou l'accueil de proximité avec l'hébergement, la restauration, la pédagogie ou les loisirs.
33 fermes sont identifiées sur le Pays de Saint-Malo comme adhérentes au réseau Bienvenue à la ferme ou Accueil Paysan.
Pour leur activité d'hébergement, certaines sont aussi Gîtes de France.

Pour l'offre d'hébergement, il existe sur le Pays de Saint-Malo des offres de gîtes ruraux, de chambres d'hôtes, de camping à la ferme, de gîtes de groupe.

D'autres offres, non développées sur le territoire sont possibles comme l'hébergement insolite (roulottes, yourtes, cabanes dans les arbres, tipis…) ou l'hébergement pour étudiants (campus vert).

L'offre de restauration est très limitée sur le Pays de Saint-Malo. Elle est reconnue comme ponctuelle ou saisonnière. Même si le potentiel est pressenti, l'existant ne permet pas de présager le développement ou non.

L'offre pédagogique concerne l'accueil d'un jeune public. Elle s'inscrit dans une démarche d'enseignement intégrée au programme scolaire. Cette offre est peu présente sur le territoire.

L'offre en loisirs et animations est un peu plus développée à travers les fermes équestres, la visite de ferme de découverte et l'organisation de goûter d'anniversaire. D'autres activités non existantes pour le moment peuvent se développer comme la médiation animale avec des publics handicapés par exemple ou des séjours vacances pour les enfants (à la semaine ou les weekends).

Dans les diverses activités citées précédemment, l'investissement demandé est très variables, à la fois en termes financiers comme en temps à consacrer, avec une rentabilité elle aussi variable. Selon l'activité créée des équipements ou adaptations spécifiques sont à réaliser (assainissement autonome par exemple).

Et le foncier agricole ?

L'économie de proximité et la diversification des activités permettent d'avoir un lien étroit entre consommateur et producteur, également entre bassin de production et bassin de vie. Le maintien de ces activités dépend donc aussi de la préservation des terres agricoles.

Les concepts de services, d'accueil, de restauration, de transformation sont développés par les agriculteurs en complément d'activité de la production, dans le but d'une valorisation.
La reprise par un nouvel agriculteur lors d'une transmission peut conduire à l'arrêt de l'activité complémentaire en place. Si celle-ci concernait de l'accueil par hébergement, son arrêt peut conduire à introduire de nouveaux tiers dans les exploitations et ainsi remettre en cause l'activité agricole à terme.

4.8 Les industries agroalimentaires

Peu d'acteurs majeurs mais une diversité des secteurs agroalimentaires implantés sur le territoire du Pays de Saint-Malo

Chiffres clés du Pays

234 établissements

Environ 540 emplois en industrie agroalimentaire

Le Pays de Saint-Malo ne présente pas une vocation agroalimentaire marquée, mais il s'illustre par la diversité des secteurs agroalimentaires représentés sur son territoire. Les secteurs de la viande et du lait y sont implantés, comme dans le reste du département d'Ille-et-Vilaine. Situé entre terre et mer, ce pays accueille également des acteurs du secteur des produits de la mer.

En 2010, l'INSEE recense 234 établissements d'industrie alimentaire* sur le territoire du Pays de Saint-Malo. Sur ce territoire, l'industrie alimentaire (hors boisson) emploie 16 % des 6 770 effectifs salariés des établissements considérés comme industriels par l'INSEE, soit 1 119 emplois salariés. La boulangerie, la boulangerie-pâtisserie et le charcuterie fournissent un grand nombre de ces emplois. **Un chiffrage des emplois salariés des principaux établissements agroalimentaires du pays permet d'identifier environ 540 emplois qui sont plus réellement liés à l'industrie agroalimentaire.**

Dans l'enquête CLAP de l'INSEE, ces secteurs d'activité sont en effet classés dans le champ de l'industrie alimentaire, bien que leurs activités relèvent plus du commerce de détail ou de la petite restauration (sandwicheries, terminaux de cuisson...) que de l'industrie alimentaire. Or, portés par l'économie touristique locale et l'identité forte du pays, ces secteurs y sont particulièrement bien représentés.

En termes d'effectifs salariés, l'industrie alimentaire* (y compris boulangerie, boulangerie-pâtisserie et charcuterie) apparaît comme le premier secteur industriel du pays, devant l'industrie chimique (12,9 % des effectifs salariés de l'industrie) ; le secteur de fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (12,6 %) ; ou encore le secteur de fabrication de machines et équipements n.c.a[74] (12,4 %).

Bien qu'intégrant les nombreux emplois liés à la boulangerie et la charcuterie, cette proportion de 16 % d'emplois industriels liés au secteur alimentaire s'avère moindre que celle observée à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine (29 %).

**Les informations sur l'emploi salarié industriel au 31/12/2010 sont issues de l'enquête CLAP de l'INSEE (Connaissance Locale de l'Appareil Productif). Un établissement est comptabilisé ici lorsque son activité principale relève de l'industrie agroalimentaire (les activités considérées comme relevant de l'industrie agroalimentaire sont identifiées dans le tableau suivant). Il est à noter que la boulangerie et boulangerie-pâtisserie ainsi que la charcuterie sont ici considérées comme faisant partie de l'industrie agroalimentaire.*

Sous classe	Intitué
10.11Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie
10.12Z	Transformation et conservation de la viande de volaille
10.13A	Préparation industrielle de produits à base de viande
10.13B	Charcuterie
10.20Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
10.31Z	Transformation et conservation de pommes de terre
10.32Z	Préparation de jus de fruits et légumes
10.39A	Autre transformation et conservation de légumes
10.39B	Transformation et conservation de fruits
10.41A	Fabrication d'huiles et graisses brutes
10.41B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées
10.42Z	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires
10.51A	Fabrication de lait liquide et de produits frais
10.51B	Fabrication de beurre
10.51C	Fabrication de fromage
10.51D	Fabrication d'autres produits laitiers
10.52Z	Fabrication de glaces et sorbets
10.61A	Meunerie
10.61B	Autres activités du travail des grains
10.62Z	Fabrication de produits amylacés
10.71A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
10.71B	Cuisson de produits de boulangerie
10.71C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
10.71D	Pâtisserie
10.72Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
10.73Z	Fabrication de pâtes alimentaires
10.81Z	Fabrication de sucre
10.82Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
10.83Z	Transformation du thé et du café
10.84Z	Fabrication de condiments et assaisonnements
10.85Z	Fabrication de plats préparés
10.86Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
10.89Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
10.91Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
10.92Z	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie

[74] Equipements NCA : non classés ailleurs

Sur le territoire du Pays, l'emploi agroalimentaire (y compris boulangerie, boulangerie-pâtisserie et charcuterie) apparaît concentré géographiquement ; la commune de Saint-Malo regroupe en effet à elle-seule 56 % des emplois salariés de l'industrie agroalimentaire*. Cette concentration s'explique par la vigueur de l'économie touristique qui génère de l'emploi dans la petite restauration ou les commerces de détail, activité considérée comme relevant de l'industrie alimentaire dans l'enquête CLAP de l'INSEE*.

Les principaux établissements agroalimentaires

Les opérateurs qui emploient le plus grand nombre de salariés sont identifiés dans le tableau ci-après.

Secteur	Entreprise	Nombre de salariés	Localisation
Viande	Graisses et boyaux bretons	17	Baguer-Pican
	Yves Fantou	23	Dol-de-Bretagne
	TG Viandes	26	Québriac
	Cheville 35	14	Saint-Malo
	Les recettes de Tinténiac (R.B.L.T. SAS)	21	Tinténiac
Lait	Laiterie de Saint-Malo	140	Saint-Malo
Céréales (minoterie)	Minoterie Henri Collin	18	Saint-Méloir-des-Ondes
Biscuiterie pâtisserie	Les Craquelins de Saint-Malo	48 (23+15)	Saint-Malo
	Les Galettes de Saint-Malo	12	Miniac-Morvan
Produits de la mer	Comaboko	213	Saint-Malo
	Mytilea	10	Vivier-sur-Mer
TOTAL		**542**	

Source : Observatoire des IAA de Bretagne, Chambre d'agriculture de Bretagne et CCI Bretagne, données 2012

SECTEUR DE LA VIANDE

- **Cheville 35**, activité de transformation et conservation de viande de boucherie. L'entreprise achète, abat, découpe, vend et expédie tous types d'animaux destinés à la consommation et a une activité de boucherie pour la restauration. L'entreprise dégage 14 M€ de chiffre d'affaires en 2011. Son siège social et son établissement principal se situent à Saint-Malo, un établissement secondaire est implanté à Montauban-de-Bretagne. L'entreprise adhère au cahier des charges Bleu-Blanc-Coeur pour la viande de porc.

- **Yves Fantou**, activité de transformation et conservation de viande de boucherie. L'entreprise, créée en 1906, exerce des activités de commerce, découpe, conditionnement, négoce, import-export en viande de bœuf, de veau, de porc (sous cahier des charges Bleu Blanc Cœur) et d'agneau. Elle se spécialise dans l'unité de vente consommateur (morceaux en barquettes) et livre environ 38 000 barquettes par semaine. Elle approvisionne 130 magasins dans le Grand Ouest et la région parisienne. Son chiffre d'affaires annuel atteint 5,9 M€ en 2011. L'entreprise a été distinguée pour ses efforts en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques.

- **TG viandes**, activité de transformation et conservation de viande de boucherie. Cette entreprise fait notamment de la découpe de viandes bovine, ovine et porcine. Son chiffre d'affaires atteint 5,6 M€ en 2012.

- **Graisses et boyaux bretons (GBB)**, transformation et conservation de la viande de boucherie. Entreprise créée en 1976, GBB est spécialisée dans la transformation des co-produits d'abattage. En 2012, elle a démarré la construction d'un nouveau site de 2 500 m². Son chiffre d'affaires atteint 4,5 M€ en 2011.

- **Les recettes de Tinténiac**, préparation industrielle de produits à base de viande. L'entreprise traite tous types de viande : veau, porc, lapin, volaille, porc, bœuf, mouton. Après sa clôture pour insuffisance d'actif, l'entreprise reprend ses activités en 2009 dans une nouvelle entité : RBLT SAS,

tout en conservant la dénomination commerciale "les recettes de Tinténiac". En 2012, elle dégage un chiffre d'affaires de 3,2 M€.

SECTEUR DES CEREALES

- **Minoterie Henri Collin**, meunerie. Cette entreprise de meunerie fondée en 1967 dégage un chiffre d'affaires de 4,4 M€ en 2012.

SECTEUR DE LA BISCUITERIE-PATISSERIE

- **Les Craquelins de Saint-Malo**, fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation. Créée en 1923, cette entreprise fabrique des craquelins commercialisés principalement en GMS. Elle fabrique également des pâtisseries surgelées sous marque de distributeurs destinées aux professionnels. En 2009, l'entreprise lance une gamme bio autour de ses craquelins. En 2012, son chiffre d'affaires s'établit à 3 M€ et l'entreprise indique être désormais présente à l'export.

- **Les Galettes de Saint-Malo,** fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche. L'entreprise dégage un chiffre d'affaires de 1,3 M€ en 2012.

SECTEUR DU LAIT

- **Laiterie de Saint-Malo** : fabrication de produits laitiers. Fondée en 1948, la laiterie est rachetée par le groupe SILL en 2008 dont le siège se situe dans le Finistère. Ses produits ultra-frais (yaourts, petits suisses, emprésurés, crème fraîche, fromages frais, desserts lactés, lait ribot) sont distribués sous la marque Malo et sous marques de distributeur. La laiterie fabrique également de la poudre de lait roller destinée à la chocolaterie, produit pour lequel elle occupe la place de leader mondial.

SECTEUR DES PRODUITS DE LA MER

- **Comaboko**, transformation et conservation de poisson. L'entreprise fabrique du surimi pour les industries agroalimentaires ou sous marque de distributeur pour les grandes surfaces. Elle fait partie du groupe Compagnie des pêches de Saint-Malo, dont l'armement britannique UK fisheries détient 50 % des parts depuis début 2011. Ce groupe a la particularité de disposer de deux chalutiers dont un équipé pour produire du surimi-base.

- **Mytilea**, préparation industrielle de produits à base de viandes. Cette entreprise créée en 2000 prépare des plats préparés à base de moules de bouchots AOP de la Baie du Mont Saint Michel. Elle dégage un chiffre d'affaires de 1,7 M€ en 2013 (au 30.04.2013).

D'autres acteurs majeurs des filières agricoles et de l'agroalimentaire ne sont pas comptabilisés dans les données INSEE. Un focus particulier leur est dédié dans la fiche 4.9 sur les autres acteurs au service de l'agriculture.

L'emploi agroalimentaire sur le Pays de Saint-Malo à développer

En 2006, l'enquête CLAP de l'INSEE dénombre 1 180 emplois salariés des industries agricoles et alimentaires sur le Pays de Saint-Malo (y compris boissons). En 2010, 1 119 emplois salariés sont comptabilisés pour le même champ d'activité, ce qui correspond à un recul de 5 % de l'emploi salarié des industries agricoles et alimentaires entre 2006 et 2010. La vitalité des activités liées à la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie et la charcuterie (petite restauration notamment), limite cette diminution.

Dans le même temps, l'emploi salarié permanent du secteur progresse en Ille-et-Vilaine (11 %), de même que l'emploi intérimaire. L'INSEE relève ainsi qu'au cours de la décennie 2001-2010, l'Ille-et-Vilaine se distingue en Bretagne comme le seul département dont l'emploi agroalimentaire permanent progresse.

Cette évolution différenciée tient notamment aux activités viandes de boucherie et fabrications de produits laitiers, bien représentées dans le département et qui recrutent, tandis que les activités liées au porc ou à la volaille, plus ou moins représentées dans le département, perdent de l'emploi.

Ainsi, les évolutions de l'emploi agroalimentaire sur le Pays de Saint-Malo, Pays littoral qui ne présente pas une vocation agroalimentaire forte, ne peuvent réellement se comparer à celles constatées aux niveaux départemental et régional. Les évolutions constatées sur le Pays de Saint-Malo tiennent plus aux dynamiques internes des différentes entreprises industrielles, à leur positionnement produits ou à des considérations techniques (savoir-faire, équipements) ou encore logistiques, qu'à des grands mouvements qui s'opéreraient au sein de leurs filières respectives.

Pour que les entreprises disposent de perspectives fiables en matière d'évolutions de leurs marchés, il est nécessaire que nos entreprises s'appuient sur des données basées sur une juste appréciation des évolutions démographiques attendues sur le territoire du Pays de Saint-Malo (à l'horizon du SCoT).

Pour que les entreprises engagent les investissements nécessaires à leur croissance dans un univers de plus en plus concurrentiel, il est indispensable de proposer un projet d'aménagement du territoire porteur d'une vision économique à long terme, facteur de stabilité.

Les principaux établissements IAA du Pays de Saint-Malo d'après les chiffres de l'INSEE

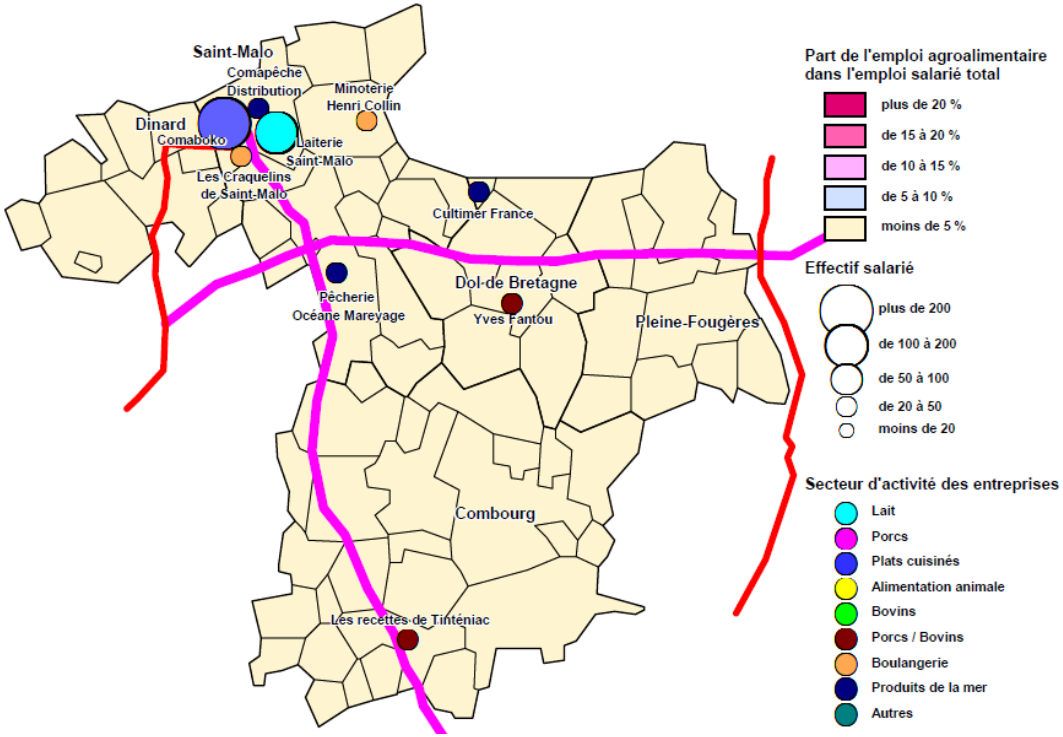

4.9 Les acteurs au service de l'agriculture

En plus des industries agroalimentaires recensées précédemment, d'autres entreprises, industrielles, de services ou de formes coopératives, sont aussi des acteurs de la filière agricole.

Qu'est-ce que la coopération agricole ?

Chiffres clés de la coopération en Bretagne

11 600 millions d'euros de chiffres d'affaires

40 000 agriculteurs coopérateurs

25 700 salariés

68 entreprises coopératives

Une coopérative est une société créée par des agriculteurs afin d'assurer en commun :

- l'utilisation d'outils de production, de conditionnement, de stockage, la commercialisation ou la transformation des produits de leurs exploitants ;
- leur approvisionnement en engrais et autres intrants.

Il existe des coopératives agricoles pour tout type de production : lait, céréales, viande, légumes,...

Ces entreprises d'hommes pratiquent un mode de gouvernance démocratique, selon le principe « un homme, une voix ». Grâce à ce modèle original d'entreprise et par leur attachement territorial, les coopératives agricoles ne sont ni délocalisables ni opérables. De plus, ce lien unique entre les agriculteurs et leur coopérative est économiquement garant du meilleur retour aux producteurs.

Gouvernance d'Hommes, solidarités économiques, ancrage territorial fort, stratégies à long terme … les coopératives partagent un modèle d'entreprise unique :

- qui structure l'agriculture française en filières compétitives
- qui fixe des activités et des emplois en zone rurale, en y créant de la valeur ajoutée
- qui porte un projet collectif pour les futures générations d'agriculteurs.

Les coopératives investissent dans la recherche et l'innovation pour l'éco consommation de demain : bio matériaux, bio plastiques, nutrition santé, biotechnologies, agro énergies, …Elles accompagnent aussi leurs adhérents pour la mise en œuvre, dans les exploitations, de démarches concrètes de développement durable.
Pionnières dans la mise en place des signes de qualité et d'origine (label rouge, AOC, IGP), elles se sont aussi organisées pour mieux répondre à la consommation durable. Exemple de certification : « Agri Confiance ».

En Bretagne, avec une implantation dans plus d'une commune sur deux, les coopératives sont des actrices vitales de l'équilibre économique de leur région.

Rôle des acteurs de coopération

La coopération porte sur divers thématiques :

- Emploi : CUMA, ETA, groupement d'employeurs.
- Approvisionnement et collecte de produits
- Transformation
- Mise en marché / commercialisation de produits

EXEMPLES DE COOPERATIVES

Coopératives : Triskalia, Végam, Agrial, Coop de Broons, Garun La Paysanne, Cooperl, Terres de Saint-Malo,…

ZOOM SUR LA COOPERATIVE TERRES DE SAINT-MALO

C'est une organisation de producteurs regroupant 87 producteurs livreurs légumiers et assurant la mise en marché des légumes, l'organisation de la production, l'appui technique, le conditionnement des légumes... Les légumes sont commercialisés sous la marque Prince de Bretagne.

Autres acteurs notables des filières agricoles et agroalimentaires

Les négociants ont un même rôle que les coopératives, mais il s'agit d'entreprises privées.

Sont présents sur le Pays de Saint-Malo : D2N à Pleine-Fougères et Bonenfant à Dol-de-Bretagne et à Pleurtuit.

Certains opérateurs économiques notables des filières agricoles et agroalimentaires présents au sein du Pays de Saint-Malo n'apparaissent pas dans les classements précédents car ils ne relèvent pas directement du champ de l'industrie agroalimentaire.

C'est le cas des acteurs suivants[75] :

- **Groupe Roullier**, groupe industriel créé en 1959, présent à l'international. Ses activités sont particulièrement diversifiées : agrofourniture, hygiène professionnelle, minéraux et produits industriels, magnésie, plasturgie, produits du jardin, phosphates alimentaires, biotechnologies marines, exploitation et transformation des algues, armement naval, pâtisserie, charcuterie, produits de la mer. Plusieurs de ses filiales sont présentes sur le Pays de Saint-Malo : Timac (fabrication d'engrais, d'amendements et de spécialités zootechniques), Florentdi (commercialisation d'engrais pour le jardin), Hypred (fabrication et commercialisation de produits de nettoyage et de désinfection pour l'agriculture, l'agroalimentaire et le transport), Agriplas (transformation des matières plastiques, Timab (production et commercialisation de matières premières minérales). Deux centres de recherche du groupe sont implantés à Dinard : le CERA (cf. supra) et le CRIAS (Centre de Recherche International en Agro-Sciences) et différentes holdings du groupe sont également présentes sur le pays.
- **Adex SAS** (Saint-Domineuc), 44 salariés, fabrication de composants électroniques : réalisation d'ensemble et sous-ensembles électronique notamment pour l'agroalimentaire
- **ETABLISSEMENTS GLORY SARL**, fabrication d'emballages dont emballages alimentaires, 32 salariés, Pleugueneuc
- **Keenan France SARL**, commerce de gros de matériel agricole, Dol-de-Bretagne
- **Cedro SAS**, (groupe GAD), siège Dol-de-Bretagne, négoce de viande de porc, commercialisation de produits de découpes de bœuf et de volailles, 12 salariés, CA 2012 : 21 M€
- **établissements Werschuren**, négoce de matériel agricole, siège à Dol-de-Bretagne, 10 salariés
- **CIMLEC industrie**, établissement à Pleurtuit = atelier cablage, automatisme, robotique industrielle, maintenance industrielle... IAA un des secteurs d'activité (travaille pour Lactalis, LU, Triballat...), 36 salariés dans l'établissement
- **RDI SAS**, siège à Dinard, commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail, 13 salariés.

L'activité de ces différents acteurs ne tient pas uniquement aux productions agricoles et agroalimentaires locales : leur rayonnement et leurs réseaux (partenaires, commerciaux…) dépassent largement les frontières du Pays de Saint-Malo.

[75] Site internet des entreprises, CCI Bretagne, Observatoire des IAA de Bretagne de la CRAB

4.10 La rémunération agricole

Le revenu des exploitants agricoles

Chiffres clés du revenu agricole

34 200 euros de revenu moyen en 2012 en Ille-et-Vilaine

Le principal indicateur retenu pour l'analyse du revenu agricole est le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) par actif non salarié (Utans). Cet indicateur est basé sur les résultats du Réseau d'information comptable agricole (Rica). Le calcul est fait sur le champ des moyennes et grandes exploitations (ayant une production brute standard supérieure à 25 000 euros).
L'indicateur est disponible à trois niveaux : à travers les Otex (orientation technico-économique des exploitations), à l'échelle de la région et celle du département.

Le compte simplifié basé sur le RICA :

Production de l'exercice (nette des achats d'animaux)
- les consommations intermédiaires, loyers, primes d'assurances
= valeur ajoutée produite
+ subventions, indemnités d'assurances pour pertes de production
- impôts et taxes
- charges de personnel (autres que rémunération des actifs non salarié)
= Excédent brut d'exploitation
- Dotation aux amortissements
= Résultat d'exploitation
- charges financières (+ produits financiers)
=Résultat Courant Avant Impôt, avant déduction des charges sociales

Pour plus de détails sur la méthode de calcul, se référer à la note méthodologique du Srise (Service régional de l'information statistique et économique), Draaf Bretagne, janvier 2014

Au niveau national, le RCAI par actif non salarié serait en baisse de 15 % en 2013 par rapport à la moyenne des trois dernières années, toutes productions confondues.

Résultat courant avant impôt par actif non salarié des exploitations professionnelles agricoles en Bretagne

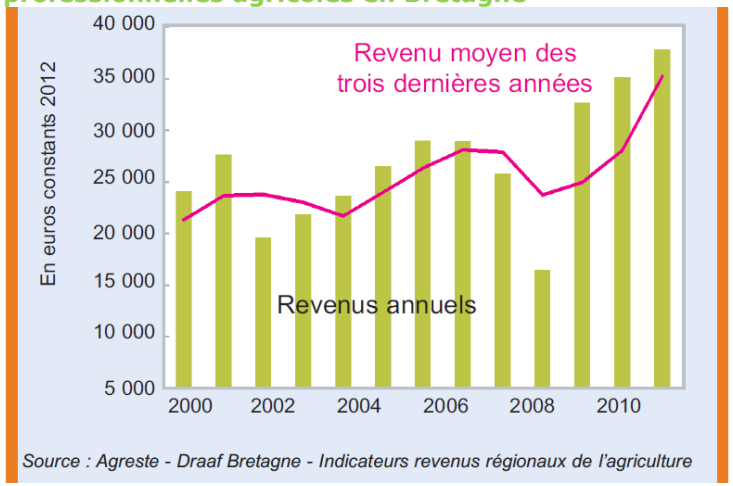

Evolution du RCAI/Utans, en termes réels[76]

	Période	Ille-et-Vilaine	Bretagne	France métrop.
Valeurs moyennes (en milliers d'euros 2012)	2011	33,0	35,1	35,0
	2012	34,2	37,9	38,3
	Triennale « 2009 »	22,0	23,8	35,0
	Triennale « 2012 »	32,3	35,2	35,0
Evolution moyennes triennales77 (en % par an)	« 2012 »/ « 2011 »	26,2	25,4	28,9
	« 2012 »/ « 2009 »	13,6	14,0	11,8
	« 2012 »/ « 1990 »	3,0	2,9	2,2

Note : « 20xx » : moyenne triennale affectée à la dernière année (« 2009 » : moyenne des résultats 2007, 2008 et 2009).
Source Agreste – Draaf Bretagne – Indicateurs de revenus départementaux de l'agriculture et de la publication Draaf Bretagne « Comptes provisoires 2012 de l'agriculture bretonne » - octobre 2013

[76] Evolution en termes réels : hors effet général des prix (+ 1,53% entre 2011 et 2012)
[77] Les évolutions de revenu sont calculées à partir des moyennes triennales, en raison d'importantes fluctuations annuelles liées à la grande volatilité des prix agricoles. Ainsi, pour le moyen terme, le RCAI par Utans 2007-2009 est comparé à celui de 2010-2012.

Au niveau national, on constate un grand contraste entre les productions d'élevages bovins à viande ou ovins (15 000 euros) et les exploitations de grandes cultures (74 000 euros).
Le revenu des agriculteurs, atteint en moyenne 34 200 euros en Ille-et-Vilaine en 2012. Il progresse par rapport à 2011 mais reste légèrement plus faible que les niveaux français et breton. Par rapport au niveau breton, c'est la conjoncture laitière moins satisfaisante que les autres productions de la région qui explique cette faible augmentation départementale car l'Ille-et-Vilaine est le 1er département laitier.

Les revenus sont variables d'une année à l'autre suivant les productions, la taille des exploitations, la conjoncture ou encore l'évolution dans la carrière.
Le marché des matières premières influence beaucoup le revenu des céréaliers à la hausse mais induit celui de production hors sol à la baisse (le coût de l'alimentation n'étant pas répercuté sur le prix de revente).
Le revenu des agriculteurs est fonction de plusieurs autres paramètres très mouvants : les charges liées aux mises aux normes des bâtiments qui imposent des investissements supplémentaires, les incertitudes en termes de régulation des volumes et des prix (par exemple concernant la contractualisation dans le cadre de la fin des quotas pour les éleveurs laitiers).

Au fur et à mesure de la carrière, le besoin de revenu est différent. En début de carrière le revenu doit être suffisant pour rembourser l'investissement dans l'outil de travail. Par la suite l'agriculteur peut penser à préparer sa retraite pour compenser la faiblesse des retraites agricoles.

Les retraites agricoles

Parmi les retraités agricoles, nombreux sont ceux qui ont une pension inférieure au minimum de pauvreté. Ces pensions atteindront 75 % du smic à partir de 2017 pour une carrière complète. En effet, c'est une des mesures de la loi du 20 janvier 2014 sur la réforme des retraites, qui prévoit une revalorisation progressive.

Enjeux agricoles - Partie 4

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
4.1	De la diversité des sols agricoles découle la diversité des cultures et donc des paysages La capacité d'adaptation de la profession	L'agriculture participe au paysage emblématique		
4.2				Les ateliers d'élevage sont stoppés au profit du développement de cultures céréalières
4.3	Les productions animales sont diversifiées et encore bien présentes			Les contraintes de production peuvent conduire à l'arrêt de certains ateliers d'élevage (astreinte de la traite, disponibilité foncière, création de sièges d'exploitations)
4.4	Les exploitations légumières s'adaptent aux marchés en diversifiant leur production et en se modernisant	Les circuits de proximité font partie des débouchés qui se développent		La pression foncière est plus forte sur le littoral (urbanisation mais également espaces protégés)
	Les démarches qualités sont très développées dans la filière légumes	un travail commun entre la profession agricole et les services instructeurs pour les autorisations d'urbanisme a permis de co-écrire un guide de recommandations pour permettre le développement de l'activité		Une application trop stricte de la loi littoral peut avoir des conséquences sur le maintien et le développement des exploitations
4.5		Les orientations de la politique agricole commune peuvent permettre de soutenir les productions du territoire et de participer au développement rural		
4.6	Les démarches qualités sont développées	Le développement des démarches qualités peut permettre de rapprocher les producteurs et consommateurs		
4.7	Les formes de circuits courts évoluent et se diversifient	La réglementation encourage l'approvisionnement local	Les filières ne sont pas toujours organisées de manière à répondre aux sollicitations (restauration collective par exemple)	Lors de la cessation de l'activité agricole, la transmission des ateliers de diversification est difficile
		L'attractivité du territoire permet de développer une offre en hébergement et le développement de services dans les exploitations		

4.8	Les industries agroalimentaires sont pourvoyeuses d'emplois		Les industries agroalimentaires du territoire ne sont pas toujours en lien direct avec les productions locales	
4.9	Les acteurs au service de l'agriculture sont nombreux (coopératives, négociants…)			
4.10	La diversité des productions présentes sur le Pays de St Malo permet au territoire de conserver sa dynamique agricole même si une filière est en difficulté		Les revenus agricoles sont très fluctuants en fonction de la conjoncture économique et très divers en fonction du type de productions	

PARTIE 5

Agriculture et gestion environnementale et paysagère du territoire

5.1 La qualité de l'eau

Etat des lieux

Le suivi de la qualité de l'eau est assuré par l'Etat (Agence de l'eau, DREAL, ONEMA) et le Conseil Général d'Ille et Vilaine.

Une bonne qualité des masses d'eau

L'agriculture est structurellement l'un des premiers contributeurs des concentrations en nitrates et en phytosanitaires dans les cours d'eau. L'amélioration générale de la qualité des masses d'eau bretonnes est également vérifiée sur le Pays de Saint-Malo. Les cours d'eau de ce territoire selon les indicateurs de la Directive Cadre sur l'Eau sont significativement en meilleur état que les masses d'eau des autres pays d'Europe mais aussi que les autres cours d'eau du bassin Loire Bretagne (en pourcentage de l'atteinte du bon état des masses d'eau, source état des lieux du SDAGE, AELB).

Une amélioration des pratiques en faveur de la qualité de l'eau

Les données de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt montrent clairement une amélioration notable des pratiques environnementales agricoles sur les bassins versants du Pays de Saint-Malo.
La différence entre l'azote apporté et l'azote exporté sur les exploitations agricoles, témoin des risques de fuites de nitrates dans les cours d'eau s'est sensiblement réduite.

Zonage	Bilan azoté 2004 (kg/ha)	Bilan azoté 2011 (kg/ha)
Côtes d'Armor	45	27
Finistère	*ns**	37
Ille et Vilaine	26	16
Morbihan	37	25

De la même manière le bilan phosphore montre un équilibre de la fertilisation phosphore sur les exploitations d'Ille-et-Vilaine, là encore les exploitations du Pays de Saint-Malo suivent la même tendance.
Les données phosphore dissous et particulaire issues du réseau de contrôle et de surveillance mis en place pour l'application de la Directive Cadre sur l'Eau montrent des masses d'eaux superficielles en bon état écologique[78].

Zonage	Bilan phosphore 2004 (kg/ha)	Bilan phosphore 2011 (kg/ha)
Côtes d'Armor	24	13
Finistère	*ns*	22
Ille et Vilaine	*ns*	3
Morbihan	*ns*	12
Bretagne	ns	12

Enfin le pourcentage de sols couverts par de la végétation en hiver sur les bassins versants du Pays de Saint-Malo est passé de 76% en 2004 à plus de 94% en 2011. Cette couverture permet de limiter l'érosion et les risques de fuites de nitrates, car la végétation pompe l'azote restant dans les sols après les cultures et limite l'entraînement du sol par les eaux de pluies.

LES NITRATES, UNE AMELIORATION INDISCUTABLE

L'amélioration des pratiques agricoles de ces dix dernières années a permis d'inverser la courbe des concentrations en nitrates des cours d'eau breton. Les cours d'eau bretons restent très chargés en Nitrates mais la tendance est clairement à l'amélioration.

L'arrêté du 25 janvier 2010 relatif à l'évaluation de l'état des eaux douces de surface propose trois classes de qualité pour le paramètre nitrates (Bilan annuel, L'eau en Bretagne, DREAL Bretagne 2012) :

- < 10 mg/L : Très bon état
- Entre 10 et 50 mg/L : Bon état
- > 50 mg/L : Mauvais état

[78] Bilan annuel, L'eau en Bretagne, DREAL Bretagne 2012

L'ensemble des masses d'eau de surface du Pays de Saint-Malo se trouve en bon état.

Percentile moyen de la concentration en nitrates dans les eaux superficielles bretonnes

Source : DREAL Bretagne, Bilan annuel, L'eau en Bretagne, 2010

Ainsi, sur le territoire du Pays de Saint-Malo, l'intégralité des cours d'eau mesuré respectent également le bon état de la Directive Européenne Cadre sur l'eau sur le paramètre Nitrates et sont également potables sur ce paramètre.

Des programmes d'actions Nitrates ambitieux

De plus, les arrêtés locaux des programmes d'actions Directive Nitrates renforcent de manière significative les mesures de limitation des fuites de Nitrates par :

- Les calendriers d'épandage les plus contraignants de France,
- Des capacités de stockage des effluents renforcées,
- Des zonages spécifiques comme les Zones d'excédents structurels, les zones d'actions complémentaires ou toute extension d'élevage est interdite (remplacées depuis peu par les ZAR – Zones d'actions renforcées)

Les Produits Phytosanitaires

Les analyses de la FAO (Food and Agricultural Organisation) estime que les mauvaises herbes (adventices) sont la deuxième cause de famine dans le monde derrière les conflits armés. L'utilisation de produits phytosanitaires s'inscrit dans la lutte contre ces adventices. Si l'agriculture utilise 80% des volumes de produits phytosanitaire, elle n'est la source que de 50% des concentrations observées dans les cours d'eau. L'autre moitié étant issue de moins de 20% des usages, soit les utilisations des collectivités et des particuliers.

On retrouve plusieurs substances dans les cours d'eau du Pays de Saint-Malo. On observe une tendance à l'amélioration au niveau des maxima mesurés et de la fréquence de dépassement (PAGD, SAGE Rance, 2013) avec des pics qui restent élevés ponctuellement tant pour certaines substances individuelles que pour le cumul des molécules.

Un travail de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaire est toutefois conduit par la profession agricole : le plan Ecophyto, qui vise à en diminuer et à en améliorer l'usage *(cf page 106)*.

Evolution du pourcentage de la population bretonne exposée à une eau distribuée non-conforme en pesticides

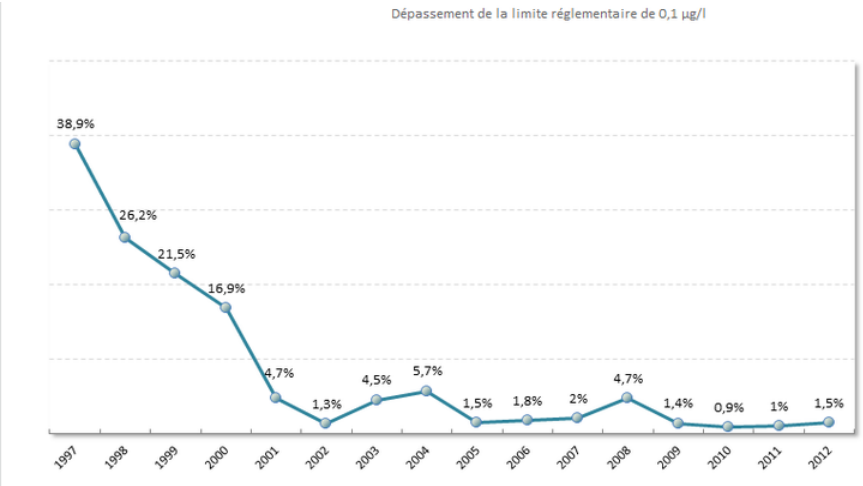

Source : Bretagne Environnement

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le territoire du Pays de Saint-Malo est concerné par 4 SAGE.

PORTEE JURIDIQUE

Le SAGE vise les décisions prises par les "autorités administratives" entendues au sens large (État, Collectivités locales et leurs groupements, établissements publics) ainsi que les tiers.
Les collectivités, et en particulier les communes doivent apporter une attention particulière à cette portée juridique du SAGE, et ses implications sur leurs décisions futures, tant pour leurs actions sur l'eau que vis à vis de politiques d'aménagement de leur territoire.

L'interdiction d'abreuvement direct des animaux au cours d'eau ou l'interdiction de destruction des zones humides sont deux exemples de règle de SAGE impactant l'activité agricole sur le territoire.

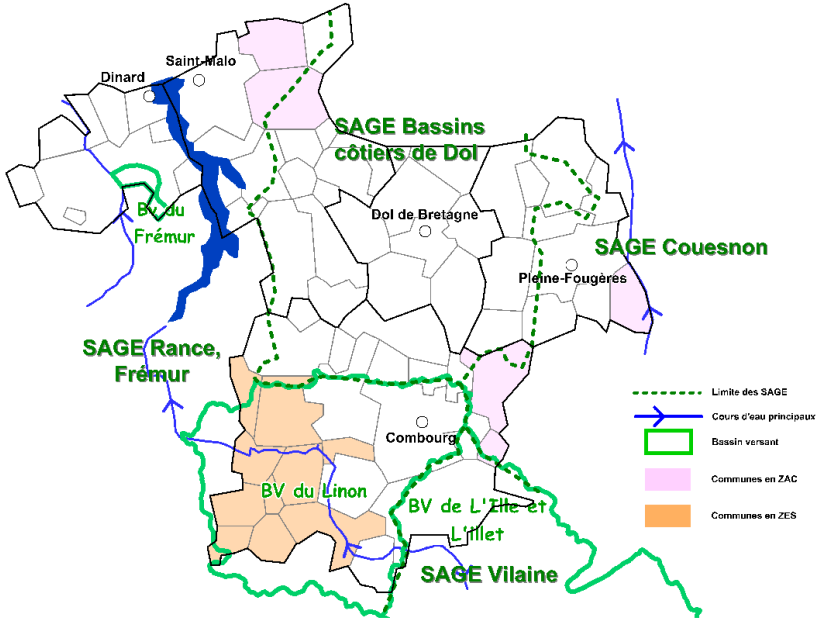

Zones Humides : l'exemplarité du secteur agricole

Les zones humides participent à la dénitrification et à la biodiversité. Pour ces raisons leur destruction est encadrée réglementairement.
L'activité agricole ne participe plus à la destruction ou au drainage de zones humides depuis 5 ans. En effet elle est traitée de manière différente de toutes les autres activités puisque, pour les acteurs agricoles, la destruction de zones humides est interdite à partir du premier mètre carré dans le cadre des arrêtés Directive Nitrates.

Les SAGE vont moins loin dans leur réglementation et différent les uns des autres sur le territoire du Pays de Saint-Malo.

SAGE	Réglementation sur les zones humides
Rance Frémur Baie de Beaussais	Interdiction de destruction à partir du 1er mètre carré. Dérogation pour les Déclarations d'Utilité Publique, les chemins d'accès et les agrandissements de bâtiments agricoles.
Bassins côtiers de Dol (projet)	Réglementation loi sur l'eau.
Vilaine	Interdiction de destruction des zones humides à partir de 1000 m2, dérogation pour toutes les Déclarations d'Utilité Publique.
Couesnon	Interdiction de destruction des zones humides à partir de 1000 m2, dérogation pour toutes les Déclarations d'Utilité Publique.

Pour l'agriculture la doctrine éviter/réduire/compenser (qui stipule que toute destruction de zones humides doit être évitée, réduite et en dernier lieu compensée de 100% à 200%) équivaut à une double voire une triple peine. Ainsi un hectare agricole de zone humide détruit par un aménagement urbain ou routier sera compensé par le réaménagement de un ou deux hectares pour retrouver un caractère humide ou renforcer sa fonctionnalité. Ainsi c'est bien souvent 2 ou 3 hectares qui quittent leur vocation de production et de nutrition des populations.

La Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine a ainsi pu évaluer la perte économique de changement de pratiques agricoles sur les zones humides du marais noir de Dol-de-Bretagne vers des pratiques plus extensives et un ennoiement plus long des parcelles agricoles. Les conclusions mettent clairement en exergue qu'aucune mesure agro-environnementale n'est en mesure aujourd'hui de compenser la perte de valeur ajoutée pour le territoire de tels changements de pratiques.

5.2 Les protections environnementales et paysagères

Le Pays de Saint-Malo est riche de sa diversité agricole mais aussi paysagère. Plusieurs sites classés sont présents sur son territoire. Plusieurs projets sont également en gestation. L'équilibre entre sanctuarisation d'espace d'intérêt et activité agricole dynamique et compétitive est toujours au cœur des débats.

Les espaces naturels sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles des départements (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

Le Conseil général privilégie une agriculture extensive dans ces ENS, avec une ouverture des espaces au public.

De même, les parcelles côtières, historiquement légumières du fait de terres non gélives, sont donc menacées par l'artificialisation mais aussi par une agriculture à vocation de loisir pour les visiteurs de ces espaces, acquis par le Conservatoire du Littoral. C'est une difficulté supplémentaire pour la filière légume notamment, fortement dépendante du maintien d'une taille critique suffisante pour être pérenne et compétitive.

Les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 vise à protéger les espèces et les habitats remarquables. Le Pays de Saint-Malo est riche puisqu'il ne compte pas moins de 7 sites Natura 2000. L'agriculture y est strictement encadrée et tous les projets agricoles doivent systématiquement justifier de l'absence d'impact négatif sur ces sites.

Sites Natura 2000 de la Directive Habitats

- Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint-Malo et Dinard
- Baie du Mont Saint-Michel
- Côte de Cancale à Paramé
- Estuaire de la Rance
- Etangs du canal d'Ille-et-Rance

Sites Natura 2000 de la Directive Oiseaux

- Baie du Mont-Saint-Michel
- Ilôts Notre-Dame et Chevret

Carte du zonage des sites Natura 2000 sur le Pays de Saint-Malo

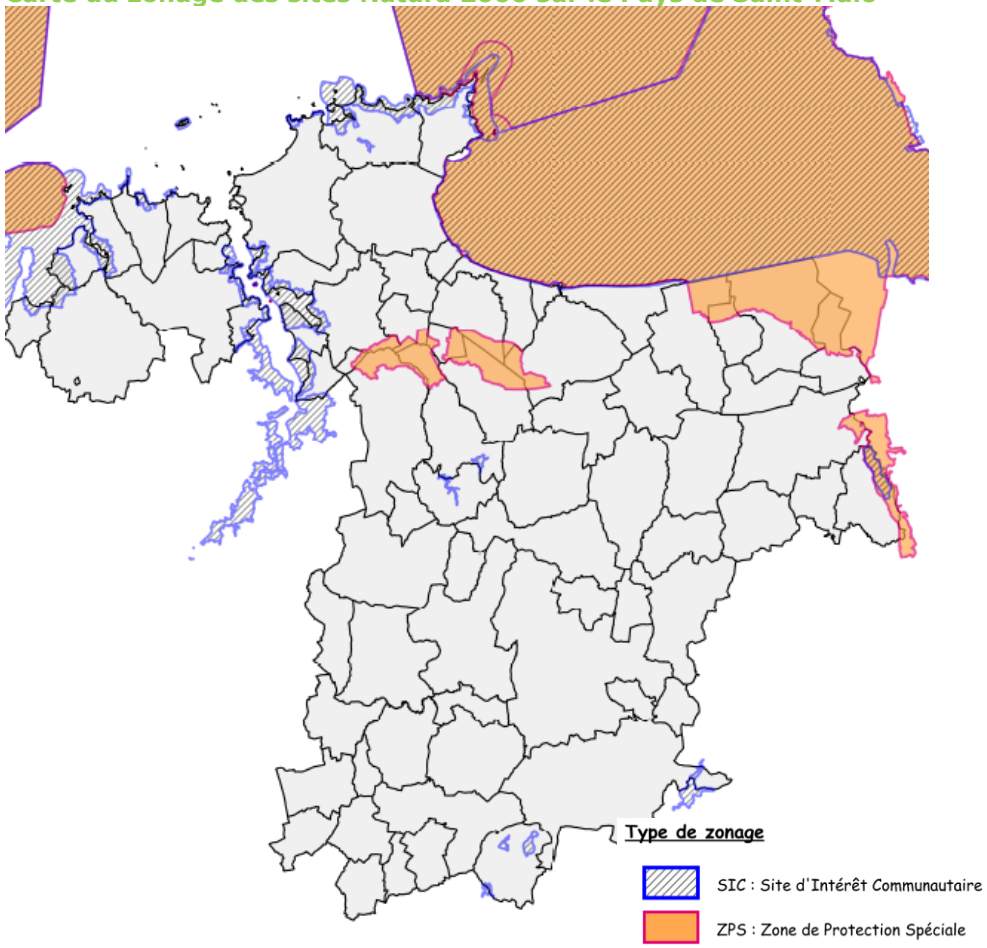

Réalisation CA 35 – source des données Inventaire National du Patrimoine Naturel

La Réserve Naturelle Régionale du Marais de Sougéal

Le marais de Sougéal est situé à une douzaine de kilomètres au sud du Mont-Saint-Michel. Reconnu d'intérêt patrimonial pour la flore et la faune, l'activité agricole y est prépondérante afin de conserver ce milieu ouvert.

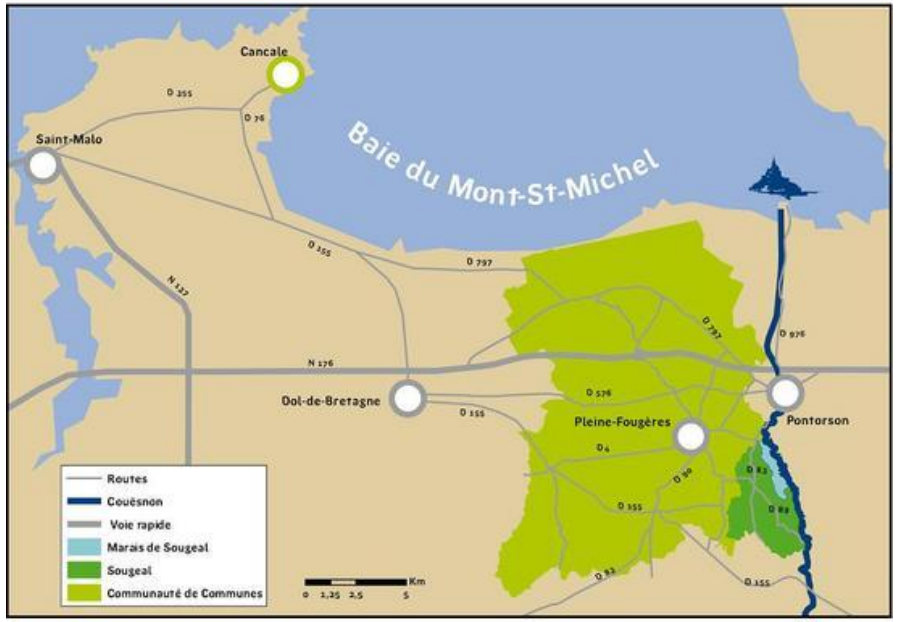

Source : http://www.cc-baie-mont-st-michel.fr

La Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue vise à favoriser la biodiversité terrestre et aquatique sur le territoire. Un schéma Régional de Cohérence Ecologique est en cours de rédaction. Le rôle favorable de l'agriculture et de la conservation des espaces agricoles sur la biodiversité y est reconnu.

Le bocage et le brûlage des déchets verts

Le manque de clarté de la réglementation quant à l'interdiction de brûlage des déchets verts y compris agricole est un exemple criant de collision des intérêts environnementaux. Le bocage est plébiscité pour son intérêt multiple. L'entretien est à la charge des propriétaires ou l'agriculteur exploitant la parcelle. La réglementation interdit aujourd'hui le brûlage de l'ensemble des déchets verts. Si cette règle n'est pas problématique pour les citoyens, elle peut devenir un véritable casse-tête pour les agriculteurs. En effet les déchetteries ne sont actuellement pas dimensionnées pour accueillir ces tailles de haies et refusent la plupart du temps l'accès aux professionnels. Des filières de valorisation commencent à se développer. Les agriculteurs doivent la plupart du temps trouver des solutions au cas par cas.

L'agriculture, aujourd'hui, doit prendre en compte la biodiversité, c'est un patrimoine commun à gérer et aussi un facteur de production à maintenir.

Le Pays de Saint-Malo se caractérise par l'importance des milieux naturels et des espèces animales qui contribuent à la beauté des paysages et du cadre de vie, ce qui en fait un attrait pour la population. En dehors des espaces très remarquables, les agriculteurs gèrent un patrimoine naturel important qui contribue à la biodiversité « ordinaire » : haies, talus, taillis, prairies humides ou naturelles, qui peuvent couvrir en moyenne 10 à 20% de leurs surfaces d'exploitation.

Les éléments du paysage agricole du Pays sont des réservoirs de la biodiversité :

- Les éléments arborés : haies, prés… ;
- Les surfaces herbaçées permanentes : bandes enherbées, prairies naturelles, prairies humides et jachères ;
- Les milieux humides

Tous ces espaces constituent des infrastructures agro-écologiques, ce qui souligne le rôle essentiel de tous ces éléments du paysage dans le fonctionnement des systèmes agricoles.

L'un des objectifs du Grenelle est de stopper la perte de biodiversité et de maintenir les capacités de productions.

5.3 Les autres actions de l'agriculture en faveur de l'environnement

La conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune (PAC)

La conditionnalité soumet le versement de certaines aides communautaires au respect d'exigences en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de santé (santé publique, santé des animaux, santé des végétaux) et de protection animale.

Les aides concernées sont :

- les aides couplées et découplées du premier pilier de la PAC ;
- certaines aides de développement rural (second pilier de la PAC), en particulier les mesures agro-environnementales (MAE).

Les principaux points relatifs à la protection de l'environnement qui font l'objet de vérifications dans le cadre de la conditionnalité sont :

Intitulés mesures	*Principaux points à surveiller*
DOMAINE BONNES CONDITIONS AGRICOLES ENVIRONNEMENTALES ET PRAIRIES PERMANENTES	
Surface de Couvert Environnemental (Bandes enherbées)	• *Réalisation de la surface en couvert environnemental et localisation prioritaire le long des cours d'eau sous forme de bande enherbée* • *Présence du couvert environnemental sur les périodes minimales obligatoires* • *Entretien des couverts environnementaux*
DOMAINE ENVIRONNEMENT	
Directive nitrates	• *Existence d'un plan prévisionnel de fumure et d'un cahier d'enregistrement des pratiques d'épandage à jour* • *Respect du plafond annuel de 170 kg d'azote contenu dans les effluents d'élevage épandus par hectare de surface épandable*
DOMAINE ENVIRONNEMENT (suite)	
Directive nitrates	• *Respect des périodes pendant lesquelles l'épandage est interdit* • *Epandage des effluents d'élevage dans le respect des distances par rapport aux points d'eau* • *Présence de capacités de stockage des effluents suffisantes et d'installations étanches* • *Implantation d'une couverture automnale* • *Equilibre de la fertilisation azotée*
Protection des eaux souterraines	• *Absence de pollution avérée des eaux souterraines par une substance interdite (produits phytosanitaires, carburants ou lubrifiants, engrais ammoniacaux ainsi que produits de désinfection et de santé animale)*
Boues d'épuration	• *En cas d'épandage de boues d'épuration, possession d'une convention d'épandage signée entre l'agriculteur et le producteur de boues, avec la liste des parcelles d'épandage ainsi que de bons de livraison.*
Conservation des oiseaux et habitats naturels	• *Respect des obligations en matière de :* *- non-destruction des espèces végétales et animales protégées et de leurs habitats,* *- non-introduction d'une espèce animale ou végétale non-indigène* • *Respect des procédures d'autorisation des travaux*
Exigences complémentaires MAE	• *plan prévisionnel de fumure, cahier d'enregistrement des pratiques d'épandage, absence de pollution des eaux par les nitrates ou les phosphates.*

DOMAINE SANTE PUBLIQUE – PRODUCTIONS VEGETALES	
Utilisation des produits phytosanitaires	• *Sur tout type de végétaux y compris les prairies, utiliser des produits phytosanitaires :* *- disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM),* *- homologués pour la culture considérée ou bénéficiant d'un avis favorable du Ministère pour une extension d'usage sur cette culture.* • *Respecter les exigences prévues par l'AMM et figurant sur l'étiquette :* *- dose, délai avant récolte, Zone Non Traitée (ZNT*)* *- prescriptions d'emploi particulières (ex.: conditions d'utilisation des insecticides /acaricides pour protéger les abeilles).*
Sécurité sanitaire des végétaux	• *Tenir un registre pour la production végétale qui doit comporter les informations suivantes : le nom de la parcelle, la culture produite (variété), le nom commercial du produit utilisé, la quantité ou la dose de produit utilisée, la date du traitement, la ou les date(s) de récolte…* • *Disposer d'un local ou d'une armoire aménagé(e) et réservé(e) au stockage des produits phytosanitaires, convenablement aéré(e) (aérations haute et basse), fermé(e) à clé et ouvrable de l'intérieur.* • *Respecter les limites maximales des résidus de produits phytosanitaires dans les végétaux.*

Le plan ECOPHYTO, pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en France

FORMER LES ACTEURS

L'agrément Certiphyto obligatoire au 1er octobre 2014 : une formation spécifique pour les distributeurs, les conseillers et les applicateurs (agriculteurs), présentant des alternatives et des pratiques économes, des questions de santé, de sécurité et d'environnement, un volet réglementaire, etc... En Ille-et-Vilaine, 88 % des agriculteurs ont leur agrément à la date du 1er décembre 2013.

SURVEILLER, POUR TRAITER AU PLUS JUSTE

En Bretagne, 500 parcelles sont régulièrement observées dans le cadre d'un réseau d'épidémio-surveillance. Suite à ces observations, les Bulletins de Santé du Végétal (BSV) sont rédigés toutes les semaines. Dans ces bulletins, sont répertoriés : les stades des cultures et la sensibilité, l'état sanitaire, les seuils de nuisibilité et l'évaluation du risque.

- BSV légumes suivis (Choux /céleri/carottes/poireau/pomme de terre) et piégeage pour alerte en cas de vol ou de symptômes. 23 bulletins/an en légumes frais, mais suivi prolongé pour certains ravageurs.
- BSV Grandes cultures (céréales, colza, protéagineux, lin) : une trentaine de bulletins/an.

PROTEGER LES APPLICATEURS

Adapter les équipements de protection (EPI), sécuriser les matériels de pulvérisation, sécuriser les conditions de manipulation, renforcer la veille sanitaire.
Lors des formations Certiphyto, les agriculteurs sont particulièrement sensibilisés à la protection et à la santé. De même, lors de la prestation « Diagnostic phytosanitaire du siège d'exploitation », les EPI sont des éléments essentiels soulignés lors de la visite sur site.

EVALUER LES PROGRES

Un observatoire des ventes de produits phytosanitaires est remonté au niveau national pour en connaître l'évolution.

GENERALISER LES PRATIQUES DANS LE CADRE DE RESEAUX DE DEMONSTRATION, D'EXPERIMENTATION ET DE PRODUCTION DE REFERENCES

Les objectifs sont les suivants : tester différentes techniques économes en phytosanitaires, évaluer les performances (techniques, économiques et environnementales), diffuser les connaissances.
En Bretagne, plus d'une centaine d'exploitations «pilotes», accompagnées dans leur démarche de réduction. Il existe 4 réseaux d'exploitation en Ille-et-Vilaine en périphérie de Rennes : Multipartenaires (animation Chambre d'agriculture), FDCETA, ADAGE, Agrobio 35.

TENDANCES PASSEES ET A VENIR DU PLAN ECOPHYTO

Les agriculteurs formés dans le cadre Ecophyto obtiennent leur agrément certiphyto pour 10 ans. Les sessions ont débuté en 2010. Les derniers devront passer leur agrément avant octobre 2014 ou ne pourront acheter ou utiliser des produits phytosanitaires à titre professionnel.
On constate d'ores et déjà une utilisation de variétés peu sensibles ou résistantes aux maladies en Choux fleurs par exemple. En céréales, les choix sont également réalisés en fonction des sensibilités aux maladies.

Suite au BSV, formations et publications, on observe une meilleure adéquation des usages en fonction des observations au champ.
La sensibilisation lors des formations à la protection de l'agriculteur (santé) et la prévention des risques vis-à-vis des phyto est souvent un des thèmes qui a particulièrement été apprécié lors des évaluations des formations.
La réglementation élimine les produits les plus dangereux pour la santé humaine ou limite les usages lors de l'homologation ou la ré-homologation des anciens produits.

L'observatoire des ventes devrait montrer également une évolution positive dans la réduction des produits phytosanitaires.
Le contrôle obligatoire des pulvérisateurs permet la remise en état ou le changement de certains pulvérisateurs pour obtenir de meilleurs résultats sur les cultures et limiter les risques pour l'homme et l'environnement.

Les mesures agro-environnementales[79]

Le Programme de développement rural hexagonal (PDRH) propose, dans son axe 2, des mesures agroenvironnementales sur 5 ans afin d'améliorer les pratiques agricoles. En Bretagne, plus de 3 000 exploitations se sont engagées depuis 2007, début du programme, pour une enveloppe proche de 81 millions d'euros.

On distingue des mesures système et des mesures territorialisées :

- Les mesures système suivent des cahiers des charges nationaux. Depuis 2007, la mesure la plus contractualisée en Bretagne a été la SFEI[80], encourageant les systèmes herbagers avec des pratiques économes en intrants (augmentation de la part de l'herbe dans la surface fourragère, limitation de l'usage d'engrais et de pesticides). Cette mesure est financée sur les surfaces contractualisées mais s'applique à l'exploitation.

Les surfaces et exploitations engagées en MAE SFEI

	Pays de Saint-Malo		Bretagne	
Année primo	surfaces (ha)	Exploitations	surfaces (ha)	Exploitations
2013	159,48	5		
2012	254,15	6		
2011	74,35	3		
2010	451,13	19	16 864	377
2009	308,02	8	10 485	234
TOTAL	**1247,13**	**41**		

Source DDTM 35 pour le Pays de Saint-Malo et Agreste – Recensement Agricole 2010 pour les données Bretagne

[79] Source : Agreste Bretagne - DRAAF - Tableaux de l'Agriculture Bretonne 2012
[80] SFEI : Système fourrager économe en intrants

- Les mesures territorialisées concernant le zonage Natura 2000, destinées à la préservation des milieux fragiles, ont été poursuivies, de même que les mesures territorialisées visant à améliorer la qualité de l'eau. Ces dernières sont mises en place sur des bassins versants identifiés par un contrat de bassin et cherchent à limiter la fertilisation, à réduire le recours à l'usage de pesticides en grandes cultures, à améliorer la gestion des zones humides et à créer des bandes enherbées au-delà des exigences réglementaires.

5.4 La consommation et les économies d'énergies

Chiffres clés du Pays

50 exploitations ont réalisé un diagnostic énergétique entre 2008 et 2013

247 000 KWh économisés par l'installation de pré-refroidisseurs de lait et de récupérateurs de chaleur sur tank

Etat des lieux des consommations

L'agriculture bretonne consomme presque à parts égales de l'énergie directe (fioul, gaz, électricité…) mais également de l'énergie indirecte[81] principalement pour les aliments des animaux et la fertilisation azoté.

En 2011, l'agriculture et la pêche totalisent 9% de la consommation d'énergie en Bretagne. Les produits pétroliers sont la première énergie avec 64% des consommations.

La part de chaque énergie consommée en agriculture

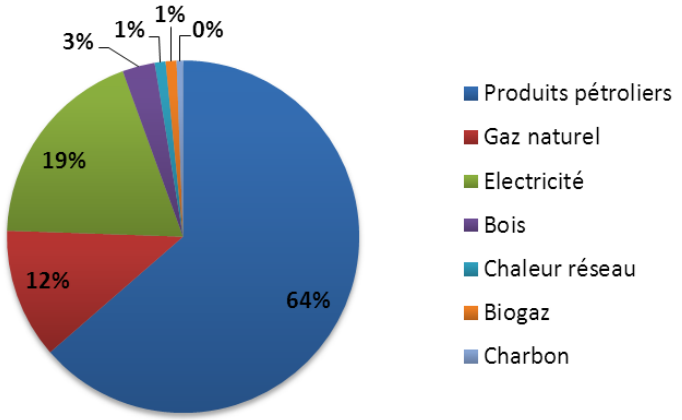

Source : Chiffres clés de l'énergie en Bretagne – Edition 2012 – Bretagne Environnement

L'état des lieux des consommations d'énergie en agriculture réalisé en 2006 à l'échelle de la région Bretagne, indique que les consommations se répartissent en 3 tiers :

- 1/3 serres
- 1/3 tracteurs et automoteurs
- 1/3 élevage

Avec des spécificités de consommation (électricité, fioul, gaz …) pour chaque filière de production agricole.

Les types de consommations par filière de production agricole, en Bretagne en 2006

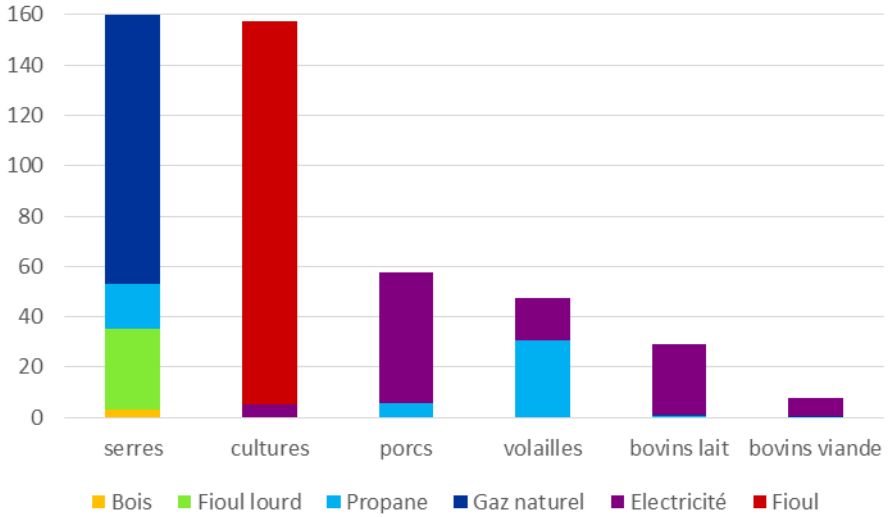

Source : Chiffres clés de l'énergie en Bretagne – Edition 2012 – Bretagne Environnement - Bretagne, 2006

Faire le point sur la consommation d'une exploitation

Chaque exploitation a des pistes d'action spécifiques qui sont mises en évidence à l'issue d'un diagnostic énergétique de l'exploitation agricole.

[81] Energie utilisé pour la fabrication et l'acheminement de produits ou matériels utilisés en agriculture.

Depuis 2008 ce sont plus de 50 exploitations agricoles du Pays[82] qui ont réalisé un diagnostic pour améliorer la performance énergétique de leur exploitation.

Différentes actions d'économie d'énergie

35 pré-refroidisseurs et 12 récupérateurs de chaleur ont permis d'économiser l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle de près de 25 foyers (à 10 000 KWh/an)

ACTIONS LIEES A DES INVESTISSEMENTS

Sur les élevages laitiers, les efforts se concentrent essentiellement autour du bloc traite (consommation d'électricité).

Le pré-refroidisseur est un équipement simple qui refroidit le lait avant qu'il ne soit introduit dans le tank ce qui permet de réduire jusqu'à 50% sa consommation électrique. Entre 2009 et 2013, 35 exploitations agricoles ont installé un **pré-refroidisseurs** sur le Pays de Saint-Malo ce qui a permis d'**économiser 188,5 MWh par an**.

Le récupérateur de chaleur installé sur le groupe froid du tank à lait permet quant à lui de pré-chauffer l'eau du ballon d'eau chaude. La mise en place de **12 récupérateurs de chaleur** sur la Pays de Saint-Malo génère chaque année **58,1 MWh d'économie d'électricité**.

Sur les autres filières de production (volailles, porcs), les économies d'énergie ont été générées par la mise en place d'échangeurs de chaleur, d'isolation des bâtiments ou de chauffe-eau solaire.

ACTIONS LIEES A L'ADAPTATION DES PRATIQUES

Sur le fioul par exemple, des économies sont réalisées avec la mise en œuvre de la conduite « économique », du passage au banc moteur des tracteurs, de l'entretien régulier de son matériel, de la simplification des itinéraires techniques…

Les agriculteurs travaillent également depuis de nombreuses années sur l'optimisation de la fertilisation azotée et de l'alimentation des animaux ce qui génère des économies d'énergie indirecte.

En cherchant à diminuer sa consommation d'énergie, on agit aussi favorablement sur d'autres aspects de l'environnement. Par exemple, moins de fuel consommé, c'est moins d'émissions de CO_2 (gaz à effet de serre).

Des perspectives pour l'avenir

Le futur en matière de performance énergétique en agriculture s'oriente vers une conception alternative des bâtiments d'élevage à l'image du « bâtiment basse consommation » (BBC) ou « bâtiment à énergie positive » (BEPOS) en habitation qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

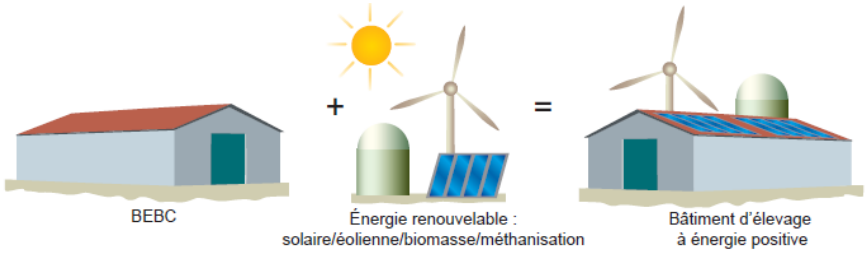

BEBC : Bâtiment d'élevage basse consommation

Les Gaz à effet de serre (GES)

L'agriculture représente 31 % des émissions mais son pouvoir de stockage du carbone n'est pas comptabilisé.
Les GES émis doivent être mis en regard du potentiel nourricier du territoire. En Bretagne, en 2006, Climagri évalue à 78 % les émissions liées à l'élevage (fermentations entériques et émissions des déjections). 47 % des émissions de GES des cultures sont liées à la fertilisation et 24 % à l'énergie.

[82] Hors communes du Pays de Saint Malo situées sur le département des Côtes d'Armor

5.5 La production d'énergie

Chiffres clés du Pays

690 installations photovoltaïques raccordées au réseau pour 8,6 MW de puissance

La production d'énergie en agriculture revêt différentes formes. Elle est au carrefour d'enjeux économiques et environnementaux.

Les énergies renouvelables

Le Pays de Saint-Malo a une place particulière en Bretagne puisqu'il a produit 29% de l'électricité renouvelable bretonne en 2011 avec l'usine marémotrice de la Rance.

L'agriculture a elle aussi un fort potentiel de production d'énergie renouvelable avec notamment :

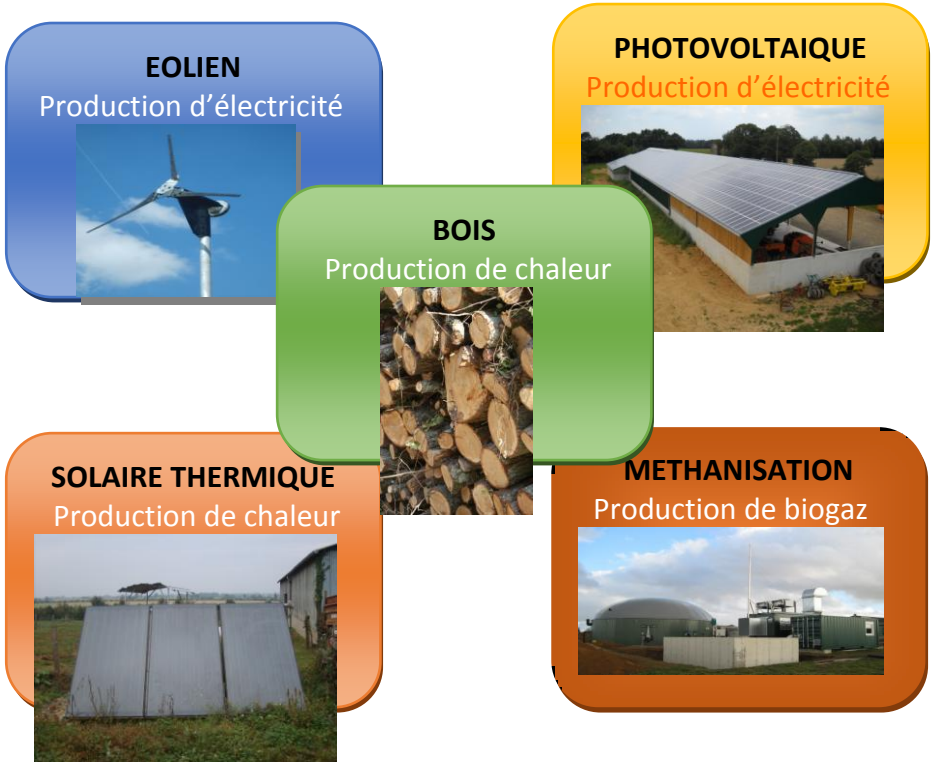

La production d'énergie renouvelable par les agriculteurs

Les agriculteurs produisent de l'énergie renouvelable pour vendre à des tiers tout ou partie de la production ou bien dans un objectif d'autoconsommation sur la ferme.

LA METHANISATION AGRICOLE permet la production d'énergie sous forme de biogaz qui est transformé en électricité + chaleur dans le cadre de la co-génération ou ré-injecté dans le réseau gaz. La chaleur est souvent utilisée sur l'exploitation (chauffage) et l'électricité est vendue. La méthanisation contribue également à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des élevages et valorise les effluents agricoles. Ce sont des projets territorialisés qui associent souvent des agriculteurs, des collectivités et des industries pour le traitement de leurs déchets.
En Ille-et-Vilaine, 12 unités de méthanisation sont en fonctionnement dont 5 unités agricoles. Des projets sont en cours également sur le Pays de Saint-Malo.

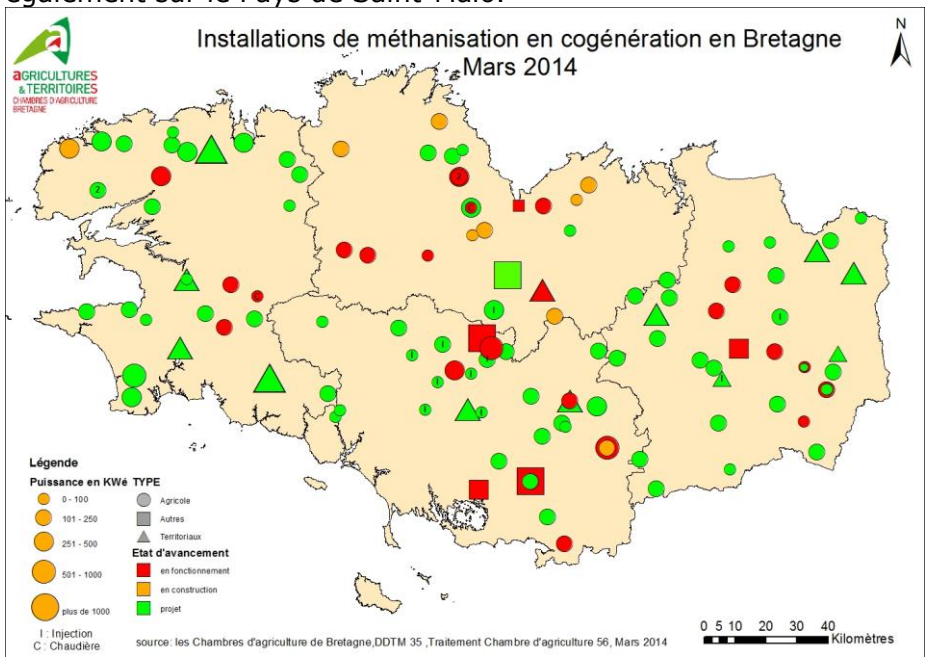

Source :AILE janvier 2014

La méthanisation présente un véritable intérêt dans la mesure où elle se trouve au carrefour de plusieurs enjeux économiques et environnementaux : production d'énergie, traitement des déchets, aménagement du territoire.

LA FILIERE DE L'EOLIEN se conjugue de deux manières différentes sur les exploitations agricoles, soit par la mise à disposition d'espace pour l'implantation de grosses éoliennes comme sur le parc éolien de Combourg ou bien en investissement propre sur du petit ou moyen éolien. Ce dernier permet d'auto-consommer sur la ferme une partie de l'électricité produite (injection du surplus dans le réseau) et de compléter avec le réseau au moment où l'éolienne ne couvre pas les besoins.
Le petit éolien ne connait pas aujourd'hui de développement significatif. Le tarif d'achat de l'électricité produite à 8,2 c€/KWh rend très difficile la rentabilité de l'investissement.
De plus, il est indispensable de bénéficier d'un potentiel éolien ce qui nécessite un minimum d'étude technique. Le Pays de Saint-Malo, notamment sur sa partie côtière a sans doute un potentiel aérologique intéressant, mais la présence du Mont-Saint-Michel et d'une zone sauvegardée créer une « zone interdite » à toute installation d'éolienne. En dehors de ces zones, une éolienne nécessaire à l'exploitation agricole peut être implantée mais une autorisation préfectorale doit être sollicitée.

LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE a connu un large développement depuis 2006. La très grande majorité des installations (en nombre) se trouvent sur les résidences des particuliers.
Les agriculteurs qui disposent souvent d'importantes surfaces de toiture sont quant à eux majoritaires en puissance installée.

Sur le Pays de Saint-Malo on dénombrait fin 2012 près de 690 installations photovoltaïques raccordées au réseau pour une puissance totale de 8,6 MW. La seule centrale photovoltaïque au sol du département se situe sur la commune de Bonnemain. Sa puissance est de 2,2 MW et elle couvre 4,5 ha.

La production d'électricité photovoltaïque annuelle du Pays est d'environ 9 millions de kilowattheures, soit la consommation électrique annuelle de plus de 900 foyers (à 10 000 KWh/an).

La puissance installée en photovoltaïque par commune en 2012

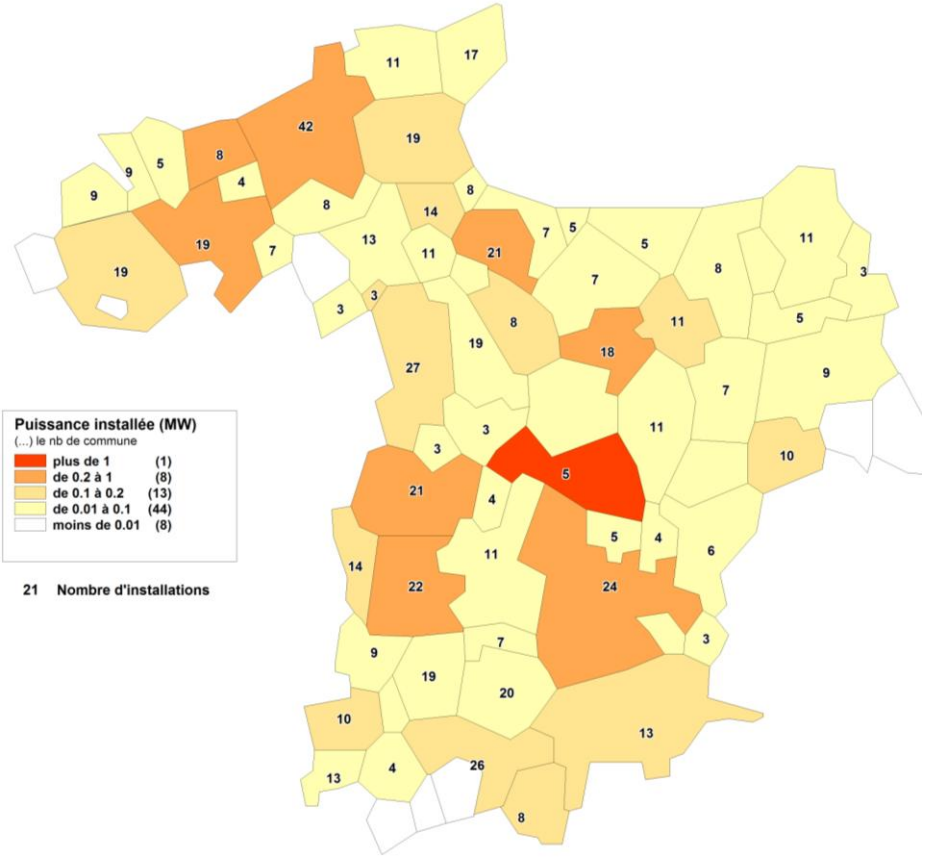

Réalisation Chambre d'Agriculture 35 – Source : données locales relatives aux installations de production d'électricité renouvelable - année 2012/www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

LE SOLAIRE THERMIQUE permet de produire de l'eau chaude sanitaire ou de l'eau pour le chauffage mais également de l'air chaud.
En agriculture, ce sont essentiellement les producteurs laitiers et les producteurs de veau de boucherie qui ont installé ce matériel pour l'eau chaude. Sinon, certains éleveurs ont du séchage en grange solaire pour les fourrages *(environ 5000 m² fin 2012)*[83].

[83] Source Chiffres clés de l'énergie en Bretagne, édition 2013

LE BOIS ENERGIE – *se référer à la fiche 5.6 sur le bocage.*

Et le foncier agricole ?

Si la recherche de la croissance de la production énergétique est incontournable, il apparaît de plus en plus clairement que le véritable défi qui s'impose au monde rural et à l'agriculture, comme au reste de la société est de concilier croissance économique, environnement de qualité et production alimentaire.

Dans l'objectif de la préservation du foncier, les diverses installations de production d'énergie aux sols devraient être envisagées sur des zones non productives et déjà artificialisées, c'est-à-dire impropres à toute activité agricole.

Des actions sur le foncier agricole, comme les échanges parcellaires, peuvent aussi avoir des impacts positifs sur la consommation de carburant.

5.6 Le bocage – la préservation d'une ressource

Chiffre clés du Pays

8 600 T de bois mobilisables chaque année à partir d'une gestion durable des haies

(source SCIC-ENR)

État des lieux

Des paysages bocagers à base de chênes et de châtaigniers, façonnés par l'agriculture au fil du temps, sont encore présents sur la plus grande partie du territoire du Pays de Saint-Malo (sur les plateaux et collines du massif ancien granitique ou schisteux).

La Baie du Mont-Saint-Michel, aménagée à partir du XIè siècle, montre quant à elle, une mosaïque de parcelles sur les étendues planes des marais et des polders. L'ancien bocage à saules et ormes y est dégradé à absent selon les secteurs. Des alignements de peupliers marquent localement les digues et les bords de canaux.

En continuité de la politique de rénovation du bocage du Conseil Général, le programme régional « Breizh bocage » est mis en œuvre sur les communes du bassin versant de la Rance Aval, du bassin versant du Linon et de la communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel.
Ce dispositif vise principalement à réduire les transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles. Il présente également un intérêt pour la fourniture de biomasse, la préservation de la biodiversité et la restauration des paysages.

Les diagnostics Breizh bocage réalisés sur ces territoires fournissent des données sur l'état du réseau de haies (voir carte ci-contre). Dans l'ensemble, le bocage est vieillissant et les haies sont discontinues. Les densités de haies les plus élevées sont observées dans la Bretagne Romantique, au sud du canton de Pleine-Fougères et sur le massif de Saint-Broladre.

Notons par ailleurs, que les bois et bosquets sont nombreux dans le Pays de Saint-Malo, en particulier dans la Bretagne Romantique.

Des campagnes de plantations bocagères sont également proposées par les communautés de communes du Pays de Dol-de-Bretagne et de la Bretagne Romantique.

Les densités du réseau bocager sur les territoires Breizh bocage

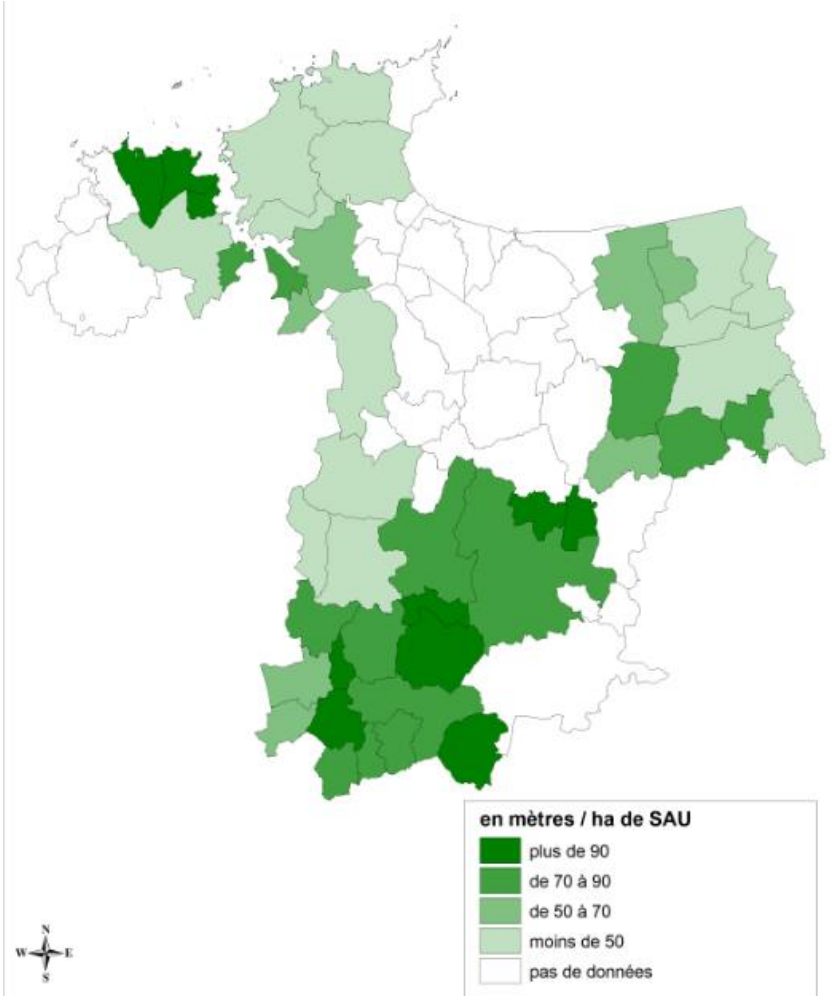

Réalisation Chambre Agriculture 35 – source études Breizh bocage volets I et SCIC
Remarque : les densités bocagères communales ont été reportées sur une carte unique, même si les modalités d'inventaire diffèrent quelque peu d'une étude à l'autre.

Des milieux variés

Bocage à chênes et châtaigniers

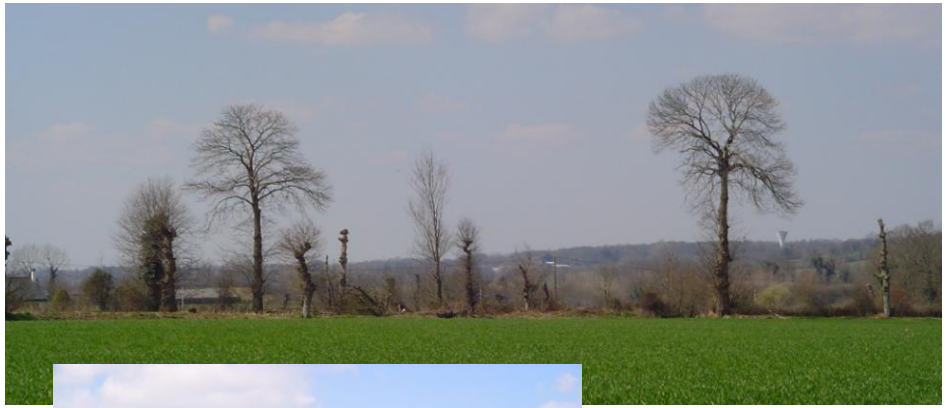

Secteur de Combourg

Secteur de Pleine Fougères

Zone légumière

Baie du Mont-saint-Michel

Enjeux-perspectives

Les haies bocagères, les arbres, les talus sont reconnus aujourd'hui pour leurs **fonctions environnementales et agronomiques** (protection de l'eau, conservation des sols, régulation climatique, équilibre des écosystèmes, continuités écologiques…). De plus ils remplissent un rôle de production (bois, fruits…) ou contribuent à la qualité des paysages et du cadre de vie.

Malgré cette prise de conscience et la mise en œuvre de programmes de restauration, le bocage vieillit et se déstructure.
L'urbanisation, l'agrandissement et le morcellement des exploitations, le manque de temps se traduisent par l'érosion des linéaires arborés, des pratiques d'entretien peu adaptées, le non renouvellement des arbres.
La préservation du bocage est fortement liée à la préservation du foncier agricole et à sa structuration, ainsi qu'à la gestion des arbres.

Le maintien et la rénovation d'un **bocage et d'aménagements arborés fonctionnels, adaptés aux problématiques agricoles, économiques et environnementales,** s'inscrit dans un **projet de territoire** à construire avec les agriculteurs, propriétaires, citoyens, collectivités territoriales…
Dans cette dynamique de valorisation/préservation du bocage, l'implication des agriculteurs est indispensable. Leur accompagnement doit être conforté, en particulier la connaissance de la haie et de l'arbre, leur place dans l'exploitation agricole, l'accompagnement technique/financier pour une gestion durable du bocage et la valorisation des produits de la haie

Il est d'autre part souhaitable de retrouver plus de cohérence dans les actions en faveur du bocage et des arbres, entre les communes du Pays de Saint-Malo.

Actions de formation et restauration du bocage

Valorisation bois-énergie et plaquettes

Source : SCIC ENR – Bilan 2013 sur la faisabilité d'une filière bois-énergie dans le Pays de Saint-Malo

Le bois constitue une **ressource énergétique renouvelable**, sous réserve d'une **gestion raisonnée**. Le bois d'entretien des haies est valorisable directement dans les exploitations agricoles ou en circuit court, sous formes de bois bûches, de plaquettes et de fagots.

Bois bûche	⇨	Bois de chauffage
Bois déchiqueté Bois déchiqueté séché	⇨ ⇨	Paillage de végétaux Bois énergie Litière animale
Fagots	⇨ ⇨	Bois de chauffage Réfection de chemins conchylicoles

Émondage traditionnel dans la Bretagne Romantique

Chantier de réalisation de fagots

Déchiqueteuse

Stockage des plaquettes à la ferme

En 2011, le Pays de Saint-Malo a conclu un partenariat avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Énergies renouvelables Pays de Rance (SCIC-ENR Pays de Rance), en vue du développer une filière bois-énergie sur son territoire.
Depuis cette date, la SCIC-ENR Pays de Rance a réalisé un diagnostic de la ressource en bois sur le Pays de Saint-Malo (bois de bocage, bois forestier, bois industriel) et a conduit de nombreuses actions de sensibilisation et d'animation auprès des agriculteurs, forestiers, élus et autres acteurs de la filière (bureaux d'études, artisans, élagueurs, etc).

L'analyse de la ressource en bois a fait apparaître une capacité de 8 600 T de bois mobilisables chaque année à partir des haies (pour les communes dans lesquelles les linéaires de haies ont été évalués) et de 3 200 T à partir des gisements forestiers.
L'animation a permis d'identifier des acteurs potentiels d'une filière bois locale et de tisser des liens entre eux.

La transformation du bois de haies en plaquettes est à développer sur le Pays. Le rachat du bois après la coupe (émondage, recépage) ou le déchiquetage peut apporter une diversification pour les agriculteurs.

On compte une dizaine de chaudières individuelles dans les exploitations. Les projets de chaufferies collectives ou individuelles restent encore peu nombreux : la commune de Broualan est équipée depuis 2010 et approvisionnée par un agriculteur voisin et plus récemment la commune de Saint-Lunaire s'est également équipée pour chauffer son groupe scolaire. Quelques projets collectifs sont en réflexion comme à La Gouesnière, Sougéal, Dinard ou Saint-Malo.

Le bois déchiqueté a été utilisé pour le paillage des nouveaux linéaires bocagers réalisés dans les opérations Breizh Bocage sur plusieurs communes (citons Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Suliac ou dans la communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel)

Mille fagots (sections non valorisables en broyage) ont été confectionnés sur les communes de Baguer-Morvan et de Baguer-Pican avec les chantiers d'insertion AREP pour la réfection des chemins conchylicoles.

Le peuplier

Parcelle de peupliers de 15 ans

Le peuplier est un arbre **lié aux productions légumières et ostréicoles** emblématiques du Pays de Saint-Malo.
Son bois est transformé principalement en cagettes. Ces emballages légers sont sains, à faible empreinte carbone et recyclables en fin de vie.
Ce bois peut également être utilisé dans la construction (charpentes, bardages, panneaux d'intérieur…).

Emballages légers en peupliers pour les productions locales

Faute de replantations après exploitation des arbres, **la ressource bretonne en bois de peuplier est devenue insuffisante** et risque même de disparaître en quelques années. Les industriels locaux sont contraints de s'approvisionner de plus en plus loin.

La culture du peuplier est rapide (une vingtaine d'années) et **valorise le milieu sans le dénaturer.** De plus, cette filière représente en Bretagne 500 emplois[84] ruraux, non délocalisables.

Le peuplier a déjà sa place dans les paysages du Pays de Saint-Malo, que ce soit sous forme de bosquets ou en alignements.
Un **soutien à la plantation de peupliers** dans les milieux qui lui sont adaptés, s'inscrirait dans une démarche de développement durable. Cette essence plantée par petites unités, bien intégrée dans les paysages, constituerait une alternative de diversification pour les exploitants agricoles et les petits propriétaires ruraux.

Et le foncier agricole ?

Le bocage structure le paysage du Pays. Il délimite également le parcellaire agricole sur une grande partie du territoire.
Sa préservation et son aménagement passent par une cohérence de son implantation par rapport à ses fonctions de protection, aux continuités écologiques et aux systèmes d'exploitation agricoles en place.
C'est ainsi que la réhabilitation mais également la valorisation de la ressource sera préservée.

[84] Le peuplier en Bretagne – un atout pour l'économie régionale – DRAAF – mars 2013

5.7 La valorisation des co-produits et sous-produits issus de l'agriculture

Chiffre clés du Pays

86 tonnes de déchets inorganiques collectés en 2013

Réglementation

Le code de l'environnement distingue les déchets selon leur dangerosité. Ils sont classés sous 3 grands types : **déchets inertes, banals et dangereux**. Cette approche se retrouve dans la classification de la **nomenclature des ICPE** (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

La gestion des déchets est régie par un ensemble de réglementations dont les deux principales sont la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets, et la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
Chaque producteur de déchets est responsable devant la loi de ses déchets, et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (article 2 de la loi du 15 juillet 1975).

Ces deux lois ont été modifiées par la loi 92-646 du 13 Juillet 1992 avec notamment la mise en décharge réservée uniquement aux déchets ultimes et la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

La loi du 13 Juillet 1992 apporte 2 compléments importants à la loi de 1975 :
- le **principe de prévention** : les dispositions de la loi visent à prévenir et réduire la production des déchets,
- une obligation : à compter du 1er Juillet 2002, les installations d'élimination de déchets par stockage (décharges) ne peuvent accueillir que des **déchets ultimes**.

Définitions[85]

« On appelle **déchet** « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné que son destinataire destine à l'abandon » (Loi n°75-633 du 15 juillet 1975).

Aux termes de la loi n°92-646 du 13 juillet 1992, un **déchet ultime** est défini comme « un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ». Cette définition appelle, on le voit, une réglementation évolutive.
Autrement dit, un déchet considéré aujourd'hui comme ultime peut ne plus l'être demain, si de nouvelles technologies permettent de le valoriser ou si un traitement actuellement trop cher devient un jour économiquement supportable.

Valorisation des déchets : « le réemploi, le recyclage ou tout autre action visant à obtenir, à partir de déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie »

Sous-produits : produit dérivé d'un autre. (source : Larousse)
Exemple : compost.

Co-produit : résidu de production que son producteur valorise ou souhaite valoriser. »

L'emploi du terme de co-produit sera généralisé à ceux de sous produits et déchet. Il n'a pas de connotation négative comme le terme « déchet », ou dévalorisante comme « sous-produit ». A partir du moment où l'on cherche à valoriser un déchet, celui-ci devient un coproduit.

[85] Source : rapport Préfecture PACA, Région PACA et ADEME 2006

Deux types de déchets

CO PRODUITS ORGANIQUES

Pour les produits organiques, il existe une obligation de gérer les effluents, avec des conséquences sur le foncier. La perte de foncier peut remettre en cause le plan d'épandage. Des distances par rapport aux habitations sont à respecter et le développement de l'habitat diffus peut donc conduire à des reculs de plus en plus importants.

Quels sont-ils ?
Fumier (bovins, volailles), lisier (bovins, porcs), fientes (volailles), compost (fumier de bovins, fumier volailles, lisier de porcs + paille), eaux vertes, eaux blanches, purin, sous-produits légumes (feuilles ou légumes restant aux champs et invendus), résidus de transformation de produits à la ferme (lactosérum, …)

Qu'en font-ils ?
3 solutions :

- Gestion autonome sur l'exploitation
- Traitement collectif par la mise à disposition à des agriculteurs disposant de capacités de valorisation par épandage ou mise en œuvre de procédés de traitement validés pour réduire les volumes et/ou les teneurs en matières minérales.
- Méthanisation : elle permet généralement la codigestion d'effluents produits sur les exploitations avec des sous-produits végétaux aux animaux également disponibles sur les exploitations agricoles ou issus de collectivités, d'industries agro-alimentaires. A l'issue de ce procédé de production d'énergie, le produit résiduel appelé digestat doit être géré comme les effluents d'élevage.

Ces co-produits sont apportés à l'implantation des cultures pour le développement des plantes et l'amélioration agronomique et structurale des sols, par l'apport des différents éléments dont ils sont composés (azote, phosphore, potasse, oligo-éléments,….). Ils sont assimilables par les plantes plus ou moins rapidement :

- Fumier (bovins, volailles), lisier (bovins, porcs), fientes (volailles) : épandus dans les parcelles.

- Compost (fumier de bovins, fumier volailles, lisier de porcs + paille) : le compostage est une fermentation aérobie contrôlée permettant de réduire le volume, et d'assainir le produit. Dans certaines situations, le compostage permet de normaliser des déchets et d'accéder au statut produit pour en faciliter la valorisation.

CO-PRODUITS INORGANIQUES

La profession agricole a créé son propre éco-organisme pour créer des filières de valorisation de déchets inorganiques : ADIVALOR
Cf site internet : www.adivalor.fr

Collecte films plastiques agricoles (FAU)

Pour certains déchets, des filières sont mises en place pour collecter et valoriser les déchets.
L'organisme ADIVALOR, créé en 2001, au niveau national, définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets. La structure intervient, également, en amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose aux opérateurs des outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets. Les organisations des Chambres d'agriculture, l'industrie de la protection des plantes, les coopératives agricoles, les négociants agricoles et les agriculteurs sont les membres fondateurs d'ADIVALOR.

Différents déchets sont pris en charge, via ADIVALOR ou non :

- Emballages vides (produits d'hygiène d'élevage, produits fertilisants, produits phytosanitaires et semences et plants)
- Plastiques agricoles usagés (films, ficelles)
- Produits non utilisables : produits phytosanitaires
- Pneus agricoles usagés
- Huiles…

La filière mise en place intervient exclusivement sur les déchets professionnels. Le service de collecte proposé par les partenaires d'ADIVALOR est réservé aujourd'hui aux agriculteurs, aux entreprises, aux collectivités et aux administrations.
Aujourd'hui, sont créées les filières pour les emballages vides, les produits phytosanitaires non utilisables et les plastiques agricoles usagés.
Une fois la filière nationale créée, les organisations professionnelles agricoles organisent les collectes localement. En Bretagne, les collectes sont généralement organisées tous les ans.

Par ailleurs, beaucoup de ces produits utilisés ne disposent pas aujourd'hui de solutions de recyclage en France ou en Europe. ADIVALOR participe aux réflexions en cours concernant de nouvelles filières sur d'autres types de déchets de l'agrofourniture. C'est le cas par exemple pour les équipements de protection individuels (EPI).

Les organisations professionnelles locales recherchent également des solutions pour certains types de déchets. Les pneus agricoles usagés, par exemple, sont exclus de la filière nationale créée pour les pneus d'après 2004. En Ille-et-Vilaine, des collectes sont organisées par territoire.

Les agriculteurs sont sensibles à la gestion de leurs déchets et sont en attente de certaines filières encore inexistantes pour certains déchets. Des solutions restent à trouver par exemple pour certains types de voiles de forçage pour les producteurs légumiers.

Evolution des collectes

Tonnage de films agricoles usagés (FAU) collecté

Collecte	2006	2013
FAU - Bretagne		2400 tonnes
FAU - Ille et Vilaine	430 tonnes	876 tonnes et 1700 déposants environ
FAU - Pays de Saint-Malo	60 tonnes et environ 90 déposants	86 tonnes et près de 170 déposants

Tonnage de films agricoles usagés (FAU) collecté en Bretagne entre 2010 et 2013

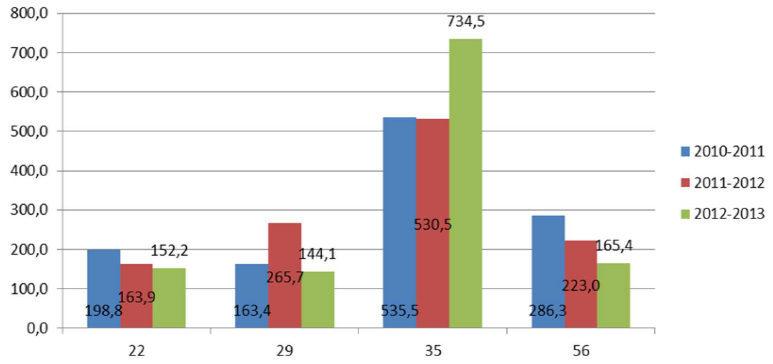

Source : ADIVALOR

Sites de collecte FAU 2013

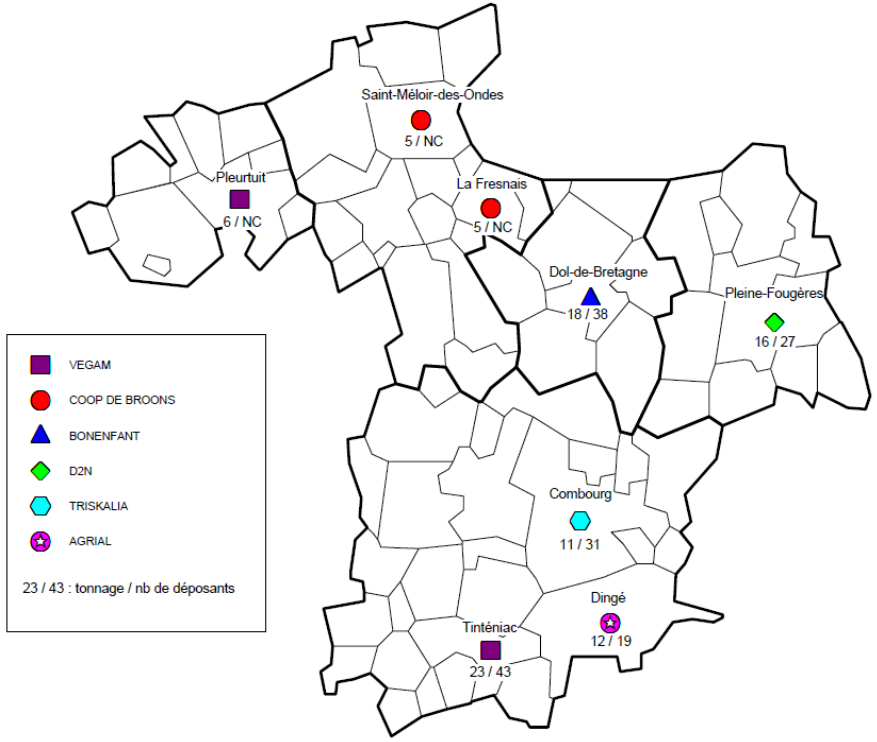

Source Chambre Agriculture 35

5.8 La valorisation des coproduits issus des collectivités et des entreprises

Quels sont ces coproduits sur le Pays de Saint-Malo ?

Il s'agit des boues d'épuration, des crépidules, des coquilles d'huîtres et de moules, de la tangue du Mont-Saint-Michel, du compost de déchets verts ou composts urbains, de la sciure de bois et des fines tailles de haies.

QU'EN FONT-ILS ?

Les solutions pour le traitement des déchets organiques des collectivités ou des entreprises ne sont pas toujours simples. Le partenariat avec la profession agricole peut être une solution pertinente.

En assurant le retour au sol de déchets organiques par épandage direct ou après une phase de traitement de type compostage ou méthanisation, les agriculteurs apportent une réponse durable à l'objectif de valorisation des bio déchets. Ils nouent des nouvelles relations avec les acteurs de leur territoire (collectivités locales, petites et moyennes entreprises) et proposent des solutions locales aux problèmes de proximité.

Trois solutions de valorisation existent : cf fiche 5.7 sur la valorisation des sous-produits issus de l'agriculture

EPANDAGE DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION

L'épuration des eaux usées domestiques et industrielles engendre inévitablement des boues. Celles-ci sont réglementairement classées en déchets qu'il faut éliminer. L'épandage en agriculture, sous conditions d'innocuité, de traçabilité et de transparence, peut constituer une solution d'élimination ; l'intérêt agronomique des boues doit alors être réel et les éléments indésirables (éléments traces métalliques, composés traces organiques,...) ne doivent pas dépasser les limites réglementaires afin de préserver les sols.
L'agriculture rend ainsi service à la collectivité en offrant une solution locale d'élimination. Au niveau du département, ces épandages sont gérés par périmètre d'épandage afin de favoriser le principe de proximité, l'acceptation locale tant par les citoyens que par les agriculteurs, mais également la transparence de ces opérations. Cette gestion permet également d'éviter les superpositions de plans d'épandage, interdits réglementairement. Il peut être envisagé de méthaniser des boues de station dans le triple objectif de les assainir, de produire de l'énergie renouvelable et du fertilisant.

CREPIDULES, COQUILLES D'HUITRES ET DE MOULES

Les agriculteurs les épandent, entières ou broyées, sur leurs parcelles agricoles, ceci afin de conserver un pH basique et d'améliorer la structure du sol. Cette action permet de limiter le développement de la hernie du chou qui se développe à pH acide et lors de conditions asphyxiantes et qui peut entraîner des pertes aux champs considérables.
La valorisation de ces coproduits est encadrée par la charte des bonnes pratiques agri-conchyli-environnementales.

Les producteurs faisant partie du CERAFEL répondent également au cahier des charges « Matières organiques ». Le CERAFEL est une association de 7 organisations de producteurs (OP) de Bretagne de fruits, légumes frais, horticulture et plants de pommes de terre. Ce cahier des charges rappelle les bonnes pratiques de production pour les légumiers dans le but de préserver la fertilité des sols.

Crépidules et coquilles d'huîtres plates

Compost de dechets verts ou composts urbains des collectivites

Les déchetteries se sont multipliées suite à la fermeture des décharges municipales. Elles collectent entre autres les déchets verts et les composts urbains. Une partie est orientée vers l'agriculture. Les légumiers et certains céréaliers, n'ayant souvent pas d'élevage, y trouvent une source de matières organiques non négligeable.
Les composts de Saint-Malo Agglomération et de Dinard sont valorisés par les légumiers.
Crédit photo : Saint-Malo Agglomération

Tangue du Mont-Saint-Michel

Cet amendement, très riche en calcaire, provient des grands travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Comme les coproduits précédents, la tangue permet de conserver un pH basique et donc de limiter le développement de la hernie. Ces coproduits sont complémentaires car ils n'ont pas la même rapidité d'action.

Epandage de la tangue - Crédit photo : Clarisse Galet

Sciure de bois

Elle est utilisée quelque fois pour le paillage dans les poulaillers.

Fines tailles de haies

Des entreprises de travaux agricoles ou des CUMA acquièrent des déchiqueteuses pour produire du bois déchiqueté. Celui-ci peut servir en bois-énergie, en paillage ou même en litière animale.

Enjeux agricoles - Partie 5

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
5.1		L'amélioration des pratiques agricoles est continue	Il n'y a pas d'harmonie entre les règlementations des SAGE	Les mesures environnementales peuvent avoir des conséquences lourdes pour les exploitations
5.2	L'activité agricole participe à la gestion des espaces	L'activité agricole peut contribuer à la gestion des espaces naturels plus sensibles	Des échanges qui sont difficiles entre l'agriculture et certaines structures en charge de la gestion des espaces naturels	Des surfaces sont soustraites à l'agriculture à des fins de protection.
5.3	Les agriculteurs se forment et s'informent sur les évolutions de pratiques	La politique agricole commune contribue au développement d'actions en faveur de l'environnement		
5.4		Des marges de progression sont possibles pour limiter les consommations d'énergie	L'agriculture consomme de l'énergie (directe ou indirecte)	
		L'agriculture participe au stockage du carbone	L'agriculture participe aux émissions de GES	
5.5	L'agriculture a un potentiel important de production d'énergie	Plusieurs co-produits agricoles sont valorisables pour produire de l'énergie (bois, déjections…)	Les investissements peuvent être lourds	Opposer croissance économique, productions alimentaire et préservation de l'environnement
5.6	La densité bocagère participe au cadre paysager et remplit des fonctions environnementales et écologiques	L'agriculture possède une ressource importante valorisable en bois-énergie Des initiatives déjà créées cherchent à se développer		La disparition de la ressource en bois de peuplier qui est utilisé dans l'emballage de nos productions locales
5.7	La filière de collecte des déchets agricoles existe pour les co-produits inorganiques			
	Les co-produits organiques peuvent être utilisés pour la production d'énergie (méthanisation)			
5.8		L'agriculture valorise des co-produits issus des collectivités, de la conchyliculture…		

PARTIE 6

Agriculture et société

6.1 L'agriculture et sa vision extérieure

Image de l'agriculture

Plusieurs enquêtes ont été menées en France, en Bretagne ou en Ille-et-Vilaine sur la vision de l'agriculture par les français.
A l'échelle nationale, il s'agit de :

- *Enquête IFOP – février 2013 - Baromètre d'image des agriculteurs*
- *TNS Sofres - Quels visages pour le monde agricole français ? Les entretiens de Rungis – Edition 2011*
- *Les français et le consommer local – enquête Ipsos pour Bienvenue à la Ferme – février 2014*
- *Ministère de l'agriculture, 2000*

A l'échelle régionale, il s'agit de :

- *Image de l'agriculture bretonne auprès des bretons. Agriculteurs de Bretagne – avril 2012*

A l'échelle départementale, il s'agit de :

- *Enquête FDSEA35 et AEF 35 – juin 2013*

Quelques critères de ces études sont repris dans le graphique de la page suivante.

Des relations de voisinage à consolider

Des bonnes relations avec le voisinage passent par la communication. Informer les voisins de la période d'épandage, s'interroger lors de projets des incidences sur les voisins,…
Puis, cela passe également par l'analyse du contexte local (quels peuvent être les intérêts individuels de chacun ? et le recensement des nuisances (demander à un ami ou un autre éleveur quelles peuvent être les nuisances (visuelles, sonores ou olfactives).

Relations de voisinage – enquête CRAB

De plus en plus de vols dans les campagnes

L'observatoire de la délinquance pointe une hausse de plus de 66 % en 5 ans de vols de machines agricoles, récoltes, carburant, câblage et même d'animaux.

Enquête sur la perception des agriculteurs par les Français

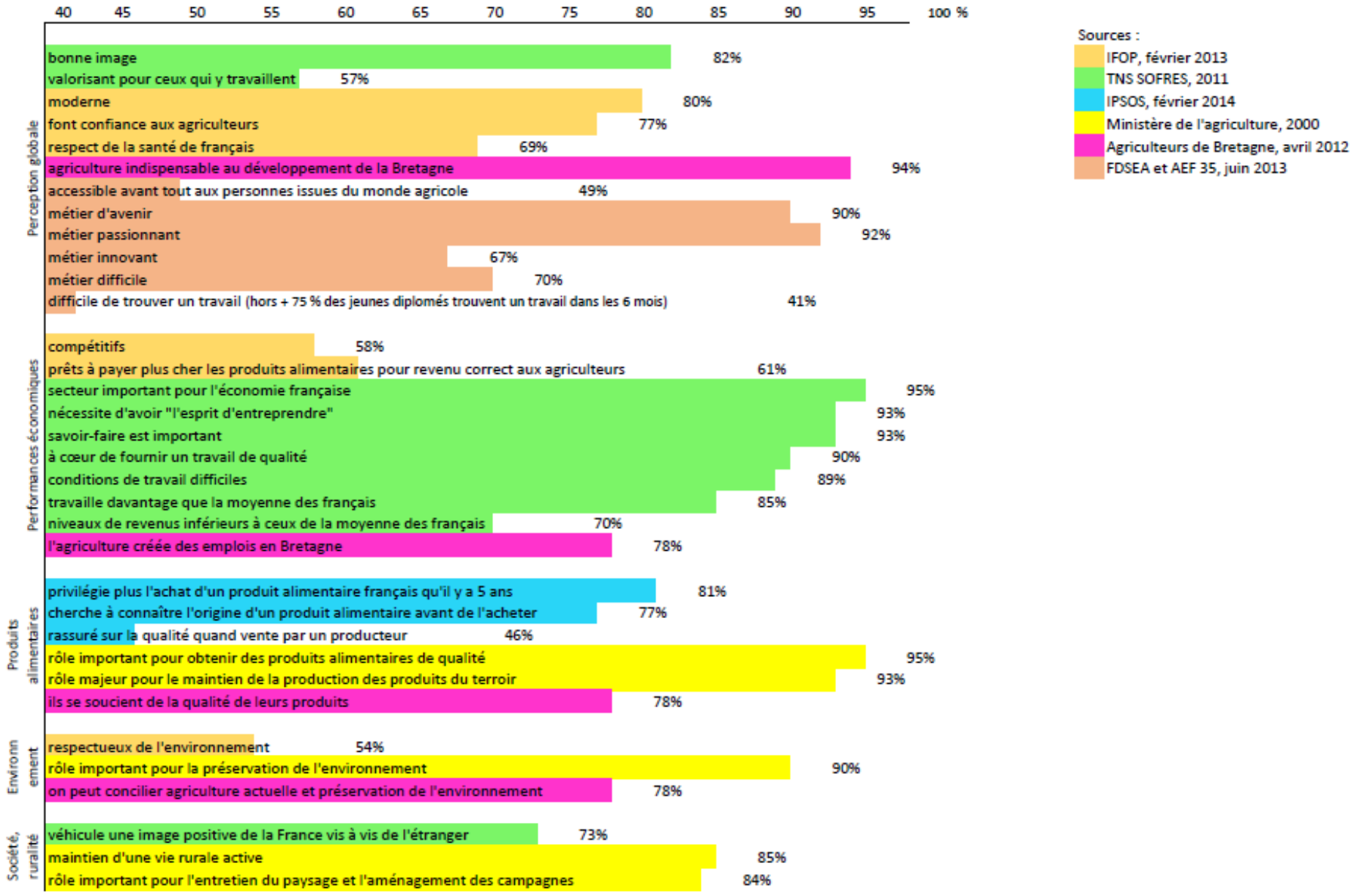

6.2 Implication dans la vie locale

Des projets originaux et solidaires

Les agriculteurs s'impliquent …

L'ECO-PASTORALISME
Des animaux résident dans des friches industrielles pour les entretenir. Tel est le cas pour l'Hyper Cora de Saint-Jouan-des-Guérets qui a employé récemment des vaches de race « pies noires ».

MAÏS SOLIDAIRES POUR DES ASSOCIATIONS
Sur le Pays de Saint-Malo, des agriculteurs s'unissent depuis des années pour récolter le maïs qu'ils ont semé au printemps sur des terres mises à disposition par des collectivités. C'est le cas sur une surface de 6 hectares à Tinténiac appartenant à la Communauté de communes de la Bretagne romantique. La grande majorité des agriculteurs de la commune se mobilisent. Ils fournissent le travail et les machines. Une ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) et des coopératives fournissent également le travail, les semences…
Plus de 11 000 € ont ainsi été remis à des associations locales.

Engagements dans les responsabilités professionnelles

AVEC DES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE

Les engagements portent sur différentes thématiques :

Installation – transmission : le Point Info Installation est un partenariat entre la Chambre d'agriculture, les Jeunes Agriculteurs, ODASEA, Réseau Agrobio, CIVAM et l'enseignement agricole public de Bretagne – CFA – CFPPA.

Communication :
- Organisation de journées portes ouvertes des exploitations pratiquant l'AEI (Agriculture Ecologiquement Intensive), en partenariat avec EILYPS, GDS, FDSEA 35, Jeantil, CUMA 35, CETA 35, JA, SOTEC et GEDA ;
- Animations réalisées pour la semaine du goût (La « Fraîch'attitude »)…

RAPPROCHEMENT DU MONDE AGRICOLE ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Par son ancrage territorial et sa répartition sur l'ensemble du territoire du Pays de Saint-Malo, l'agriculture développe de nombreux services en partenariat avec les collectivités ou autres organismes :

- En faveur de **l'amélioration agronomique des terres agricoles et de la valorisation des ressources naturelles**.
  Exemples :
  - Apport de tangue proche du Mont-Saint-Michel sur les terres légumières de la zone malouine.
  - Charte des sous-produits coquilliers. Comité de pilotage composé de différents acteurs : présidence du sous-préfet, Services de l'Etat, monde agricole,…

- En faveur de la **préservation du foncier** et des économies d'énergie notamment, le monde agricole met en place, avec les collectivités, des échanges parcellaires. Cela passe également par la participation des agriculteurs dans la réalisation des PLU ou SCOT.

- En faveur de l'**environnement** :

  - Pour la gestion des déchets des collectivités : épandage de boues de stations d'épuration, compostage de déchets verts et composts urbains.

  - Pour la préservation du patrimoine naturel et plus largement des espaces ruraux, préservation des paysages, de la faune et de la flore,…). Exemples : entretien du marais de Sougéal, recherche des

scientifiques de l'INRA, sur la zone d'Armorique, entretien du Marais de Dol par le Syndicat des Digues et Marais

- En faveur de la qualité de l'eau et de la communication ; un lien existe entre les activités économiques de la terre et de la mer, par l'ACCETEM, Association de Concertation et de Communication Economique de la Terre et de la Mer. Celle-ci regroupe les agriculteurs, les conchyliculteurs et les pêcheurs du Pays de Saint-Malo. Son objectif est de communiquer sur ces 3 métiers et de travailler sur des actions communes.

- En faveur du développement des économies et de la production d'énergie renouvelables à travers le potentiel « biomasse » du Pays de Saint-Malo.

- En faveur du **lien sociétal et d'une meilleure connaissance de l'agriculture,** par les comices agricoles et autres fêtes agricoles ou encore le développement des circuits de proximité[86].

- En faveur de **la diversité et de la spécificité des productions locales**, avec la volonté de maintenir les productions spécifiques sur le Pays. Exemple : ail de Cherrueix, agneaux de prés salés. Cela passe par le maintien des productions et des actions de communication : la fête de l'ail, des portes ouvertes, des visites d'exploitation.

- En faveur de l'**innovation :**
  - Innov'actions (portes ouvertes dans des exploitations)
  - Expérimentation au bénéfice de la performance et de l'environnement
  - Méthanisation : exemple pour le SMICTOM de Tinténiac, pour qui la tonte de pelouse des services techniques est intégrée dans un méthaniseur.
  - Eco-construction : basse consommation des bâtiments. Matériaux agricoles utilisés dans la construction de bâtiment (chanvre, paille, lin, bois,…)
  - Agriculture de précision : outils de pilotage de la fertilisation FARMSTAR, GPS, système d'autoguidage pour le désherbage mécanique, pilotage de tracteurs et des outils avec balise RTK pour éviter de passer au même endroit plusieurs fois, …
    Ces outils permettent des économies d'énergie et de limiter les intrants au strict nécessaire.

Engagements dans les responsabilités extra-professionnelles

Les engagements professionnels et extra professionnels sont en légère augmentation, mais ils restent à conforter. La profession agricole souhaite voir plus d'engagements des professionnels dans les représentations locales.
Exemple : conseils municipaux, Comité de programmation Leader, inventaire des zones humides,…

Par ailleurs, dans certaines instances, le monde agricole exprime une volonté d'être présent, mais la règlementation est trop restrictive et ne permet qu'une très légère participation. Ex : CLE des SAGE, comité de pilotage des opérations Natura 2000, projet du parc naturel régional,…

[86] Se reporter à la fiche 4.7 sur l'économie de proximité

6.3 La triple performance

La triple performance de l'agriculture

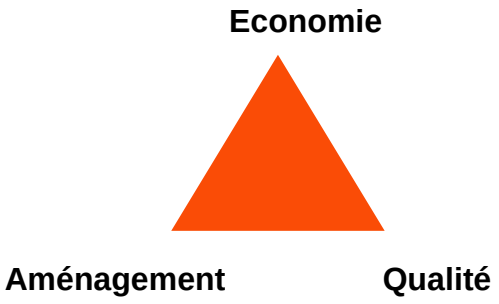

L'agriculture repose sur 3 piliers fondamentaux, qui se confondent avec ceux du développement durable.

L'économie : l'agriculture est une activité économique à part entière, créatrice de nombreux emplois directs (sur les exploitations agricoles) et indirects (agrofourniture, agroalimentaire, transports, services,…). L'agriculture participe à l'économie du territoire et à la création de richesses et ouvre aussi le territoire vers les marchés extérieurs (Région, France, Europe), en véhiculant une image positive pour le Pays de Saint-Malo (image de qualité, de terroir…).

L'aménagement : l'agriculture vit, habite et travaille sur le territoire. Elle est une des seules activités économiques non délocalisables, qui a une incidence très forte sur le territoire et les autres activités. Le secteur agricole a besoin du sol, ressource « restreinte » et essentielle à son maintien. Une gestion raisonnée et économe de la ressource foncière est donc l'élément déterminant du maintien d'une filière agricole performante.
Par son activité séculaire, l'agriculture a façonné des paysages de qualité, garants de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire, notamment touristique et paysagère.

L'agriculture considère également la société et elles ne peuvent pas faire l'une sans l'autre.
Les consommateurs achètent pour une partie, les produits locaux et apprécient les produits du terroir et le lien avec les producteurs.
Les touristes apprécient la qualité et la diversité des paysages, l'accueil à la ferme, les visites d'exploitations ou la rencontre avec les producteurs.
Les conchyliculteurs, les pêcheurs et d'autres acteurs du territoire travaillent avec l'agriculture.
Certains élus concertent les agriculteurs pour une utilisation économe et optimum du foncier.
Les habitants apprécient la qualité et le cadre de vie.

L'aménagement du territoire passe par l'agriculture ; le territoire se partage entre tous les acteurs et est convoité par ces diverses activités existantes ou à venir. Cet aménagement du territoire se veut être une démarche concertée entre tous les acteurs afin de favoriser les échanges et la qualité des projets.

La qualité : elle se décline tant en terme de qualité de vie pour les actifs agricoles, qu'en terme de qualité sanitaire et gustative des produits alimentaires et de qualité environnementale.
La première est garante du renouvellement des générations et du maintien des sièges d'exploitation. La modernisation et les nouvelles technologies favorisent l'amélioration des conditions de travail des exploitants, en plus de la productivité.
La seconde est garantie par des règlementations ou des démarches volontaires et des cahiers des charges stricts. Citons l'exemple du bien-être animal, de la traçabilité ou du suivi sanitaire du troupeau.
La troisième permet d'allier performance économique et performance écologique en protégeant et prenant appui sur la biodiversité.

Enjeux agricoles - Partie 6

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
6.1	La profession profite d'une bonne image générale	Le dialogue avec la population locale peut être développé	La bonne image générale est rarement ressentie comme tel par les professionnels	
6.2	Des acteurs agricoles s'impliquent dans la vie locale (association, mandat représentatif…)	De nouvelles formes d'implication se développent	Le taux d'implication dans la vie locale est à relativiser (développement de l'individualisme)	
6.3	/	/	/	/

Définitions des indicateurs et termes utilisés

- **La surface agricole utilisée** (SAU*) est composée de :
  - terres arables (grandes cultures, cultures maraîchères, prairies artificielles...) y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, jachères…
  - surfaces toujours en herbe (prairies permanentes),
  - cultures pérennes (vergers...)
  - Elle n'inclut pas les bois et forêts.
    Sources INSEE et Agreste

A l'échelle d'une commune, les données relatives à la SAU peuvent faire référence à :

- La **SAU communale (SAUc)** qui englobe l'ensemble des surfaces constituant la SAU de la commune, que la SAU soit exploitée par des agriculteurs de la commune ou extérieurs à la commune. Cette SAU n'est plus comptabilisée par la statistique agricole dans le recensement de 2010.

- La **SAU des exploitations (SAUe)** qui regroupe l'ensemble des surfaces exploitées par des agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire de la commune, que ces surfaces soient situées sur ou en dehors de la commune.
  Le siège de l'exploitation est, par convention, le bâtiment principal de l'exploitation, ou, lorsqu'il n'y a pas de bâtiment agricole, la parcelle agricole la plus grande qui se trouve sur le territoire de la commune où est située la majeure partie des terres agricoles de l'exploitation. Ce n'est pas le domicile du chef d'exploitation, sauf si ce domicile se confond avec le bâtiment principal d'exploitation.

- **L'exploitation agricole** est définie, au sens de la statistique agricole, comme une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères:

  - elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

  - elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une activité suffisante de production animale estimée en nombre d'animaux, en surface ou en volume de production (par exemple : 5 chèvres, 15 ares de fraises, 1 vache, 6 brebis mères).

  - sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene *(Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leurs Établissements)* ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.
    Sources : Le monde agricole en tendances, Centre d'études et de prospective, mars 2012 et Agreste

- **La Production Brute Standard (PBS)** décrit la valeur de la production potentielle de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide.
  Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.
  Source : Agreste

Exploitation agricole professionnelle

Exploitation dont la taille est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent-blé et qui occupe au moins l'équivalent d'une personne à trois quarts de temps.
La distinction entre exploitation professionnelle et non professionnelle a été remplacée à partir de 2010 par une répartition en petites, moyennes et grandes exploitations.
Source : Le monde agricole en tendances, Centre d'études et de prospective, mars 2012

Petites, moyennes et grandes exploitations

À partir du total des PBS de toutes ses productions végétales et animales, une exploitation agricole est classée dans une classe de dimension économique des exploitations.
De 0 à 25 000 euros de PBS, il s'agit d'une petite exploitation.
De 25 000 à 100 000 euros de PBS, l'exploitation est considérée moyenne. Au-delà de 100 000 euros de PBS, elle fait partie des grandes exploitations. Les exploitations moyennes et grandes se rapprochent des exploitations auparavant désignées comme "professionnelles"
Source : Agreste
Exemple :
25 000 euros de PBS = 11 vaches laitières ou 30 truies ou 263 brebis (sans prendre en compte les surfaces nécessaires à leur alimentation).

Emploi agricole

Selon la statistique agricole, la population active agricole comprend toutes les personnes travaillant à temps plein ou partiel sur une exploitation : chefs d'exploitations, conjoints, salariés, etc.

Statut agricole

Statut agricole au sens français : « Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. »
article L311-1 du code rural

Statut agricole au sens européen : « on entend par « activité agricole », la production, l'élevage ou la culture de produits agricoles, y compris la récolte, la traite, l'élevage et la détention d'animaux à des fins agricoles ou le maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales. »
règlement CE n°73/2009, titre I, article 2

Cotisant de solidarité : Personne possédant une exploitation qui a une surface inférieure à la moitié de la SMI (surface minimum d'installation), comprise entre 1/8ème et ½ SMI ou consacre 150h minimum et 1 200h maximum par an
MSA

Orientation technico-économique des exploitations (OTEX)

Les exploitations sont classées selon leur production(s) principale(s). Cette classification repose sur le calcul de la PBS de l'exploitation. Plusieurs spécialisations sont communément distinguées : grandes cultures ; horticulture (légumes et fleurs) ; cultures permanentes ; herbivores ; granivores (porcs et volailles) ; polyculture ; polyélevage ; association de productions animales et végétales ; autres.
Ces classes peuvent être affinées. Par exemple, il est possible de distinguer les spécialisés volailles des spécialisés porcs.
Sources : Agreste et Agreste DRAAF Bretagne

Installation aidée (=celles détaillées comme « installation aidée » dans l'étude)

Une installation aidée est une création ou reprise d'exploitation agricole (individuelle ou sociétaire) dont le financement est aidé par l'Etat lorsque le porteur de projet remplit certaines conditions règlementaires :

- avoir moins de 40 ans
- réalisation d'un parcours à l'installation
- acquisition de la capacité agricole (titulaire d'un diplôme agricole niveau IV)
- projet d'entreprise viable agréé par le préfet, c'est-à-dire une étude prévisionnelle démontrant la viabilité de leur projet (1smic/uth)

En contrepartie, ils bénéficient de prêts bonifiés et d'une aide à la trésorerie (dotations jeune agriculteur = DJA).

Installation non aidée

Par opposition il s'agit des créations ou reprises d'exploitation par des porteurs de projet ne bénéficiant pas des aides de l'État ; on peut estimer ces installations via les nouvelles immatriculations de moins de 40 ans à la MSA.

En Bretagne, environ 29 % des installations de moins de 40 ans à la MSA sont des installations non aidées.

Installation aidée par le Conseil Régional

Les aides du Conseil Régional s'ajoutent aux aides de l'Etat lors des projets hors cadre familial et/ou présentant une activité de diversification.

Une aide peut également être accordée aux porteurs de projet de plus de 40 ans s'engageant dans un parcours à l'installation et présentant un projet d'entreprise viable.

Installation aidée par le Conseil Général

Les aides du Conseil Général peuvent concerner des installations de personnes de moins 40 ans par des aides aux financements de conseils individualisés ou une aide au parrainage pour les contrats de pré-installation.

Elles peuvent aussi s'ajouter aux aides de l'Etat lors de projets en production biologique.

Unité Gros Bovin (UGB)

L'UGB est une variable créée à partir de coefficients permettant de comparer entre eux les différents animaux et de les additionner.

Source Agreste

Analyse des enjeux agricoles du Pays de Saint-Malo

Les enjeux agricoles identifiés suite au diagnostic

Chaque partie du diagnostic a fait l'objet d'une analyse des atouts/opportunités et faiblesses/menaces pour l'agriculture du Pays de Saint-Malo.

Ces éléments sont reportés dans le rapport du diagnostic à chaque fin de partie et rappelés ici pour introduire les enjeux identifiés pour l'activité agricole sur le territoire.

Partie 1 – Contexte territorial et politique

1.1 Le Pays de Saint-Malo un territoire à l'interface de la terre et de la mer
1.2 Le contexte politique régional et départemental

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
1.1	Une diversité des productions : - l'agriculture du territoire est moins fragile que dans les secteurs très spécialisés (une filière en difficulté ne remet pas en cause l'avenir agricole de l'ensemble de la zone) - l'image du territoire	Un bassin de consommation important car le territoire est attractif		Le développement de la construction nécessaire à l'accueil de la population (habitat, activité, infrastructures) sur les terres agricoles entraînant la perte de surfaces de production
1.2	Des politiques volontaristes à l'échelle régionale (installation, énergie, foncier…)		L'évolution des échelons administratifs (réforme territoriale) pourrait bouleverser cette politique locale d'encadrement et de soutien à l'activité	

Partie 2 – Place de l'agriculture dans la gestion de l'espace

2.1 L'occupation de l'espace
2.2 L'évolution de la surface agricole
2.3 L'évolution de la consommation foncière
2.4 Le marché foncier
2.5 Le parcellaire et l'intercommunalité des terres

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
2.1	L'agriculture occupe une large partie du territoire		La statistique agricole ne recense pas tous les espaces à caractère agricole notamment ceux à usage non professionnel.	Les aires urbaines se développent. La périurbanisation conduit à une concurrence foncière sur les territoires plus ruraux, là où l'agriculture est la plus développée. Il y a un risque de développement d'une agriculture marginale, enclavée localement, avec des conflits d'usages le long des axes de développement périurbain Les surfaces à caractère agricole mais à usage non professionnel tendent à se développer et échappent à l'agriculture.
2.2			Les territoires intercommunaux ont une surface agricole différente. Les problématiques agricoles y sont donc diverses (plusieurs explications possibles à la perte de SAU globale)	La surface agricole exploitée ne cesse de diminuer
2.3				Le développement urbain est important sur le Littoral mais aussi dans l'arrière-pays
2.4	Le prix des terres agricoles reste maîtrisé.			Les changements de destinations des terres agricoles représentent des surfaces importantes (espaces résidentiels ou de loisirs, artificialisation) et sont des espaces soustraits à l'activité agricole
2.5		Les échanges parcellaires ont été évoqués lors des réunions par intercommunalité pour revoir le parcellaire des exploitations et sa structuration	L'étriquement du parcellaire agricole peut rendre difficile son exploitation Il n'y a plus de sièges d'exploitation sur certaines zones de la Côte d'Emeraude	Les regroupements et reprises d'exploitations conduisent à l'acquisition de terres à distance et à l'allongement des temps de parcours

Partie 3 – Démographie et renouvellement dans les exploitations

3.1 Les exploitations agricoles – nombre et évolution
3.2 Le statut juridique et la taille des exploitations
3.3 Les emplois liés à l'agriculture
3.4 Les femmes en agriculture
3.5 L'emploi partagé et l'organisation collective du travail
3.6 L'âge des actifs
3.7 L'installation
3.8 La transmission des exploitations
3.9 La formation et les compétences des actifs
3.10 La santé en agriculture

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
3.1	Les exploitations sont relativement bien réparties sur le territoire		Il y a une forte diminution du nombre d'exploitations même si les volumes de production est toujours là, certains secteurs côtiers pâtissent de l'absence de siège	L'absence de siège d'exploitation est dommageable notamment pour les élevages car le pâturage est souvent privilégier autour de ces derniers. L'absence de pâturage contribue à privilégier des types de productions hors-sol.
				La concurrence entre la valorisation du patrimoine bâti et la préservation de l'outil de production agricole est importante
				Les terres agricoles à proximité de zones urbanisées peuvent aussi être convoitées pour valoriser le foncier en bâti au moment d'une cessation d'activité
3.2		Les exploitants se regroupent pour mutualiser les moyens de productions		
		Les échanges parcellaires peuvent être une opportunité de regrouper le foncier des exploitations dans un contexte où elles se regroupent de plus en plus	La taille des exploitations augmente et les distances de parcours peuvent se trouver allongées car plusieurs sites de production sont associés	La perte de terres de côtes non gélives est dommageable pour la filière légumes.
3.3	De nombreux emplois sont pourvus dans les activités de production mais il y a également de nombreux emplois induits	Les compétences demandées évoluent créant de nouvelles opportunités. L'emploi salarié se développe	Le nombre de chefs d'exploitations diminue L'activité agricole peine à recruter, lié à un déficit d'image	Certains secteurs de productions peinent à trouver de la main d'œuvre qualifiée (élevage porc, lait, production légumière…)
3.4	La part des femmes dans l'emploi salarié progresse			
3.5	L'entraide et la mutualisation du matériel sont encore importantes en agriculture	La délégation du travail s'organise (associations de remplacements, groupements d'employeurs, entreprises de travaux agricoles…)		L'enclavement agricole de certains secteurs du territoire pourra avoir des conséquences sur le travail en commun (entraide lors des travaux des champs)

3.6			Les chefs d'exploitations de 50 ans et plus sont en nombre important	
3.7	Le territoire a une bonne dynamique d'installation Les types d'installations sont diversifiés			
3.8				En 2012 plus de 366 chefs ont plus de 55 ans et vont céder leur exploitation dans les 5 à 10 ans. La moitié ont une exploitation individuelle donc a priori pas de continuité directe par des associés
				Le manque de personnes qualifiées pour répondre aux exigences de plus en plus fortes est conséquent : performance économique, performance environnementale, attentes des consommateurs…
3.9	Le niveau de formation des jeunes installés a augmenté		La main d'œuvre formée est difficile a trouvé	
3.10		Des associations ou organisations professionnelles s'organisent pour proposer des mesures d'accompagnement	L'agriculture reste un travail physique même si les conditions évoluent progressivement	Les incertitudes économiques combinées à l'isolement de certains professionnels peuvent nuire à la santé

Partie 4 – Systèmes de productions et débouchés

4.1 Les sols, le climat et le potentiel agronomique des sols
4.2 Les productions animales et végétales à partir des OTEX
4.3 Les productions animales
4.4 La filière légumes
4.5 La Politique Agricole Commune
4.6 Les démarches qualité
4.7 L'économie de proximité et la diversification
4.8 Les industries agroalimentaires
4.9 Les acteurs au service de l'agriculture
4.10 La rémunération agricole

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
4.1	De la diversité des sols agricoles découle la diversité des cultures et donc des paysages La capacité d'adaptation de la profession	L'agriculture participe au paysage emblématique		
4.2				Les ateliers d'élevage sont stoppés au profit du développement de cultures céréalières
4.3	Les productions animales sont diversifiées et encore bien présentes			Les contraintes de production peuvent conduire à l'arrêt de certains ateliers d'élevage (astreinte de la traite, disponibilité foncière, création de sièges d'exploitations)
4.4	Les exploitations légumières s'adaptent aux marchés en diversifiant leur production et en se modernisant	Les circuits de proximité font partie des débouchés qui se développent		La pression foncière est plus forte sur le littoral (urbanisation mais également espaces protégés)
	Les démarches qualités sont très développées dans la filière légumes	un travail commun entre la profession agricole et les services instructeurs pour les autorisations d'urbanisme a permis de co-écrire un guide de recommandations pour permettre le développement de l'activité		Une application trop stricte de la loi littoral peut avoir des conséquences sur le maintien et le développement des exploitations
4.5		Les orientations de la politique agricole commune peuvent permettre de soutenir les productions du territoire et de participer au développement rural		
4.6	Les démarches qualités sont développées	Le développement des démarches qualités peut permettre de rapprocher les producteurs et consommateurs		

4.7	Les formes de circuits courts évoluent et se diversifient	La réglementation encourage l'approvisionnement local	Les filières ne sont pas toujours organisées de manière à répondre aux sollicitations (restauration collective par exemple)	Lors de la cessation de l'activité agricole, la transmission des ateliers de diversification est difficile
		L'attractivité du territoire permet de développer une offre en hébergement et le développement de services dans les exploitations		
4.8	Les industries agroalimentaires sont pourvoyeuses d'emplois		Les industries agroalimentaires du territoire ne sont pas toujours en lien direct avec les productions locales	
4.9	Les acteurs au service de l'agriculture sont nombreux (coopératives, négociants…)			
4.10	La diversité des productions présentes sur le Pays de St Malo permet au territoire de conserver sa dynamique agricole même si une filière est en difficulté		Les revenus agricoles sont très fluctuants en fonction de la conjoncture économique et très divers en fonction du type de productions	

Partie 5 – Agriculture et gestion environnementale et paysagère du territoire)

5.1 La qualité de l'eau
5.2 Les protections environnementales et paysagères
5.3 Les autres actions de l'agriculture en faveur de l'environnement
5.4 La consommation et les économies d'énergies
5.5 La production d'énergie
5.6 Le bocage – la préservation d'une ressource
5.7 La valorisation des co-produits et sous-produits issus de l'agriculture
5.8 La valorisation des co-produits issus des collectivités et entreprises

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
5.1		L'amélioration des pratiques agricoles est continue	Il n'y a pas d'harmonie entre les règlementations des SAGE	Les mesures environnementales peuvent avoir des conséquences lourdes pour les exploitations
5.2	L'activité agricole participe à la gestion des espaces	L'activité agricole peut contribuer à la gestion des espaces naturels plus sensibles	Des échanges qui sont difficiles entre l'agriculture et certaines structures en charge de la gestion des espaces naturels	Des surfaces sont soustraites à l'agriculture à des fins de protection.
5.3	Les agriculteurs se forment et s'informent sur les évolutions de pratiques	La politique agricole commune contribue au développement d'actions en faveur de l'environnement		
5.4		Des marges de progression sont possibles pour limiter les consommations d'énergie	L'agriculture consomme de l'énergie (directe ou indirecte)	
		L'agriculture participe au stockage du carbone	L'agriculture participe aux émissions de GES	
5.5	L'agriculture a un potentiel important de production d'énergie	Plusieurs co-produits agricoles sont valorisables pour produire de l'énergie (bois, déjections…)	Les investissements peuvent être lourds	Opposer croissance économique, productions alimentaire et préservation de l'environnement
5.6	La densité bocagère participe au cadre paysager et remplit des fonctions environnementales et écologiques	L'agriculture possède une ressource importante valorisable en bois-énergie Des initiatives déjà créées cherchent à se développer		La disparition de la ressource en bois de peuplier qui est utilisé dans l'emballage de nos productions locales
5.7	La filière de collecte des déchets agricoles existe pour les co-produits inorganiques			

	Les co-produits organiques peuvent être utilisés pour la production d'énergie (méthanisation)			
5.8		L'agriculture valorise des co-produits issus des collectivités, de la conchyliculture…		

Partie 6 – Agriculture et rapport à la société

6.1 L'agriculture et sa vision extérieure
6.2 L'implication dans la vie locale
6.3 La triple performance

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
6.1	La profession profite d'une bonne image générale	Le dialogue avec la population locale peut être développé	La bonne image générale est rarement ressentie comme tel par les professionnels	
6.2	Des acteurs agricoles s'impliquent dans la vie locale (association, mandat représentatif…)	De nouvelles formes d'implication se développent	Le taux d'implication dans la vie locale est à relativiser (développement de l'individualisme)	
6.3	/	/	/	/

Les enjeux agricoles du Pays de Saint-Malo

Enjeux liés au renouvellement des générations :

- Maintenir la production de biens de consommation alimentaires et la dynamique de l'économie locale générée
- Assurer la gestion des espaces et participer à l'aménagement du territoire
- Contribuer à la dynamique de la vie locale

Enjeux liés à la main d'œuvre agricole :

- Trouver des salariés qualifiés et en nombre suffisant
- Assurer l'attractivité des métiers

Enjeux liés à la préservation du foncier agricole :

- Conserver le potentiel de production
- Maintenir et développer une agriculture et des approvisionnements de proximité
- Permettre à la filière légumes de conserver un accès à une diversité de sols (plus ou moins sensibles au gel)
- Permettre à la filière élevage un accès aux surfaces pâturables essentielles à son maintien de l'activité et qui favorise la gestion extensive
- Poursuivre une activité agricole adaptée sur les espaces naturels soumis à des protections

Enjeux liés aux sièges d'exploitations :

- Permettre de développer et moderniser les ateliers de productions existants
- Assurer la destination et le caractère agricole des terres par la création de sièges dans les secteurs qui en sont dépourvus

Enjeux liés à la structuration du parcellaire :

- Améliorer la fonctionnalité agricole, en conciliant enjeu de production et protection des continuités écologiques
- Conserver des zones d'élevages cohérentes et fonctionnelles
- Redynamiser des espaces en déprise
- Rationaliser les déplacements, limiter les émissions de gaz à effet de serre, fluidifier le trafic
- Préserver la qualité et la diversité paysagère de l'espace agricole et périurbain

Enjeux liés à la représentation/représentativité du monde agricole :

- Impliquer les agriculteurs dans les processus et instances de décisions

Enjeux liés à l'image de l'agriculture et à la communication :

- Mieux faire prendre en compte les enjeux agricoles par les gestionnaires des espaces urbains ou naturels
- Renforcer l'acceptation sociale de l'agriculture
- Limiter les conflits d'usages de l'espace

Les enjeux agricoles définis en réunions intercommunales

L'ensemble des éléments exprimés ci-dessous sont issus des réactions et récits des différentes participants aux réunions intercommunales. Ces dernières ont été organisées dans chacune des cinq intercommunalités du Pays de Saint-Malo, en 2 étapes.

A ces réunions, agriculteurs et élus des collectivités étaient invités par le Pays, à partir d'une liste préétablie par le syndicat mixte du Pays et en collaboration avec la Chambre d'Agriculture 35.

Dans un premier temps, quelques éléments du diagnostic ont été présentés aux participants. Ils étaient invités à l'issue de cette présentation à s'exprimer sur les atouts/faiblesses, opportunités/menaces pour l'agriculture sur leur territoire et à identifier les principaux enjeux.

Lors de ces échanges, les participants ont été amenés à exprimer des points de vue ou des enjeux qui peuvent dépasser les frontières du territoire. Ces éléments se retrouvent dans les documents qui suivent car ils sont aussi le reflet des dynamiques locales.

Dans un second temps, les participants ont été sollicités pour travailler sur des cartes de leur territoire afin d'identifier les enjeux qui pouvaient être localisés. Ce travail en groupe restreint permettait de partager les connaissances du territoire entre agriculteurs et élus des collectivités.

Les tableaux qui suivent reprennent les éléments retenus par les participants. Ils ont été regroupés par thématique pour plus de lisibilité.

Plusieurs éléments communs aux différents territoires ont été exprimés, ce qui a permis de faire des regroupements. Pour autant, si un territoire ne s'est pas exprimé sur une thématique (foncier, économie…) c'est que celle-ci n'a pas retenue son attention en priorité. De même l'absence de couleur pour une intercommunalité sur les atouts/opportunités, faiblesses/menaces montrent simplement que l'intercommunalité ne s'est pas exprimée sur ce point (ne pas interpréter en « oui » si couleur et en « non » si absence de couleur).

La carte de synthèse des enjeux agricoles reprend les éléments caractérisés et spatialisés par les participants en réunion.

Les atouts et opportunités pour l'agriculture du territoire

	DOL	BR	CE	MSM	SMA	
Economie						Diversité des cultures, des productions
						Dynamique économique
						Installations de jeunes motivés
						Dynamique d'emplois (pas que dans les exploitations)
						Mutation des générations déjà faite sur la majeure partie du territoire
						Proximité de la ville, propice au développement des circuits courts
						Complémentarité des activités économiques présentes (terre/mer)
						Agrandissement des exploitations (gamme de productions plus complète)
						Niveau de certification/qualité
Foncier						Forte occupation de l'espace
						Parcellaire bien structuré sur quelques communes
						Partenariat déjà existant pour suivre les évolutions du foncier (entre collectivité et SAFER)
Société						Amour du métier / passion
						Bonnes relations en général entre profession agricole, élus, habitants
						Image de nos produits, de notre territoire
						Esprit coopératif
Environnement / Agronomie						Climat, situation géographique, qualité des sols
						Fort potentiel agronomique des terres

Pour l'ensemble des intercommunalités, c'est surtout **la diversité des productions** et **leur poids économique** sur le territoire qui a été retenu.
La thématique foncière est également une composante importante pour l'activité. Elle est mise en avant pour affirmer le **poids de l'activité** à travers **l'occupation de l'espace** et en notant localement la **qualité du parcellaire** comme un atout pour le développement de l'activité.

L'importance d'un travail partenarial avec les structures agricoles en charge de la gestion foncière a été mis en évidence sur un territoire, pour permettre d'envisager le maintien de l'activité agricole sur des territoires en déprise.

De manière très différente, le rapport à la société a également été soulevé à travers la **représentation du métier** (par les agriculteurs, élus, habitants) et les **productions reconnues** sur le territoire.

L'esprit coopératif de la profession est également évoqué. Il est surtout présent à l'intérieur des différentes filières de production, plus qu'entre-elles.

Enfin, **la qualité des sols** et les **conditions climatiques** ont été mis en exergue pour les territoires proche de la façade littorale.

Les faiblesses et menaces pour l'agriculture du territoire

	DOL	BR	CE	MSM	SMA	
Economie						Contraintes économiques des agriculteurs / fluctuation des marchés
						Finir sa carrière en arrêtant la production animale et préférer les céréales
						Communes proches de la Rance vont perdre des exploitations d'ici quelques années
						Les évolutions technologiques sont bien vues en général sauf celles en agriculture
						Pas de lien entre les IAA et les productions locales
						Exploitations parfois peu structurées (morcellement)
Foncier						Manque de structuration du parcellaire sur certaines communes
						Recul de la SAU et développement de l'urbanisation
						Problème d'accession au foncier et interrogation sur l'avenir de l'élevage
						Concurrence foncière (agriculture de loisirs), prix foncier, spéculation et rétention
						Foncier littoral : pas de constructions possible et risque de concurrence en retro-littoral
						Friches péri-urbaines, fermeture du territoire
						Espace contraint : la mer, la Rance, proximité d'un site touristique
						Compensation des zones humides
Société						Manque de reconnaissance de l'agriculture en tant qu'activité économique
						Méconnaissance de la population
						Surcharge de travail, travaux physique, conséquences sur la qualité de vie
						Mauvaise image ou mauvaise acceptabilité
						Individualisme progressif, isolement
Environnement / Agronomie						Contraintes environnementales / normes / évolutions réglementations
						Proximité du Mont Saint Michel peut être une contrainte pour la construction
						Faible rendements sur les sols littoraux
Déplacements						Eloignement parcellaire : déplacements sur routes
						Prise en compte du gabarit des engins agricoles
						Problèmes de déplacement (lié à la saisonnalité touristique ou franchissement d'espaces urbanisés
Formation						Personnel sous qualifié, manque de formation, manque de motivation

Les faiblesses et menaces pour l'agriculture du territoire

Les agriculteurs et élus se sont essentiellement exprimés sur les faiblesses/menaces pesant sur l'agriculture.

Si la force économique a été particulièrement mise en avant, c'est ici le **contexte économique**, conjugué à des **spécificités locales** qui ont été cités comme principales menaces pour l'activité.

Le foncier est également largement évoqué en termes de **manque de structuration du parcellaire** (cf. Déplacements) et de **recul de la surface agricole** liée à une concurrence avec le développement d'autres usages du sol (spéculation, urbanisation, usages de loisirs…) ou réglementations et donc un difficile partage de l'espace.

En marge de la production, la profession agricole connait elle aussi une progression de **l'individualisme** et de ses risques. Le lien au travail qui a évolué, et le **rapport à la société** sont également des points de vigilance mis en avant.

Les richesses du territoire aussi bien agricoles que naturelles en font aussi un territoire fragile. **L'environnement et la diversité des réglementations** associées sont alors perçus comme des contraintes pour la profession dans son développement et/ou le maintien de l'activité.

Localement, les problèmes de **déplacements agricoles** ont été signalés.
Pour les productions légumières, le **manque de qualification du salariat** a également été cité comme une faiblesse.

Les enjeux agricoles identifiés sur le Pays de Saint-Malo

	Dol	BR	CE	MSM	SMA	
Economie						**Renouvellement des générations**
						Développement et modernisation des exploitations
						Maintien de la vie économique (emplois rattachés) et de la dynamique en place
						Gestion de la main d'œuvre (conditions d'accueil)
Foncier						**Gestion de l'espace, des paysages**
						Equilibre dans les relations entre milieux urbain et rural (partage du foncier, localisation des actvités "para agricoles")
Environnement						**Gestion des espaces soumis à des protections environnementales**, conciliation des enjeux agricoles et environnementaux
Société						**Communication sur le métier** (rôle de l'agriculture, son poids économique, son fonctionnement) à destination des habitants, des jeunes
Déplacements						Reconnaissance de l'importance d'une **prise en compte des circulations agricoles**
						Amélioration du parcellaire

Quasi unanimement, les participants ont exprimés **un enjeu économique de maintien de la dynamique en place** (outils de production, emplois rattachés). Au-delà du maintien c'est aussi le développement de l'activité qui est à envisager pour certains. La main d'œuvre agricole est également importante dans les enjeux exprimés que ce soit du point de vue du renouvellement des générations ou des conditions d'accueil pour les salariés.

L'enjeu foncier a été largement évoqué lors des échanges sur les faiblesses/menaces même s'il n'a pas été retenu sur tous les territoires intercommunaux comme un enjeu majeur. La **gestion de l'espace et des paysages** a été évoquée sur deux territoires avec une façade littorale. Il a également été question d'**équilibre à trouver dans le partage de l'espace** entre les activités de production agricole et le développement urbain.

L'enjeu foncier est fortement lié également à un **enjeu de conciliation des intérêts agricoles et environnementaux** sur une large partie du territoire, en bordure littorale ou plus dans les terres.

Sur le rapport à la société, c'est un **enjeu de communication** sur le métier qui a retenu l'attention de la quasi-totalité des territoires intercommunaux.

Enfin, les **déplacements agricoles** représentent un enjeu sur quelques secteurs, que ce soit à travers une amélioration de la structuration du parcellaire ou à travers la prise en compte des circulations agricoles dans les politiques locales de déplacement.

A suivre, la synthèse cartographique des enjeux identifiés par les agriculteurs et élus, à partir des échanges en réunions.

Les enjeux agricoles identifiés sur le Pays de Saint-Malo – suite

La carte de synthèse des enjeux agricoles reprend les enjeux discutés en réunions qui ont pu être transposés sur cartes par les participants.

Sur cartes, élus des collectivités et agriculteurs ont localisés des secteurs de plus ou moins grande qualité (qualité agronomique et/ou configuration du parcellaire).

Ils ont également mis en évidence différents secteurs avec des enjeux fonciers :

- Un secteur de déprise
- Des zones potentielles de concurrence foncière entre activité agricole en place et protection de l'environnement
- Des zones d'intérêt pour une restructuration parcellaire (échanges parcellaires et aménagement foncier)
- Un secteur littoral avec une problématique liée à la construction de bâti agricole

Des enjeux liés aux déplacements agricoles ont aussi été identifés, qu'ils soient réels ou à prévoir.

Enfin, des secteurs de plus forts développement urbain ont été repérés, en reprenant les pôles structurants et sites relais définis dans le SCoT et les autres secteurs de développement de l'urbanisation identifiés en réunion.

A suivre, différents zooms pour caractériser plus précisément certains enjeux par territoire.

Les enjeux agricoles du Pays de SAINT-MALO

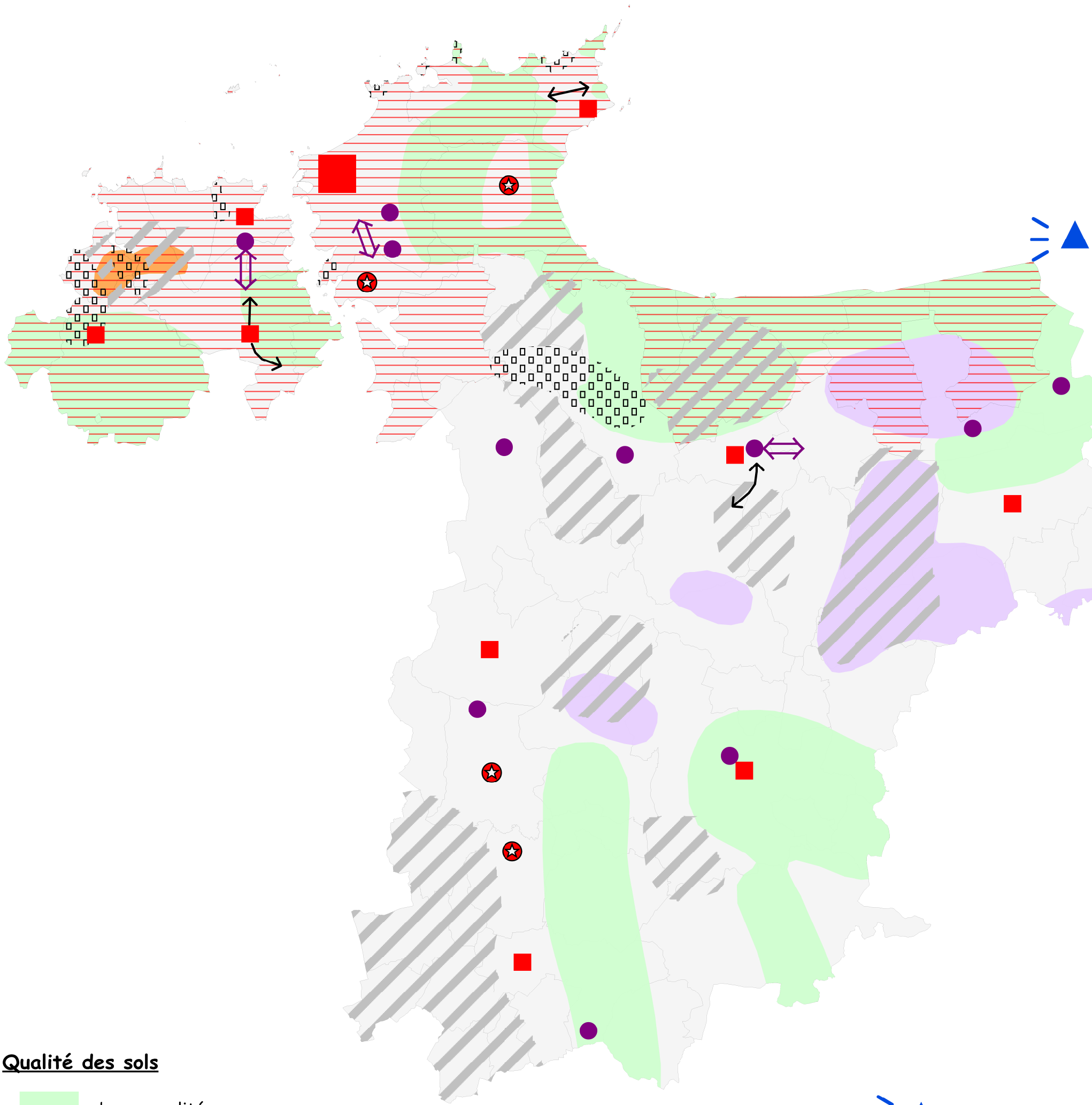

Qualité des sols

- bonne qualité
- moindre qualité

Enjeu foncier

- secteur en déprise
- zone potentielle de concurrence foncière
- zone d'intérêt pour une restructuration parcellaire
- Commune littorale

Enjeu de liaison

- problématique transport ou axe en projet

Enjeu de développement urbain

- Pôle structurant du SCoT
- Autre secteur de développement
- Site Relais du SCoT
- Rapprochement de zones urbaines

Mont-Saint-Michel

N W E S

Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. janv. 2014.

Secteur de la Côte d'Emeraude

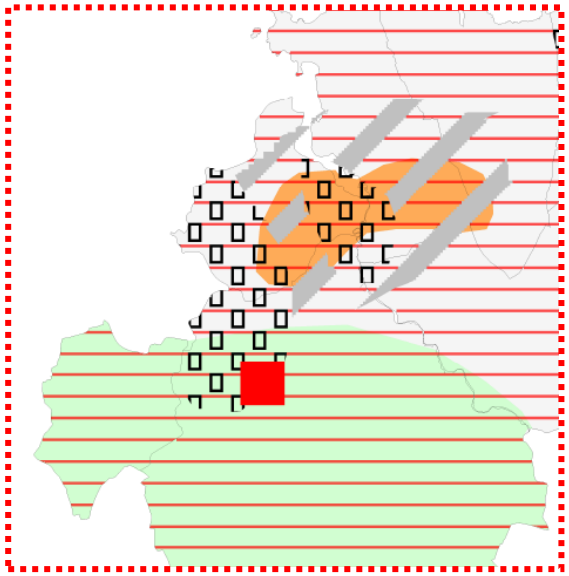

Saint-Briac et nord de Ploubalay

Seul secteur confronté à une déprise agricole progressive.

La concurrence foncière constatée est à plusieurs niveaux :

- Le développement d'activités de loisirs.
  Les surfaces utilisées ne sont pas vouées à un usage de production agricole. Elles sortent du domaine agricole professionnel et sont considérées comme des activités de loisirs. Elles sont majoritairement occupées par des animaux de particuliers.
- La protection des espaces naturels en bords de côtes.
  Des parcelles agricoles sont acquises au titre de la protection de l'environnement. Les agriculteurs se sentent évincés de secteurs qui peuvent avoir localement un intérêt agronomique fort (pour les légumiers notamment).
- La spéculation foncière.
  La proximité littorale peut inciter des propriétaires à privilégier le maintien en l'état de leur terrain en vue d'une future urbanisation plutôt que les louer à un agriculteur.

La structuration parcellaire actuelle laisse penser qu'il y aurait un intérêt certain sur le secteur pour envisager une restructuration parcellaire afin de l'améliorer au cas par cas, pour que l'agriculture réinvestisse le secteur.

Enfin, le contact direct avec le littoral et la réglementation associée permet de constater progressivement une concurrence foncière en rétro-littoral, là où la construction est possible mais là aussi où l'activité agricole est très présente.

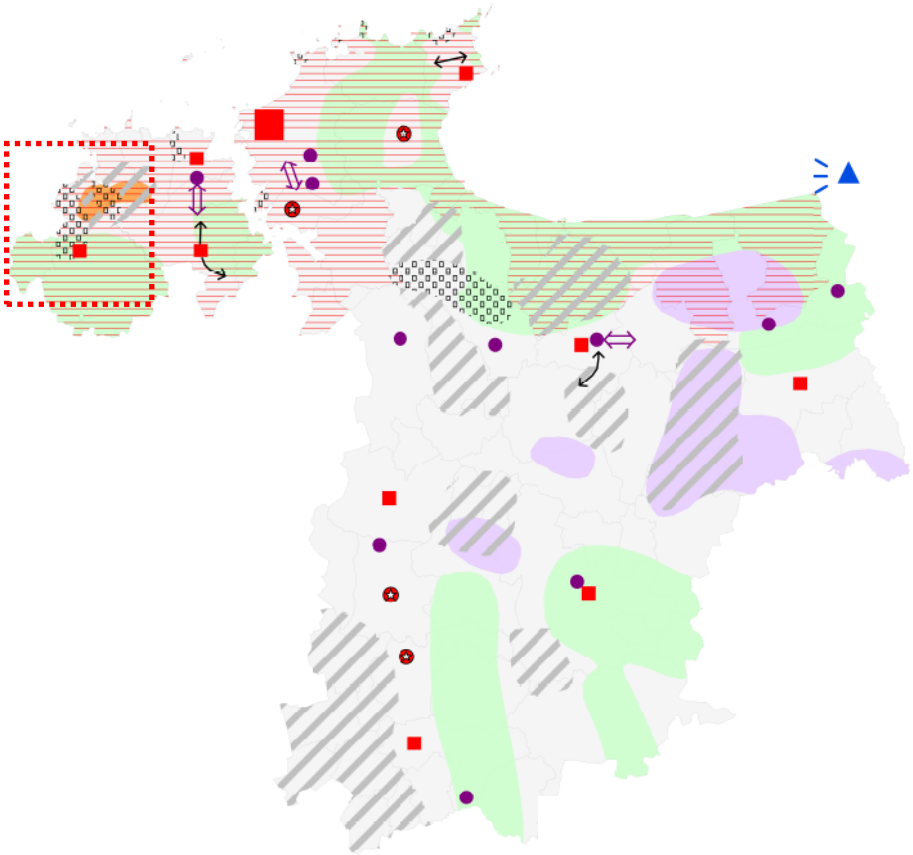

Secteur ouest Rance

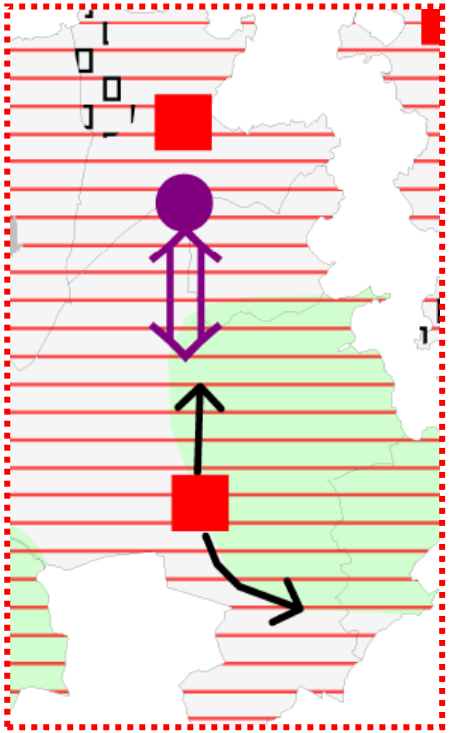

Dinard - Pleurtuit

Zone agricole entre deux pôles urbains à fort développement (activités, habitat) avec une agriculture présente en frange des zones urbaines, plutôt concentrée à l'est de Pleurtuit.

De nombreuses parcelles sont exploitées entre ces deux pôles même si l'urbanisation avance fortement. Cela induit des déplacements agricoles parfois saisonniers, lorsqu'il s'agit de cultures (présence d'une coopérative), mais également plus réguliers là où l'élevage se maintient.

Cette configuration implique des déplacements conséquents pour l'agriculture, qu'il faut conjuguer avec les autres flux routiers et les aménagements urbains. Cette situation est d'autant plus compliquée pour les exploitations qui mettent en valeur des surfaces de chaque côté de la commune et qui doivent traverser le centre-ville.

La pression foncière est forte pour les exploitations en place et le maintien de leurs surfaces disponibles à proximité conditionne la poursuite des ateliers d'élevage bovins notamment.

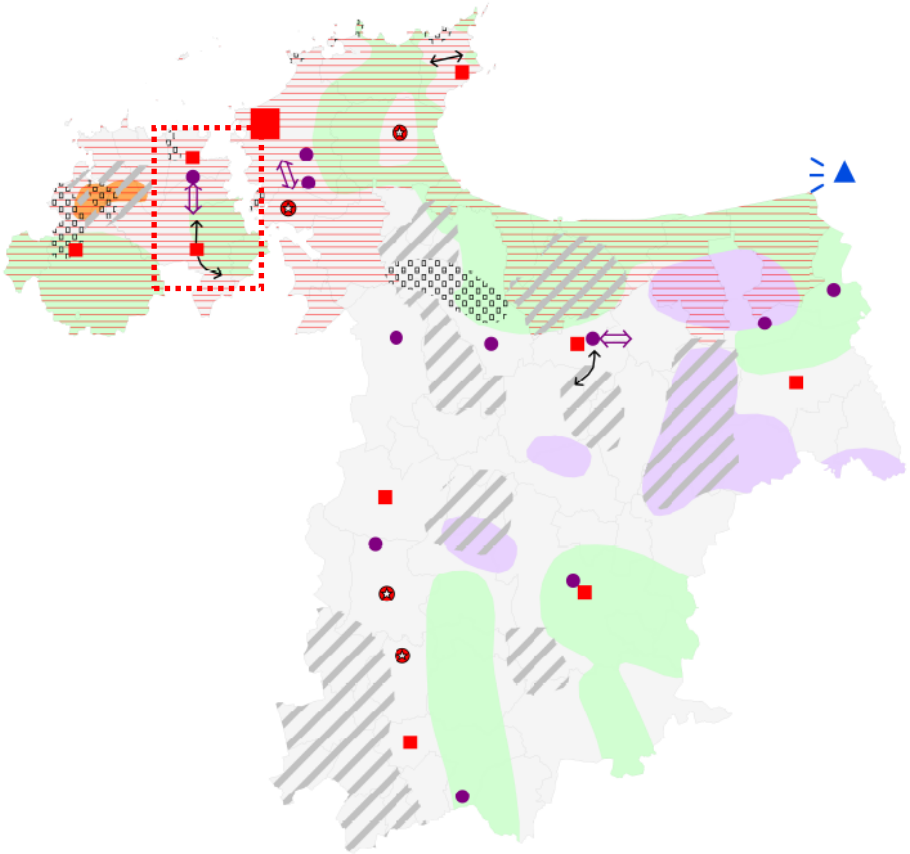

Secteur Est-Rance

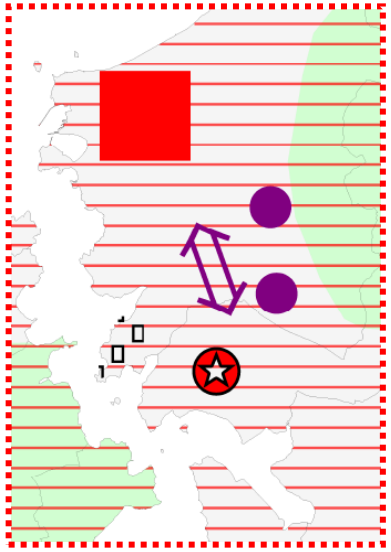

Saint-Malo – Saint-Jouan-des-Guérets

Pôle urbain du Pays, l'agglomération malouine compte de nombreux sièges d'exploitations à sa porte (cf zone à enjeux du SCoT).

C'est un secteur ou habitat et zones d'activités sont concentrés et se développent rapidement.

Progressivement les espaces urbanisés de Saint-Malo et Saint-Jouan-des-Guérêts tendent à se rejoindre, laissant des espaces résiduels sans cohérence agricole (enclavement de parcelles, difficultés d'accès…).

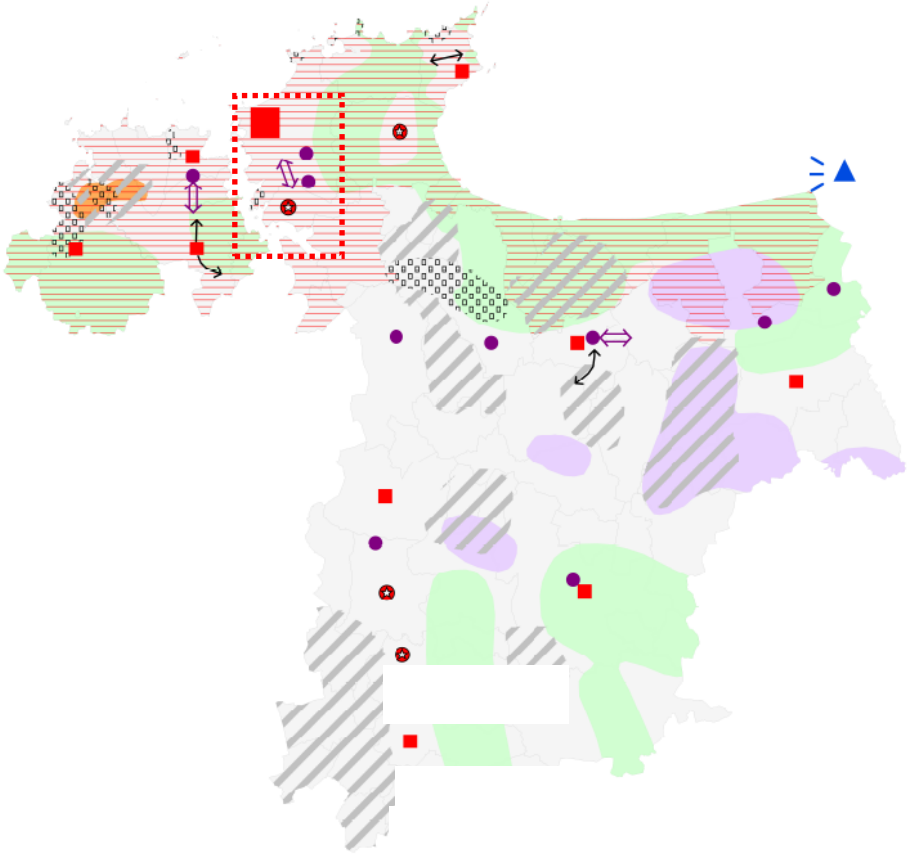

Secteur Baie du Mont-Saint-Michel

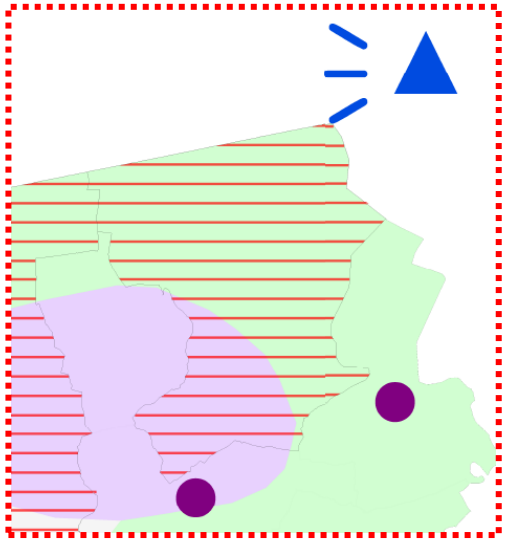

Roz-sur-Couesnon – Saint-Broladre

Secteur proche du Mont-Saint-Michel qui est un vecteur attractif pour les activités de loisirs mais dont l'agriculture profite assez peu.

La baie est également un site de grande qualité environnementale et, à ce titre, protégé.

L'élevage ovin est développé dans cette zone, avec notamment des productions de qualité telle que l'agneau des prés salés. Cette production caractéristique du Mont-Saint-Michel est confrontée à des difficultés en matière de construction de bâtiments (loi littoral, co-visibilité avec le Mont, domaine public maritime).

La qualité agronomique des terres est moindre à mesure que l'on s'approche du massif de Saint-Broladre.

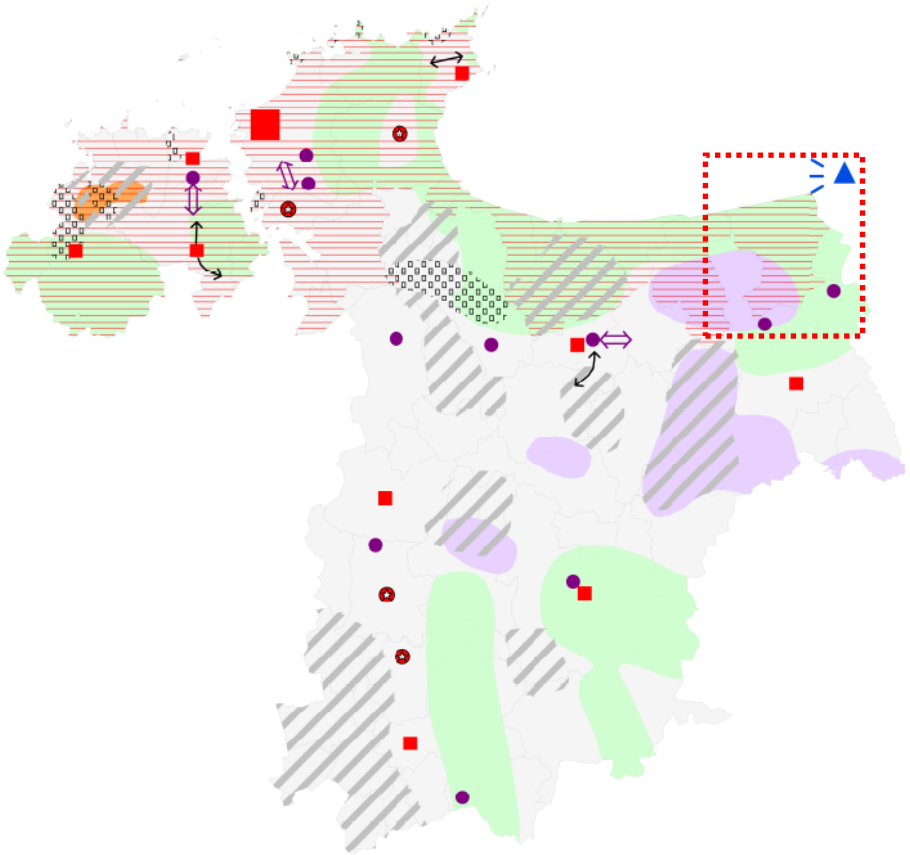

Secteur Dol-de-Bretagne

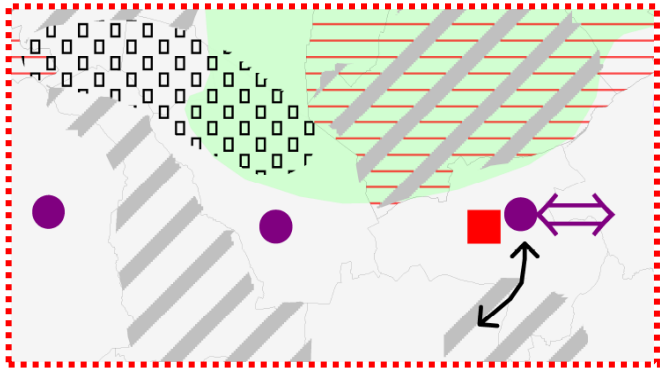

Le pôle urbain secondaire du Pays de Saint-Malo, Dol-de-Bretagne, jouit de la proximité de la N176.

Plusieurs zones d'activités se sont développées le long de cet axe.

Plus spécifiquement sur Dol-de-Bretagne, c'est surtout le développement de l'agglomération qui est observable et notamment l'élargissement progressif vers la commune de Baguer-Pican à l'Est. L'activité agricole y est très présente et l'avenir foncier comme celui des sièges en place questionne. Il en est de même sur la partie sud-est de la commune, dans la boucle qui sera formée par l'axe de contournement en cours de réalisation.
Ce dernier conduit à couper le parcellaire de sièges d'exploitations avec des ateliers d'élevage. Le développement d'une urbanisation en « intra-rocade » ne se réalisera qu'au détriment de l'agriculture en place (à noter également la présence d'une exploitation à but d'enseignement).

Le secteur des marais noir a été identifié comme secteur potentiel de concurrence foncière entre production agricole et protection environnementale. Il est surtout un secteur où une convergence des intérêts est à trouver pour permettre de poursuivre une activité agricole sur le milieu.

Enfin, plusieurs zones d'intérêt pour une restructuration parcellaire ont été identifiées. Il s'agit principalement, dans les secteurs où les ateliers bovins sont les plus importants, de repenser les échanges parcellaires dans le but de favoriser le regroupement autour des sièges d'exploitations pour privilégier le pâturage.

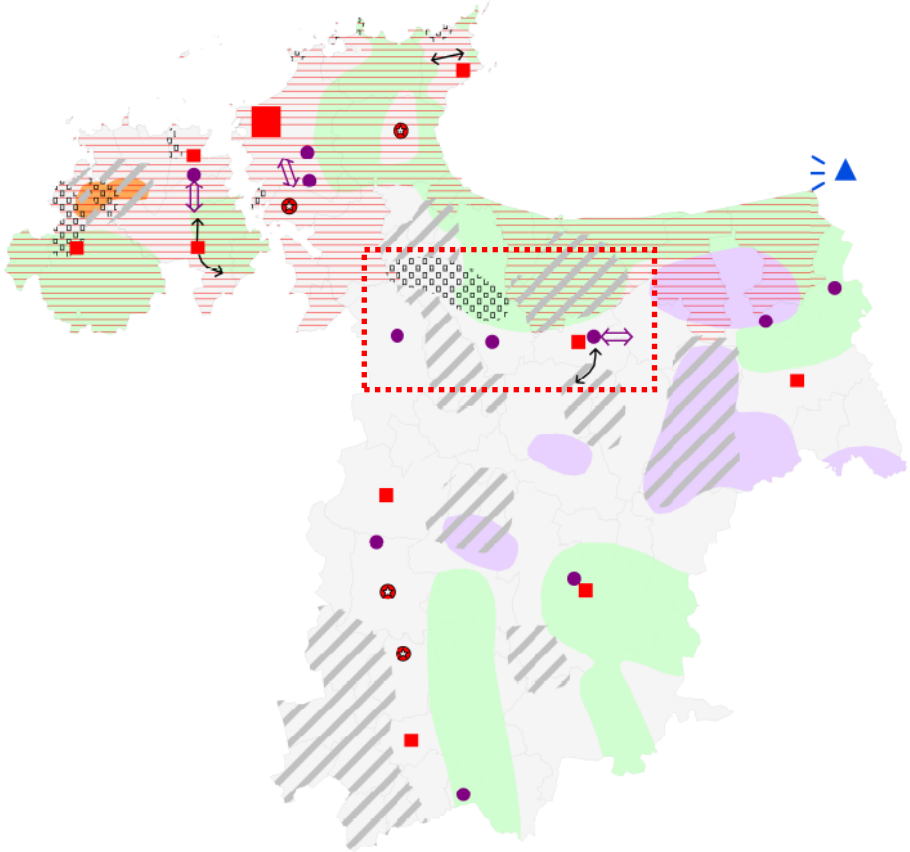

Secteur ouest Bretagne Romantique

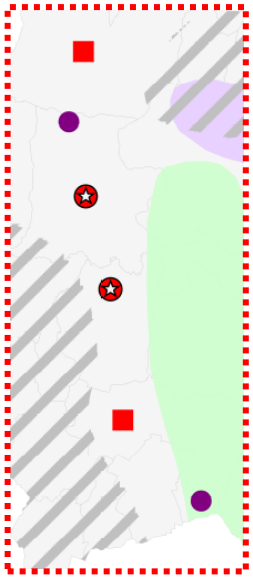

De Miniac-Morvan à Tinténiac

Le long de l'axe de la D137, reliant Saint-Malo à Rennes, plusieurs communes se sont développées, tant du point de vue de l'habitat que des zones d'activités.
Ce développement vient également en concurrence avec le foncier agricole.

La création de la 2x2 voies s'est accompagnée d'opération de remembrement de part et d'autre de l'axe.

C'est donc plus en marge que des secteurs de restructuration foncière ont été identifiés comme prioritaires afin de limiter les déplacements et de regrouper le parcellaire autour des sièges d'exploitations.

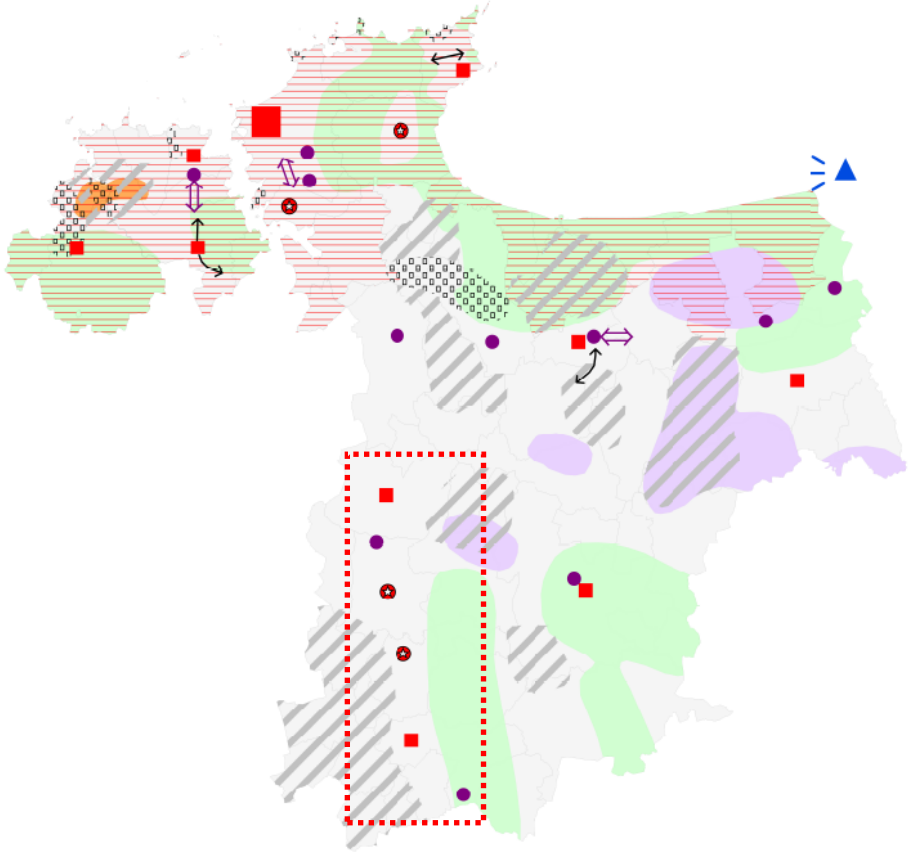

Analyse cartographique des zones à enjeux de développement dans le SCoT

Analyse cartographique des zones à enjeux de développement dans le SCoT

Approuvé en décembre 2007, le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Malo a défini des secteurs prioritaires de développement avec un objectif de rééquilibrage du territoire pour un fonctionnement plus efficace.

Ainsi, une armature urbaine a été définie avec une hiérarchie des différents secteurs devant accueillir le développement :

- Pôle urbain majeur : Saint-Malo
- Pôle structurant à affirmer :
  - Dinard-Pleurtuit
  - Dol-de-Bretagne
  - Combourg
  - Pleine-Fougères
- Pôles secondaires relais des pôles structurants :
  - Cancale
  - Ploubalay
  - Saint-Pierre-de-Plesguen
  - Tinténiac

Dans le cadre de la programmation du développement de l'activité économique sur son territoire, le Pays de Saint-Malo a également défini plusieurs sites d'accueil pour ces activités, qualifiés de « sites relais » :

- Moulin Madame à Combourg
- La Morandais à Tinténiac
- La Coudraie à Pleugueneuc
- Actipole 2 à Miniac-Morvan
- La Haut Mottais à Saint-Malo
- Cap Emeraude à La Richardais-Pleurtuit
- Les Rolandières à Dol-de-Bretagne
- Les Vignes Chasles à Roz-Landrieux
- La Fontaine au jeune à Sains
- Le Point du jour à Saint-Georges-de-Gréhaigne
- La Jannaie à Saint-Malo

La capacité totale d'urbanisation inscrite de ces zones dans le SCoT de 2007 est de 263,5 ha en 1ère intention et de 41 ha en 2ème intention.

Source des données utilisées :

- *SAUpac 2011 – Registre parcellaire graphique 2011 de l'Agence de services et de paiement, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.*
- *Les zones U (urbaines) et AU (A urbaniser) ont été extraites de la table attributaire qui reprend l'ensemble des zonages PLU existants sur le département et disponible sur : http://geobretagne.fr/mapfishapp/*
  Assemblage des documents d'urbanisme Ille et Vilaine – 2011
  Pour la commune de Cancale, le zonage retenu correspond à la version approuvée du PLU du 28/02/2014.

Précautions de lecture :

Les sièges d'exploitations ou bâtiments agricoles localisés dans le présent document sont issus des dires des agriculteurs et/ou élus locaux lors des réunions intercommunales. Leur exhaustivité n'est pas garantie.

Le registre parcellaire graphique (RPG 2011) est mis en évidence dès qu'au moins une partie de l'îlot parcellaire est dans la bande-tampon des 500m autour des zones U ou AU.
Cette bande-tampon de 500m a été définie, en comité de pilotage, comme le rayon d'observation pertinent pour identifier et caractériser le parcellaire agricole autour des pôles et sites relais.

Tableau récapitulatif des données

Pôles et/ou sites relais		Nombre de déclarants PAC 2011		Surfaces PAC 2011 en ha	
		Ayant au moins une parcelle dans le pôle/site	Ayant au moins une parcelle dans les zones AU	Dans le pôle/site et dans un rayon de 500m	Dans les zones AU
1	Combourg / Moulin Madame	49	23	611,76	94,9
2	Saint-Pierre-de-Plesguen / La Coudraie-Pleugueneuc	33	11	436,45	28,92
3	Tinténiac / La Morandais	47	18	633,56	82,52
4	Cancale	33	10	384,75	22,04
5	Saint-Malo	49	18	587,75	54,86
6	Pleurtuit/Dinard	36	15	735,2	63,36
7	Ploubalay	32	15	412,38	39,25
8	Dol-de-Bretagne	53	14	676,88	63,77
9	Roz-Landrieux	17	5	145,89	24,94
10	Saint-Georges-de-Gréhaigne / Sains	32	5	257,62	25,84
11	Actipole Miniac-Morvan	16	2	136,77	7,91
12	Pleine-Fougères	42	11	461,48	22,93
			147		**531,24**

parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ILLE-ET-VILAINE

Combourg

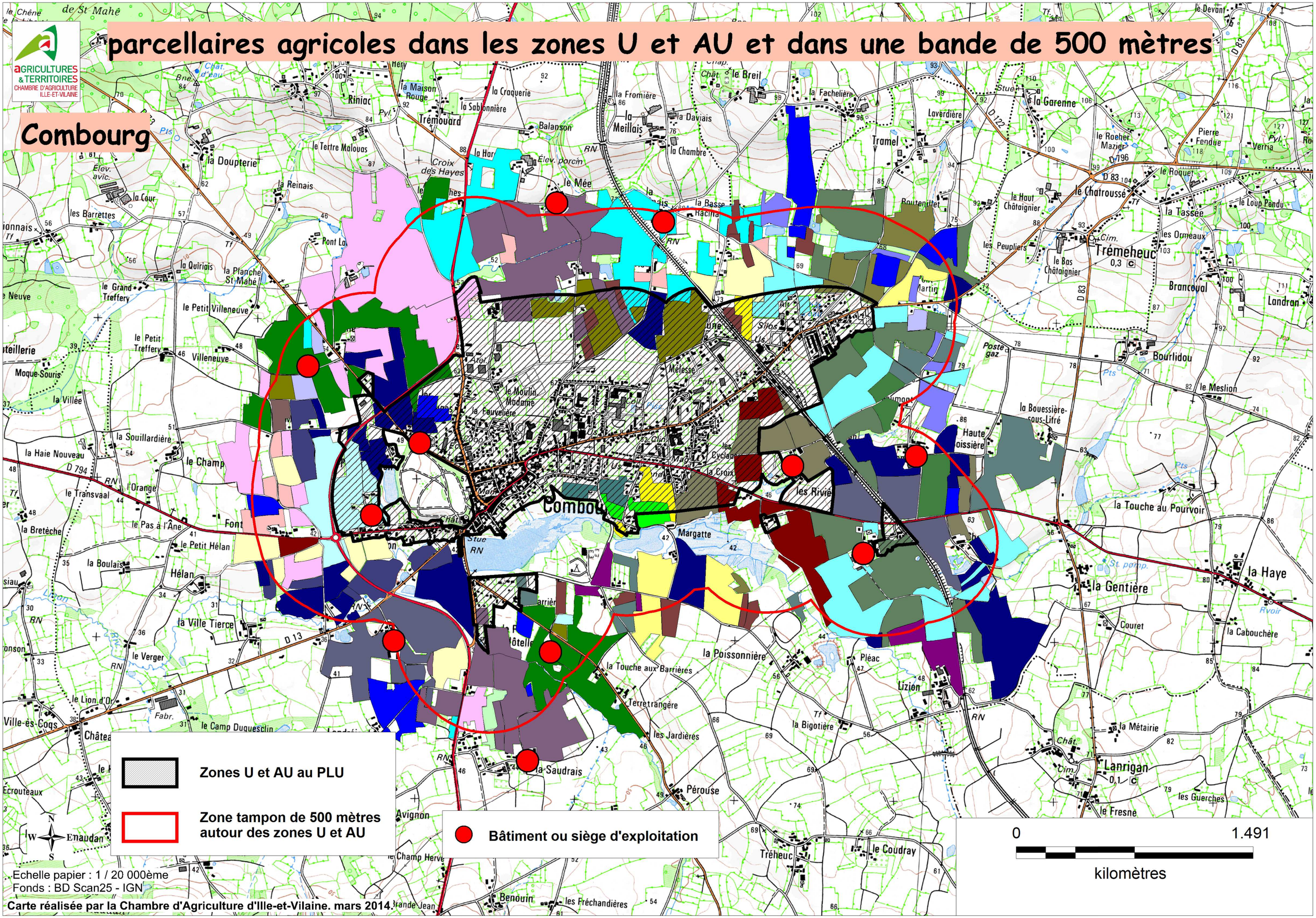

Echelle papier : 1 / 20 000ème
Fonds : BD Scan25 - IGN

Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. mars 2014.

parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

Saint-Pierre-de-Plesguen et Site relais de La Coudraie

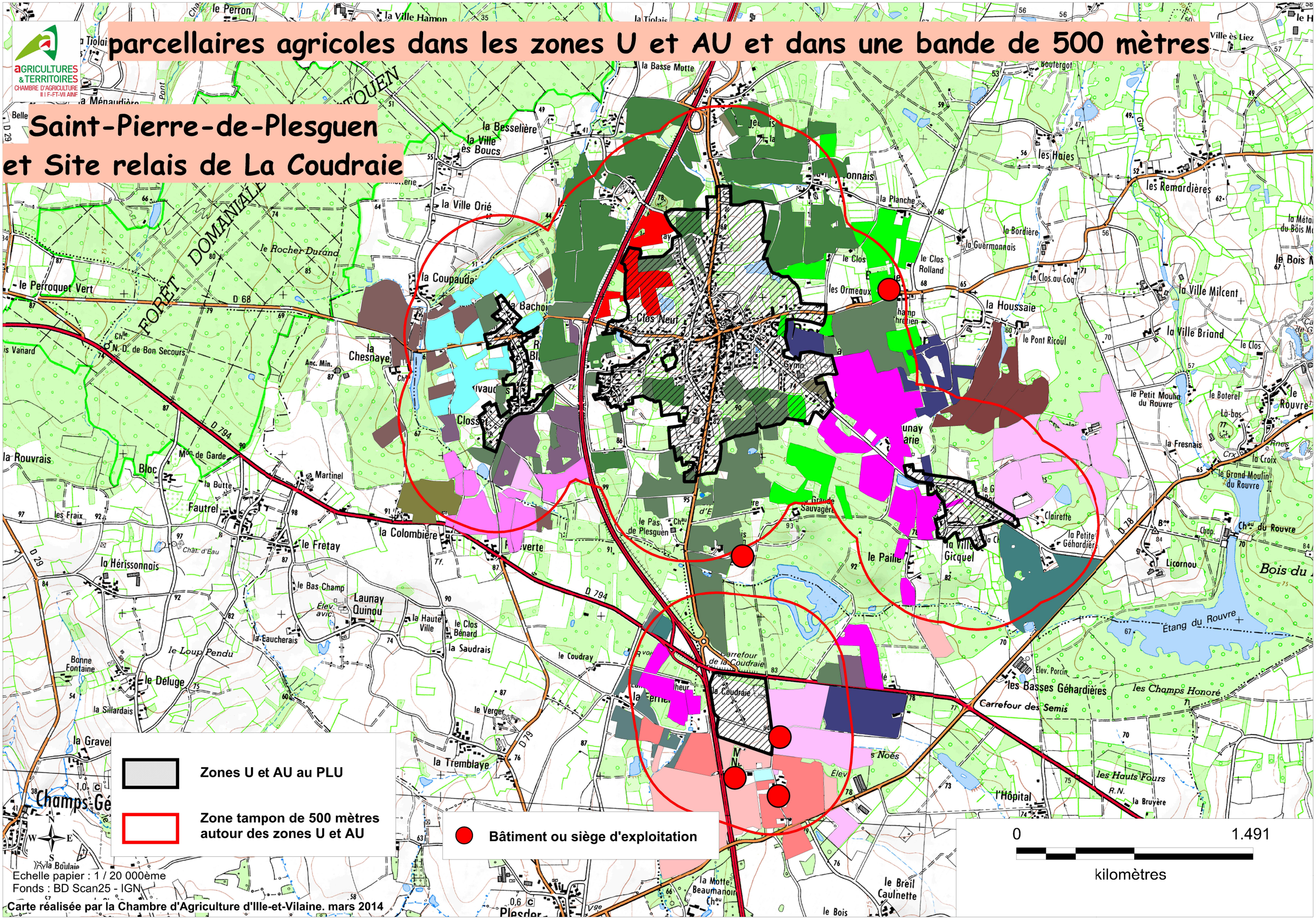

parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

Tinténiac

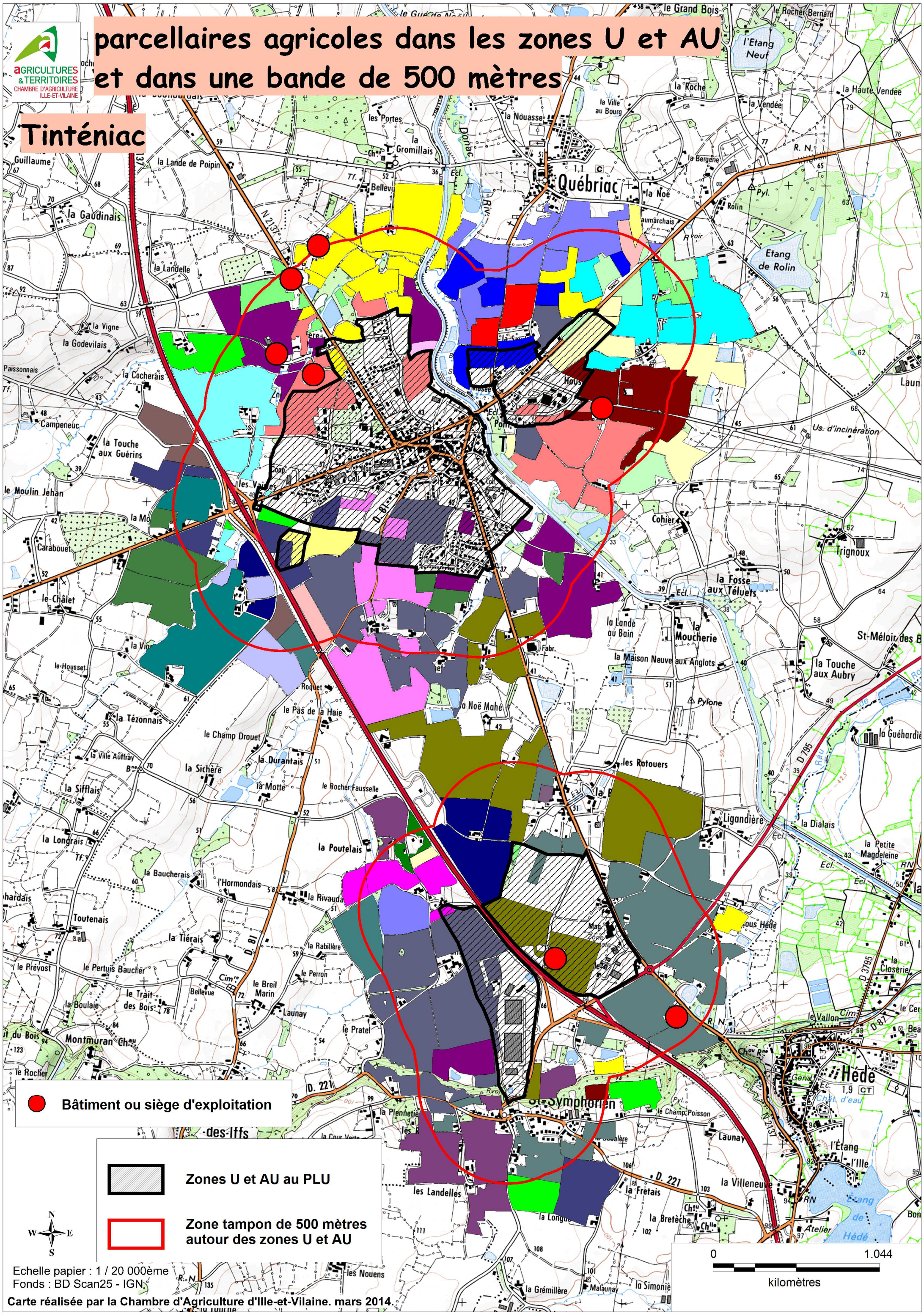

Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. mars 2014.

parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

Cancale

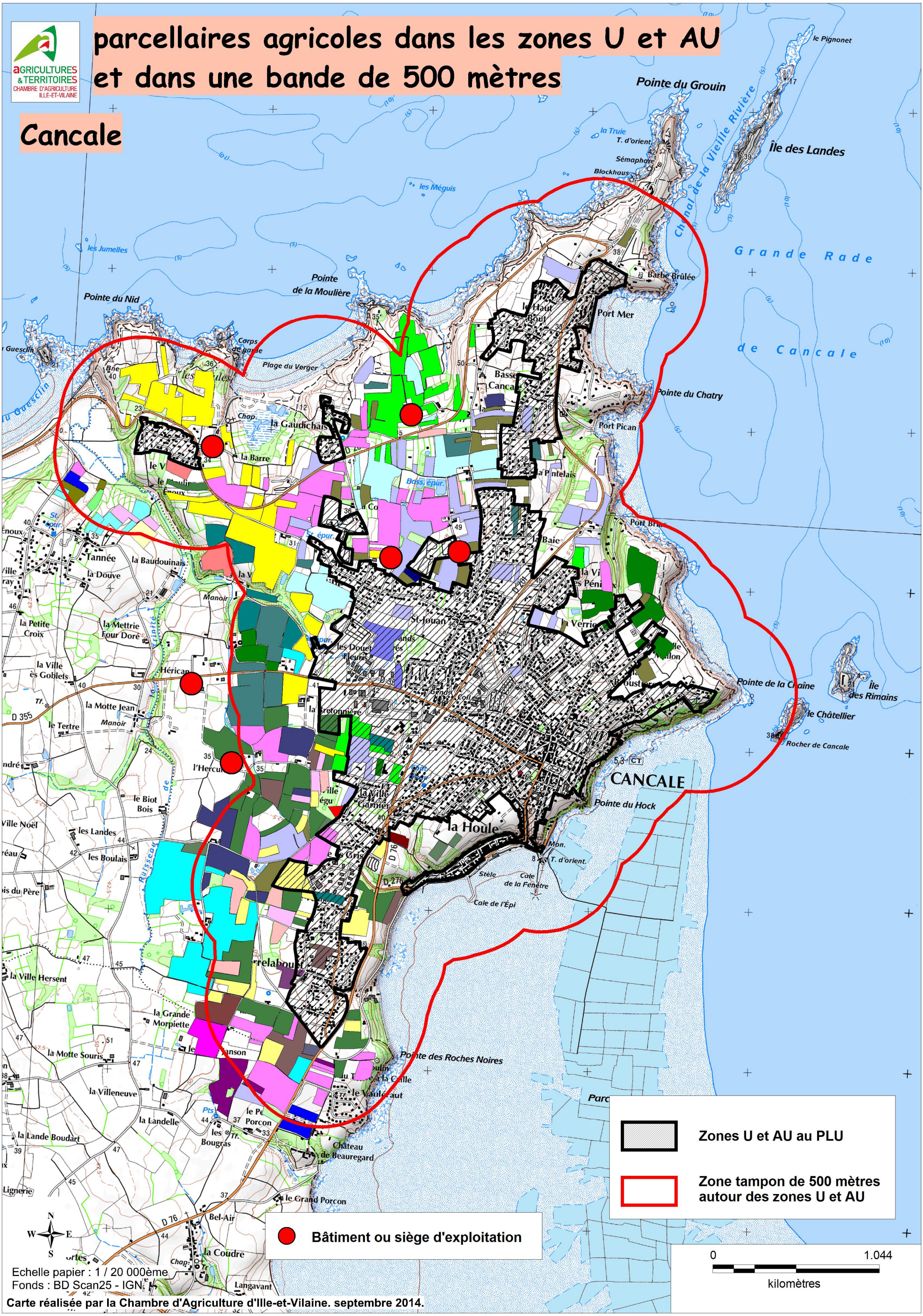

Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. septembre 2014.

parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

Saint-Malo

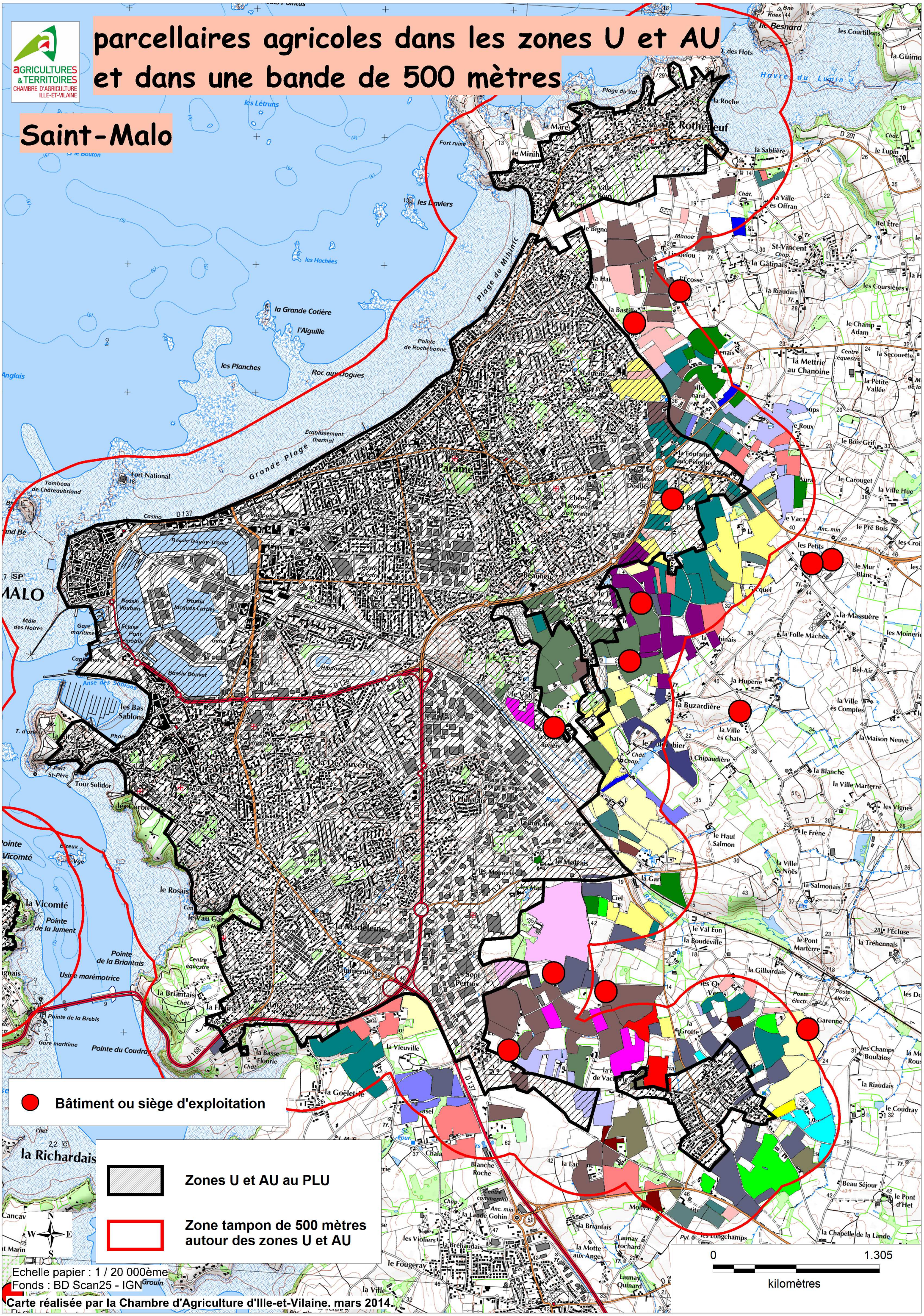

Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. mars 2014.

parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

Dinard-Pleurtuit

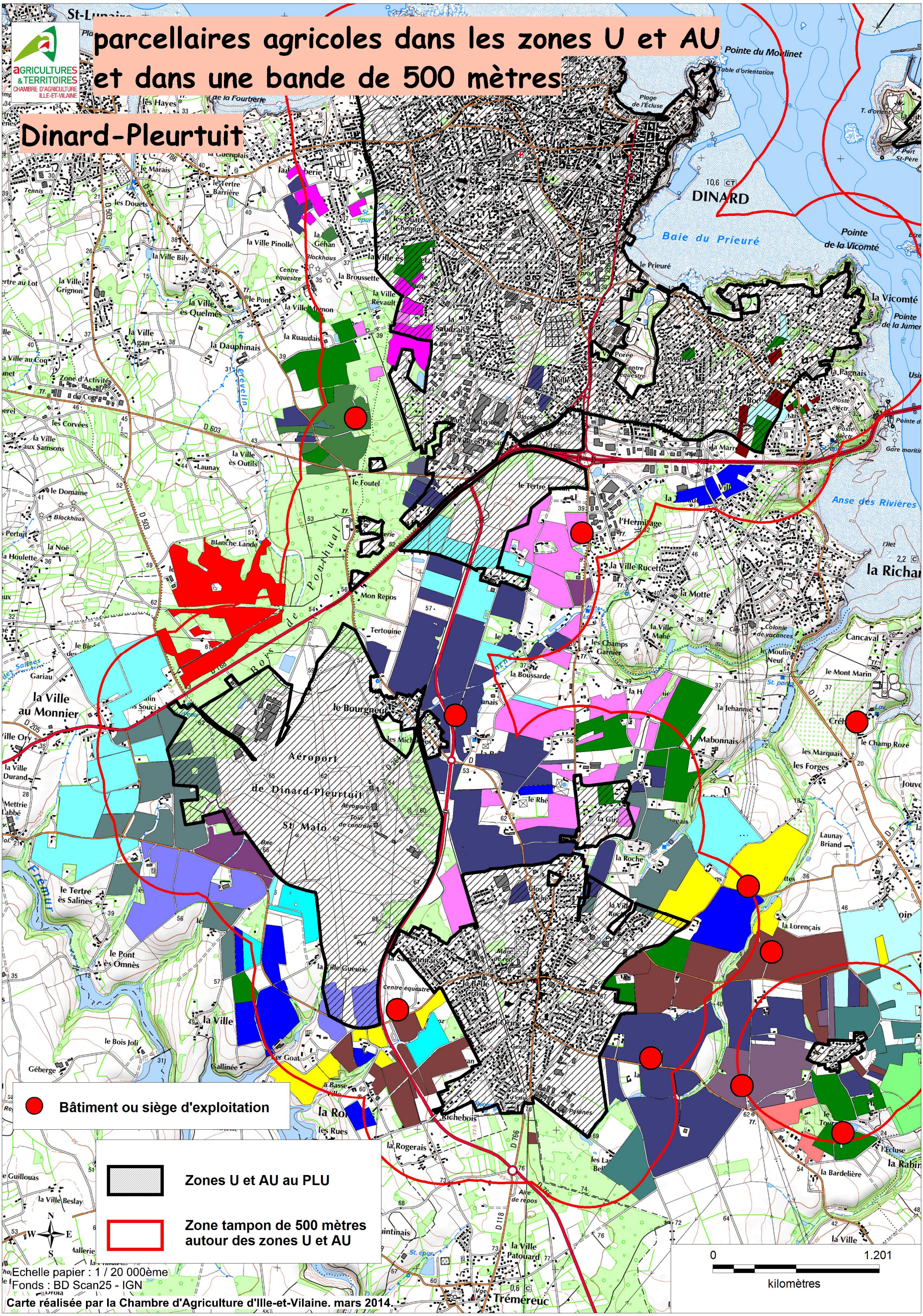

parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

Ploubalay

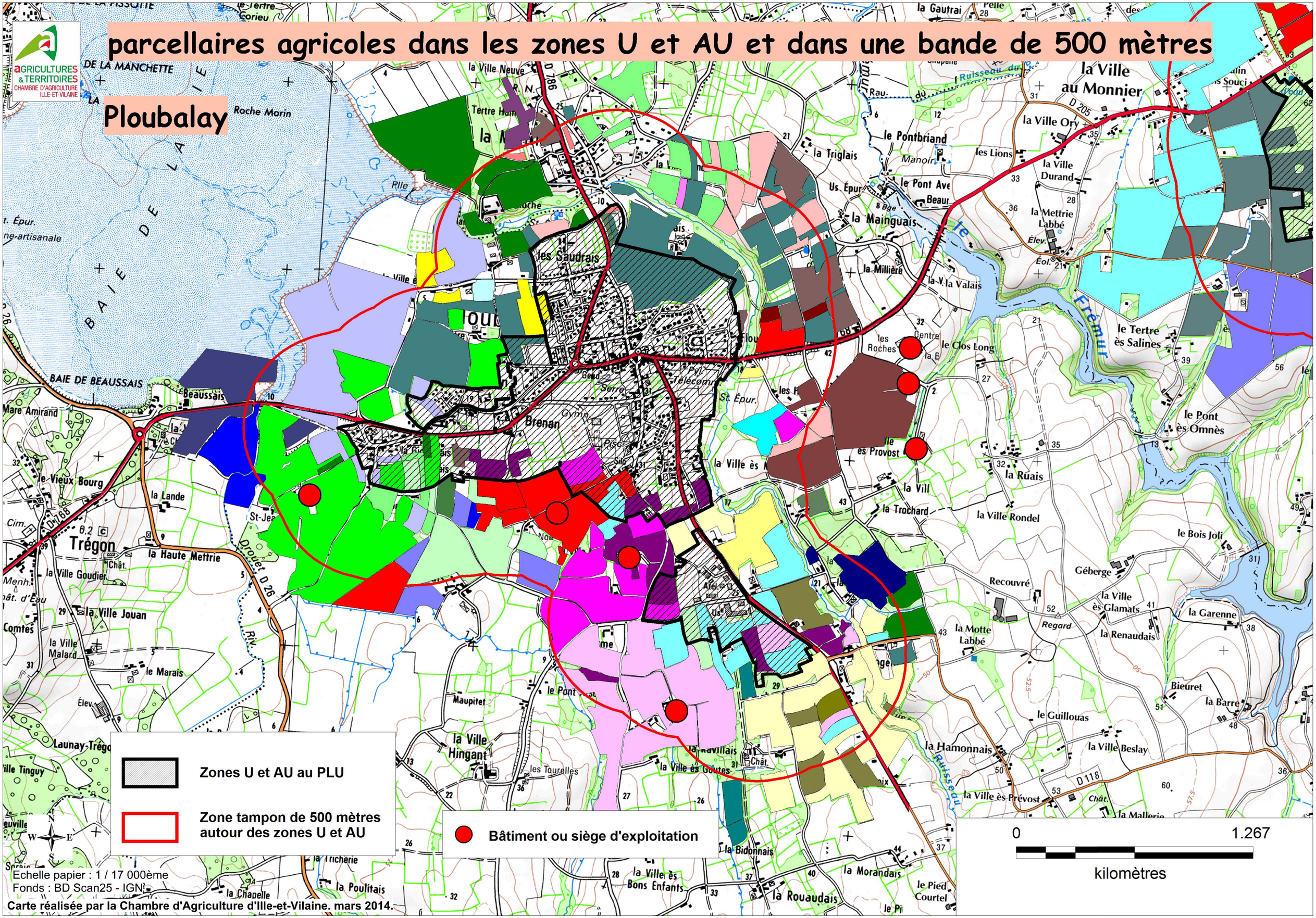

parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

Dol-de-Bretagne

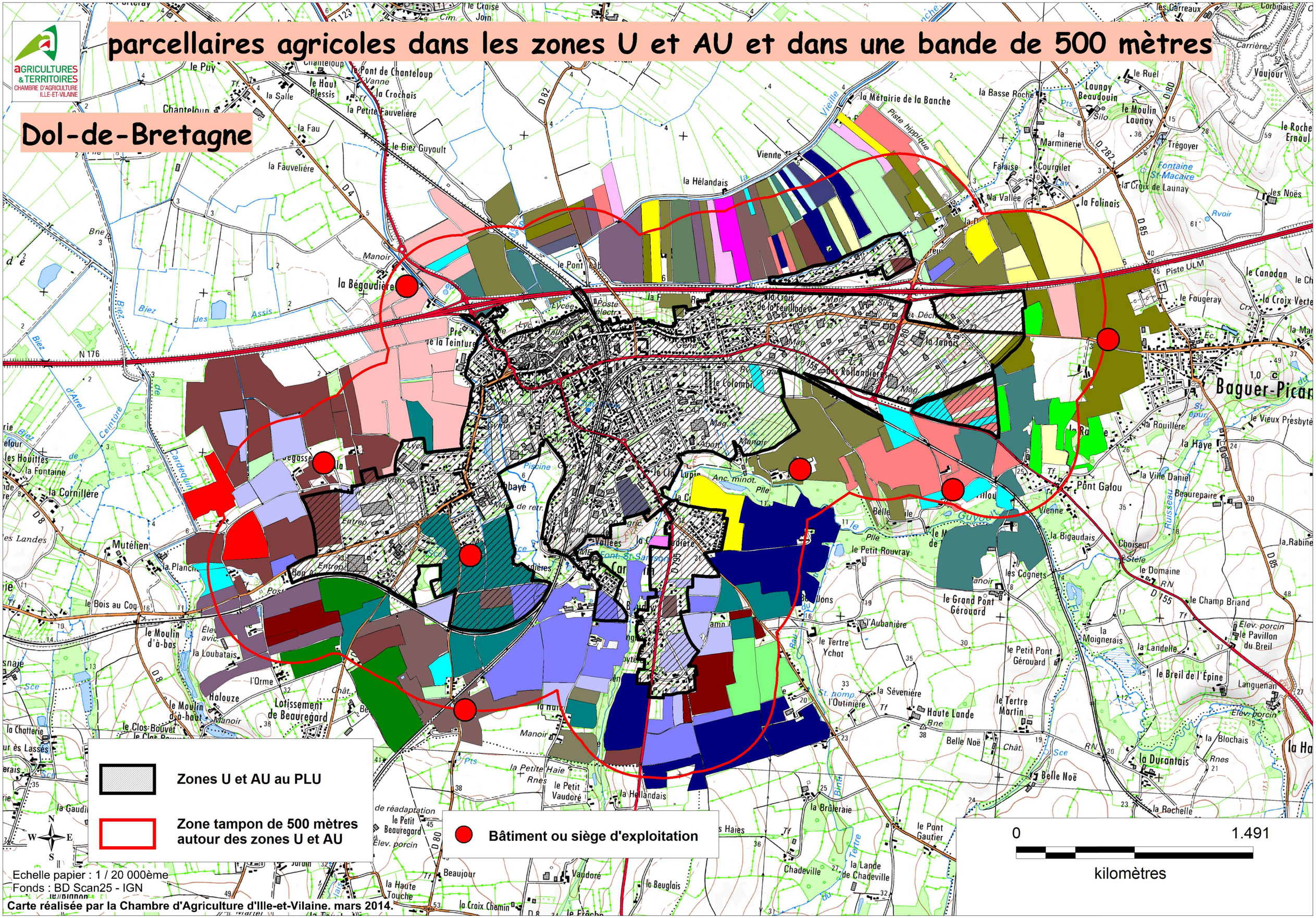

parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

Roz-Landrieux

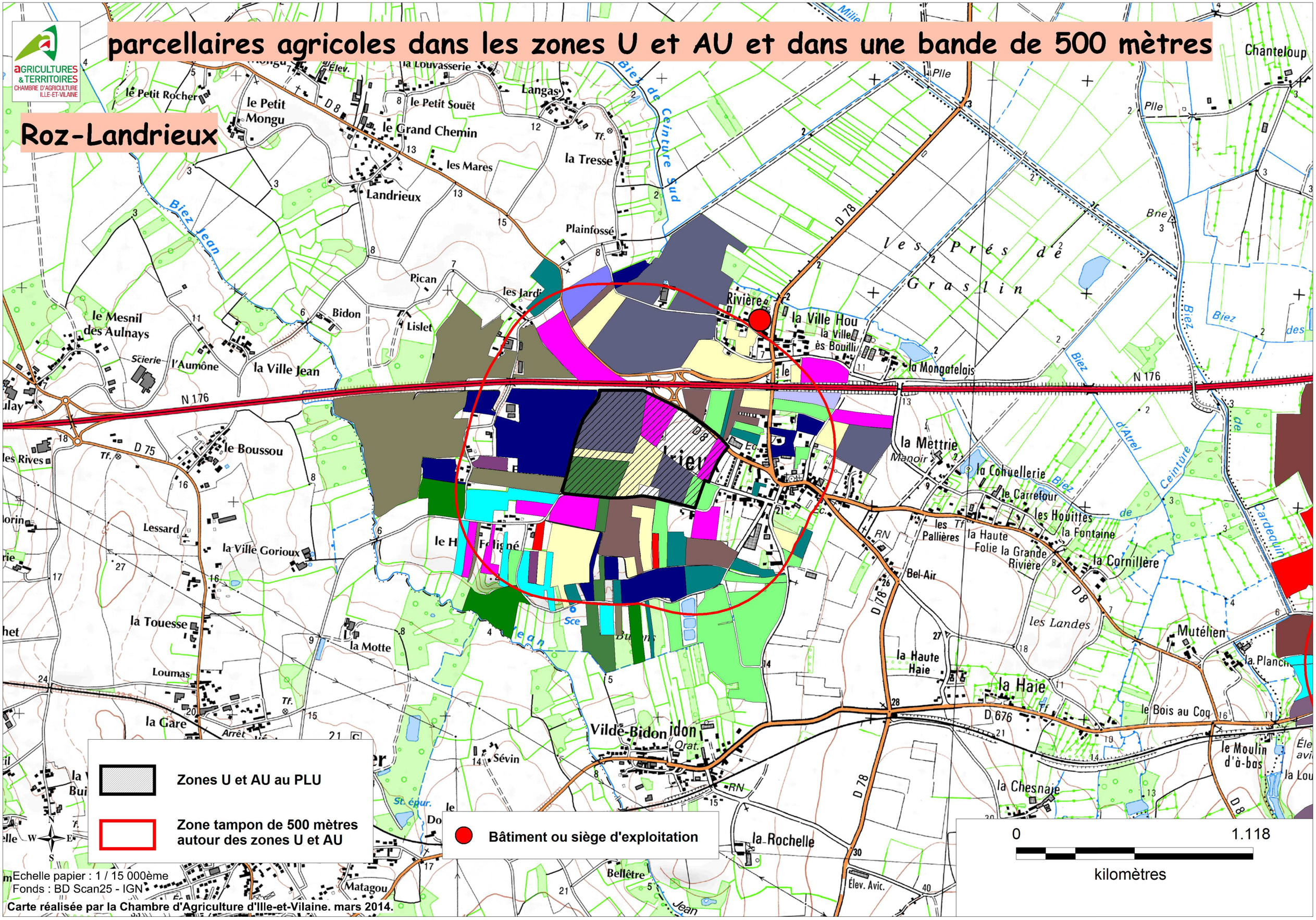

Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. mars 2014.

parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

Site relais :

de Sains et St-Georges-de-Gréhaigne

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ILLE-ET-VILAINE

Zones U et AU au PLU

Zone tampon de 500 mètres autour des zones U et AU

Bâtiment ou siège d'exploitation

0 1.342
kilomètres

Echelle papier : 1 / 18 000ème
Fonds : BD Scan25 - IGN

Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. mars 2014.

parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ILLE-ET-VILAINE

Actipole 2
Miniac-Morvan

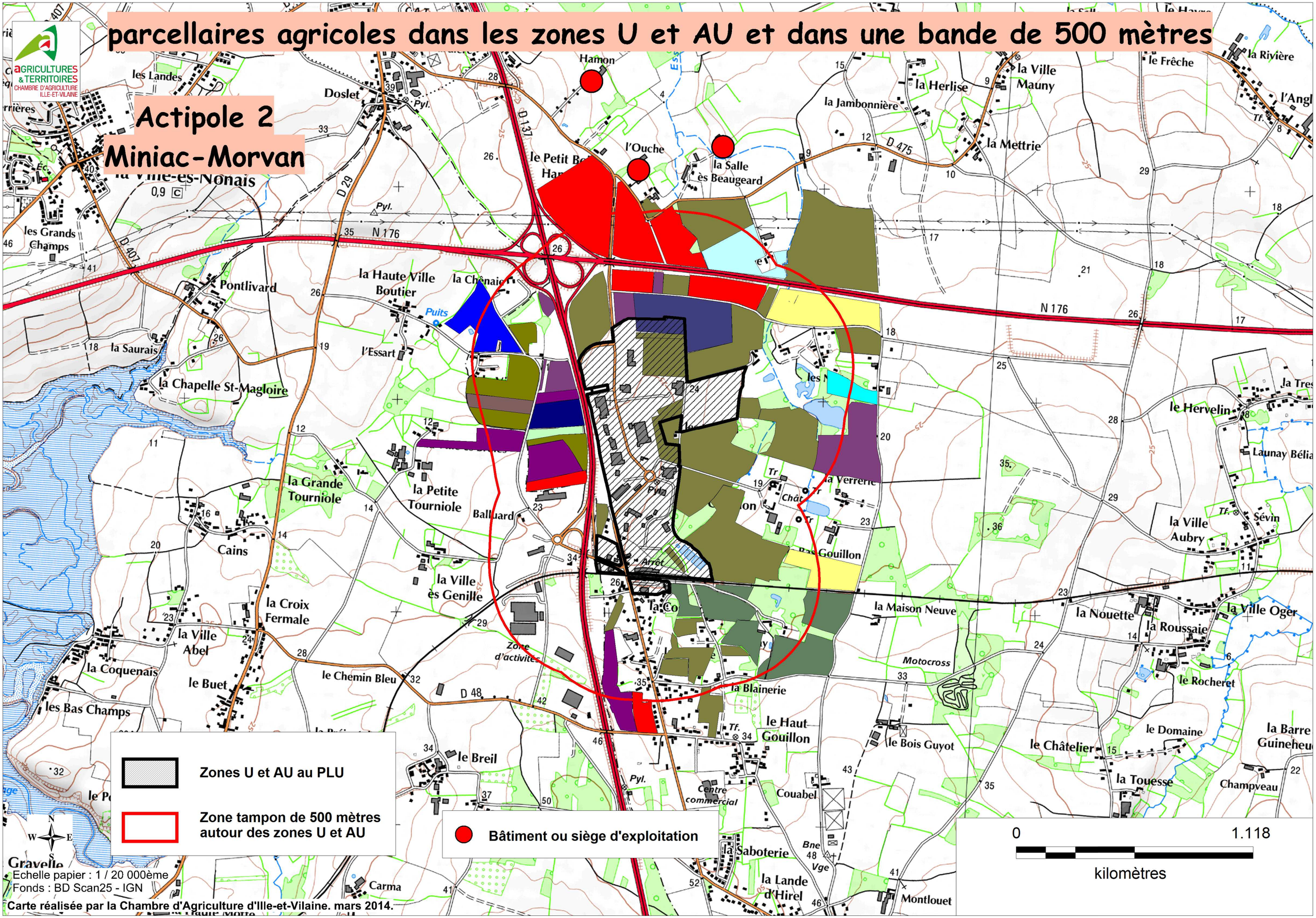

Echelle papier : 1 / 20 000ème
Fonds : BD Scan25 - IGN

Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. mars 2014.

parcellaires agricoles dans les zones U et AU et dans une bande de 500 mètres

Pleine-Fougères

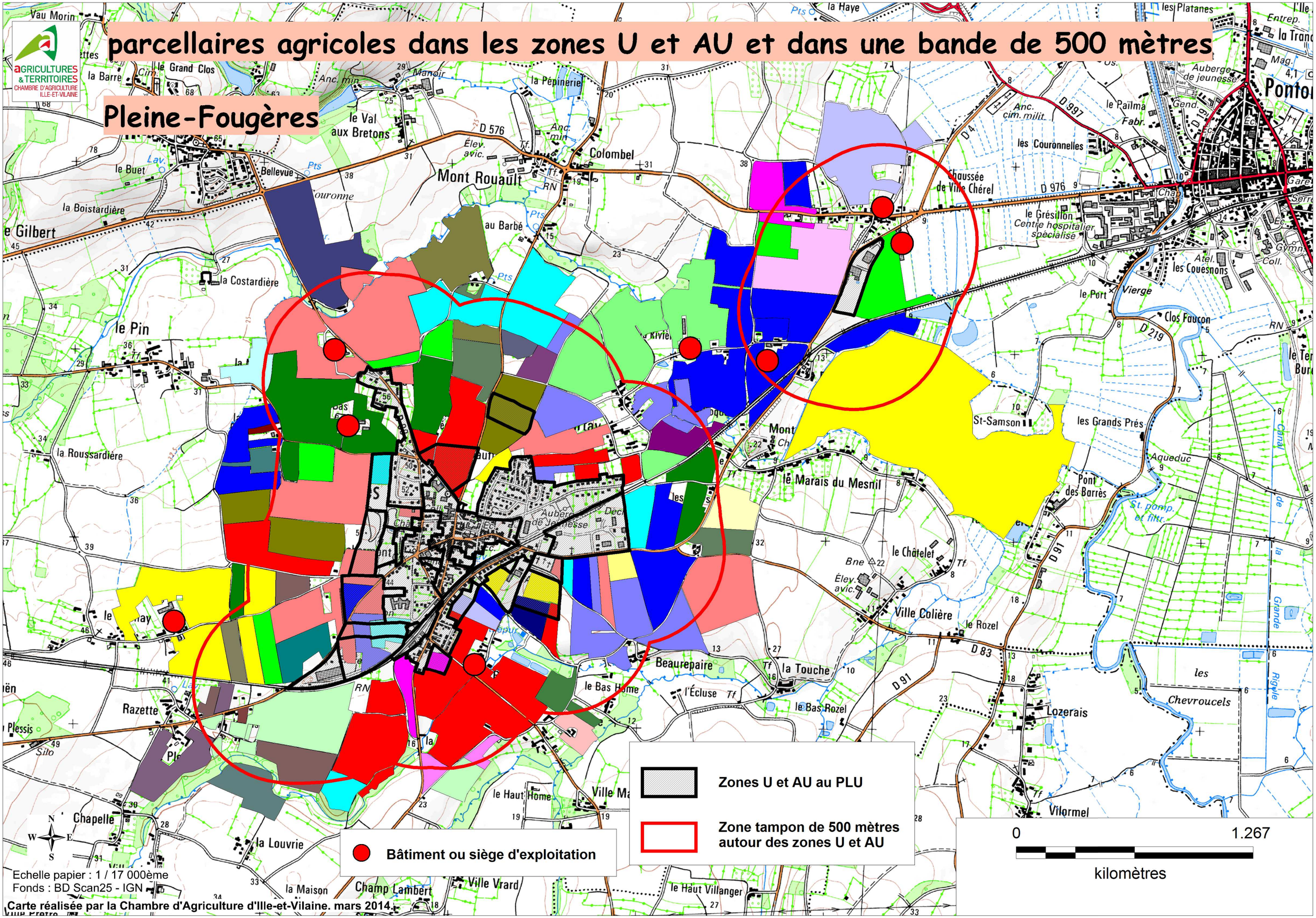

Conclusion

Gageons que cette étude puisse contribuer à la définition des politiques locales qui prennent en compte l'agriculture dans toutes ses dimensions, garantissant ainsi une visibilité à long terme agricole et permettant une vision objective et partagée des enjeux du territoire.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ILLE-ET-VILAINE

Plus **proches** pour mieux se comprendre

1 Siège et antenne du Pays de Rennes
Rue Maurice Le Lannou
CS 14226
35042 Rennes Cedex
Tél. 02 23 48 23 23
Fax 02 23 48 23 25
contact@ille-et-vilaine.chambagri.fr

2 Antenne du Pays de St-Malo
4 rue Pierre-Flaux
35120 Dol-de-Bretagne
Tél. 02 22 93 63 30 – Fax 02 99 48 12 82
dol@ille-et-vilaine.chambagri.fr

3 Antenne du Pays de Fougères
ZA La Martinais – 35133 Lécousse
Tél. 02 22 93 63 33 – Fax 02 99 94 85 90
fougeres@ille-et-vilaine.chambagri.fr

4 Antenne du Pays de Vitré Porte de Bretagne
9 place du Champ de foire
35500 Vitré
Tél. 02 22 93 63 40 – Fax 02 99 75 82 28
vitre@ille-et-vilaine.chambagri.fr

5 Antenne du Pays des Vallons de Vilaine et du Pays de Redon Bretagne Sud
P.A. Château Gaillard - 2 allée de l'Ille
35470 Bain-de-Bretagne
Tél. 02 22 93 63 50 – Fax 02 99 34 28 16
bain@ille-et-vilaine.chambagri.fr

6 Antenne du Pays de Brocéliande
Antenne 3C – Place St-Nicolas
BP 6118 – 35161 Montfort-sur-Meu
Tél. 02 99 09 31 67 – Fax 02 99 09 30 10
montfort@ille-et-vilaine.chambagri.fr

Conception : Studio NIKO 02 97 57 84 21 • Photos : Fotolia, istock, 123RF • Mise en pages : CA35.

Avec le soutien financier de :
LEADER+ – Région Bretagne

ENGAGEMENT DE SERVICE – SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES – REF. 221 – AFNOR CERTIFICATION – Conseil-Formation
Votre Chambre d'agriculture est certifiée pour ses activités de conseil et de formation

www.agriculteurs35.com
www.facebook.com/chambreagriculture35
@agriculture35